LA FAMILLE

DANS LES DISCOURS ET LES MESSAGES DE S.M. LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU LE GLORIFIE

De 1999 jusqu'à 2024

Dépôt Légal : 2024MO6531

ISBN : 978-9920-8931-1-4

Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie

SOMMAIRE

Préface 9

Première partie : Discours et Messages Royaux consacrés exclusivement à la réforme du Code de la Famille 13

1. Discours et Messages Royaux 15

- Message de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'installation de la Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana, 27 Avril 2001 15
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2003-2004, 10 Octobre 2003 19
- Message de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie au Ministre de la Justice relatif à la nécessité d'aménager des locaux convenables pour les Juridictions de la Famille, 12 Octobre 2003 29
- Allocution de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie devant les Présidents des deux Chambres du Parlement à l'occasion de la remise du nouveau Code de la Famille, 03 Février 2004 31
- Lettre de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie au Chef du Gouvernement relative à la révision du Code de la Famille, 26 septembre 2023 33

2. Communiqués du Cabinet Royal 36

- Communiqué du Cabinet Royal relatif à la Saisine par S.M Le Roi Mohammed VI que Dieu Le Glorifie du Conseil supérieur des Oulémas au sujet de certaines propositions, à caractère religieux, formulées par l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille, 28 juin 2024 36
- Communiqué du Cabinet Royal à l'occasion de la tenue de la séance de travail consacrée à la question de la révision du Code de la Famille, 23 Décembre 2024 37

Deuxième partie : Discours et Messages Royaux, prononcés lors d'occasions nationales officielles, comportant des paragraphes liés au domaine de la Famille 41

1. Discours Royaux à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône 43

- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône, 30 Juillet 2001 43

- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône, 30 Juillet 2002 64
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône, 30 Juillet 2003 81
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône, 30 Juillet 2004 95
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône, 30 Juillet 2005 108
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône, 30 Juillet 2012 120
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône, 30 Juillet 2019 131
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône, 30 Juillet 2022 140

2. Discours Royaux à l'occasion de la Commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple 147

- Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple, 20 Août 1999 147
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple, 20 Août 2003 153
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple, 20 Août 2012 159

3. Discours Royaux à l'occasion de l'Ouverture des Premières Sessions du Parlement 166

- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2003-2004, 10 Octobre 2003 166
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2005-2006, 14 Octobre 2005 167
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2014-2015, 10 Octobre 2014 174
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2015-2016, 09 Octobre 2015 182
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2016-2017, 14 Octobre 2016 188

- Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2023-2024, 13 Octobre 2023 197

Troisième partie : Extraits de Discours et Messages Royaux à l'occasion d'événements nationaux, ayant trait à la Famille 203

- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de l'Année Judiciaire, 29 Janvier 2003..... 205
- Message de SM le Roi Mohammed VI aux participants à la 10ème édition du congrès national des droits de l'enfant, 25 Mai 2004..... 207
- Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion du lancement de « l'Initiative Nationale pour le Développement Humain », 18 Mai 2005 208
- Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie au Parlement de l'Enfant, 15 Novembre 2008 209
- Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'annonce du Projet de la Nouvelle Constitution, 17 Juin 2011 210

Quatrième partie : Extraits de Discours et Messages Royaux à l'occasion d'événements Internationaux, ayant trait à la Famille 211

1. Extraits de Discours et Messages Royaux à l'occasion de la tenue de sommets et de Congrès Internationaux..... 213

- Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à la séance d'ouverture de la Commission Nationale chargée de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU consacrée à l'Enfant, 05 Janvier 2001..... 213
- Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion du Sommet Global des Femmes, 28 Juin 2003..... 215
- Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la tenue du Sommet Arabe de Tunis, 22 Mai 2004..... 217
- Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la tenue du 49ème Congrès de l'Union Internationale des Avocats, 31 Août 2005 218
- Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux participants au 61ème Congrès des Femmes Chefs d'Entreprises du Monde, 27 Septembre 2013 219
- Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux participants à la 5ème Conférence Islamique des Ministres chargés de l'Enfance, 21 Février 2018..... 221

- Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux participants à la 2ème édition du sommet annuel de l'initiative «Women in Africa», 27 Septembre 2018 223

2.Extraits de Discours et Messages Royaux à l'occasion de la tenue de Rencontres et de Conférences Internationales 225

- Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux participants au Colloque tenu sous le thème: « Le Monde Arabe et l'Afrique: défis du présent et de l'avenir », 15 Octobre 2003 225
- Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale de l'ONU, 15 Septembre 2005 226
- Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la célébration du 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 10 Décembre 2008 227
- Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la tenue de la réunion biennale des Droits de l'Homme des Académie et Sociétés Savantes, 21 Mai 2009 229
- Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux participants au 2ème Forum Mondial des Droits de l'Homme, 27 Novembre 2014 230
- Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion du 60ème anniversaire des accords de la Celle-Saint Cloud, 10 Novembre 2015 232
- Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux participants au Symposium international organisé à l'occasion du 75ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 07 Décembre 2023..... 233

Cinquième partie : Extraits d'Interviews accordées par SM le Roi à certains Organes de Presse, ayant trait à la Famille 235

- Interviews accordées par S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux revues libanaises «Al Hawadith», «La Revue du Liban», «Monday Morning» et «Al Bairak» à la veille de la réunion du Sommet arabe de Beyrouth, 21 Mars 2002 237
- Interview accordée par S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à la revue «Paris Match», 13 Mai 2004 239
- Interview accordée par S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie au quotidien espagnol «El Pais», 16 Janvier 2005..... 241
- Interview accordée par S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie au quotidien économique japonais Nihon Kezaï Shimbun, 25 Novembre 2005 242

Indexation par thème 245

Préface

Cet ouvrage qui recueille les Discours et Messages de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le glorifie, sur la famille de 1999 à 2024, reflète les objectifs définis par la Lettre Royale adressée au Chef du Gouvernement le 26 septembre 2023, dans laquelle Sa Majesté Amir Al Mouminine a appelé à une réforme globale du Code de la Famille, tout en se référant, que Dieu Le préserve, à des Discours royaux antérieurs qui définissent les référentiels et les fondements de la réforme escomptée.

En effet, les Discours Royaux rassemblés dans ce recueil traduisent une vision avancée de l'évolution de la famille marocaine, marquée par le passage d'une «famille élargie» à une «famille nucléaire». Cette mutation induit des défis économiques et sociaux, que Sa Majesté aborde avec une vision novatrice et résolument tournée vers l'avenir.

Quiconque procède à l'analyse des Discours et Messages Royaux perçoit clairement qu'ils traitent des problématiques sociétales complexes, plaçant la structure familiale au cœur des réformes fondées sur les valeurs de respect, de cohésion, d'harmonie et de coexistence fructueuse. Ils préservent les droits des membres de la famille et contribuent à la stabilité de leur situation et à la gestion de leurs différends dans le cadre du respect de la Charia et de la loi, tout en tenant compte des intérêts des parties les plus vulnérables, consolidant, ainsi, les principes de justice, d'égalité et de solidarité familiale.

Dans ce contexte, la Lettre Royale du 26 septembre 2023 a énoncé les principes clés et les valeurs fondamentales devant régir les relations familiales qui découlent de référentiels issus de la Charia, de la Constitution et des droits de l'Homme, tout en tenant compte des mutations économiques et sociales qui touchent actuellement la famille marocaine et la société dans son ensemble.

Se référant à ce qui précède, la Lettre Royale a mis l'accent sur la nécessité de réhabiliter le Code de la Famille en **«corrigeant les dysfonctionnements révélés par son application judiciaire pendant près d'une vingtaine d'années et en modifiant les dispositions devenues obsolètes en raison de l'évolution de la société marocaine et des lois nationales».** Ce processus de réhabilitation doit s'appuyer sur **«les principes fondamentaux et les grandes orientations qui ont encadré sa préparation»,** tels que définis par le Souverain dans le

Discours Royal adressé aux Représentants de la Nation le 10 octobre 2003 et réitérés dans le Discours du Trône du 30 juillet 2022.

Par ailleurs, la Lettre Royale a affirmé que les référentiels et les fondements de la réhabilitation demeurent inchangés. Il s'agit des **«principes de justice, d'égalité, de solidarité et d'harmonie, issus de notre religion islamique, ainsi que des valeurs universelles émanant des accords internationaux ratifiés par le Maroc».** Elle a invité, également, à s'appuyer sur **«les vertus de modération, de jurisprudence éclairée, de concertation et de dialogue, ainsi que de l'association de toutes les institutions et des acteurs concernés».**

Cette démarche réformiste est renforcée par la séance de travail présidée par Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, au Palais Royal de Casablanca le 23 décembre 2024 et qui a couronné l'approche de concertation menée par le Souverain, à travers la création de l'Instance chargée de la révision du Code de la famille et l'association des différents acteurs et parties intéressées par les domaines familial et social. Elle a débouché sur les orientations décisives suivantes :

- L'appel à la création d'un cadre approprié au sein de l'organigramme du Conseil Supérieur des Oulémas, dédié à la réflexion continue et à l'Ijtihad constructif sur les questions familiales ;
- La communication avec l'opinion publique au sujet de la révision du Code de la famille, eu égard à son importance pour toutes les composantes de la société ;
- L'appel au gouvernement pour engager l'initiative législative en vue de réviser le Code de la famille dans des délais raisonnables, conformément aux dispositions constitutionnelles y afférentes ;
- L'élaboration d'une révision du Code selon des règles juridiques claires et intelligibles, afin d'éviter les lectures judiciaires contradictoires et les cas de conflit dans leur interprétation, tout en tenant compte des référentiels et des fondements de base de la réforme;
- Le renforcement de l'expérience de la justice de la famille en tant que pilier essentiel de la réforme, ainsi que la révision des textes législatifs et réglementaires relatifs à la famille.

Dès lors, le Code de la Famille, avec sa portée réformatrice et ses objectifs ambitieux, représente dans les Discours et les Messages Royaux un axe de développement qui oriente le cours de la famille marocaine, en s'appuyant sur des dimensions législatives et juridiques avancées qui permettraient de renforcer sa cohésion interne et d'asseoir sa position comme pilier fondamental de l'édification d'une société stable et équilibrée.

Cette approche réformatrice est fondée sur le développement du Code de la Famille et sur sa mise en œuvre de manière progressive, en lien étroit avec l'une des composantes fondamentales de la justice, qui est - Comme l'a souligné Sa Majesté, que Dieu Le protège – la mise en place **«d'un système judiciaire de la famille qui serait juste, moderne et efficace»,** sans lequel aucune réforme ne sera réalisée et la société ne connaîtra pas de renaissance.

Afin de permettre aux magistrats exerçant dans le domaine de la justice de la famille, aux chercheurs et aux autres acteurs juridiques et sociaux, s'intéressant au sujet d'accéder à ces Référentiels Royaux qui ont orienté les différentes réformes du cadre juridique régissant l'institution familiale, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire a élaboré ce recueil. Rassemblant les Discours et Messages Royaux consacrés à la justice de la famille, cet ouvrage représente une source précieuse d'orientations de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, depuis le début de Son Règne Glorieux en 1999 jusqu'en 2024.

Ce recueil constitue une contribution du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire à la vulgarisation de l'information juridique ainsi qu'à l'amélioration de l'accès aux référentiels qui ont fondé les avancées en termes de droits humains enregistrées par l'ordre familial dans notre pays.

Cette publication se compose de cinq parties, présentées comme suit :

Première partie : Discours et Messages Royaux consacrés exclusivement à la réforme du Code de la Famille

1. Discours et Messages Royaux
2. Communiqués du Cabinet Royal

Deuxième partie : Discours et Messages Royaux, prononcés lors d'occasions nationales officielles, comportant des paragraphes liés au domaine de la famille

1. Discours Royaux à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône
2. Discours Royaux à l'occasion de la Commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple

3. Discours Royaux à l'occasion de l'Ouverture des Premières Sessions du Parlement

Troisième partie: Extraits, ayant trait à la famille, de Discours et Messages Royaux à l'occasion d'événements nationaux

Quatrième partie : Extraits, ayant trait à la famille, de Discours et Messages Royaux à l'occasion d'événements internationaux

1. Extraits de Discours et Messages Royaux à l'occasion de la tenue de sommets et de Congrès Internationaux
2. Extraits de Discours et Messages Royaux à l'occasion de la tenue de Rencontres et de Conférences Internationales

Cinquième partie : Extraits d'Interviews accordées par SM le Roi à certains Organes de Presse, ayant trait à la famille.

Et, pour faciliter la recherche, les Discours et les Messages Royaux ont été classés dans cette publication selon un ordre chronologique qui retrace les différentes étapes franchies par l'Orientation Royale de réforme dans ce domaine, et qui reflète sa globalité, sa continuité et son développement. La publication comprend également une indexation basée sur l'ordre alphabétique des mots et des thématiques clés contenus dans chaque Discours.

En mettant, entre les mains des chers lecteurs, cet ouvrage qui constitue un registre des principales orientations royales concernant la famille marocaine et les moyens pour la promouvoir, sur une période de plus de vingt-quatre ans, le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire espère qu'ils y trouveront une source d'inspiration à même de nourrir leur réflexion et enrichir leur pensée.

Le Premier-Président de la Cour de Cassation
Président-Délégué du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
M'hammed ABDENABAOUI

Première partie :

Discours et Messages Royaux consacrés exclusivement à la réforme du Code de la Famille

1. Discours et Messages Royaux

Message de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'installation de la Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana
27 Avril 2001

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs,

Nous nous sommes attaché, depuis Notre Accession au Trône de Nos Glorieux Ancêtres, à poursuivre les actions en faveur de la promotion de la condition de la femme dans tous les secteurs d'activité de la Nation et à l'affranchir de toutes les formes d'injustice qu'elle subit. Nous nous y employons en Notre qualité d'Amir Al-Mouminine, défenseur de la religion et de la communauté de ses adeptes. Nous adhérons pleinement et au même titre, à la Chari'a dans tout ce qu'elle prescrit de licite, d'illicite ou de loisible.

Œuvrant pour raffermir les valeurs de Justice et d'égalité entre l'homme et la femme, Nous confirmons, de la sorte, ces paroles de Notre Ancêtre Sidna Mohammed -prière et paix soient sur lui-: «*les femmes sont assurément les sœurs des hommes dans les prescriptions*». La Chari'a islamique est fondée sur le juste milieu et la pondération ainsi que sur la quête du redressement et du mieux-être de la société ce qui constitue, du reste, la finalité ultime de toute démarche. Aussi, avons-Nous le souci de garantir les droits des femmes au même titre que ceux des hommes. Nous entendons, au-delà de cet objectif, préserver la cohésion de la famille, unie et solidaire, et raffermir les traditions marocaines authentiques dans un esprit d'entente, de concorde et d'entraide sociale.

Car, Nous avons pour mission d'en assurer la pérennité, notamment dans sa cellule de base qu'est la famille. C'est dans cet esprit que Nous avons reçu les représentantes des formations politiques, des organisations et des associations féminines marocaines. C'est, également, dans cette perspective que Nous avons décidé de former la Commission spéciale que Nous avons

le plaisir d'installer dans ses fonctions aujourd'hui. Nous lui confions la mission d'examiner les mécanismes et les procédures propres à garantir la bonne application des dispositions de la Moudawana, et à s'atteler parallèlement, à l'élaboration d'un projet de révision de ce texte.

Nous avons tenu à ce que cette commission consultative reflète, dans sa composition, le volet jurisprudentiel, judiciaire et scientifique et fasse apparaître la présence de l'élément féminin. Nous avons veillé, également, à ce que tous ses membres soient hautement qualifiés, neutres, objectifs et expérimentés dans leurs domaines de compétence. Nous avons confié la présidence de la Commission à monsieur Driss Dahhak en considération de ses hautes qualités personnelles, de sa probité intellectuelle et de son expérience dans le domaine judiciaire.

Nous sommes convaincu que vous, distingués membres de la Commission, saurez-vous hisser au niveau des responsabilités que Nous vous confions et accomplir votre mission selon ce que dicte le devoir qui vous incombe de garder à l'esprit la finalité ultime des prescriptions généreuses de la Chari'a et d'être équitables et bienveillants à l'égard de la femme, comme le prescrit l'Islam. Vous agirez en votre âme et conscience et selon votre appréciation de la réalité sociale du Maroc telle que vous l'avez côtoyée et pratiquée. Ainsi, Nous aurons œuvré à affranchir la femme de toutes les entraves qui l'empêchent d'apporter sa pleine contribution à l'édification d'une société marocaine solidaire et prémunie contre l'extrémisme et le fanatisme, sans jamais renier notre Identité Marocaine Islamique immuable.

Mesdames et Messieurs,

Grâce à la démarche clairvoyante adoptée par Nos Regrettés Grand-Père et Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V et feu Sa Majesté le Roi Hassan II - que Dieu ait Leurs âmes - et au travail de précurseur qu'ils ont accompli, la Femme Marocaine a pu inscrire à son actif beaucoup de réalisations et d'acquis, notamment les amendements apportés à la Moudawana, du temps de Notre Auguste Père - que Dieu L'ait en Sa Sainte Miséricorde -.

Toutefois, le relâchement des vertus de la bonne conduite prescrite par l'Islam dans les rapports au sein de la famille, ainsi que la non-application intégrale de la réforme précitée de la Moudawana et la prise de conscience grandissante que manifeste la femme à l'égard de ses droits et de ses obligations, suite aux progrès enregistrés au Maroc et à l'insertion active

de la femme dans les divers secteurs d'activité de la Nation, sont autant de facteurs qui Nous commandent de recenser les dispositions de la Moudawana qui nécessitent d'être mises en application de façon effective et de tenir compte des contraintes imposées par les mutations sociales et les préoccupations de l'heure. Ainsi, la Commission pourra se pencher sur ces questions en priorité et proposer les solutions appropriées.

Cependant, rien de tout cela ne pourra se concrétiser sans un dosage subtil qui permette de concilier entre, d'une part, l'attachement aux valeurs immuables qui forment le socle de notre identité, et d'autre part, l'adhésion pleine et entière à l'esprit du temps caractérisé, notamment, par l'universalité des Droits de l'Homme. Cet effort doit s'accomplir dans le cadre de la mission d'Ijtihad qui vous est confiée et dans l'esprit des desseins généreux de la Chari'a qui consistent, justement, à faire prévaloir l'intérêt général des membres de la communauté, dans le strict équilibre entre les droits et les obligations, conformément à ces paroles divines: «*elles ont autant de droits que d'obligations, selon le bon usage*».

Nous exhortons cette commission que Nous assurons de toute Notre sollicitude, à prendre toute la mesure des responsabilités dont elle a la charge, pour la préservation des desseins de la Chari'a islamique et l'appréciation rigoureuse de ses textes. Nous l'engageons à s'astreindre au devoir d'objectivité, à cerner notre réalité sociale, à assigner à chacune des prescriptions la place qui lui revient, en ayant constamment en vue ce qui est nécessaire et ce qui relève de l'intérêt général. Ces deux considérations ont, en effet, aux yeux de la Chari'a, la prééminence sur les autres, dans beaucoup de situations et de cas de figure. Pour autant, la Commission ne doit pas s'estimer liée par des précédents jurisprudentiels qui avaient, certainement, leur justification à leur époque et dans le milieu qui était le leur. Dans ce contexte, il appartient à la Commission d'être à l'écoute de toutes les personnalités, les instances, les organisations, les associations et autres parties concernées, laissant à chacune toute latitude d'exposer son point de vue, et examinant leurs doléances avec application et discernement, en faisant preuve de patience et de disponibilité.

Nous attendons de la Commission qu'elle apprécie à sa juste valeur l'ampleur de la mission dont elle a la charge, en gardant à l'esprit les valeurs sacrées qui caractérisent la famille marocaine et que Nous nous efforçons de préserver. Nous l'engageons à emprunter la voie de la modération et

du consensus, afin de concrétiser les vœux que nous formons tous pour notre Patrie. La sauvegarde de son identité islamique, le progrès social et la mise à niveau de ses potentialités, ses ressources et ses atouts, dans le cadre d'actions concertées, menées conjointement par ses femmes et ses hommes, dans la dignité et dans un esprit d'égalité et d'équité, sont autant d'objectifs à rechercher, afin que notre pays puisse relever les défis, tant internes qu'externes, qui l'attendent. Puisse Dieu bénir et couronner de succès les efforts que vous déployez dans l'intérêt de ce pays paisible.

«*Dis: agissez Dieu verra vos actions ainsi que le Prophète et les croyants*». **Véridique est la parole de Dieu Tout-Puissant.**

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu, soient sur vous».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2003-2004 10 Octobre 2003

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs les honorables Parlementaires,

En ouvrant cette session parlementaire, Nous parachevons le renouvellement des institutions constitutionnelles, concrétisant ainsi Notre ferme volonté de mettre le processus démocratique sur la bonne voie en tant qu'option irréversible, quels que soient les défis aux niveaux national et international. Mais si nous sommes fiers de la réalisation de ce bond qualitatif, est-ce à dire que nous avons déjà atteint l'objectif ultime auquel nous aspirons? Ainsi que Nous l'avons maintes fois rappelé, il n'y a pas de démocratie sans démocrates. La démocratie est un processus long et ardu et non un champ virtuel de guerre de positions. Il s'agit, plutôt, d'une citoyenneté engagée et une pratique incontournable de bonne gestion des affaires publiques, au niveau local en particulier. La consolidation de la démocratie passe, nécessairement, par l'ancrage de la culture de la citoyenneté, mission qui, du reste, revient aux partis politiques et aux organisations de la société civile, et par l'amélioration, palpable pour le citoyen, de son vécu quotidien.

Et, quelle que soit la composition des Conseils élus, Nous ne cesserons, néanmoins, de poser la question essentielle suivante: l'élection est-elle une fin en soi, marquant l'aboutissement ultime du parcours? Assurément non, car le respect de la volonté populaire exige de se défaire de la mentalité de la démocratie des sièges, au profit d'une adhésion franche aux vertus de la démocratie du développement.

Dans la perspective de tirer tous les enseignements qui s'imposent de l'élection des Conseils représentatifs, et de réunir les conditions requises pour en assurer la rationalisation, Nous nous limiterons, aujourd'hui, à évoquer

le renouvellement de l'élection des Conseils des collectivités locales, qui incarnent la démocratie participative et de proximité, et forment le noyau dur de la Chambre des Conseillers.

Nous engageons les collectivités locales à tourner la page de la compétition électorale, somme toute passagère, pour ouvrir les chantiers essentiels de l'action sociale, refusant de baisser les bras devant l'ampleur des difficultés et s'employant, en revanche, à élaborer des plans de développement locaux, en vue de la mise en œuvre concrète des chantiers prioritaires que sont l'habitat salubre, l'investissement porteur, l'emploi productif, l'enseignement utile et la création des conditions d'une vie digne pour tous. Voilà qui va stimuler les citoyens qui, du reste, doivent être associés, de manière effective et permanente, à la réalisation des projets de développement répondant à leurs préoccupations réelles. Telle est la voie à emprunter pour la réhabilitation de la démocratie locale, laquelle doit être une relation synergique et permanente avec les citoyens, plutôt qu'un exercice de circonstance qui ne dure que le temps d'un scrutin.

Nous tenons à féliciter les nouveaux élus, et Nous nous réjouissons du score élevé réalisé par les jeunes les plus qualifiés. Toutefois, le faible niveau de représentation féminine dans les collectivités locales, Nous amène à Nous interroger: jusqu'à quand allons-nous continuer à recourir à la discrimination juridique positive, pour garantir une large participation de la femme aux institutions? La question exige, sans aucun doute, un renouveau global, par une transformation profonde des mentalités archaïques et de la conscience collective. Elle requiert de laisser à la femme la faculté de s'insérer dans tous les rouages de la vie de la Nation, d'autant plus qu'elle a fait la démonstration de ses mérites, de sa droiture et de son dévouement au service de l'intérêt général.

Corrélativement aux Hautes Directives que Nous avons données aux autorités publiques pour apporter leur appui aux collectivités locales, Nous n'avons pas manqué d'insister sur la nécessité pour ces autorités de faire preuve de vigilance, de fermeté et de contrôle continu pour s'assurer de l'exercice optimal par les Conseils élus, des larges prérogatives qui leur sont dévolues par la loi.

Parallèlement à la mise en garde que Nous lançons contre l'irresponsabilité et la mauvaise gestion, même de la part d'un élu ayant obtenu une forte majorité, Nous tenons à rappeler en particulier Nos Hautes Instructions visant la pénalisation d'actes favorisant la prolifération de l'habitat insalubre et l'application ferme, efficace et sans complaisance de la loi à l'encontre de tous les manipulateurs.

Nous considérons que la collectivité locale ne peut s'acquitter, pleinement, de sa mission qu'en conjuguant ses efforts avec ceux de l'Ecole et de la Famille, trois institutions sur lesquelles se focalise Notre ferme volonté de réforme visant l'édification d'une société démocratique, moderniste.

Nous avons, suffisamment, insisté sur la nécessaire mise en œuvre optimale de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation. Nous nous contenterons, aujourd'hui, de prévenir, mais avec force, que cette année constitue un tournant décisif pour la réalisation de cette réforme essentielle. Aussi, faut-il se résoudre à prendre, à cet égard, les décisions audacieuses qui s'imposent, faire preuve de tout le courage et de toute la fermeté requise et veiller à la mise en œuvre utile et effective de ses dispositions dans la pratique et le vécu des citoyens.

S'agissant de la Famille et de la promotion de la condition de la Femme, J'en ai déjà énoncé la problématique fondamentale dès le lendemain de Mon Accession à la Charge Suprême d'Amir Al-Mouminine, en M'interrogeant dans le discours du 20 Août 1999: «*Comment espérer assurer progrès et prospérité à une société alors que ses femmes, qui en constituent la moitié, voient leurs droits bafoués et pâtissent d'injustice, de violence et de marginalisation, au mépris du droit à la dignité et à l'Equité que leur confère notre sainte religion?*».

Outre les multiples décisions et initiatives que Nous avons prises et qui étaient autant de signaux forts en faveur de la promotion, dans l'équité, de la condition de la femme, Nous n'avons pas hésité à intervenir pour épargner à la société les risques de déchirements autour de cette question. Nous avons constitué, à cet effet, une commission consultative composée de divers profils et compétences, chargée de Nous soumettre des propositions sur une réforme substantielle de la Moudawana. Depuis, Nous n'avons cessé de lui prodiguer Nos Hautes Directives, jusqu'à ce qu'elle ait soumis à Notre Haute Appréciation les résultats de ses travaux.

A cet égard, Nous tenons à rendre hommage aux efforts déployés par son Président et tous ses membres. Si les avis étaient quelques fois éloignés sur certaines questions, Nous considérons, cependant, qu'entre Oulémas, les divergences sont, plutôt, porteuses de bénédiction.

En adressant Nos Hautes Directives à cette Commission, et en Nous prononçant sur le projet de Code de la Famille, Nous entendions voir introduire les réformes substantielles suivantes:

1- Adopter une formulation moderne, en lieu et place des concepts qui portent atteinte à la dignité et à l'humanisme de la femme. Placer la famille sous la responsabilité conjointe des deux époux. A cet égard, Mon Aïeul le Prophète Sidna Mohammed, Paix et Salut soient sur Lui a dit: «*les femmes sont égales aux hommes au regard de la loi*». Il est, en outre, rapporté qu'Il a dit: «*est digne, l'homme qui les honore et ignoble celui qui les humilie*».

2- Faire de la tutelle (wilaya) un droit de la femme majeure, qu'elle exerce selon son choix et ses intérêts, et ce, en vertu d'une lecture d'un verset coranique selon laquelle la femme ne saurait être obligée à contracter un mariage contre son gré: «*Ne les empêchez pas de renouer les liens de mariage avec leurs maris si les deux époux conviennent de ce qu'ils croient juste*». La femme peut, toutefois, mandater de son plein gré, à cet effet, son père ou un de ses proches.

3- Assurer l'égalité entre l'homme et la femme pour ce qui concerne l'âge du mariage, fixé uniformément, à 18 ans, en accord avec certaines prescriptions du Rite Malékite; et laisser à la discrétion du juge la faculté de réduire cet âge dans les cas justifiés. Assurer, également, l'égalité entre la fille et le garçon confiés à la garde, en leur laissant la latitude de choisir leur dévolutaire, à l'âge de 15 ans.

4- S'agissant de la polygamie, Nous avons veillé à ce qu'il soit tenu compte des desseins de l'Islam tolérant qui est attaché à la notion de justice, à telle enseigne que le Tout-Puissant a assorti la possibilité de polygamie d'une série de restrictions sévères : «*Si vous craignez d'être injustes, n'en épousez qu'une seule*». Mais le Très-Haut a écarté l'hypothèse d'une parfaite équité, en disant en substance: «*vous ne pouvez traiter toutes vos femmes avec égalité, quand bien même vous y tiendriez*».

De même, avons-Nous gardé à l'esprit cette sagesse remarquable de l'Islam qui autorise l'homme à prendre une seconde épouse, en toute légalité, pour des raisons de force majeure, selon des critères stricts draconiens, et avec, en outre, l'autorisation du juge. En revanche, dans l'hypothèse d'une interdiction formelle de la polygamie, l'homme serait tenté de recourir à une polygamie de fait, mais illicite. Par conséquent, la polygamie n'est autorisée que selon les cas et dans les conditions légales ci-après:

- Le juge n'autorise la polygamie que s'il s'assure de la capacité du mari à traiter l'autre épouse et ses enfants équitablement et sur un pied d'égalité avec la première, et à leur garantir les mêmes conditions de vie, et que s'il dispose d'un argument objectif exceptionnel pour justifier son recours à la polygamie;

- La femme peut subordonner son mariage à la condition, consignée dans l'acte, que son mari s'engage à s'abstenir de prendre d'autres épouses: Cette conditionnalité est, en fait, assimilée à un droit qui lui revient. A cet égard, Omar Ibn Khattab, que Dieu soit satisfait de lui-a dit: «*Les droits ne valent que par les conditions y attachées*», «*Le contrat tient lieu de loi pour les parties*» (Pacta Sunt Servanda). En l'absence d'une telle condition, il lui appartient de convoquer la première épouse et demander son consentement, aviser la deuxième épouse que son conjoint est déjà marié, et recueillir, également, son assentiment. En outre, il devrait être loisible à la femme dont le mari vient de prendre une deuxième épouse de réclamer le divorce pour cause de préjudice subi.

5- Concrétiser la Haute Sollicitude Royale dont Nous entourons Nos chers sujets résidant à l'étranger, afin de lever les contraintes et les difficultés qu'ils subissent à l'occasion de l'établissement d'un acte de mariage, et ce en simplifiant la procédure, de sorte qu'il soit suffisant de l'établir en présence de deux témoins Musulmans, en conformité avec les procédures en vigueur dans le pays d'accueil, et de le faire enregistrer par les services consulaires ou judiciaires marocains, conformément à cette recommandation du Prophète: «*Facilitez, ne compliquez point*»!

6- Faire du divorce, en tant que dissolution des liens de mariage, un droit exercé et par l'époux et par l'épouse, selon les conditions légales propres à chacune des parties et sous contrôle judiciaire. Il s'agit, en effet, de restreindre le droit de répudiation reconnu à l'homme, en lui attachant

des normes et conditions visant à prévenir un usage abusif de ce droit. Le Prophète -Prière et Salut soient sur Lui- dit à cet égard: «*le plus exécrable (des actes) licites, pour Dieu, est le divorce*». Pour ce faire, il convient de renforcer les mécanismes de conciliation et d'intermédiation, en faisant intervenir la famille et le juge. Si le pouvoir de répudiation revient au mari, l'épouse en a, également, la prérogative, par le biais du droit d'option. Dans tous les cas de figure, il faudra, avant d'autoriser la répudiation, s'assurer que la femme répudiée bénéficiera de tous les droits qui lui sont reconnus. Par ailleurs, une nouvelle procédure de répudiation a été adoptée. Elle requiert l'autorisation préalable du tribunal et le règlement des droits dus à la femme et aux enfants par le mari, avant l'enregistrement du divorce. Elle stipule, en outre, l'irrecevabilité de la répudiation verbale dans des cas exceptionnels.

7- Elargir le droit dont dispose la femme pour demander le divorce judiciaire, pour cause de manquement du mari à l'une des conditions stipulées dans l'acte de mariage, ou pour préjudice subi par l'épouse, tel que le défaut d'entretien, l'abandon du domicile conjugal, la violence ou tout autre sévices, et ce, conformément à la règle jurisprudentielle générale qui prône l'équilibre et le juste milieu dans les relations conjugales. Cette disposition répond, également, au souci de renforcer l'égalité et l'équité entre les deux conjoints. De même qu'a été institué le divorce par consentement mutuel, sous le contrôle du juge.

8- Préserver les droits de l'enfant en insérant dans le Code les dispositions pertinentes des conventions internationales ratifiées par le Maroc et en garantissant l'intérêt de l'enfant en matière de garde, laquelle devrait être confiée à la mère, puis au père, puis à la grand-mère maternelle. En cas d'empêchement, il appartient au juge de décider de l'octroi de la garde au plus apte à l'assumer parmi les proches de l'enfant et en tenant compte du seul intérêt de l'enfant. Par ailleurs, la garantie d'un logement décent pour l'enfant, objet de la garde, devient, désormais, une obligation distincte de celles dues au titre de la pension alimentaire. La procédure de règlement des questions liées à ladite pension sera accélérée, puisqu'elle devra s'accomplir dans un délai ne dépassant pas un mois.

9- Protéger le droit de l'enfant à la reconnaissance de sa paternité au cas où le mariage ne serait pas formalisé par un acte, pour des raisons de force majeure. Le tribunal s'appuie, à cet effet, sur les éléments de preuve tendant

à établir la filiation. Par ailleurs, une période de cinq ans, est prévue pour régler les questions restées en suspens dans ce domaine, et ce, pour épargner les souffrances et les privations aux enfants dans une telle situation.

10- Conférer à la petite-fille et au petit-fils du côté de la mère, le droit d'hériter de leur grand-père, dans le legs obligatoire, au même titre que les petits-enfants du côté du fils, et ce, en application du principe de l'effort jurisprudentiel (l'Ijtihad) et dans un souci de justice et d'équité.

11- S'agissant de la question de la gestion des biens acquis par les conjoints pendant le mariage. Tout en retenant la règle de séparation de leurs patrimoines respectifs, les conjoints peuvent, en principe, convenir du mode de gestion des biens acquis en commun, dans un document séparé de l'acte de mariage. En cas de désaccord, il est fait recours au juge qui se base sur les conditions générales de preuve pour évaluer la contribution de chacun des deux époux pour la fructification des biens de la famille.

Mesdames et Messieurs les honorables Parlementaires,

Ces réformes dont Nous venons d'énoncer les plus importantes, ne doivent pas être perçues comme une victoire d'un camp sur un autre, mais plutôt comme des acquis au bénéfice de tous les marocains. Nous avons veillé à ce qu'elles cadrent avec les principes et les références ci-après:

- Je ne peux, en Ma qualité d'Amir Al-Mouminine, autoriser ce que Dieu a prohibé, ni interdire ce que le Très-Haut a autorisé;

- Il est nécessaire de s'inspirer des desseins de l'Islam tolérant qui honore l'Homme et prône la justice, l'égalité et la cohabitation harmonieuse, et de s'appuyer sur l'homogénéité du Rite Malékite, ainsi que sur l'Ijtihad qui fait de l'Islam une religion adaptée à tous les lieux et toutes les époques, en vue d'élaborer un Code moderne de la Famille, en parfaite adéquation avec l'esprit de notre religion tolérante.

- Le Code ne devrait pas être considéré comme une loi édictée à l'intention exclusive de la femme, mais plutôt, comme un dispositif destiné à toute la famille, père, mère et enfants. Il obéit au souci, à la fois, de lever l'iniquité qui pèse sur les femmes, de protéger les droits des enfants, et de préserver la dignité de l'homme. Qui, parmi vous, accepterait que sa famille, sa femme et ses enfants soient jetés à la rue, ou que sa fille ou sa sœur soit maltraitée?

- Roi de tous les Marocains, Nous ne légiférons pas en faveur de telle ou telle catégorie, telle ou telle partie. Nous incarnons la volonté collective de la Oumma, que Nous considérons comme Notre grande famille.

Soucieux de préserver les droits de Nos fidèles sujets de confession juive, Nous avons tenu à ce que soit réaffirmée, dans le nouveau Code de la Famille, l'application à leur égard des dispositions du statut personnel hébraïque marocain.

Bien que le Code de 1957 ait été établi avant l'institution du Parlement, et amendé, par Dahir, en 1993 au cours d'une période constitutionnelle transitoire, Nous avons jugé nécessaire et judicieux que le Parlement soit saisi, pour la première fois, du projet de Code de la Famille, eu égard aux obligations civiles qu'il comporte, étant entendu que ses dispositions à caractère religieux relèvent du ressort exclusif d'Amir Al-Mouminine.

Nous attendons de vous d'être à la hauteur de cette responsabilité historique, tant par le respect de la sacralité des dispositions du projet qui s'inspirent des desseins de notre religion généreuse et tolérante, qu'à l'occasion de l'adoption d'autres dispositions. Ces dispositions ne doivent pas être perçues comme des textes parfaits, ni appréhendées avec fanatisme. Il s'agit, plutôt, de les aborder avec réalisme et perspicacité, dès lors qu'elles sont issues d'un effort d'Ijtihad valable pour le Maroc d'aujourd'hui, ouvert au progrès que Nous poursuivons avec sagesse, de manière progressive, mais résolue.

En Notre qualité d'Amir Al-Mouminine, Nous jugerons votre travail en la matière, en Nous fondant sur ces prescriptions divines: «*consulte-les sur la question*» et «*si ta décision est prise, tu peux compter sur l'appui de Dieu*».

Soucieux de réunir les conditions d'une mise en œuvre efficiente du Code de la Famille, Nous avons adressé à Notre Ministre de la Justice, une Lettre Royale, faisant remarquer que la mise en œuvre de ce texte, quels que soient, par ailleurs, les éléments de réforme qu'il comporte, reste tributaire de la création de Juridictions de la Famille qui soient équitables, modernes et efficientes. En effet, l'application du Code actuel a confirmé que les lacunes et les défaillances qui ont été relevées, ne tenaient pas seulement aux dispositions proprement dites du Code, mais plutôt à l'absence de Juridictions de la Famille qualifiées sur les plans matériel, humain et de

procédure, à même de réunir les conditions de justice et d'équité nécessaires et de garantir la célérité requise dans le traitement des dossiers et l'exécution des jugements.

Nous lui avons, également, ordonné, outre la mise en place rapide du Fonds d'entraide familiale, de prévoir des locaux convenables pour les Juridictions de la Famille, dans les différents tribunaux du Royaume, et de veiller à la formation de cadres qualifiés de différents niveaux, eu égard aux pouvoirs que confère le présent projet à la Justice.

Nous lui avons, en outre, ordonné de soumettre à Notre Majesté, des propositions pour la mise en place d'une commission d'experts, chargée d'élaborer un guide pratique comportant les différents actes, dispositions et procédures concernant les Juridictions de la Famille, afin d'en faire une référence unifiée pour ces juridictions, tenant lieu de mode d'application du Code de la Famille. Il importe, également, de veiller à réduire les délais prévus dans le Code de procédure civile en vigueur, concernant l'exécution des décisions prises sur des questions afférentes au Code de la Famille.

De même qu'il convient de lancer une large campagne médiatique, pour sensibiliser toutes les couches de la société quant à l'importance de cette réforme, et ce, avec la participation de jurisconsultes et de différentes sensibilités intellectuelles et politiques.

Quelle que soit l'importance des questions qui vous sont soumises, la cause sacrée de l'intégrité territoriale du Royaume doit rester à la tête des questions nécessitant une mobilisation générale. Aussi, vous exhortons-Nous à user activement de la diplomatie parlementaire pour défendre cette cause avec audace, efficacité et d'une manière offensive, à toutes les occasions et devant toutes les instances. Nous tenons, à cet égard, à rendre hommage à la participation dynamique des représentants des Provinces du Sud au sein des institutions élues, participation qui confirme leur adhésion à Notre option nationale pour la gestion démocratique de leurs affaires locales dans le cadre de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume, qui fait l'objet d'une unanimité, sans faille, de Notre cher Peuple sous la conduite de Notre Majesté.

Je suis déterminé à aller de l'avant dans la mise en œuvre de toutes les réformes, avec la participation de toutes les forces vives, et en particulier, la jeunesse, pour ancrer chez elle les valeurs de la citoyenneté positive, et pour qu'elle contribue à l'édification du Maroc de la démocratie, de la solidarité et du développement.

A cet égard, Nous réaffirmons Notre volonté de consacrer cette année à la consolidation des principaux piliers de ce projet, à savoir la famille stable, l'Ecole d'avant-garde et la collectivité locale mobilisée au service de l'intérêt général et du raffermissement des fondements de l'Etat démocratique, fort de ses institutions efficientes.

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous».

Message de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie au Ministre de la Justice relatif à la nécessité d'aménager des locaux convenables pour les Juridictions de la Famille
12 Octobre 2003

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

**Notre dévoué serviteur et Ministre de la Justice, M. Mohamed Bouzoubaa,
Que Dieu te protège, te garde et guide tes pas sur la bonne voie,**

M. M'hammed Boucetta, Président de la Commission Consultative de la Révision de la Moudawana, a soumis à la Haute Appréciation de Notre Majesté, le projet de Code de la Famille auquel Nous tenons, comme tu le sais, à assurer toutes les conditions d'une application optimale et diligente.

Pour concrétiser le souci qui Nous anime à cet égard, Nous avons, depuis que Nous avons mis en place la Commission consultative chargée de proposer une réforme substantielle de la Moudawana, insisté sur la nécessité de soutenir ce projet dont la mise en œuvre, quels que soient, par ailleurs, les éléments de réforme qu'il comporte, reste tributaire de la création de Juridictions de la Famille qui soient équitables, modernes et efficientes. En effet, l'application du Code actuel a confirmé que les lacunes et les défaillances qui ont été relevées, ne tenaient pas seulement à certaines dispositions du Code, mais surtout à l'absence de Juridictions de la Famille, qualifiées sur les plans matériel, humain et de procédure, à même de réunir les conditions de justice et d'équité nécessaires et de garantir la célérité requise dans le traitement des dossiers et l'exécution des jugements.

En attendant de donner Notre avis éclairé sur ce projet, Nous t'ordonnons de hâter l'exécution de Nos Hautes Directives en la matière, en faisant aménager rapidement, au sein des différents tribunaux du Royaume, des locaux convenables pour les Juridictions de la Famille et en veillant à la formation de cadres qualifiés de différents niveaux, pour exercer l'autorité qui leur sera confiée dans ce domaine.

Nous t'ordonnons, par ailleurs, de soumettre à Notre Majesté des propositions pour la mise en place d'une commission d'experts, chargée d'élaborer un guide pratique, comportant les différents actes, dispositions et procédures concernant les Juridictions de la Famille, afin d'en faire une référence unifiée pour ces juridictions, auxquelles Nous accordons toute Notre sollicitude et tout Notre intérêt, eu égard à Notre attachement à la consolidation des éléments fondateurs d'une famille marocaine fidèle à ses valeurs et à son authenticité, ouverte sur son temps et protégée par les vertus de justice, d'égalité et de solidarité.

En t'assurant de Notre pleine satisfaction, et en te souhaitant davantage de succès, Nous appelons sur toi la paix et la miséricorde de Dieu».

Allocution de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie devant les Présidents des deux Chambres du Parlement à l'occasion de la remise du nouveau Code de la Famille 03 Février 2004

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs,

En tenant à recevoir les Présidents des deux chambres du Parlement pour qu'ils Nous remettent le Code de la Famille, Nous entendons réaffirmer Notre engagement constant en faveur des valeurs fondatrices de cette loi qui fera, désormais, date dans l'histoire du Maroc, non seulement parce qu'elle constitue un jalon dans l'édification de notre société démocratique et moderniste, mais également, parce que Nous avons, à travers elle, fait la démonstration concrète et éclatante de la complémentarité entre les référentiels de l'Islam et de l'Universalité qui reposent, l'un et l'autre, sur les mêmes principes de liberté, d'égalité, d'équité et de solidarité.

Par cette œuvre pionnière, Nous avons, en Notre qualité d'Amir Al- Mouminine (Commandeur des Croyants), contribué à l'action que toute la Oumma islamique se doit d'entreprendre pour corriger l'image erronée que certains se font de l'Islam, injustement diabolisé et taxé d'anachronisme et d'extrémisme. Nous réaffirmons, par Notre démarche, la capacité de la raison et de la pensée islamiques à s'inscrire parfaitement dans la modernité et le progrès, tout en faisant prévaloir l'esprit tolérant et ouvert de l'Islam.

Depuis Notre Accession au Trône, l'un des premiers objectifs de Notre politique a été de promouvoir un Code moderne de la Famille réunissant de telles caractéristiques et s'appuyant sur de telles références, dans un contexte traversé par des courants divers et hétéroclites. Tout en rendant grâce au Très-Haut de Nous avoir soutenu dans sa réalisation, avec tout ce qu'il comporte comme Equité assurée et Justice rendue à la femme, protection des droits de l'enfant et préservation de la dignité de l'homme, Nous tenons à réaffirmer que ce Code constitue, bel et bien, un acquis pour

tous les Marocains. Il Nous plaît, en l'occurrence, de rendre hommage à l'unanimité manifestée à propos de ce Code par tous les Représentants de la Nation, ses forces vives et toutes ses composantes, dans le cadre d'un débat démocratique responsable et dans une parfaite symbiose entre le Trône et le Peuple.

Cependant, l'importance des acquis réalisés, que Nous couronnons, aujourd'hui, par l'apposition de Notre Sceau Chérifien sur le Dahir portant promulgation du Code de la Famille, n'a d'égal que Notre conscience de l'ampleur de l'effort à fournir pour une mise en œuvre effective de cette loi. A cet effet, Nous n'épargnerons aucun effort pour qu'elle soit appliquée de la façon la plus parfaite, tant par le biais d'une Justice qualifiée, indépendante, efficiente et équitable, qu'en mettant à contribution les différents forums, institutions et organisations pour sensibiliser toutes les couches de la société à sa portée civilisationnelle et à sa forte teneur multidimensionnelle, en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement d'un acquis pour la femme, mais de la consolidation d'une institution familiale marocaine équilibrée et moderne, fondée sur l'égalité et la responsabilité partagée des deux conjoints, et imprégnée des nobles valeurs portées par ce code et qui doivent constituer, pour elle, une culture, un comportement quotidien, voire un véritable réflexe.

Nous sommes, également, déterminé à assurer la mise en œuvre du Code de la Famille, non seulement en mettant en place les moyens matériels et humains et les mécanismes juridiques nécessaires, mais en allant aussi de l'avant dans la réalisation du développement global, et en encourageant l'action concrète de proximité afin de favoriser l'épanouissement de la famille et la libération des énergies pour une action collective répondant à Notre ambition d'asseoir un Maroc démocratique et moderne sur des bases solides. Nous réitérons Notre détermination à persévérer sur la voie des réformes structurantes pour réaliser davantage d'acquis, faisant, ainsi, de la femme et de l'homme des partenaires dans les droits et devoirs, et dans la promotion d'une citoyenneté agissante et responsable. «*Seigneur, inspire-moi pour que je rende grâce aux bienfaits dont tu m'as comblé ainsi que mes Parents, et pour que je fasse une bonne œuvre que tu agrées*». Véridique est la parole de Dieu Tout-Puissant.

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous».

Lettre de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie au Chef du Gouvernement relative à la révision du Code de la Famille
26 septembre 2023

La Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement vient concrétiser la décision Royale annoncée par SM le Roi dans le Discours du Trône de l'année 2022 et traduire la Haute sollicitude que le Souverain ne cesse d'accorder à la promotion des questions de la femme et de la famille en général.

Dans cette Lettre Royale, SM le Roi affirme qu'il est nécessaire de réexaminer le Code de la Famille, qui a eu l'immense avantage d'impulser une dynamique de changement vertueuse et d'instaurer une conception nouvelle de l'égalité et de l'équilibre familial, ouvrant ainsi la voie à une avancée sociale considérable, afin de corriger les dysfonctionnements et les lacunes que l'expérience de sa mise en œuvre judiciaire a révélés.

Le Souverain souligne que les dispositions du Code de la Famille «doivent également être mises en adéquation avec l'évolution de la société marocaine et les besoins du développement durable», notant que «la nouvelle version s'harmonisera ainsi avec la progression de notre législation nationale».

«L'actualisation du Code que Nous appelons de nos vœux doit se faire en accord avec les principes directeurs et les orientations clés qui ont présidé à son élaboration et que Nous avons définis dans Notre Discours prononcé devant le Parlement, le 10 octobre 2003, puis confirmés dans le Discours du Trône adressé à Notre cher peuple, le 30 juillet 2022», précise SM le Roi.

Dans ce sens, le Souverain note : «Nous avons le souci que la mise à niveau souhaitée soit réalisée en total accord avec l'esprit de la Chari'a et les spécificités de la société marocaine», ajoutant que «Nous tenons également à ce que, pensée et conçue avec le concours des institutions et des acteurs concernés, elle s'opère selon une approche marquée du sceau de la modération, de l'Ijtihad ouvert, de la concertation et du dialogue».

Par conséquent, poursuit SM le Roi, la mise à jour recherchée doit consister en priorité à remédier aux défaillances que l'application judiciaire du Code a mises en évidence sur près de vingt ans. Elle devra également amender les dispositions que l'évolution de la société marocaine et le développement des législations nationales ont rendues obsolètes.

Aussi, soutient SM le Roi, le Code amendé devra garder le même référentiel et les mêmes soubassements de départ, en l'occurrence les valeurs de justice, d'égalité, de solidarité et de cohérence telles qu'elles sont prônées dans les sources authentiques de la religion musulmane, ainsi que les principes universels énoncés dans les conventions internationales ratifiées par le Maroc.

Le Souverain souligne, dans ce cadre, que «la pratique vertueuse de l'Ijtihad constructif constitue la voie à suivre pour créer la synergie souhaitée entre le credo islamique, ses visées ultimes et les principes nouveaux convenus mondialement en matière des droits de l'Homme».

«Ainsi que Nous l'avons affirmé maintes fois en qualité d'Amir Al-Mouminine, Nous ne pouvons autoriser ce que Dieu a prohibé, ni interdire ce que le Très-Haut a autorisé», tient à préciser SM le Roi.

Eu égard à la centralité de ce sujet qui a une double portée juridique et judicaire, précise le Souverain, «Nous avons estimé judicieux de confier le pilotage conjoint et collégial du processus d'amendement au Ministère de la Justice, au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et à la Présidence du Ministère Public».

A ce propos, le Souverain appelle ces institutions à impliquer étroitement dans cette démarche les autres instances concernées directement par ce sujet, au premier chef desquelles le Conseil supérieur des oulémas, le Conseil national des droits de l'Homme et l'autorité gouvernementale chargée de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille, mettant l'accent sur l'importance de s'ouvrir également dans le cadre d'une approche participative à un large spectre d'organisations et d'acteurs de la société civile.

SM le Roi affirme que les éventuelles propositions de modification et d'amendement devraient prendre en considération les conclusions issues des concertations élargies et des séances d'audition qui seront

rigoureusement tenues notamment avec le tissu associatif concerné par les droits de l'Homme, les droits de la femme et de l'enfant ainsi qu'avec les magistrats, les chercheurs, les académiciens et les autres professionnels du droit de la famille.

Nous attendons que les conclusions de ces rencontres soient formulées sous forme de propositions d'amendement à porter à Notre Haute Appréciation, en Notre qualité d'Amir Al-Mouminine et Garant des droits et libertés des citoyens, dans un délai n'excédant pas six mois. Il sera ensuite procédé à l'élaboration de la version finale en vue de sa soumission pour approbation au Parlement», indique le Souverain.

Dans une déclaration à la presse à l'issue de la réunion, M. Akhannouch s'est dit honoré de recevoir cette Lettre Royale, qui inaugure le processus de révision du Code de la Famille, ce grand chantier de réforme supervisé par Sa Majesté le Roi, que Dieu le Glorifie.

La Lettre Royale a précisé la partie qui pilotera l'opération de réforme, composée du ministère de la Justice, du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et de la Présidence du Ministère public, ainsi que la méthodologie de travail basée sur l'écoute selon une approche participative, outre une période de six mois comme délai maximum pour l'accomplissement de cette mission, a-t-il dit.

Le Chef du gouvernement a souligné qu'il a été décidé, dans le cadre de la mise en œuvre du contenu de la Lettre Royale, de tenir une réunion en début de la semaine prochaine, qui sera suivie de rencontres d'écoute de l'ensemble des composantes de la société marocaine concernée par cette question.

Il a précisé que cette réforme constitue un moment fort pour le Maroc, émettant le souhait que l'ensemble des intervenants y contribue de manière positive, comme voulu par SM le Roi, Amir Al Mouminine.

2. Communiqués du Cabinet Royal

Communiqué du Cabinet Royal relatif à la Saisine par S.M Le Roi Mohammed VI que Dieu Le Glorifie du Conseil supérieur des Oulémas au sujet de certaines propositions, à caractère religieux, formulées par l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille
28 juin 2024

« Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, que Dieu L'assiste, Président du Conseil Supérieur des Oulémas, a bien voulu, ce vendredi 21 Dou Al Hijja 1445 H correspondant au 28 juin 2024, donner Ses Hautes Directives audit Conseil, pour examiner certaines questions contenues dans les propositions de l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille, en se référant aux principes et préceptes de la sainte religion de l'Islam et ses desseins tolérants, et pour soumettre une Fatwa à leur sujet à la Haute Appréciation du Souverain.

Cette saisine intervient après que l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille ait accompli sa mission dans les délais impartis et soumis ses propositions à la Haute Appréciation de Sa Majesté le Roi. Considérant que certaines propositions sont en rapport avec des textes religieux, le Souverain a décidé de saisir le Conseil supérieur des oulémas qui est, conformément à l'article 41 de la Constitution, la seule instance habilitée à prononcer les Fatwas officiellement agréées.

Le Souverain a également invité le Conseil Supérieur des Oulémas à tenir compte dans l'élaboration de sa Fatwa du contenu de la Lettre Royale adressée à Monsieur le Chef du gouvernement, qui appelle à l'adoption des vertus de la modération et de l'Ijtihad ouvert et constructif, tout en prenant en considération la norme maintes fois prônée par Sa Majesté le Roi, que Dieu Le garde, selon laquelle on ne peut autoriser ce qu'est prohibé, ni interdire ce qu'est autorisé ».

Communiqué du Cabinet Royal à l'occasion de la tenue de la séance de travail consacrée à la question de la révision du Code de la Famille
23 Décembre 2024

«Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, lundi au Palais Royal à Casablanca, une séance de travail consacrée à la question de la révision du Code de la Famille.

Cette séance intervient après que l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille a soumis à Sa Majesté le Roi, suite à la fin de sa mission dans le délai imparti, un rapport comportant plus de 100 propositions d'amendement, et après que Sa Majesté le Roi, Amir Al-Mouminine, a bien voulu saisir le Conseil supérieur des Oulémas concernant certaines propositions relatives à des textes religieux au sujet desquelles le Conseil a émis un avis légal.

Elle intervient également après que SM le Roi, que Dieu Le glorifie, a procédé aux arbitrages nécessaires quant aux questions à propos desquelles l'Instance a émis plus d'un avis ou celles dont la révision a nécessité le recours à l'avis de la Charia, lesquels arbitrages Royaux ont donné la priorité aux choix qui cadrent avec les référentiels et les finalités définis dans la Lettre Royale adressée à Monsieur le Chef du gouvernement, ainsi que ceux fixés par les normes régissant l'action de l'Instance, à leur tête la norme de «Ne pas interdire ce qui est autorisé, ni autoriser ce qui est prohibé».

Au cours de cette séance, le ministre de la Justice, Monsieur Abdellatif Ouahbi, en sa qualité de membre de l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille, a présenté devant Sa Majesté le Roi un exposé sur la démarche et la méthodologie de travail de l'Instance, particulièrement les séances d'écoute et d'audition organisées par l'Instance ainsi que les plus importantes propositions qui en ont découlé, qu'elle a incluses dans son rapport précité, en plus des finalités escomptées de celles-ci.

Le ministre des Habous et des Affaires islamiques, Monsieur Ahmed Toufiq, a exposé, en sa qualité de membre du Conseil supérieur des Oulémas, les conclusions de l'Avis du Conseil qui ont établi le fondement légal essentiel de certaines propositions de l'Instance et pris en compte le principe de la Maslaha (l'intérêt) pour trouver des solutions conformes à la Charia concernant d'autres propositions. Ceci a représenté une occasion de mettre en valeur la capacité de l'Ijtihad constructif dans la déduction des règles de la Charia, le juste milieu et la modération de l'Ecole marocaine du Fiqh, qui puise ses fondements dans les constantes religieuses du Royaume.

Dans ce cadre, Sa Majesté le Roi, Amir Al-Mouminine, a appelé le Conseil supérieur des Oulémas à poursuivre la réflexion et à adopter l'Ijtihad constructif sur la question de la famille, à travers la création d'un cadre approprié au sein de sa structure, en vue d'approfondir la recherche au sujet des problématiques du Fiqh liées aux évolutions que connaît la famille marocaine, et qui exigent des réponses novatrices en phase avec les exigences de l'heure.

En vue de clarifier les principaux contenus de la révision du Code de la Famille, le Souverain a chargé, lors de cette séance, Monsieur le Chef du gouvernement et Messieurs les ministres de communiquer avec l'opinion publique et de la tenir informée des nouveautés de cette révision, dont le gouvernement veillera, dans des délais raisonnables, à élaborer et formuler dans le cadre de l'initiative législative, conformément aux dispositions constitutionnelles y afférentes.

Concernant la phase législative de la révision du Code de la Famille, et les discussions et votes qui s'ensuivront dans les deux Chambres du Parlement, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le préserve, a rappelé les référentiels et les fondements devant l'encadrer, tels que contenus dans la Lettre Royale précitée. Il s'agit des principes de justice, d'égalité, de solidarité et de cohérence prônés par la Sainte religion de l'Islam, ainsi que des valeurs universelles émanant des conventions internationales ratifiées par le Maroc.

Sa Majesté le Roi a également souligné la nécessité de garder à l'esprit la volonté de réforme et d'ouverture sur le progrès, voulue par le Souverain à travers le lancement de cette initiative prometteuse de réforme, vingt ans

après la mise en œuvre du Code de la Famille, et de garantir la protection de la famille sur les plans juridique, social et économique.

Le Souverain a insisté également sur l'impératif de percevoir la teneur de la réforme dans un cadre de complémentarité, en ce sens qu'elle ne favorise pas une partie au détriment de l'autre, mais concerne la famille marocaine, qui constitue la «cellule de base de la société», ce qui implique de veiller à l'élaboration de tout ce qui précède sous forme de règles juridiques claires et intelligibles, afin d'éviter les lectures judiciaires contradictoires et les cas de conflit dans leur interprétation.

Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a également attiré l'attention quant à l'impératif d'accorder l'intérêt nécessaire à tous les autres prérequis appuyant et renforçant la révision du Code de la Famille, qu'il s'agisse de la consolidation de l'expérience de la justice de la famille, de la révision des textes législatifs et réglementaires y afférents à la lumière des nouvelles dispositions constitutionnelles, ou de l'élaboration de programmes de sensibilisation permettant aux citoyennes et citoyens d'accéder à la loi et de mieux assimiler leurs droits et obligations.

Ont assisté à cette séance de travail, le Chef du gouvernement, Monsieur Aziz Akhannouch, le ministre de la Justice, Monsieur Abdellatif Ouahbi, le ministre des Habous et des Affaires islamiques, Monsieur Ahmed Toufiq, et la ministre de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille, Madame Naima Ben Yahia».

Deuxième partie :

Discours et Messages Royaux, prononcés lors d'occasions nationales officielles, comportant des paragraphes liés au domaine de la Famille

1. Discours Royaux à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône 30 Juillet 2001

«Louange à Dieu Seul,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher Peuple,

La célébration, aujourd'hui, de cette glorieuse fête nationale va bien au-delà de la commémoration de l'intronisation d'un souverain. Elle marque le renouvellement du serment sacré et éternel de la Beïa et la réaffirmation du pacte Constitutionnel, lesquels assignent à ton Roi, Amir Al-Mouminine (Commandeur des Croyants), protecteur de la communauté des fidèles, défenseur de la foi et de la loi, la mission de garantir ta souveraineté, ton unité nationale, et ton intégrité territoriale ainsi que la continuité et la pérennité de ton Etat. Il assume, au même titre, la responsabilité de te guider et de définir les grandes options de la Nation, dans le cadre de la Monarchie constitutionnelle démocratique et sociale.

Le Trône au Maroc a, de tout temps, été davantage que le symbole de la souveraineté, car il incarne encore et toujours un leadership national, responsable et conscient de la mission exaltante dont il est le dépositaire et qu'il conduit dans le cadre d'une Monarchie populaire où, dans une parfaite symbiose, le Trône et le Peuple ne font qu'un. Aussi, cette commémoration constitue-t-elle, chaque année, un moment privilégié pour réfléchir et agir. Pour autant, il ne s'agit pas de se demander *«qui sommes-nous?» ou «que voulons-nous?»* Car, en effet, le Maroc est un Etat pétri d'histoire et de civilisation, fermement attaché à son identité et à ses valeurs sacrées, constamment ouvert aux nouvelles exigences de son temps, uni derrière son Souverain, attelé à l'histoire en marche, un Etat conscient de ses marques et ses repères et qui sait d'où il vient, qui sait où il va.

Nous nous réclamons volontiers de ce pays où le Trône a tenu tête au colonialisme et résisté aux tentations débridées de recours au parti unique, à l'économie dirigiste et au mimétisme des clichés exogènes; cela, pour que le Maroc se dote d'un projet de société authentiquement démocratique. De ce fait, le pays s'est effectivement singularisé par le savant dosage qu'il a pu réaliser entre son fidèle attachement à ses traditions ancestrales et sa volonté d'édifier un Etat moderne, conduit par le Roi, Amir Al-Mouminine, et doté d'institutions démocratiques opérant dans un cadre organisé et rationalisé qui fixe, pour chaque acteur, le champ de ses droits et les limites de ses devoirs, suivant une démarche de démocratie authentique dont le principal dessein est d'assurer le développement sur la base de la libre entreprise empreinte d'un esprit de solidarité et d'entraide sociale.

Si nous sommes fiers d'être les pionniers de ce projet clair et limpide de société démocratique qui a permis au Maroc d'inscrire tant de réalisations à son actif, cela ne peut, pour autant, occulter les embûches que nous avons rencontrées sur notre chemin, ni les défaillances et les hésitations qui nous ont gênés dans notre élan. Toutefois, nous ne saurions éluder cette interrogation: *«ne pouvions-nous pas avancer plus vite? Notre performance n'aurait-elle pas pu être meilleure?»*

Œuvrons donc, en ce jour de fête, pour que le dialogue franc et ouvert qui nous réunit soit aussi l'occasion de dire à chaque Marocaine et à chaque Marocain qu'ils peuvent s'enorgueillir des vertus remarquables de ce projet de société, en leur faisant prendre conscience des atouts dont nous disposons, en vue de les consolider, tout en ayant à l'esprit les limites qui obèrent nos possibilités et les handicaps qui ont, jusque-là, entravé notre marche.

Cependant, il ne s'agit pas de céder au défaitisme et au scepticisme, mais plutôt de stimuler la volonté et d'affermir la cohésion des citoyens. Il s'agit, également, d'identifier les solutions et d'explorer les ressources à mobiliser pour parachever la réalisation de ce projet de société démocratique car Nous avons fait le serment, devant toi, dès Notre Accession au Trône de Nos Glorieux Ancêtres, d'œuvrer avec abnégation et sans relâche pour la concrétisation parfaite de ce projet, dans tous les domaines.

Cher Peuple,

Nous nous sommes attaché, au cours de l'année écoulée, à consolider les acquis enregistrés par notre pays en matière de démocratie politique. Nous entendons continuer sur la même voie, renforçant les libertés publiques et les Droits de l'Homme, la séparation des pouvoirs, l'équilibre entre eux et l'indépendance de chacun, et consolidant les institutions représentatives, la décentralisation et la régionalisation.

A cet égard, et dans la perspective de la fin du mandat des institutions élues aux niveaux national et local, nous tenons à affirmer que le renforcement de la stabilité politique et de la continuité institutionnelle dont jouit notre pays, ainsi que la maturité atteinte par l'édifice démocratique national, requièrent l'organisation des élections dans les délais constitutionnels et légaux normaux. Et quand Nous parlons d'élections organisées selon leur calendrier normal, Nous ne songeons pas uniquement aux opérations de vote, mais également, aux différentes phases du processus électoral qui doivent intervenir dans les délais, et en particulier, la campagne électorale qui ne doit démarrer que dans les délais prescrits par la loi.

En tant que garant des intérêts supérieurs de la Nation et des citoyens, Nous attirons l'attention sur la nécessité de ne pas entraîner le pays dans une campagne électoraliste réductrice. Nous soulignons, en outre, qu'il ne faut pas confondre une campagne électorale aux échéances légales bien définies, avec une campagne électoraliste et politicienne qui sème la zizanie, empoisonne le climat politique et détourne les citoyens des problèmes réels du pays, en focalisant leur attention sur la surenchère et les problèmes subsidiaires. D'ailleurs, les difficultés que connaît, actuellement, le Maroc sont imputables, en grande partie, à cette frénésie électorale.

Nous exhortons donc la classe politique à faire de la période qui nous sépare des élections, un moment privilégié de mobilisation nationale et d'émulation loyale dans la préparation de programmes concrets, réalistes et réalisables, qui s'articulent autour d'un noyau dur de priorités effectives - au lieu de tenir toute chose pour prioritaire - des programmes, donc, qui mettent essentiellement l'accent sur les moyens de créer des richesses et de mobiliser les ressources nécessaires à la concrétisation de notre projet de société.

C'est cette démarche qui devrait prévaloir, en lieu et place des thèses qui prônent la distribution des richesses avant leur création. Nous insistons donc sur la nécessaire intensification des efforts pour mettre en œuvre les réformes structurelles profondes qui, elles, transcendent toute approche politicienne, conjoncturelle et étroite.

Avec la même fermeté, nous faisons remarquer que les élections et les modes de scrutin, ne constituent pas une fin en soi. Ils représentent plutôt un moyen démocratique à même de favoriser l'émergence d'une élite d'hommes d'Etat et de dégager une majorité homogène issue d'élections compétitives et honnêtes, qui expriment en toute fidélité, et dans une totale transparence, les choix des électeurs et de l'opinion publique et qui reflètent la réalité de notre paysage politique et partisan.

Nous tenons à préciser, à cet égard, que le Gouvernement et les pouvoirs publics sont tenus, certes, d'assumer, pleinement, leurs responsabilités dans la proposition et la mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires propres à garantir le respect par les autorités administratives de l'inviolabilité du scrutin, sous le contrôle vigilant, efficace et indépendant, de la Justice dans toute la diversité et la hiérarchie de ses juridictions. Il n'en demeure pas moins que, parallèlement, il incombe aux différents acteurs du processus électoral - individus, formations politiques et syndicales, associations professionnelles - de faire preuve des vertus que dicte la conduite citoyenne, car, ce qui nous manque, en définitive, ce ne sont pas tant les textes juridiques à caractère démocratique, que l'adhésion totale à la démocratie dont il faut s'imprégner en tant que culture et en tant que conduite.

Par ailleurs, et parce que Nous sommes convaincu des vertus de la démocratie locale, nous avons veillé à la consolidation de la démocratisation, de la modernisation et de la rationalisation de la Charte des collectivités locales, de sorte que ces entités deviennent de puissants leviers du développement économique et social. A cet égard, Nous attachons la plus haute importance à la question de la Région et de la régionalisation. Il s'agit là, pour Nous, d'un choix stratégique et non d'une simple construction administrative. Nous l'envisageons comme un édifice démocratique qui est fondamental pour la réalisation du développement économique et social. Nous y voyons aussi l'avènement d'une administration déconcentrée, de proximité, gérée par des élites régionales; ainsi que l'éclosion des particularismes culturels dont la diversité constitue une source d'enrichissement pour la Nation Marocaine.

Nous sommes convaincu que la démocratie ne consiste pas seulement à réaliser l'égalité dans un Etat-Nation, de droit, uni; mais elle requiert, également, un substratum culturel qui illustre le respect de la diversité des particularismes culturels régionaux en offrant à ceux-ci un espace de nature à en assurer la continuité, la créativité et la diversité qui forgent harmonieusement l'unité nationale. Aussi, considérons-nous la Glorieuse Fête du Trône, qui incarne l'unité de Notre Peuple et qui, reliant notre passé à notre présent, nous incite à réfléchir sur les moyens d'assurer un avenir meilleur pour notre Nation, constitue l'occasion idoine pour t'entretenir, cher Peuple, d'une question importante qui nous intéresse tous, à savoir la question de l'identité nationale, identité qui se caractérise par sa diversité et son caractère pluriel, tout comme elle se singularise par son homogénéité, son unité et son originalité à travers l'histoire.

Identité plurielle, parce que bâtie autour d'affluents divers; Amazigh, Arabe, Subsaharien, Africain et Andalous, autant de terreaux qui, par leur ouverture sur des cultures et des civilisations variées, et en interaction avec elles, ont contribué à affiner et enrichir notre identité. Quant à l'homogénéité, elle s'est réalisée par l'attachement, dans la fraternité, à la foi islamique, ferment indissoluble de l'unité de notre Nation. Notre identité a réussi à donner une illustration concrète de l'unité, de l'intégration et du brassage qui se sont opérés dans le cadre d'une Nation unifiée, ne connaissant ni majorité, ni minorité, car ses citoyens se rejoignent à l'unisson autour de ses valeurs immuables, et ce, grâce à la pérennité de notre régime monarchique qui s'est attaché, treize siècles durant, à entourer de sa constante sollicitude, notre identité, dans son unité et sa diversité; ce qui lui a permis de se singulariser, tout au long de notre histoire nationale, par ses spécificités, à nulles autres pareilles.

Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II - que Dieu ait Son âme - a tenu, dans son discours à la Nation, du 20 Août 1994, à l'occasion de la commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple, à partager avec Toi, cher Peuple, la vision perspicace qu'il avait de la question de la langue et de l'Identité Marocaine. Sa Majesté, - que Dieu L'ait en Sa Sainte Miséricorde - dit en substance: «*... notre histoire, comme Je te l'ai dit cher Peuple, est une histoire glorieuse dont nous, Marocains, sommes les artisans. Nous sommes un Peuple historique, un Peuple dont l'histoire repose sur des fondements multiples, solides et sains, des fondements riches par leur diversité, leur génie et leur authenticité...*».

Notre Regretté Père a, en outre, souligné que «*... au moment où nous engageons une réflexion nationale sur l'enseignement et les cursus, il convient d'envisager l'introduction, dans les programmes, de l'apprentissage des dialectes, sachant bien que ces dialectes ont contribué, aux côtés de l'arabe, la langue mère, celle qui a véhiculé la parole de Dieu -Glorifié soit Son Nom- le Saint Coran, au façonnement de notre histoire et de nos gloires...*».

Depuis, des efforts nationaux importants ont été consentis et des commissions de réforme se sont succédées, le tout couronné par la Charte Nationale de l'Education et de la Formation que Nous avons validée et qui a fait l'objet d'un large consensus de la Nation, dans toutes ses composantes politiques, syndicales, économiques, scientifiques et associatives, représentées au sein de la Commission spéciale de l'éducation et de la formation.

Cette Charte a dessiné les contours d'une politique linguistique claire qui fait de la langue arabe, en sa qualité de langue officielle et en tant que langue du Saint Coran, la principale langue d'enseignement dans tous les cycles, qui prône l'ouverture sur les langues étrangères et qui introduit pour la première fois dans notre pays, l'Amazigh dans le système éducatif national.

Au moment où nous conduisons des réformes déterminantes dans des domaines d'importance vitale, animé que Nous sommes d'une volonté inébranlable, confiant dans la sagesse et le courage de Notre Peuple, nanti de la protection et de la bénédiction divines qui accompagnent tout grand dessein inspiré par la vertu; soucieux, en outre, de consolider les piliers sur lesquels repose notre identité ancestrale et gardant à l'esprit la nécessité de donner une nouvelle impulsion à notre culture Amazigh qui constitue une richesse nationale, afin de lui donner les moyens de se préserver, de se développer et de s'épanouir, Nous avons décidé de créer, auprès de Notre Majesté Chérifienne et sous Notre Haute Protection, un Institut Royal de la Culture Amazigh auquel Nous assignons, outre la promotion de la culture Amazigh, la mission d'assurer, aux côtés des départements ministériels concernés, la conception, la préparation et le suivi du processus d'intégration de l'Amazigh dans le système de l'enseignement.

De même, Nous confions à cet Institut, dont le Dahir portant sa création sera préparé sous Notre égide et que Nous installerons dans ses fonctions prochainement, le soin de proposer les politiques appropriées qui sont de nature à renforcer la place de l'Amazigh dans l'espace socio-culturel et

médiatique national, ainsi que dans les affaires locales et régionales. Nous aurons ainsi donné sa substance à la dimension culturelle du nouveau concept de l'autorité que Nous nous efforçons constamment de mettre en œuvre, de sorte que toutes les régions du Royaume puissent gérer leurs affaires dans le cadre de la démocratie locale dont Nous nous employons à affermir l'ancrage, et de l'unité de la Nation dont Nous sommes le dépositaire.

Cher Peuple,

Il Nous a déjà été donné de souligner, à l'occasion de l'ouverture de la dernière session parlementaire, l'importance de la réhabilitation de l'action politique et partisane vertueuse, et de la consolidation du rôle des partis politiques en tant qu'école authentique de la démocratie. En effet, dans la mesure où ces partis sont des structures auxquelles la Constitution a confié une mission d'organisation et de représentation des citoyens, Nous avons donné Nos Hautes Instructions au Gouvernement pour que, à l'instar des collectivités locales, des chambres professionnelles et des syndicats qui disposent de textes précisant pour eux les conditions d'exercice de cette mission constitutionnelle, il élabore, à l'intention des partis politiques, une législation spécifique qui les distingue des associations et qui permette d'assurer rationalité, démocratie et transparence à la formation, au fonctionnement et au financement de ces partis. Il s'agit, notamment, d'empêcher que l'interdiction, par la Constitution, du parti unique, ne donne lieu, dans les faits, à une prolifération de partis uniques. Il faudra, aussi, se garder de tomber dans l'erreur qui consiste à apprécier le degré de démocratisation d'une société en fonction de la quantité de partis épars qu'elle compte en son sein et qui n'expriment que des ambitions personnelles ou claniques limitées, au lieu de les mesurer à l'aune de la consistance et de la qualité de ces partis et de leur capacité nationale à encadrer les citoyens sur le terrain et à exprimer les aspirations qui les animent.

Quant aux Droits de l'Homme, nous avons tenu à en élargir l'espace, en prenant un certain nombre de mesures et d'initiatives dont nous citerons, en particulier, le projet de révision du Code des libertés publiques. Nous appelons, à cet égard, le Gouvernement et le Parlement à en hâter l'adoption et à entamer la mise en place d'un organe spécial chargé de veiller à une saine application de la loi et de la déontologie de cette noble profession, qu'est celle de l'information et de la communication, et ce, en veillant pleinement à leurs libertés et leur pluralisme, autant qu'à l'équilibre qui doit exister entre les libertés individuelles et collectives, d'une part, et d'autre part, la nécessité de

préserver l'ordre public qui constitue, du reste, le meilleur gage de l'exercice effectif de ces libertés.

Nous poursuivons notre action inlassablement pour élargir les espaces de liberté et en garantir l'exercice à travers la mise en place ou le renouvellement des institutions ayant en charge cette mission, tels le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme et l'organe chargé de la promotion de l'intermédiation entre l'administration et le citoyen, instances que Nous allons installer dans leurs fonctions prochainement, ainsi qu'à travers une révision du Code de procédure pénale qui constitue une avancée significative dans ce domaine. Cette action, n'a d'égale que Notre volonté de veiller à ce que le parachèvement de l'édification d'un Etat démocratique moderne, fondé sur les libertés publiques et les Droits de l'Homme, aboutisse, à terme, à l'édification d'un Etat fort, capable d'imposer le respect de la loi par tous et d'empêcher la polarisation de la pensée unique, au nom de la pratique démocratique.

Pour consacrer le principe d'égalité des Marocains devant la loi, Nous nous sommes attaché à l'élaboration d'un projet de loi organique pour la Haute Cour et d'un projet de loi visant à mettre en œuvre la procédure de levée de l'immunité parlementaire, et ce, parallèlement à l'accélération de la Réforme de la Justice, qui demeure un préalable pour assurer la primauté de la loi et constitue un puissant facteur d'incitation à l'investissement. Car, en effet, le raffermissement d'une Justice intègre ne peut que conforter la confiance et la stabilité.

Dans la mesure où la gestion de la chose publique n'est pas l'apanage des seuls élus, mais elle est aussi du ressort de l'appareil administratif qui doit être au service du citoyen et du développement, Nous tenons à souligner la nécessité de conduire une réforme administrative en profondeur; ce qui requiert, en particulier, l'adoption d'une démarche graduelle, marquée par la constance et la circonspection, et destinée à simplifier les procédures, de sorte à les rendre transparentes, rapides, efficientes et attrayantes pour les investissements.

Nous avons le souci de voir préserver la culture et l'éthique du service public, par une élite administrative imprégnée des valeurs de compétence, de probité, de mérite et de dévouement à la chose publique, une élite qui soit à l'abri de toute sorte de pressions, et des réseaux de favoritisme, de népotisme, de corruption et d'abus de pouvoir. Par conséquent, Nous ne saurions

admettre qu'une position politique ou administrative soit mise à profit pour obtenir des avantages pour soi-même ou pour les siens. Nous attendons des pouvoirs publics qu'ils fassent preuve de fermeté à cet égard, en adoptant, outre les moyens de contrôle administratif et judiciaire dont ils disposent, de nouveaux instruments et organes d'évaluation des politiques publiques et en associant, parallèlement, le secteur privé, la société civile et les élus, à l'élaboration et la mise en œuvre des projets.

Telle est, cher Peuple, la mission dont le Trône est le dépositaire et dont la charge incombe à ton Roi, et qui, agissant en guide veillant sur ton projet moderniste et démocratique, demeure fidèle à ton identité et s'assure - comme l'exige l'ère moderne - de la permanence d'un pouvoir fort apte à garantir la pérennité de l'Etat, à protéger les droits et les libertés et à cristalliser tes aspirations et tes grands choix. Tel est, aussi, ton édifice institutionnel, solide par ses fondements, parfait dans son esprit, perfectible et renouvelable dans son architecture, selon les enseignements tirés de la marche de ses institutions, en fonction des besoins de modernisation et de rationalisation de ses structures et dans la perspective du règlement définitif de notre cause nationale.

Dans l'accomplissement de la mission qui Nous incombe en tant que dépositaire de la souveraineté du Royaume et garant de son intégrité territoriale, Nous avons, constamment, tenu à apporter une réponse aussi prompte que positive aux résolutions du Conseil de Sécurité et aux démarches et propositions du Secrétaire Général de l'ONU et de son représentant personnel, avec lesquels nous avons entamé un dialogue constructif, en vue de trouver une solution politique pour ce conflit artificiellement entretenu autour de la Marocanité de notre Sahara, solution s'inscrivant dans le cadre de la régionalisation et de la démocratie, dans leur acception la plus large, et confortée par une indéfectible adhésion aux constantes immuables que sont l'unanimité, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Maroc. Convaincu de la justesse de notre cause, Nous avons inscrit le développement des Provinces du Sud, en tête de Nos préoccupations. Aussi, avons-Nous donné Nos Hautes Instructions à Notre Gouvernement pour que soient prises toutes les mesures propres à garantir une vie décente à tous Nos fidèles sujets dans Nos provinces du Sud, aussi bien ceux qui sont demeurés, en permanence, résolument mobilisés, que ceux qui ont rejoint la Patrie clémente et miséricordieuse.

Avec la même fermeté et autant de détermination, Nous avons conduit la mission qui Nous est dévolue en Notre qualité d'Amir Al-Mouminine, protecteur de la communauté des fidèles, de la foi et de la loi. Ainsi, avons-Nous rétabli les mosquées dans leur mission spirituelle, éducative et civique. De même que Nous avons procédé à la restructuration du Conseil Supérieur et des Conseils Régionaux des Oulémas, de sorte qu'ils puissent jouer, pleinement, leur rôle dans les domaines du culte et des relations humaines, loin de tout dogmatisme ou extrémisme. **Nous nous sommes attaché, par ailleurs, à faire en sorte qu'aussi bien les desseins suprêmes de la religion musulmane, si tolérante, que l'Ijtihad et l'Equité qui les sous-tendent et l'harmonisation de nos textes avec les conventions internationales ratifiées par le Royaume, soient la base même de la promotion de la condition de la femme. Nous avons, à cet égard, mis en place une Commission consultative chargée de la révision du Code du Statut Personnel, accédant ainsi à une requête de toutes les associations féminines marocaines.**

Cher Peuple,

Notre projet de société, en prenant une option pour l'économie de marché, avait un caractère précurseur. Il aurait pu nous assurer davantage de prospérité s'il n'avait fallu déployer tant de patience, d'endurance et de force de persuasion, pour réunir le consensus nécessaire autour de ses éléments de base, et surmonter les multiples obstacles, d'ordre objectif et subjectif, qui entravaient son évolution.

Nous avons donc engagé la bataille du démantèlement de ces entraves, en encourageant l'entreprise marocaine à rompre définitivement avec ses velléités rentières et attentistes, qui sont incompatibles avec l'esprit d'initiative, et en Nous employant à mettre les pouvoirs publics au service de l'investissement, en rendant le climat général plus propice aux investissements, en créant des guichets uniques au niveau régional et en réduisant les coûts de production, aux niveaux énergétique et fiscal. Nous attachons un intérêt particulier aux petites et moyennes entreprises. Nous les avons, ainsi, dotées d'une Charte qui est de nature à renforcer leur rôle essentiel pour remporter la bataille de l'emploi des jeunes, et à leur permettre d'assurer une gestion moderne de leurs dossiers d'investissement, avec des garanties de financement.

Parce que Nous tenons à faire du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, un puissant levier de l'investissement productif et un instrument efficace de développement de la richesse économique nationale, Nous avons décidé d'ériger ce Fonds en agence nationale et de lui affecter une part signifiante des recettes issues de la privatisation et de l'ouverture du capital des entreprises publiques qui constituent un patrimoine de la Nation, afin de développer ce capital économique national et de le fructifier pour créer de nouvelles richesses, au lieu de le dépenser dans la consommation. C'est dans ce contexte que Nous avons tenu à faire du Fonds Hassan II, une parade contre les principales entraves à l'investissement, en l'occurrence, le renchérissement du foncier et l'absence ou l'insuffisance de sites équipés, et ce, en aménageant des zones industrielles et des sites touristiques et commerciaux, avant de les céder aux investisseurs à des prix raisonnables. Il s'agit aussi de financer des projets qui drainent les investissements privés et de soutenir le secteur du bâtiment et du logement social, la construction d'autoroutes et les autres travaux d'infrastructure, ainsi que les établissements de micro-crédit et les technologies de l'information et de la communication.

Si la sécheresse, coïncidant avec une conjoncture internationale difficile, marquée par la hausse de la facture pétrolière, les fluctuations des cours des devises fortes, a empêché la réalisation intégrale des résultats que laissait prévoir le décollage économique, il n'en demeure pas moins que Nous avons enregistré des performances encourageantes dans les secteurs prometteurs de l'économie moderne, à savoir, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'artisanat, la pêche maritime, les activités d'exportation et le tourisme. Nous nous sommes attaché, en particulier, à relever le défi de faire du secteur touristique, une puissante locomotive pour le développement, tant sont importantes les opportunités d'emploi qu'il génère et les devises qu'il procure, ainsi que l'ouverture qu'il favorise en tant que vecteur de la modernité, qu'activité économique, et aussi, en tant que culture et art de communication et d'interaction avec l'autre. Nous avons, en outre, œuvré à la clarification de la visibilité stratégique dans le domaine touristique, à travers un accord-cadre qui a été signé par le Gouvernement et les promoteurs touristiques et qui vise à porter à pas moins de 10 millions par an, le nombre de touristes accueillis par le Maroc, à la fin de cette décennie. Aussi, exhortons-Nous tous les acteurs qui opèrent dans ce secteur vital à redoubler d'efforts pour relever ce défi. Nous appelons, parallèlement, le Gouvernement et le Parlement à conforter le mouvement de hausse enregistré

dans le nombre de touristes et le volume des recettes et des investissements touristiques, et à accélérer, à cet effet, le processus d'adoption des textes législatifs et réglementaires devant encadrer le secteur touristique. Ces textes sont destinés à mettre en place un système transparent et équitable de classement, de qualité et de contrôle rigoureux, et à assurer la restructuration et la dynamisation de l'Office National du Tourisme, ainsi que la diversification du produit touristique, la mise à niveau qualitative et quantitative des ressources humaines dans le domaine touristique et l'adoption de l'approche régionale et de partenariat dans la gestion de ce secteur vital.

Dans ce contexte, Nous engageons Notre Gouvernement à poursuivre résolument et inlassablement l'effort de clarification de la visibilité économique pour l'investisseur, en mettant en œuvre une série de mesures et de programmes concrets et incitatifs, susceptibles de stimuler l'investissement productif, créateur d'emplois, et, également, par le biais de projets bien définis et réalisables.

Parallèlement à la poursuite, pour la deuxième année consécutive, du programme de lutte contre les effets de la sécheresse, à travers des projets concrets de développement rural intégré, traitant ce fléau, comme un phénomène structurel, Nous avons poursuivi la mise en œuvre de programmes de grands ouvrages agricoles, notamment la construction de barrages et l'irrigation des terres. De même que Nous avons annoncé, devant le Conseil Supérieur de l'Eau, réuni sous Notre présidence, Notre politique nouvelle qui vise à préserver les acquis, tout en s'adaptant aux contraintes de l'environnement naturel. La terre, l'homme et l'eau, tel est le triptyque sur lequel nous avons fondé notre politique agricole; telle est aussi la finalité de la sollicitude particulière que nous réservons aux agriculteurs, surtout les petits, que Nous avons tenu à exonérer d'une grande partie de leur dette, tout en rééchelonnant le remboursement du reliquat sur le long terme.

Nous réitérons, donc, Notre appel pour que l'eau soit considérée et traitée comme un bien précieux et irremplaçable et pour que la terre arable soit perçue comme une richesse dont la superficie, lorsqu'elle ne rétrécit pas, n'est, en tout cas, pas extensible. L'Homme doit, au même titre, être reconnu, à la fois, comme le moyen et la finalité du développement rural, d'où la nécessité d'assurer sa formation, d'améliorer ses conditions de vie et de rompre son isolement.

Cher Peuple,

Le succès qu'a connu l'opération d'ouverture du capital de Maroc Telecom et les progrès enregistrés dans ce secteur, Nous amènent à Nous inspirer de cette expérience pour adopter une vision stratégique de réforme des entreprises publiques. Il s'agit de doter celles-ci de structures juridiques et financières modernes, en adéquation avec leur mission. Il s'agit aussi de renforcer leur compétitivité interne et externe, d'ouvrir leur capital au secteur privé, national et étranger - de sorte qu'elles puissent continuer à participer au développement de l'économie nationale - et de forger, enfin, des alliances stratégiques appelées à devenir le fer de lance de la mondialisation de l'économie marocaine.

Cependant, l'ouverture sur le capital privé -qu'il soit national ou étranger- ne signifie en aucune manière l'abandon de la mission de service public, qui est dévolue aux entreprises publiques. Son objectif ultime devrait être plutôt d'améliorer leur gestion, de renforcer leurs interventions, de faciliter leur contrôle et de les doter de ressources nouvelles propres à leur garantir une productivité et une compétitivité accrues, toujours au service de l'intérêt général.

Si les opérations de privatisation, d'ouverture du capital des entreprises publiques et d'attribution de concessions pour leur exploitation, ont permis au trésor de l'Etat de réaliser des recettes exceptionnelles, Nous attendons de Notre Gouvernement qu'il investisse ces ressources, comme c'est le cas avec le Fonds Hassan II pour le développement économique et social, pour créer d'autres richesses, en mettant en place des projets sélectionnés avec rigueur.

Nous insistons, à cet égard, sur la nécessité de rationaliser les dépenses publiques, de combattre le gaspillage sous toutes ses formes et de préserver les équilibres économiques et financiers, obtenus au terme de plusieurs années de sacrifices. Nous appelons, donc, le secteur bancaire à intensifier ses efforts de modernisation, et l'incitons à investir et à assainir certains de ses établissements qui sont aux prises avec quelques difficultés, afin qu'il puisse jouer, pleinement, son rôle de levier du décollage économique.

Nous sommes convaincu que si les conditions matérielles et financières sont fondamentales pour stimuler l'investissement, elles n'en restent pas moins tributaires de l'existence d'un climat social sain et d'un esprit de coopération et de partenariat dans les relations de travail. Partant de cette conviction, Nous

incitons les syndicats, les entreprises et les pouvoirs publics à adopter une culture sociale nouvelle, fondée sur la citoyenneté et le dialogue permanent; une culture qui substitue à la loi de la force, la force de la loi et qui privilégie les efforts propres à garantir l'emploi et l'investissement, pour gagner le pari de la mondialisation et de la compétitivité. Aussi, renouvelons-Nous Notre appel à Notre Gouvernement pour qu'il élabore promptement le texte relatif au Conseil Economique et Social.

Au lieu de considérer que le climat social propice à l'investissement et à l'emploi, se réduit à la simple adoption d'un projet de Code de travail - qui, au demeurant, doit être tranché définitivement - Nous appelons à l'adoption d'un nouveau contrat social global, prévoyant, notamment, la mise en application du Code de travail, l'élaboration du projet de loi organique fixant les conditions d'exercice du droit de grève et la mise en œuvre du régime d'assurance-maladie obligatoire. Il devrait, également, favoriser la création d'organismes d'œuvres sociales pour les salariés et les fonctionnaires, régler les conflits sociaux ardus, restructurer les instances administratives et judiciaires chargées de régler des litiges de travail, associer les agents d'autorité au règlement des conflits sociaux - conformément au nouveau concept de l'autorité - assainir la situation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et des Mutuelles, veiller au respect des textes de base de la législation sociale, introduire des approches innovatrices en matière d'emploi des jeunes et assurer le recyclage des travailleurs pour l'accès au marché de l'emploi.

Tout cela s'inscrit dans une démarche intégrée de lutte contre toutes les manifestations de déficit social, notamment la pauvreté, l'analphabétisme et l'exclusion. Cela n'obéit pas seulement à des préoccupations religieuses et morales, mais il s'inscrit, également, dans le cadre de politiques publiques destinées à favoriser le développement humain, à créer les richesses nationales et à gagner le pari de la société de l'information et de la communication, dont l'importance ne se mesure pas uniquement en termes de machines et d'équipements, mais aussi à l'aune du développement et de la mise à niveau du capital humain.

C'est dans cet esprit que Nous avons entamé la mise en œuvre de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation, en en faisant la priorité nationale pour toute la décennie en cours. Nous avons, donc, la volonté d'en concrétiser les nobles desseins, qui transcendent toute autre considération.

Si plusieurs chantiers sont déjà lancés dans ce domaine, la réforme du système d'éducation et de formation requiert, néanmoins, un souffle et une audace accrus; car il s'agit d'un tout, homogène qui ne souffre ni division ni traitement sélectif. Il exige, en outre, un engagement non seulement en termes quantitatifs, mais également, qualitatifs, surtout dans les étapes fondamentales que constituent la généralisation de la scolarisation, l'enseignement préscolaire et la réforme de l'université, étant entendu que la réforme du système sera soumise à une évaluation impartiale et continue. Nous attendons, donc, de Notre Gouvernement de prévoir, dans le budget de l'Etat, les crédits nécessaires à la mise en œuvre des dispositions de la Charte, et d'élaborer les textes de loi et les mesures fiscales qui sont de nature à aider les collectivités locales et le secteur privé à jouer, pleinement, leur rôle en tant que partenaires efficients et sérieux voués à la réalisation des nobles objectifs de la réforme.

Eu égard à la sollicitude particulière dont Nous entourons la famille de l'éducation et de la formation, et afin de l'encourager à appliquer cette réforme dont la mise en œuvre dépend de sa mobilisation, Nous avons veillé à la mise en place d'un cadre juridique et à l'affectation des crédits nécessaires à la Fondation Mohammed VI que Dieu Le glorifie des œuvres sociales du personnel de l'éducation et de la formation, dont Nous comptons installer les instances dirigeantes très prochainement.

Nous exhortons, donc, tous les opérateurs, en l'occurrence les pouvoirs publics, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile, à redoubler d'efforts pour assurer le succès de ce projet de nouvelle école marocaine dont dépend la formation d'un citoyen fidèle à son identité, apte à relever les défis de la modernité.

Cher Peuple,

Si Nous nous sommes consacrés au raffermissement de ce projet de société au niveau national, Nous n'avons pas, pour autant, cessé de fructifier son rayonnement démocratique, pour conforter la réputation du Maroc, en tant que pôle régional et international dynamique, partenaire écouté des grandes puissances, défenseur des causes justes des pays en développement, et en tant que centre de rayonnement à la stabilité exemplaire. Nous tenons à ce que Notre diplomatie demeure en synergie avec les mutations rapides que connaissent les relations internationales, qu'elle continue d'être un acteur influent dans les organisations internationales, œuvrant inlassablement à la

concrétisation des nobles objectifs qu'elles poursuivent pour la mise en place d'un nouvel ordre mondial équitable et solidaire où règnent la paix et la concorde.

Le patrimoine du Royaume, forgé par l'histoire et la civilisation, son rayonnement international et sa position stratégique, sont autant d'atouts que Nous nous employons à préserver, tout en veillant à la stabilité de notre environnement et au respect de nos engagements à l'égard de nos frères et nos partenaires.

Ainsi et dans le droit fil de Notre politique de solidarité avec le continent africain auquel nous unissent les liens de l'histoire, de la civilisation et de la religion -outre les relations de solidarité unitaire actuelles- Nous attachons un intérêt particulier au renforcement de ces efforts, à travers les échanges de visites et de délégations; ce qui s'est traduit par le renforcement de nos relations avec les Etats africains frères, tant au niveau bilatéral que multilatéral, et plus particulièrement au niveau des rencontres au sommet. Ainsi, Nous avons, soit accueilli, soit effectué des visites officielles auprès de Nos Illustres Frères, Leurs Excellences les Chefs d'Etat du Sénégal, du Ghana, du Niger et du Togo.

Parallèlement, Nous avons tenu à être présent dans les grandes manifestations qu'a connues notre continent, en participant personnellement au 21ème Sommet des chefs d'Etat d'Afrique et de France, qui s'est tenu dans la capitale camerounaise. Nous avons, à cette occasion, lancé un appel pour que soient prises en compte la situation exceptionnelle de l'Afrique et la dimension humaine des contraintes de la mondialisation qui pèsent sur elle.

Outre la contribution du Maroc aux programmes de développement de 17 Etats africains, Nous avons dépêché Notre Premier Ministre pour représenter Notre Majesté à la 3ème session de la Conférence de la Communauté des Etats Sahélo-sahariens. Cette réunion, qui s'est tenue au Soudan, a été marquée par l'adhésion de notre pays à cette structure dont Nous espérons qu'elle ouvrira de nouvelles et sérieuses perspectives de coopération africaine.

Notre pays a, en outre, organisé, sous Notre Haut-Patronage, et sous la présidence effective de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, le premier Sommet des premières dames africaines, manifestation qui s'est penchée sur la situation de la petite fille africaine, et qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du Sommet mondial de l'enfant. A cet effet, Nous avons

confié à Notre Frère, Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, la présidence de la Commission Nationale Préparatoire où siègent -outre les représentants des départements gouvernementaux- les associations de la société civile. Sous l'impulsion de Leurs Altesses Royales, cette Commission a déployé des efforts efficients, tant dans la préparation de la participation marocaine à ce sommet, que dans l'organisation de rencontres ministérielles et associatives, africaines et arabes, visant à assurer une bonne contribution du Maroc et de l'Afrique à ce forum onusien.

Notre attachement au renforcement des relations de solidarité et de coopération avec nos frères africains, n'a d'égal que l'intérêt, très grand, que Nous portons à nos frères du monde arabe. En effet, les causes qui sont celles de la Nation arabe occupent une grande place dans notre réflexion et nos préoccupations, et en premier lieu, la juste cause du Peuple palestinien frère. Nous avons, à chaque occasion, soutenu les efforts visant à créer les conditions devant conduire à la cessation des féroces exactions israéliennes contre le Peuple palestinien sans défense, ainsi qu'à la reprise du dialogue pour parvenir à l'instauration d'une paix juste, durable et globale dans la région et à l'établissement d'un Etat palestinien indépendant ayant, pour capitale, Al-Qods Al-Sharif. A cet égard, Nous avons tenu, en Notre qualité de président du Comité Al-Qods, à convoquer une nouvelle session, consacrée à la ville sainte.

Parallèlement, Nous avons réaffirmé, à l'occasion de Nos rencontres internationales, le refus de voir consacrées par la force, l'occupation israélienne de la ville et les tentatives visant à occulter son cachet en tant que symbole et espace de coexistence des religions célestes. Nous avons, parallèlement, apporté Notre appui à l'Agence Baït Mal Al-Qods, en accueillant ses réunions et en soutenant les actions qu'elle mène pour remplir sa mission de sauvegarde de l'identité arabo-islamique de la ville sainte.

D'autre part, lors des sommets arabes du Caire et d'Amman, Nous avons œuvré pour l'avènement, dans la région arabe, d'une nouvelle ambiance, de nature à habiliter la Nation arabe à jouer un rôle probant et efficace dans l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région, écartant les différends et renforçant la coopération et la solidarité arabes. Nous étions heureux, dans ce contexte, de rencontrer Nos Frères Leurs Majestés, Leurs Altesses et Leurs Excellences, les dirigeants du Royaume d'Arabie Saoudite, des Emirats Arabes Unis, de Bahreïn, de Libye, de Tunisie, de Syrie et du Liban. Nous avons veillé,

parallèlement, à ce que les réunions des sessions des commissions mixtes des Etats Arabes frères, et les échanges de visites entre les hauts responsables, soient autant d'occasions d'approfondir la coopération bilatérale et arabe, dans les différents domaines.

Par ailleurs, il a été procédé, à Notre initiative, à la signature, sous Notre égide, de la déclaration d'Agadir relative à la création d'une zone de libre-échange, parmi un groupe d'Etats Arabes méditerranéens et à travers de nouvelles formules adaptées à la nature des orientations économiques des temps modernes.

Au niveau de l'Organisation de la Conférence Islamique, le Royaume a déployé des activités intenses. Dans ce cadre, le Maroc a participé à la 9ème Conférence Islamique au Sommet qui s'est tenue à Doha, où Nous avons réaffirmé Nos positions constantes de solidarité à l'égard de toutes les causes islamiques. En outre, le Maroc apporte une contribution positive à tous les organes subsidiaires de l'OCI et aux programmes réalisés sous l'égide de son secrétariat général. A cet égard, les Etats islamiques frères ont tenu unanimement à ce que le Maroc continue d'assumer la direction de cet organe.

Dans le cadre de Notre action visant à élargir les perspectives de coopération entre le Maroc et les Etats d'Asie, Nous avons effectué, en République de l'Inde, une visite officielle qui a contribué à renforcer les rapports d'amitié séculaire qui Nous unissent à ce grand pays. De même que Nous avons chargé Notre Premier Ministre d'effectuer une visite au Pakistan et en Iran, marquant ainsi notre volonté de raffermir les relations du Maroc avec ces grands pays islamiques.

S'agissant de l'Union du Maghreb Arabe, où convergent les cercles arabe, islamique, africain et méditerranéen de notre politique étrangère, le Maroc a réagi aux initiatives visant à réactiver les mécanismes de l'Union, avec un esprit constructif qui n'a d'égal que le souci qui l'anime de voir s'amorcer une relance de l'UMA sur la base du réalisme et de la crédibilité et selon une vision prospective. Nous réaffirmons, donc, Notre volonté d'aplanir tous les obstacles qui empêchent la remise en marche de cette Union qui constitue pour nous un choix stratégique.

Quant à nos relations avec l'Europe, elles ont amorcé une nouvelle phase, marquée par l'entrée en vigueur de l'accord d'association signé entre le Maroc et l'Union Européenne et par l'affirmation de Notre nouvelle approche visant l'éclosion d'un nouveau type de relations, plus fortes, avec l'Union Européenne, dans le cadre d'un système de partenariat avancé qui, au-delà des approches techniques conventionnelles, épouse des orientations ayant une dimension globale, de solidarité renouvelée, comme Nous l'avons souligné lors de Notre visite en République française amie.

Dans le même ordre d'idées, le Royaume a joué un rôle efficace dans la dynamisation de la coopération euro-méditerranéenne, illustrant ainsi la mission constructive qui a toujours été la sienne dans la région méditerranéenne. En effet, Notre diplomatie a, en toute occasion, souligné la nécessité d'explorer une nouvelle voie qui permette à la région méditerranéenne d'évoluer pour devenir un havre de paix et de prospérité, dans le respect des valeurs et des cultures de toutes les parties.

Dans le même esprit, Nous œuvrons résolument et de concert avec la nouvelle administration américaine pour renforcer encore davantage les relations d'amitié historique et de coopération fructueuse qui unissent nos deux pays. Parallèlement, Nous nous sommes employé à élargir les perspectives de coopération et de solidarité entre le Maroc et les pays d'Amérique latine qui partagent avec nous les mêmes préoccupations en matière de développement et de culture.

Nous avons été particulièrement attentif, tant au niveau de notre politique interne, qu'à l'occasion de Nos rencontres internationales et dans le cadre de Notre action diplomatique, aux sujets de préoccupation de Notre communauté à l'étranger. En effet, et eu égard à l'attention particulière et à la sollicitude constante que Nous lui réservons, Nous nous sommes attaché à mettre au point, pour aborder ces questions, une nouvelle approche.

Cher Peuple,

Le discours que Nous t'adressons, en ce jour mémorable, Nous offre une occasion propice pour dire toute la joie, la satisfaction et l'émotion que Nous inspire une telle effusion de sentiments de loyauté et de fidélité que tu nourris à l'endroit de Notre Majesté. Nous y sommes d'autant plus sensibles que

Nous te savons fortement uni autour de Notre Trône, convaincu de Notre dévouement, de la sincérité de Notre action et de Notre volonté de Nous enquérir de ton Etat, dans tous les domaines et à travers tout le Royaume. Nous avons, effectivement, la volonté de concrétiser les réformes essentielles devant permettre de parachever la réalisation du projet de société démocratique, comptant, pour cela, sur la participation de tous -toutes catégories et toutes institutions confondues- et sur la mobilisation de toutes tes ressources humaines et tes potentialités. Nous procéderons étape par étape, jalon après jalon, pour que tes aspirations se matérialisent sur la voie du progrès et de l'essor, et pour garantir ton unité et ta souveraineté. Nous comptons aussi sur ta volonté de mobilisation totale et d'adhésion effective au combat quasi-sacré que Nous menons sur les fronts économique et social. Dans ce type de «Djihad», ta meilleure arme sera ta foi dans les valeurs que prône ta religion et que dicte ton patriotisme.

Nous saisissons cette occasion mémorable pour évoquer le souvenir des épopées immortelles conduites par Nos Glorieux Ancêtres et Nos valeureux Héros, et pour Nous recueillir sur Leurs âmes et, au premier chef, celles de Notre Vénéré Grand-Père, le Héros de la libération, Sa Majesté le Roi Mohammed V, et Notre Auguste Père, le Bâtisseur du Maroc moderne, Sa Majesté le Roi Hassan II - que Dieu Les ait en Sa Sainte Miséricorde - ainsi que les martyrs de la résistance et de la libération. C'est avec fierté aussi que Nous évoquons, à l'occasion de cet événement national majeur, la résistance ferme et tenace des Forces Armées Royales, des forces de sécurité, de la Gendarmerie, des Forces Auxiliaires et du personnel de la Protection Civile. Nous leur renouvelons Notre hommage et Nous nous félicitons de leurs accomplissements et de leur dévouement au service de la Patrie et des citoyens. Nous pensons, en particulier, à ceux qui sont stationnés dans le Sud Marocain, veillant à la sécurité et à la stabilité du Royaume. Nous songeons aussi à ceux que Nous avons dépêchés en Afrique et en Europe pour participer à des actions humanitaires nobles, dans le droit fil des traditions marocaines en matière de secours, d'assistance et de renforcement de la paix.

Nous implorons Dieu de Nous accorder appui et renfort, à travers Notre Peuple. Puisse-t-Il guider Nos pas et couronner de succès Nos démarches pour accomplir les nobles desseins et les actions vertueuses que Nous appelons de

Nos vœux. Fasse Dieu que les rapports qui Nous attachent les uns aux autres, puissent se perpétuer en se raffermissant dans le plus indissoluble des pactes. Puisse-t-Il agréer que la sincérité de Nos propos soit relayée et étayée par la sincérité de Nos actes.

« *Dis: seigneur, fais-moi accéder par une entrée sincère et fais-moi sortir par une issue sincère, et couvre-moi de ta puissance protectrice* ». Véridique est la parole de Dieu Tout-Puissant.

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône 30 Juillet 2002

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher Peuple,

Si le discours du Trône revêt chaque année une importance majeure, dans la mesure où il fait le point sur l'Etat de la Nation et trace les contours de l'action à venir, le discours du Trône de cette année a ceci de particulier qu'il intervient à quelques semaines de l'élection d'une nouvelle Chambre des Représentants.

Il constitue, en outre, l'amorce d'une année foisonnant d'échéances électorales successives de sorte que, en pareil jour, l'année prochaine, s'il plaît à Dieu, toutes les institutions représentatives élues auront été renouvelées.

Va-t-on, donc, aborder cette année électorale selon une logique politicienne étriquée, faisant de l'élection une fin en soi?

Assurément non, puisque, soucieux que Nous sommes des intérêts supérieurs de la Nation, Nous avons eu à cœur d'emprunter une démarche stratégique, permettant de faire de cette année, une année de mobilisation générale et une occasion propice pour réconcilier les citoyens avec des Conseils élus crédibles, qui forment un support puissant pour les organes exécutifs et un levier efficient pour le développement intégré.

Mais, Nous avons, d'abord, tenu à partager avec Toi, cher Peuple, les leçons et les enseignements que recouvrent ces échéances, ainsi que les promesses qu'elles recèlent et les perspectives qu'elles ouvrent.

Lors de cette première législature de l'alternance que le Maroc a vécue, tous les acteurs concernés ont fait preuve d'une sagesse, d'une perspicacité et d'un volontarisme de nature à permettre la réalisation des desseins que s'était assignés le pionnier de notre marche démocratique, Notre Vénéré Père, Sa

Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme. Ces objectifs, Nous les avons faits Nôtres, afin de donner toutes les chances de succès à cette étape décisive du processus politique de notre pays. C'est cela qui a fait de l'alternance une phase importante dans le processus de consolidation de la démocratie. L'ancienne opposition y a acquis la culture de Gouvernement, alors que l'ex-majorité a joué le rôle de l'opposition constructive.

Le Royaume du Maroc, installé dans la cohérence de son cadre institutionnel et constitutionnel et conforté par la profondeur et la vigueur de ses traditions et de ses équilibres spirituels, sociaux et culturels, a clairement su donner crédibilité et réalité à sa capacité d'action pour conjuguer dans l'harmonie et la sérénité la démarche volontariste et ambitieuse définie par Notre Majesté, avec l'action mise en œuvre par les institutions gouvernementale et parlementaire.

Cette réalité dont la qualité et la pertinence s'affinent régulièrement, est le fruit des choix et des réformes que le Maroc n'a cessé de mettre en œuvre tout au long des dernières décennies.

Nul besoin d'en faire l'historique détaillé. Nous tenons, néanmoins, à souligner que ces acquis auxquels ont contribué tous les marocains, puisent leur force, leur légitimité et leur pérennité dans le fondement structurel et consensuel qui les sous-tend et que nous nous sommes toujours efforcés de conforter.

Tu n'es pas sans savoir, cher Peuple, que ces acquis prennent une dimension particulièrement symbolique quand on sait que tout autour de nous, les années et les mois que nous venons de connaître, ont créé une situation régionale et internationale où les fractures et les ruptures sont plus fréquentes que les certitudes sereines et les consensus positifs.

Nous avons veillé à ce que le Maroc puisse, face à cette tourmente, garder résolument le cap et, surtout, poursuivre la mise en œuvre de ces programmes selon l'agenda arrêté, en dépit des appréhensions et des perturbations créées par une conjoncture souvent dramatique. Au-delà des éclats du débat politique et électoral, sachons, donc, prendre la juste mesure de ce que Nous avons construit ensemble et mis au service de la collectivité nationale. Sachons aussi prendre la juste mesure de ce qu'il nous reste à faire, à améliorer, à corriger ou à activer. Nous pensons à nos performances économiques qui sont le corollaire indispensable et incontournable au postulat politique dont Nous venons de louer les vertus et les acquis.

Si, comme il le fallait, Nous avons, d'abord, gagné cette première bataille de l'irréversibilité de nos choix et de notre gouvernance démocratique, est-ce pour autant que chacun d'entre nous mesure les efforts et les sacrifices qui devaient être consentis? Est-ce que notre démocratie est à l'abri de tous les périls et de toutes les dérives?

Il nous faut rester encore vigilants et constamment mobilisés pour que cette démocratie ne soit pas récupérée, détournée et instrumentalisée par ceux qui rêvent au confort douillet, frileux et attentistes, répandant découragement et désespoir, comme si le Maroc tournait le dos tout à la fois à sa propre Histoire, à son avenir et aux espérances de ses propres enfants.

Ces attentes procèdent de lendemains économiques plus ambitieux, plus exaltants, qui apportent aux générations montantes, une réponse plus digne, plus stable, plus sécurisante, plus valorisante en matière d'emploi et plus propice au développement rural, au mieux être social et à une meilleure qualité de vie, grâce à la création de plus de richesses dans notre pays et grâce aussi à une répartition plus juste et plus équitable de ces richesses.

Il incombe, donc, à chacun d'entre nous de bien appréhender ce qu'il doit faire à l'avenir pour que la liberté, le pluralisme et la diversité qui caractérisent notre projet de société, soient autant de facteurs de progrès et de modernité dans la vie politique du pays. Aussi, entendons-Nous faire de cette année, celle d'un nouveau départ pour une mise à niveau tous azimuts, politique, économique, sociale et culturelle de notre pays.

Cher Peuple,

La mise à niveau politique du Maroc requiert l'adoption d'une démarche empreinte de noblesse face aux élections. Celles-ci constituent, en effet, un capital politique qui, par la crédibilité et l'efficience qu'il confère aux institutions, est propre à drainer et à stimuler l'investissement économique et à créer de nouvelles richesses, condition incontournable pour relever le défi du développement intégré.

C'est pourquoi Nous Nous sommes attaché à réunir toutes les conditions et les garanties nécessaires, pour que la démocratie soit, en définitive, le véritable vainqueur de ces élections. Aussi, attendons-Nous des partis politiques une véritable émulation dans la formulation de programmes de Gouvernement qui soient réalistes et réalisables, assortis de moyens de financement bien

définis, et de calendriers précis pour leur réalisation. Ces programmes doivent apporter des réponses aux questions fondamentales qui se posent à la Nation et aux préoccupations quotidiennes du citoyen. Il Nous a déjà été donné de t'entretenir de ces objectifs à la concrétisation desquels Nous avons consacré tous nos efforts. La compétition démocratique est, certes, nécessaire. Elle s'arrête, toutefois, là où l'exige l'intérêt supérieur de la Nation.

C'est pourquoi Nous avons tenu à ce que Notre action en faveur de l'élargissement de l'espace des libertés publiques et des Droits de l'Homme, soit consolidée par la mise en place des organes chargés d'en assurer la protection, et aussi par la définition des conditions d'exercice de ces droits et libertés, et des moyens et garanties y afférents.

C'est dans ce contexte que Nous comptons procéder, dans les semaines à venir, si Dieu le veut, à l'installation du nouveau Conseil Consultatif des Droits de l'Homme et du «Diwan Al Madhalim».

Nous sommes, également, déterminé à conforter la quiétude et la sérénité du citoyen, en renforçant l'autorité des institutions étatiques autour des valeurs immuables de la Nation et dans le cadre d'un Etat fort, veillant au respect scrupuleux de la loi, à sa primauté et à l'égalité de tous devant elle.

La Réforme de la Justice qui constitue, à cet égard, un pilier fondamental, crée, en outre, un climat de confiance qui est le meilleur facteur d'incitation à l'investissement. En effet, pour que le processus des Réformes judiciaires puisse atteindre sa vitesse de pointe, il faudrait renforcer les ressources financières et humaines allouées au Département de la Justice. Ainsi, pourront se poursuivre la réhabilitation, la modernisation et la mise à niveau de la Justice, de sorte qu'elle puisse s'acquitter, au mieux, des missions nobles, considérables et de plus en plus nombreuses qui lui sont assignées.

Notre intérêt s'est porté, également, et de façon particulière, sur la question de la promotion de la condition de la femme, dans les différents domaines de gestion de la chose publique. A cet égard, Nous avons fixé un délai ne dépassant pas la fin de l'année en cours, à la Commission chargée de faire des propositions pour un nouveau Code de Statut Personnel (Moudawana), pour qu'elle soumette un projet prenant en compte les finalités de Notre Chari'a tolérante et généreuse, ainsi que nos engagements internationaux en la matière.

Le Maroc qui est résolument engagé dans la voix de la modernité et de la démocratie, ne pouvait admettre que son espace audiovisuel puisse être de reste, et ne pas accompagner cette évolution d'une façon répondant aux besoins du citoyen qui appelle de ses vœux un espace médiatique alliant modernité et attractivité, dans le respect des valeurs constantes et immuables de la Nation. Ainsi, dans le cadre de la mission qui Nous est dévolue par la Constitution en matière de protection des droits et des libertés des citoyens, des groupes sociaux et collectivités, Nous avons œuvré pour l'élaboration d'un Dahir Chérifien portant création d'une instance supérieure de la communication audiovisuelle, en tant qu'institution indépendante, disposant des moyens à même de lui permettre d'assumer sa mission, en toute impartialité.

Ceci procède de Notre volonté de garantir le droit à l'information, en consacrant la liberté de créer une presse et des médias audio visuels indépendants et en mettant fin au monopole de l'Etat dans ce domaine, tout en ayant un service public de radio-télévision, propre à garantir l'expression plurielle des différents courants d'opinion, dans le respect de nos valeurs religieuses et des éléments constitutifs de notre identité nationale et des lois du Royaume.

Cher Peuple,

Notre démocratie restera fragile, tant qu'elle ne sera pas confortée par le développement économique et par la solidarité sociale.

Nous avons, certes, engrangé de multiples acquis politiques. Mais notre économie continue d'être pénalisée par ses carences en matière de productivité, de création des richesses et de leur répartition sociale. D'où le devoir impérieux pour nous d'engager la bataille pour l'accroissement de la production et l'incitation à l'investissement. Notre but, en effet, est d'assurer la mise à niveau de l'économie nationale, et d'en rehausser le rendement et la productivité. D'où aussi le devoir de mettre à niveau nos ressources humaines, qui sont, en fait, notre richesse fondamentale.

Cette action doit s'inscrire dans une démarche qui permette de libérer les énergies créatives de ces ressources et de les doter de la capacité de s'engager, avec la compétence et la compétitivité requises dans les grands chantiers de la production. Toutefois, cette entreprise n'a de chance d'aboutir que si l'on consent à reconnaître que l'économie du marché n'est pas un mal, que le

profit n'est pas une tare et que la mondialisation n'est pas un danger. Mieux encore, en sachant nous y prendre, nous ferons en sorte que ces facteurs réunis constituent plutôt une source de richesse et un prélude à la justice sociale.

Il s'ensuit donc la nécessité d'adopter une politique économique et financière cohérente, ayant une vision claire et des priorités bien définies, dans le cadre de contrats-programmes entre les pouvoirs publics et le secteur privé. Le Fonds Hassan II pour le développement économique et social continuera, bien entendu, à jouer le rôle d'un puissant levier en la matière.

L'accélération de la mise à niveau de notre économie et le passage rapide d'une économie de rente, attentiste, à une économie de marché, est de nature à nous aider à gagner le pari des accords de libre-échange avec l'Union Européenne, les Etats-Unis d'Amérique et les Etats de la rive Sud de la Méditerranée signataires de la Déclaration d'Agadir, et à conforter le rôle du Maroc comme axe des échanges entre les trois continents.

A cet égard, l'entrée en service des Centres Régionaux d'Investissement, et la mise en œuvre des orientations énoncées dans la lettre que Nous avons adressée à Notre Premier Ministre au sujet de la gestion déconcentrée de l'investissement et des Réformes judiciaires, administratives, législatives, financières et sociales, qui doivent accompagner ces mesures, tout cela est de nature à faire de l'année prochaine, l'année de la mise à niveau économique par excellence.

Si Nous avons noté le caractère positif de certains indicateurs économiques, il n'en reste pas moins qu'il existe une réalité têtue qui Nous presse et Nous interpelle: pourquoi Notre pays a-t-il du mal à transformer ces indicateurs et ces performances en une dynamique économique substantielle?

Ce constat nous concerne tous, et c'est à nous tous qu'il revient maintenant de briser ce cercle du doute, de l'attentisme et des fausses peurs, qui fragilise et freine notre développement.

Notre foi dans les potentialités que recèle notre pays et dans la force qui nous anime pour poursuivre notre marche résolue sur la voie du progrès et de la prospérité ne se décrète pas par un simple discours ou par une simple décision politique. Elle procède d'un volontarisme qui nous fait encore trop souvent défaut et qui doit se construire lui-même à partir de la définition

réaliste et lucide de l'état des lieux de notre économie et des objectifs que nous devons nous assigner avec clarté et détermination pour accélérer le rythme de croissance de notre économie et en élargir le périmètre.

Le moment est donc venu de l'évaluation ordonnée, rationnelle et planifiée de ce qui nous reste à faire pour réaliser la synthèse escomptée et l'harmonie souhaitée et faire en sorte que les progrès de l'Institutionnel et du Politique, confortés par la qualité et le poids des réformes réalisées, soient mis au service du décollage de notre économie, avec les mêmes obligations de résultat et la même hiérarchie en termes de priorité et d'agenda. Tout ceci doit évidemment s'inscrire scrupuleusement dans le cadre de la politique de bonne gouvernance dont le Maroc s'est doté pour assurer la modernisation de son économie et réaliser son développement durable.

Cher Peuple,

Dans le cadre de l'action que Nous menons pour assurer la mise à niveau de nos ressources humaines, nous avons franchi des étapes importantes dans le processus de réforme du système éducatif. Mais d'autres actions d'envergure nous attendent et sont encore nécessaires pour mener une politique éducative cohérente et harmonieuse.

De même que le suivi, l'évaluation et l'enrichissement des mesures de mise en œuvre de la réforme de l'éducation requièrent le renforcement des missions que conduit, en toute objectivité et impartialité, la Commission Spéciale pour l'Education et la Formation, et ce, dans la perspective de la mise en place d'une structure permanente chargée des missions d'évaluation impartiale et globale du système éducatif.

Cette opération se doit d'être menée dans un esprit de coopération fructueuse et de coordination parfaite avec les secteurs compétents et tous les acteurs intervenant dans ce projet déterminant. Nous avons donné une forte impulsion à cette réforme, en installant la Fondation Mohammed VI, que Dieu Le glorifie, pour la promotion des œuvres sociales des personnels de l'éducation et de la formation et en améliorant la situation de ces personnels que Nous invitons à adhérer fermement et avec patriotisme à ce grand projet. L'élargissement de la culture de citoyenneté étant tributaire de l'éradication de l'analphabétisme, Nous entendons revoir les échéances prévues pour extirper ce fléau.

Illustrant, par ailleurs, Notre volonté de revalorisation de toutes les composantes constitutives de notre identité culturelle, dans le cadre de l'unité nationale, Nous avons procédé à l'installation de l'Institut Royal de la Culture Amazigh. Nous veillerons, encore et toujours, à faire prévaloir l'esprit de tolérance et d'ouverture entre les cultures et les civilisations, qu'elles soient locales ou mondiales, et aussi à nous prémunir de toutes les formes d'extrémisme et d'intégrisme. Nous nous félicitons, en revanche, des aspects rayonnants de notre authenticité, tout en empruntant la voie de la modernité et de la rationalité.

La mise à niveau de nos ressources humaines restera subordonnée au raffermissement de la culture de la solidarité, à la volonté d'en faire le socle des politiques publiques et aux efforts visant à transformer cette culture de simple acte spontané en action institutionnelle.

A ce propos, Nous tenons à réaffirmer l'intérêt particulier que Nous portons aux personnes handicapées et qui se traduit par l'adoption de programmes intégrés leur permettant de s'insérer parfaitement dans la vie publique, en leur assurant une formation adaptée, leur garantissant les moyens de mener une vie décente.

Nous ne saurions manquer de dire toute la joie et la fierté que Nous inspire l'attachement à leur Patrie de Nos fidèles sujets résidant à l'étranger. Nous nous réjouissons tout autant de leur indéfectible adhésion aux liens de la Beïa éternelle, et à leur identité civilisationnelle authentique, comme Nous nous félicitons de leur souci de conserver de fortes attaches avec leurs familles au Maroc. Nous les assurons de nouveau de toute l'estime que Nous portons à la contribution efficiente qu'ils apportent à l'effort de développement économique, et au rayonnement international du Maroc.

Nous affirmons Notre ferme volonté de veiller à ce qu'ils tiennent la place de choix qui leur revient et jouent un rôle actif et efficace dans tous les domaines de la vie nationale. Nous voudrions aussi leur renouveler l'assurance de l'intérêt tout particulier que Nous portons à leurs conditions de vie, aussi bien à l'étranger, qu'à l'intérieur de leur Patrie. Nous veillons, au même titre, à ce que les organismes concernés répondent aux aspirations qui les animent, et ce, dans le cadre d'une démarche cohérente, intégrée et porteuse.

Cher Peuple,

Mû par Notre volonté de Nous enquérir de visu de ta situation, Nous avons tenu à effectuer des visites dans un certain nombre de provinces et de régions du Royaume, dans le Sud, le Centre et le Nord du pays. C'était assurément l'occasion de renouveler les liens de loyauté et de fidélité qui nous unissent, et de donner le coup d'envoi à de multiples projets de développement.

S'il est des régions qui focalisent Notre attention, et qui incarnent Notre choix stratégique de faire de la Région un espace propice pour l'investissement, ce sont bien nos provinces du Nord et du Sud, dont Nous entendons faire un modèle de développement régional intégré.

Dans ce cadre, et parallèlement à la volonté de faire de Tanger et de son port actuel, l'un des plus grands ports et l'une des stations balnéaires majeures de la Méditerranée, Nous avons donné Nos instructions pour l'étude et la réalisation d'un grand ensemble structurant, portuaire, commercial et industriel, sur les rives du Détroit, à l'Est de Tanger. Le niveau international de cet ouvrage et sa connexion avec des zones franches, sont de nature à concrétiser Notre volonté de permettre à nos provinces du Nord de se désenclaver, de réaliser leur développement intégré et de s'inscrire comme acteur et partenaire dans les échanges économiques mondiaux.

Compte tenu de l'ampleur des investissements et des enjeux stratégiques, et eu égard à la nécessité d'assurer une coordination rigoureuse entre toutes les composantes du projet et les organismes publics, y compris l'Agence de développement des Provinces du Nord, et les opérateurs économiques privés, et en provenance de pays frères et amis, Nous avons décidé de créer un organisme de droit privé, doté de prérogatives de puissance publique, et bénéficiant de tous les avantages de nature à lui permettre de mener, dans les meilleures conditions, toutes les opérations liées à la réalisation de ce grand projet.

Afin d'assurer la célérité nécessaire à la concrétisation de ce projet, que Nous adoptons et entourons de toute Notre sollicitude, Nous donnons Nos instructions au Gouvernement de Notre Majesté, pour prendre les dispositions juridiques d'urgence pour la création de cet organisme.

A cet égard, Nous invitons instamment Notre Gouvernement à adopter une procédure législative d'urgence, en ce qui concerne la mise en place de l'Agence de développement des Provinces du Sud qui Nous sont particulièrement chères, Agence dont Nous avons annoncé la création à l'occasion de Notre visite bénie à la ville de Laâyoune.

Nous tenons fermement à ce que cette Agence soit la meilleure illustration de notre mobilisation nationale, et de l'action que Nous menons sans relâche, pour donner toute sa consistance à Notre conception du développement intégré de ces provinces, et ce, dans le cadre de notre unité nationale, de notre intégrité territoriale et aussi de l'évolution démocratique régionale. Car, en effet, c'est en fonction de cette vision et de ces principes que Nous avons accepté le projet d'accord-cadre onusien, comme base pour la recherche d'une solution politique définitive au conflit artificiel suscité autour de la marocanité de notre Sahara.

Autant cette démarche nationale était en accord avec le soutien croissant dont bénéficie, au niveau international, l'option juste et pacifique onusienne, autant, en revanche, se sont multipliées les positions d'hostilité des adversaires de notre intégrité territoriale, contrariant ouvertement cette orientation onusienne, allant jusqu'à l'adoption de la thèse de la partition, ce qui a mis à nu toutes les arguties par lesquelles on leurrait l'opinion publique internationale, prétendument pour défendre le principe d'auto-détermination.

Ainsi que Nous l'avons affirmé au monde entier, au cours de Notre visite bénie à la ville de Laâyoune, Nous proclamons de nouveau Notre volonté inébranlable de protéger Notre intégrité territoriale, et de ne pas renoncer à un seul pouce de notre territoire. Au même titre, Nous soulignons avec force le rejet catégorique de toute thèse partitionniste, visant à porter atteinte à notre souveraineté et à notre intégrité territoriale sacrée, et ce, en raison de ce qu'elle recèle comme menaces et risques de balkanisation de la région du Maghreb Arabe, et de l'ensemble du continent africain.

Néanmoins, le Maroc, puisant dans les valeurs de son patrimoine civilisationnel, et fort de la légitimité de son droit, de la constance de ses positions, de son attachement aux vertus de modération, de sagesse et de circonspection et de sa confiance en l'avenir, a tenu à ne pas s'engager sur la voie de la rupture totale, préférant la relance et la réactivation des institutions de l'Union du Maghreb Arabe.

Nous espérions que la construction de l'Union Maghrébine allait se traduire par l'adhésion scrupuleuse à l'esprit et à la lettre du Traité de Marrakech et en premier lieu, les dispositions relatives au respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de ses membres. Ceci implique que ne soit autorisée aucune activité qui menace la sécurité de l'un quelconque des Etats ou l'inviolabilité de son régime et qui soit incompatible avec la sauvegarde des intérêts supérieurs de nos Etats, dans toutes leurs composantes nationales, d'où la nécessité qu'elle implique de transcender tous calculs et autres considérations.

Toutefois, la réalité amère est là pour nous montrer que l'attitude d'ambiguïté sciemment entretenue, dissimulait une vérité, aujourd'hui, ouvertement affichée, à savoir l'émiettement de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc et le soutien à l'agression contre le territoire national, au niveau des enclaves du Nord.

Était-il possible à tout autre Etat membre de l'Union de suivre une autre voie que celle empruntée par le Maroc, si l'on venait à porter atteinte à son intégrité territoriale, à séquestrer et garder en détention un groupe de ses citoyens, au mépris des conventions internationales, des idéaux humains et des valeurs islamiques?

Nous ne pouvons-nous permettre que l'Histoire retienne et dise de nous que tout ce que nous avons fait c'est de mystifier nos Peuples en leur donnant l'illusion que nous œuvrons à la concrétisation de leurs aspirations unitaires, alors que certains, par leurs attitudes, ne font que dénaturer et effriter cette unité. On ne peut donner un contenu concret et dynamique à l'UMA qu'en dépassant les divergences et les antagonismes, en rejetant la conspiration, le démembrement et la lâche défection. Ceci, requiert, plutôt, l'harmonisation des visions, la clarification des objectifs et le respect des constantes, ainsi que la nécessité de faire prévaloir les valeurs de fraternité, de confiance et de solidarité, et de s'imprégner de sagesse et d'esprit unitaire et consensuel.

Pour y parvenir, Nous entendons emprunter une voie progressive et rationnelle dans la mise en valeur de nos potentialités communes. Notre but est de répondre, pleinement, aux ambitions actuelles et futures de nos générations qui aspirent à la création d'un ensemble homogène, en mesure de

relever les défis inhérents au développement et à la formation de groupements internationaux, et de gagner les enjeux stratégiques de l'ordre mondial issu du 11 Septembre 2001.

Partant de ce constat, le Maroc restera constamment prêt au dialogue constructif et disposé à œuvrer inlassablement, de concert avec les pays frères, pour édifier l'Union Maghrébine que Nous considérons comme un choix stratégique incontournable.

Cher Peuple,

Le monde a connu, au lendemain des événements tragiques de Septembre dernier, une nouvelle donne qui a modifié en profondeur l'ordre mondial et les relations internationales, tant étaient considérables les retombées de ces évènements et leur impact sur la stabilité et la sécurité internationales. Nous étions parmi les premiers à dénoncer vigoureusement ces actes terroristes perpétrés contre les Etats-Unis d'Amérique, pays ami, d'autant que le Maroc est un pays qui s'est imprégné des valeurs de liberté, de démocratie, de paix et de coexistence, bien avant la survenue de ces événements criminels, la chute du mur de Berlin, et l'effondrement des dictatures du parti unique.

Voilà pourquoi le Maroc s'est impliqué spontanément et avec force, dans la lutte contre le terrorisme où qu'il se trouve. A cet égard, Nous tenons à rendre hommage à la vigilance et à la mobilisation de nos services de sécurité, de nos vaillantes Forces Armées, des éléments de la Gendarmerie Royale et de la Sûreté Nationale. Nous nous félicitons, également, du savoir-faire des cadres du Ministère de l'Intérieur qui ont pu déjouer un complot terroriste dirigé de l'étranger, contre des objectifs à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national.

Autant Nous sommes attaché à ce que le Maroc continue d'être une terre d'ouverture, de rencontre et de confluence des civilisations, autant Nous sommes déterminé à Nous opposer, par la force de la loi, à toute tentative visant à porter atteinte à la stabilité de ce pays paisible. De même que, en raffermissant notre ancrage démocratique et en confortant notre développement, Nous consolidons le tissu social et politique national, dont l'invulnérabilité face à toutes les formes d'extrémisme, de violence ou de terrorisme, Nous réjouit.

Parce que le terrorisme n'a ni religion ni nation, l'action inlassable que Nous menons pour protéger notre pays des causes qui y conduisent et des dangers qui en découlent, s'accompagne du concours efficient, que nous apportons à l'échelle internationale, pour en extirper les racines, dans le cadre d'une approche globale et efficiente.

En Notre qualité d'Amir Al-Mouminine, Nous avons souligné, en inaugurant les grandes conférences régionales et internationales que notre pays a abritées, que l'Islam récuse le terrorisme, précisément parce que c'est une religion de tolérance, de modération, de coexistence et de paix qui consacre et conforte la dignité de l'Homme et son droit de vivre en toute sécurité.

Par ailleurs, la tenue à Agadir du Forum méditerranéen, a fourni une occasion propice aux pays du bassin méditerranéen, pour engager la réflexion sur une approche régionale visant à combattre le terrorisme, et à consolider la paix et la sécurité à travers le monde, en particulier dans la région du Moyen-Orient.

Dans ce contexte, Nous avons été constamment et profondément préoccupé par la situation explosive dans les territoires palestiniens occupés. Ainsi, Nous nous sommes rendu dans un certain nombre de pays frères dans la région, et avons convoqué le Comité Al-Qods en session extraordinaire. Parallèlement, Nous avons déployé tous les efforts et entrepris toutes les démarches nécessaires auprès des diverses parties influentes, pour relancer le processus de paix, et assurer le retour inconditionnel à la table des négociations, Notre objectif étant d'inaugurer une ère nouvelle de coopération et de stabilité dans une région éprouvée depuis des décennies par des affrontements douloureux et des tragédies cruelles.

De même, Nous avons pu, de concert avec Nos Frères, réunis au Sommet de Beyrouth, apporter Notre soutien à l'option de paix, en adoptant l'initiative de Notre très Cher Frère, S.A.R. le Prince Abdullah Ibn Abdulaziz, Prince Héritier du Royaume d'Arabie Saoudite. Il s'agit, en effet, d'une initiative qui réaffirme les fondements de la légalité internationale, les résolutions du Conseil de Sécurité, et le droit légitime du Peuple palestinien frère, à établir un Etat national indépendant, viable et ayant, pour capitale, Al-Qods Al-Charif.

Attaché à notre ancrage africain, Nous avons œuvré à l'élargissement des canaux de communication et de dialogue avec les pays africains frères. Ainsi, Nous avons donné Nos instructions au Gouvernement de Notre Majesté, pour activer les mécanismes de coopération et d'échange afin d'apporter une contribution efficace au développement et à la stabilité du continent africain. A cet égard, Nous avons eu le plaisir d'accueillir au Maroc un certain nombre de dirigeants africains, notamment les Présidents des pays de la région du fleuve Mano, Etats que Nous nous employons à réconcilier, dans le cadre de démarches que Nous avons entreprises à cet effet.

Parallèlement à la présence efficiente de Notre pays et à sa contribution à l'instauration de la sécurité et la stabilité dans le monde, Nous avons, en visitant les pays frères et amis, ou en en accueillant des Chefs d'Etat, démontré à quel point il Nous importait d'imprimer à nos relations politiques - par ailleurs excellentes - avec ces pays, une portée économique permettant de capitaliser le rayonnement démocratique de notre pays et d'attirer davantage d'investissements, dans le cadre d'une diplomatie économique dynamique.

Au cours de Notre visite réussie aux Etats-Unis d'Amérique, Nous avons pu, avec Notre Ami, Son Excellence le Président Georges Walker Bush, élargir la portée de notre partenariat stratégique avec ce pays ami. De même que Notre heureuse visite en République Populaire de Chine, a donné une forte impulsion au développement de notre coopération fructueuse avec ce grand pays asiatique.

Dans le même contexte, Nous avons donné Nos directives pour mettre au point un projet d'accord de libre-échange entre quatre Etats arabo-méditerranéens, liés par des accords d'association avec l'Union Européenne, ainsi que des accords bilatéraux pour la création de telles zones entre ces Etats, concrétisant ainsi la «Déclaration d'Agadir» qui constitue une étape pratique ouverte à tous les Etats arabo-méditerranéens. Il s'agit de faire avancer le processus d'intégration régionale et d'asseoir les fondements d'un dialogue fructueux et équilibré, à l'échelle euro-méditerranéenne.

En exécution de nos engagements au titre de la coopération multilatérale, notre pays a abrité ou participé à un certain nombre de conférences internationales portant sur le développement économique durable et les Droits de l'Homme.

Certes, le but ultime de Notre diplomatie, c'est de faire du Maroc un pays à l'intégrité territoriale parachevée et un acteur efficient dans son environnement régional et international qui illustre concrètement les vertus de la paix, de la coopération et du bon voisinage, dans le cadre du respect mutuel. En revanche, il a, et au même titre que tout autre Etat, des droits inaliénables et des intérêts vitaux auxquels il ne peut renoncer, et sur lesquels il ne peut transiger, quel qu'en soit le sacrifice. Le premier de ces droits, est la sauvegarde de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume, à l'intérieur de ses frontières authentiques, dans le cadre du respect de la légalité internationale. Voilà pourquoi Nous avons rejeté l'agression armée du Gouvernement espagnol contre l'îlot de Toura qui a toujours fait partie intégrante du territoire national et relevé de la souveraineté du Royaume du Maroc, comme en attestent les faits historiques et géographiques, autant que les instruments juridiques de référence.

Autant Nous sommes attaché au retour à la situation qui prévalait auparavant sur cet ilot marocain, et Nous refusons l'escalade et l'imposition du fait accompli par la force, autant Nous tenons à garantir la paix, la stabilité et le bon voisinage dans la région stratégique de Gibraltar. Aussi, attendons-Nous de l'Espagne qu'elle précise le type de relations qu'elle entend établir avec le Maroc en tenant compte des exigences de l'évolution que connaissent nos deux pays et des enjeux vitaux de leurs relations présentes et futures.

A ce propos, le Maroc n'a eu de cesse, depuis son indépendance, de réclamer la fin de l'occupation par l'Espagne de Sebta, Melilia et les îles avoisinantes, spoliées dans le Nord du Royaume. Il a choisi d'emprunter, à cette fin, la voie de la raison lucide et d'adopter une démarche pacifique et civilisée, illustrée par la proposition sage de Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme, appelant à instituer une cellule conjointe maroco-espagnole de réflexion, pour trouver une solution au problème de ces zones occupées. Mais, à Notre grand regret, Nous n'avons, à ce jour, pas trouvé une oreille attentive auprès de la partie espagnole, pour régler la situation des enclaves usurpées, devenues des foyers qui saignent notre économie nationale et des bases pour l'émigration clandestine et autres pratiques délictueuses. Quant aux autres questions litigieuses, somme toute courantes entre voisins, le Maroc est disposé à en débattre dès lors qu'elles sont traitées dans le cadre

d'une vision prospective et d'un dialogue franc par les deux pays, animés d'une volonté constructive, mais également, guidés par la conviction d'une nécessaire mise en place de projets de co-développement. Tout ceci doit se faire par fidélité à notre patrimoine culturel commun et dans le respect total du traité d'amitié de coopération et de bon voisinage, lesquels nous sont imposés par le poids de l'Histoire, les réalités de la géographie, et les valeurs et les exigences des temps modernes.

Cher Peuple,

La célébration de la Glorieuse Fête du Trône, est l'occasion de renouveler le pacte sincère par lequel tu t'es engagé auprès de ton Premier Serviteur, dans un esprit de solide attachement et de parfaite symbiose avec le Glorieux Trône Alaouite. Elle te permet d'exprimer, comme tu l'as toujours fait, ta fidélité la plus sincère et ton allégeance la plus indéfectible, te mobilisant totalement et en permanence derrière le premier de tes serviteurs qui s'est voué à la protection de la Patrie et de la religion, pour te conduire vers les cimes du progrès et de la prospérité.

Nous saisissons l'occasion de cette heureuse commémoration pour rendre hommage à tous ceux qui, avec hardiesse et détermination, œuvrent à la concrétisation de ces desseins, et à ceux qui veillent à assurer toutes les conditions de sécurité, de quiétude et de stabilité requises, à savoir Nos Forces Armées Royales, la Gendarmerie Royale, la Sûreté Nationale, les Forces Auxiliaires, et la Protection Civile.

Nous adressons un hommage particulier à Nos forces stationnées dans Nos provinces du Sud, défendant notre intégrité territoriale et participant, par ailleurs, au maintien de la paix et de la sécurité en différentes parties du monde. En ce moment privilégié chargé de tant de sentiments et d'émotions, Nous avons besoin, plus que jamais, de Nous remémorer, l'Histoire proche et lointaine de notre pays, et de garder à l'esprit les immenses sacrifices que Nos Glorieux Ancêtres ont consentis. C'est grâce à ces sacrifices que le Maroc a pu préserver son unité et sa liberté, bâtir sa civilisation et sa culture et relever tous les défis auxquels il a dû faire face à travers les âges.

En ce moment de commémoration empreinte de fierté et chargée d'espérances, Nous prions le Tout-Puissant de leur réserver la meilleure et la plus généreuse des rétributions et de combler les martyrs, parmi eux, de Son Infinie Miséricorde et de toute sa commisération. Que Dieu accueille dans Son paradis éternel, le Héros de la libération, Notre Vénéré Grand-Père, Sa Majesté le Roi, Mohammed V, que Dieu ait Son âme, et le Bâtisseur du Maroc moderne, Notre Regretté Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu L'ait en Sa Sainte Miséricorde.

Fasse Dieu, Tout-Puissant, que durent éternellement les liens forts et solides qui nous unissent. Puisse-t-Il Nous prêter assistance, guider Nos pas et faire aboutir Nos efforts pour réaliser l'essor et les réformes que nous appelons tous de nos vœux.

« *Seigneur, inspire-moi de la reconnaissance pour les bienfaits dont tu m'as comblé ainsi que mes parents et fais que je pratique le bien qui t'agrée* ». Véridique est la parole de Dieu Tout-Puissant.

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône 30 Juillet 2003

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher Peuple,

Il est d'usage que le Discours du Trône dresse le bilan des réalisations de l'Etat et esquisse les perspectives de son action à venir. Toutefois, le souci de t'entretenir, en toute franchise, de la situation que traverse le pays, M'a poussé à faire de ce discours un moment fort de réflexion nationale collective et d'analyse qui transcende le souvenir cruel des actes terroristes de Casablanca, pour en tirer les enseignements nécessaires et gérer le redressement qui doit s'opérer dans le parcours emprunté par la Nation.

Mais quelle que soit l'horreur de ces forfaitures terroristes, Nous ne pouvons que louer le Très-Haut pour sa divine protection qui nous a permis de venir à bout de ce réseau criminel.

L'immense fierté que Nous a inspiré ta dénonciation unanime du terrorisme, outre la ferveur de la symbiose qui t'unit à ton Trône, ainsi que ton attachement à tes acquis démocratiques, s'accompagne toutefois de cette interrogation pressante: comment transformer cette indignation et cette colère collective en une action rationnelle pour contrecarrer toutes les dérives? Avons–nous procédé, chacun, à une autocritique permettant de transformer les épreuves en source de force et d'enseignements pour corriger les dysfonctionnements?

Partant du devoir suprême qui M'échoit de donner leurs pleines expressions aux préoccupations de la Nation, J'affirme que nous tous, individuellement et collectivement, autorités, institutions, partis et association, sommes responsables de l'édification de notre société démocratique et moderne, projet que fait sien la Nation tout entière.

Persuadé que prémunir ce projet contre les complots ourdis par les ennemis de la Patrie, de la religion et de la démocratie, est une entreprise qui ne peut aboutir que si l'on en saisit clairement l'essence, la portée véritable, et les fondements, J'ai jugé nécessaire que Nous nous employions ensemble à en cerner les références et les moyens d'action.

S'agissant du référentiel de la Monarchie constitutionnelle Marocaine, Je M'en tiens aujourd'hui à en souligner les éléments fondateurs, à savoir l'Islam et la démocratie.

Depuis quatorze siècles, en effet, les Marocains ont choisi d'adopter l'Islam parce que, religion du juste milieu, il repose sur la tolérance, honore la dignité de l'Homme, prône la coexistence et récuse l'agression, l'extrémisme et la quête du pouvoir par le biais de la religion. C'est à la lumière de ces enseignements que Nos Ancêtres ont édifié une civilisation islamique et un Etat indépendant du Califat du Machrek, se distinguant par son attachement à la commanderie unique des croyants, par son ouverture en matière de culte et par l'exclusivité du Rite Malékite.

Les Marocains, en effet, sont restés attachés aux règles du Rite Malékite qui se caractérise par une souplesse lui permettant de prendre en compte les desseins et les finalités des préceptes de l'Islam, et aussi par son ouverture sur la réalité. Ils se sont employés à l'enrichir par l'effort imaginatif de l'Ijtihad, faisant de la sorte, la démonstration que la modération allait de pair avec l'essence même de la personnalité marocaine qui est en perpétuelle interaction avec les cultures et les civilisations.

Est-il donc besoin pour le Peuple marocain, fort de l'unicité de son rite religieux et de l'authenticité de sa civilisation, d'importer des rites culturels étrangers à ses traditions?

Nous ne le tolérerons pas, d'autant plus que ces doctrines sont incompatibles avec l'Identité Marocaine spécifique. A ceux qui s'aviseraient de se faire les promoteurs d'un rite étranger à Notre Peuple, Nous nous opposerons avec la vigueur que requiert le devoir de veiller à la préservation de l'unicité de rite chez les Marocains, réaffirmant ainsi Notre volonté de défendre notre choix du Rite Malékite, tout en respectant ceux des autres, chaque Peuple ayant ses spécificités et ses choix propres.

Parce que l'Islam repose sur une invite à la paix, la sécurité et la concorde, les Marocains ont compris que le Djihad, dans sa plus noble acception, est une lutte contre toute tentation maléfique chez l'être humain et contre les dérives et le chaos. C'est aussi un effort d'imagination et d'émulation pour accomplir les bonnes actions.

Cet engagement religieux et historique, perpétué par la force de la Beïa (allégeance), a été actualisé par un pacte politique et constitutionnel moderne, à travers lequel, la Oumma a été unanime à considérer l'Islam comme religion d'Etat, et le Roi Amir Al-Mouminine.

Les Marocains qui sont fermement attachés à ces valeurs civilisationnelles et constitutionnelles immuables, accepteront-ils de se laisser mystifier, au nom de la religion, par une poignée de déviationnistes hors la loi?

Assurément non! Je dis, par ta voix, cher Peuple, que nous n'accepterons jamais que l'Islam soit utilisé comme un tremplin pour assouvir des ambitions de commandement au nom de la religion, afin de perpétrer des actes de terrorisme, ou pour détruire l'unité de rite de la Nation, ou encore taxer les gens d'apostasie, voire les exécuter.

Nous affirmons, tout aussi fermement que la question de la relation entre l'Etat et la religion dans notre pays est tranchée dès lors que la Constitution stipule que le Royaume du Maroc est un Etat musulman et que le Roi, Commandeur des Croyants (Amir Al-Mouminine), a notamment pour mission de veiller à la protection de la foi et de garantir le respect des libertés, y compris la liberté de culte pour les adeptes des autres religions célestes.

Le Commandeur des Croyants étant l'unique référence religieuse pour la Nation Marocaine, aucun parti ou groupe ne peut s'ériger en porte-parole ou en tuteur de l'Islam. La fonction religieuse, en effet, relève de la «Imamat» Suprême d'Amir Al-Mouminine, qui Nous est dévolu, assisté du Conseil Supérieur et des Conseils Régionaux des Oulémas, dont Nous entendons bientôt procéder à la mise à niveau et au renouvellement, ainsi qu'à la dynamisation de leur mode de fonctionnement.

A partir de cette vision éclairée de notre référentiel religieux, Islam et modernité se complètent pour former un des affluents fondamentaux qui irriguent le référentiel universel, en parfaite harmonie avec le plus important de ses supports, à savoir la démocratie, dont Nous avons fait la clef de voûte de la Monarchie constitutionnelle Marocaine, et un choix irréversible.

La transition démocratique étant un processus long et ardu qui requiert un climat empreint de stabilité, d'engagement et de vigilance, le premier préalable est donc un Etat, fort de la suprématie de la loi, en mesure d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et de faire pièce à ceux qui profitent de l'élargissement de l'espace des libertés, pour porter atteinte à l'autorité de l'Etat.

Nous sommes, certes, fier des acquis engrangés et de l'unanimité réalisée autour des constantes de la Nation, mais il n'en reste pas moins que la défense de notre intégrité territoriale, dont Nous avons fait une de nos causes sacrées et qui fait l'objet d'un conflit artificiel pour le règlement duquel Nous avons, du reste, choisi la solution politique négociée, exige de nous encore une vigilance permanente, d'autant plus qu'elle représente une composante indissociable de l'identité du Maroc.

Outre l'unanimité autour des constantes et le consensus sur un seuil minimum de règles, le raffermissement de la démocratie resterait incomplet en l'absence de partis politiques forts.

Mais quelle peut être la force des partis s'ils n'assument pas leur rôle d'encadrement et de représentation des citoyens, et de la jeunesse en particulier, et s'ils ne contribuent pas au renforcement de l'autorité de l'Etat et à l'instauration d'un climat de confiance à l'égard des institutions?

Par quel moyen prémunir notre paysage politique, d'organisations ou de groupes fondés sur la division de la société en clans religieux et ethniques, et d'autres qui se sont voués exclusivement à des desseins électoralistes, au lieu de s'engager dans une saine émulation autour de programmes concrets et d'assurer la formation d'élites conscientes et responsables?

Notre préoccupation sincère de réhabilitation de l'action politique au sens noble du terme, Nous amène à insister de nouveau sur la nécessité d'activer l'adoption d'une loi sur les partis, marquant ainsi notre ferme volonté de les doter de moyens efficients leur permettant d'assumer, pleinement, leur mission.

Cette loi devrait avoir pour finalité le renforcement du rôle des partis, dans l'encadrement et la représentation des citoyens, et ce, en interdisant la Constitution de partis ou de formations sur des bases religieuses, ethniques, linguistiques ou régionalistes. Il faudra, en outre, mettre à la disposition

des partis politiques, dans la transparence la plus totale, les moyens de financement publics, leur permettant de mener leurs activités de manière à garantir leur proximité des préoccupations réelles des citoyens. Il s'agit de les aider à proposer des programmes réalistes et des solutions concrètes à leurs problèmes, de les mobiliser autour de toutes les questions d'intérêt local ou national, en œuvrant, de concert avec les organisations de la société civile, et de façon complémentaire et harmonieuse.

A l'occasion des échéances électorales qui attendent notre pays, en particulier l'élection des différents Conseils des collectivités locales, nos partis politiques ont une véritable opportunité d'exercer leur responsabilité nationale, en contribuant à la mise en place d'institutions aptes à concrétiser notre modèle sociétal national dans ses aspects de développement et modernité. C'est cela que veut le Peuple marocain qui n'accepte plus, désormais, que certains partis brandissent, à l'occasion des périodes électorales, des thèmes et des slogans vains et creux, et n'est nullement disposé à hypothéquer par des slogans éculés les véritables défis de son présent et de son avenir.

Nous avons consolidé le processus électoral et institué une normalité démocratique, grâce à laquelle chaque scrutin se déroule dans les délais prévus par la loi, et qui a permis à la classe politique de ne plus se focaliser exclusivement sur les rendez-vous électoraux.

Toutefois, ce progrès risque de rester purement formel tant que ne sera pas résolue la problématique majeure suivante: allons-nous considérer les élections, pour importantes qu'elles soient, comme un instant, somme toute, normal dans la vie de la Nation, pour apporter du sang nouveau aux institutions et leur donner une nouvelle et forte impulsion? Ou alors, allons-Nous nous obstiner à les considérer comme l'ultime et unique bataille? Allons-nous persister à toujours reporter, pour après les élections, les décisions concernant les questions fondamentales pour la Nation, et à surseoir à la réalisation de grands projets de réforme sous prétexte de l'imminence du scrutin?

Si cette problématique n'est pas définitivement tranchée, elle risquerait de porter préjudice à la démocratie, en alimentant les allégations de ses adversaires qui prétendent qu'elle est un obstacle au développement. Par conséquent, garant des intérêts supérieurs de la Nation et des citoyens et, à ce titre, attaché à la poursuite de la réalisation des grands projets de réforme, J'affirme en ton nom que Je ne saurais accepter le report de la réalisation de

n'importe quelle réforme sous prétexte qu'il faut attendre le déroulement du scrutin, ou juste pour contenter telle ou telle catégorie ou instance qui se placerait hors de l'unanimité, du consensus ou de la majorité.

Nous sommes, certes, dans un Etat démocratique qui peut s'enorgueillir d'organiser les scrutins dans les délais prescrits par la loi, mais nous sommes, également, une Nation qui est déterminée à relever les défis du développement, à travers des projets vitaux qui ne souffrent pas d'hésitation ni d'atermoiement.

Le temps des faux alibis est bien révolu. On ne peut plus s'abriter derrière des considérations électoralistes pour se dérober à ses responsabilités. La démocratie véritable ne peut s'accomplir dans sa plénitude que si l'on répond aux exigences de bonne gouvernance, et notamment à l'impératif de fermeté, de courage et de persévérance dans la poursuite des réformes qui s'imposent.

Cher Peuple,

Notre premier souci, depuis Notre Accession au Trône, était d'insuffler une âme nouvelle à l'Etat Marocain moderne dont les jalons ont été solidement posés par Notre Auguste Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu sanctifie Son âme.

Nous avons, en effet, accordé une place éminente à la dimension socio-économique des politiques publiques, en focalisant les efforts sur les projets essentiels qui visent à éradiquer les bidonvilles, par la réalisation d'un habitat salubre, à assurer le développement humain, grâce à un enseignement utile, à créer des emplois productifs, en encourageant l'investissement et les initiatives génératrices de richesses, et à consolider la cohésion sociale par une solidarité agissante.

Ce sont là les fondements essentiels de Notre projet de développement. Nous en avons fait les priorités de la phase actuelle, et en avons défini les objectifs dans le cadre d'une stratégie intégrée dont Nous avons confié la réalisation au Gouvernement et aux opérateurs publics et privés, avec l'obligation de concrétiser ces objectifs par des programmes aux moyens, aux échéances et aux responsabilités bien définis.

Les réalisations ont–elles été à la mesure de la clarté des Directives, de l'importance des enjeux et du poids des responsabilités qui doivent être assumées pleinement?

En retenant le seul domaine de la lutte contre l'habitat insalubre, Nous mesurons assurément l'ampleur des difficultés et apprécions à leur juste valeur les projets réalisés ou programmés, mais il n'en demeure pas moins que Nous nous attendions à un bilan à la mesure des défis.

Notre Discours du 20 Août 2001 avait tiré la sonnette d'alarme, mettant en garde contre la prolifération des bidonvilles et de l'habitat insalubre qui constituent une atteinte à la dignité du citoyen et une menace à la cohésion du tissu social, et appelant à l'adoption d'un programme national de solidarité, fixant avec précision les responsabilités de chacun. Deux ans après, au lieu d'une éradication progressive des bidonvilles, Nous avons, à l'occasion de Nos visites d'information dans différentes régions du Royaume, constaté avec amertume, leur prolifération dans de nombreuses villes. Pire encore, on a vu naître des bidonvilles qui se sont propagés et amplifiés jusqu'à devenir de véritables villes sauvages.

Ces constructions anarchiques ne sont tout de même pas tombées du ciel, pas plus qu'elles ne se sont répandues sur terre du jour au lendemain! En réalité, tout le monde est responsable de cette situation, depuis le citoyen - qui soudoie aujourd'hui un responsable, lequel pourrait repasser aussitôt après avec un bulldozer, pour détruire la «baraque» dudit citoyen, sous ses yeux - jusqu'aux différentes autorités et collectivités locales qui font preuve de laxisme dans la lutte contre la propagation des bidonvilles, au lieu de s'impliquer davantage et d'encourager la construction d'habitat salubre. Devrait-on pour autant s'y résigner comme devant une fatalité?

L'esprit positif qui Nous anime Nous conduit à considérer que si la situation est inquiétante, elle n'est pas pour autant désespérée, mais encore faut-il s'y prendre d'urgence. Faute de cela, elle risque de devenir ingérable et nos villes, au lieu d'être des espaces de solidarité sociale, de production économique, d'essor urbanistique et d'ouverture sur la culture et la civilisation, risquent de se transformer en foyers d'exclusion, d'ostracisme, de haine ou en espaces dominés par la culture et l'esprit d'assisté.

Cela, Je ne peux l'admettre pour Mon pays et Mon Peuple que J'ai la charge suprême de guider, dans le cadre d'une Monarchie qui tire sa force de son enracinement populaire et de sa proximité du Peuple. C'est pourquoi, du reste, J'effectue, tout au long de l'année, des visites dans les différentes régions du Royaume, pour M'enquérir de ta situation, M'employant à stimuler les initiatives et à donner corps aux différents projets de développement.

Je Me suis, jusque-là, contenté d'orienter les pouvoirs publics et les Conseils élus, dans leurs domaines de compétence respectifs, donnant à chacun l'occasion d'assumer de près les responsabilités qui sont les siennes; car le Roi de la Nation ne peut effectuer le travail qui incombe au Ministre, au Gouverneur ou au Président d'une collectivité locale, et parce que Je tiens à ce que chaque autorité exerce ses compétences avec responsabilité et efficience.

Assumant les responsabilités suprêmes dont J'ai la charge, Je ne tolèrerai pas de relâchement dans la gestion des affaires publiques. J'entends, en effet, mettre en œuvre toutes formes de contrôle sévère et d'audit rigoureux, car si chacun de nous est responsable du secteur dont il a la charge, ton Premier Serviteur, quant à Lui, est le responsable suprême de la Nation et des affaires de l'Etat.

Convaincu de l'importance primordiale de l'enseignement utile dans la libération des esprits, le raffermissement du sentiment de citoyenneté parmi les jeunes et leur formation pour les rendre aptes à relever les défis du développement et de la mondialisation, et de la société du savoir et de la communication, Notre première décision stratégique fut d'entériner la Charte Nationale de l'Education et de la Formation, et d'ériger sa mise en œuvre en deuxième priorité de cette décennie, après la question sacrée de notre intégrité territoriale.

Certes, des étapes ont été franchies avec succès depuis le lancement, il y a trois ans, de ce chantier difficile mais vital. Il n'en demeure pas moins que l'aspect quantitatif prédomine dans ce qui a été réalisé. Conjugué à l'absence de décisions audacieuses et résolues qu'appelle une réforme en profondeur portant sur l'essence même du système d'éducation et de formation, tout cela Nous pousse à dire au nom de la Nation: assez d'un système d'enseignement générateur de chômage et d'ostracisme!

En effet, s'il faut plusieurs générations pour mettre tous les Marocains à l'abri de la pauvreté matérielle, il est possible de les affranchir, dans des délais prévisibles, du carcan de l'ignorance, de l'analphabétisme intellectuel, de l'ostracisme et d'autres aspects de l'indigence morale. Cela n'est possible qu'avec une réforme qualitative du système d'enseignement, et en particulier les programmes et les cursus. A cet égard, il est nécessaire de procéder à l'installation de la Commission permanente y afférente, prévue par la Charte, pour qu'elle s'attèle, dès la rentrée scolaire de 2003-2004, au renouvellement

de ces programmes et cursus. Elle se doit d'agir avec l'efficacité et la célérité que requiert la réalisation de cette réforme. Il faudrait, de la sorte, que dès la rentrée de 2004-2005, nous ayons relevé le défi et commencé à dispenser à nos jeunes générations un enseignement moderne de qualité, et une Education saine et adéquate.

L'Etat a consenti un important effort pour améliorer la situation sociale des femmes et des hommes du secteur de l'Enseignement et les inciter à s'investir avec force dans la mise en œuvre de la Charte et à être dignes de la mission sacrée dont ils sont investis, celle de dispenser une Education saine à nos chers enfants. Il leur appartient, à cet égard, de faire preuve d'impartialité et d'avoir constamment à l'esprit l'immensité de la responsabilité qu'ils assument en se chargeant du plus précieux des investissements, celui placé dans la qualification des jeunes potentialités, richesse future de la Nation.

Par ailleurs et en considération de l'importance des aspects éducatifs et culturels dans le processus de renaissance tous azimuts, Nous insistons, encore une fois, sur le rôle vital dévolu à l'université et à l'élite intellectuelle nationale dans l'enracinement de la modernité en tant que valeur ajoutée à notre patrimoine civilisationnel, et dans l'éducation qu'il convient de prodiguer à nos jeunes pour qu'ils s'imprègnent des vertus de l'engagement patriotique.

A cet égard, Nous appelons le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, institution où s'expriment les différentes sensibilités nationales, à élaborer un projet de Charte nationale des droits et obligations du citoyen et à préparer les propositions nécessaires pour combler les lacunes juridiques dans le domaine de la lutte contre tous genres de discrimination, de haine et de violence.

C'est ainsi que nous pourrons concrétiser notre objectif d'approfondissement de l'esprit de citoyenneté, fidèle à notre identité, ouvert sur les valeurs de notre époque, assumé par une Famille unie dans l'harmonie, et par des médias responsables. A cet effet, Nous réaffirmons Notre détermination à assurer leur mise à niveau, en allant de l'avant pour une réforme en profondeur du Code de la Famille et du paysage médiatique national.

Notre pays vit une transition globale qui nécessite le renforcement de ses capacités d'analyse, d'adaptation et d'anticipation. Aussi, avons–Nous décidé de créer un Institut Royal des Etudes Stratégiques pour remplir cette mission

essentielle, afin d'être en interaction permanente avec les changements et de maîtriser et agir sur les mutations profondes qui s'opèrent aux niveaux interne et externe.

Cher Peuple,

Notre démocratie restera fragile, tant qu'elle ne s'appuie pas sur une administration efficiente, une Justice équitable et une économie productrice de richesses génératrices d'emplois utiles pour nos jeunes.

Il nous incombe donc de déployer davantage d'efforts pour réaliser les réformes nécessaires, en adoptant une approche globale où le développement économique occupe une place de choix, par le biais de projets stratégiques, tel le grand projet Tanger–Méditerranée.

Pour réaliser ces objectifs, Nous n'avons d'autre choix que de poursuivre la modernisation des fonctions de l'Etat qui consistent à assurer le climat de confiance et de stabilité nécessaire et à garantir la suprématie de la loi, en veillant aux missions de régulation, d'évaluation et de mobilisation des énergies.

De même, il est impératif de promouvoir l'investissement et d'encourager l'initiative privée, en veillant à davantage de libéralisation, d'ouverture et de mise à niveau de l'économie pour gagner le pari du partenariat et relever les défis de la productivité, de la compétitivité et de l'interaction positive avec la mondialisation.

Cher Peuple,

Le vaste élan de solidarité internationale qui s'est manifesté à l'égard du Maroc, à la suite des crimes terroristes qui l'ont visé, a montré toute l'estime que voue la communauté internationale au Maroc, en tant que modèle de transition démocratique sereine, et en tant que pôle régional reconnu pour son attachement aux vertus du dialogue, de la négociation, de la modération et de la tolérance. Notre pays est perçu, également, comme un puissant acteur qui agit avec force pour la consolidation de la sécurité, de la paix et de la légalité, et qui honore ses engagements internationaux.

Le fait que Nos chers sujets résidant à l'étranger viennent en grands nombres dans leur pays, traduit à quel point ils sont attachés à leur Patrie. De même, l'accroissement du volume des investissements internes et externes et le flux continu de touristes en direction de notre pays, considéré comme une destination touristique sûre et attrayante, ont confirmé toute la confiance dont jouissent le présent serein et généreux du Royaume et son avenir rayonnant et prometteur.

Si Nous avons exprimé, à travers notre attachement à notre modèle démocratique, notre volonté de repousser, ensemble, le terrorisme et la tentation de repli, il nous appartient, dans le même esprit, de conforter la position privilégiée de notre pays, en continuant à être en synergie positive avec les mutations rapides et complexes issues de la mondialisation.

Nous avons veillé à ce que le Maroc se prévale des opportunités qu'offre la nouvelle donne internationale, et qu'il se prémunisse contre ses éventuels effets pervers, en faisant en sorte que Notre diplomatie agisse selon une vision stratégique de la sécurité globale où s'imbriquent, outre la résolution des conflits traditionnels, les différentes préoccupations et les diverses dimensions politiques, économiques, culturelles, humaines et écologiques.

Conformément à cette vision, Nous avons prôné une diplomatie offensive, en faisant du voisinage, de la solidarité et du partenariat, les trois cercles concentriques d'une action diplomatique efficiente.

Aussi, entendons-Nous renforcer les relations de notre pays avec ses voisins immédiats, en premier lieu nos frères de l'Union Maghrébine qui ne peut être édifiée sur une base saine sans que soit trouvée une solution politique et définitive au conflit créé autour de nos provinces du Sud, et ce, dans le cadre de notre souveraineté nationale et de notre intégrité territoriale. En tout état de cause, Nous affirmons que le Maroc a clos, au niveau interne, la question de la récupération légitime de ses Provinces du Sud et qu'il se tient mobilisé, avec toutes ses forces, pour défendre son intégrité territoriale. A cet égard, le Maroc réaffirme qu'il continuera à répondre à toutes les bonnes volontés et aux initiatives consensuelles équitables, pour mettre un terme définitif au problème suscité autour de cette question.

De même, Nous accordons un intérêt particulier à notre voisinage euro-méditerranéen, contribuant, dans ce cadre, à la mise en œuvre optimale du processus de Barcelone, afin de concrétiser le concept de sécurité globale, dans ses diverses dimensions. A cet égard, Nous apprécions hautement l'accueil favorable que nos partenaires au sein de l'Union Européenne ont réservé à notre aspiration à un statut avancé de nos relations avec l'Union qui serait moins que l'adhésion, mais plus que le partenariat.

Pour ce qui est de la solidarité, il s'agit, notamment de poursuivre notre soutien aux causes de la Oumma arabo–musulmane, et en premier lieu, la juste cause du Peuple palestinien frère, et l'engagement permanent pour l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient, sur la base des résolutions de la légalité internationale, et des initiatives et engagements des parties concernées, en particulier la «feuille de route» présentée par le quartet international, et l'initiative de paix arabe, du Sommet de Beyrouth.

Le dépassement de plusieurs décennies de déceptions et de frustrations ne peut se réaliser qu'à travers une réorientation de la solidarité arabe vers l'intégration économique, conformément à la «Déclaration d'Agadir», et la mise en place d'un ordre régional arabe rénové et cohérent. Animé du même esprit de solidarité, Nous continuerons d'appuyer le processus de développement durable et de contribuer à l'apaisement des foyers de conflits, en prenant des initiatives réconciliatrices pour le rétablissement de la paix en Afrique, confirmant de la sorte notre appartenance séculaire à ce continent, et poursuivant au niveau des pays du Sud, et dans le cadre de Nos engagements en Notre qualité de Président du Groupe des 77, plus la Chine, les efforts visant l'instauration de relations économiques internationales équilibrées et équitables pour ces pays.

Quant au partenariat, dont Nous veillons à élargir le volet économique qualitatif, il devrait guider de manière active Notre diplomatie, que ce soit dans nos relations avec les pays du voisinage et de la solidarité, ou avec ceux avec lesquels Nous avons l'ambition d'établir un partenariat, et à la tête desquels se trouvent, outre nos amis de l'Union Européenne et de la Fédération de Russie, les Etats-Unis d'Amérique. A cet égard, Nous nous réjouissons des progrès enregistrés sur la voie de la conclusion d'un accord de libre–échange avec ce pays.

Cher Peuple,

Les forces du mal et des ténèbres ont voulu s'attaquer à l'ouverture du Maroc et porter atteinte à son système démocratique et à ses traditions séculaires de tolérance religieuse. Cependant, leurs actes criminels n'ont aucunement entamé ta ferme volonté de relever les défis et de vaincre les difficultés. Mais la mémoire du Peuple marocain, pétrie d'événements glorieux ne manquera pas de jeter ces forfaits abjects dans la poubelle de l'histoire, après en avoir tiré tous les enseignements, dont, au premier chef, la symbiose qui existe entre le Trône et le Peuple et qui prend tout son relief, autant dans l'adversité que dans les moments d'allégresse. C'est ce que tu viens de confirmer, cher Peuple, à travers la joie immense que tu as spontanément manifestée à l'occasion de la naissance de Notre Prince Héritier, Son Altesse Royale Moulay El Hassan, donnant ainsi la plus éclatante illustration de ton indéfectible attachement à ton régime monarchique constitutionnel. Tu as, également, fait la plus belle démonstration de la parfaite symbiose qui règne entre le Roi et le Peuple, et dont Dieu a bien voulu gratifier ce pays paisible. C'est cela qui fait que Notre Famille Royale vit dans le cœur du Peuple marocain tout autant que le Peuple marocain vit dans le cœur de cette Famille et habite, en particulier, les sens et la conscience de son Roi, le Garant de la pérennité de l'Etat et de sa continuité, et le dépositaire de sa souveraineté, qui veille constamment sur ta sécurité, ta stabilité et ton progrès.

Que Dieu Tout–Puissant Nous guide sur la voie judicieuse de Nos Glorieux Ancêtres, notamment Nos Vénérés Grand-Père et Père, Leurs Majestés les Rois Mohammed V et Hassan II, que Dieu sanctifie Leur mémoire, qui ont veillé à la préservation de l'unité du Maroc, et à la défense des libertés, de la sécurité et de la dignité de ses fils. Nous prions, également, pour le repos de l'âme de nos martyrs qui ont sacrifié leur vie pour que les Marocains vivent dans un pays libre et uni derrière son Roi qui veille sur sa dignité et sa prospérité.

Il Nous est donc agréable, en ce jour mémorable, de rendre hommage aux Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté Nationale, aux Forces Auxiliaires et à la Protection Civile, qui veillent avec vigilance et dans la mobilisation, à la sécurité et la stabilité du pays. Nous adressons un hommage particulier à ceux parmi eux qui sont mobilisés dans nos provinces du Sud. Nous réaffirmons, à cette occasion qui Nous est si chère, Notre ferme détermination de doter toutes ces forces des moyens matériels, humains et légaux, leur permettant de s'acquitter au mieux de leur mission de défense de

l'intégrité territoriale et d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Nous prions le Tout-Puissant de perpétuer les liens solides qui nous unissent et d'en faire une source intarissable et un puissant levier pour mobiliser les énergies dans le combat que tu mènes, sous Notre conduite, pour bâtir, ensemble, le Maroc de l'unité, de la démocratie et du progrès.

Fasse le Très–Haut que Nos enfants, garçons et filles, et les vôtres, soient une bonne progéniture. Puisse-t-Il Nous prêter assistance pour leur assurer un avenir meilleur.

«*Je ne veux que persévérer sur la voie de la réforme, priant le Très-Haut de m'assister dans l'accomplissement de ce noble dessein*». Véridique est la parole de Dieu Tout-Puissant.

Que la Prière, la Miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône 30 Juillet 2004

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher Peuple,

En commémorant, en ce jour, le cinquième anniversaire de Notre intronisation et de Notre investiture de la mission sacrée de te guider, Nous avons estimé opportun que le Discours du Trône de cette année ne devrait pas être un simple bilan, nonobstant l'importance des réalisations enregistrées. Nous voudrions plutôt qu'il constitue une projection de notre vision de l'avenir, pour aller de l'avant dans la concrétisation du grand dessein de la Nation et de ses options stratégiques pour l'édification d'un Maroc uni, démocratique, solidaire, ouvert et développé; un Maroc parfaitement en phase avec son époque, ne ménageant aucun effort pour assurer la prospérité de ses citoyens, loyal envers ses voisins et ses partenaires, apportant sa contribution au raffermissement de la paix et de la sécurité, tant dans son environnement régional qu'au plan international.

La réalisation de ce noble objectif s'inscrit dans la durée qui transcende la simple législature ou le mandat gouvernemental, qui sont, régis par des dispositions constitutionnelles et des échéances politiques précises. Elle requiert, par conséquent, une programmation rationnelle, se déclinant en grands projets qui tiennent compte aussi bien des priorités urgentes que des ressources disponibles.

Fidèle aux liens indéfectibles de la Beïa et aux engagements réciproques qui en découlent, Nous nous sommes attaché, depuis Notre Accession au Trône, à définir les contours essentiels de Notre projet de société démocratique et développée, laissant le soin aux institutions constitutionnelles, aux partis politiques et aux forces vives de la Nation d'œuvrer à la concrétisation de ces

orientations sur le terrain, à travers des programmes bien définis dans leurs objectifs, leurs moyens de financement, leur délai d'exécution et leur mode d'évaluation et de contrôle.

Partant, les efforts du Maroc devront porter, durant les cinq prochaines années qui coïncideront avec d'importantes échéances, sur sept principaux axes, à savoir: la résolution définitive de la question du Sahara; L'affermissement et l'accélération de la transition démocratique; L'ancrage des valeurs d'une citoyenneté engagée, notamment par le parachèvement de la mise en œuvre de la Charte de l'éducation et de la formation et de la réforme des champs religieux et culturel; L'adoption d'un nouveau contrat social; La consolidation du développement rural et du secteur agricole; L'édification d'un système économique moderne, productif, solidaire et compétitif, permettant de relever les défis de la mondialisation et du libre-échange; Et enfin, la consolidation de la place de notre pays en tant que pôle régional et acteur international actif, dans un monde marqué par des mutations rapides et décisives.

Cher Peuple,

La première des priorités pour le Maroc demeurera l'aboutissement à une solution politique définitive et mutuellement acceptable au conflit artificiel créé autour de la question de notre Sahara. A cette fin, nous ne ménagerons aucun effort, de concert avec l'Organisation des Nations Unies, les pays voisins et les autres partenaires du Maroc, pour parvenir à cet objectif, en assurant à nos provinces sahariennes de larges prérogatives pour une gestion démocratique de leurs affaires régionales, dans le cadre du respect de la souveraineté du Royaume, de son unité nationale, de son intégrité territoriale, de ses valeurs fondatrices et de ses constantes. Parce qu'elle participe d'une vision géostratégique et économique, cette solution politique permettra à la région Sud du pays de renouer avec sa vocation historique, en tant que point nodal d'échanges économiques et de relations humaines, dans un environnement où prédominent la concorde et la sécurité, servant ainsi les intérêts des populations de la région, et ceux des Peuples des pays voisins et des partenaires du Royaume. En effet, la réalisation d'un développement partagé, fruit d'une intégration économique maghrébine, est le moyen le plus à même de garantir la stabilité, la sécurité et la prospérité de la région.

Le choix porté sur cette solution traduit tout l'intérêt que Nous accordons au renforcement de la transition démocratique en cours, et que Nous sommes déterminé à mener à bon port et de manière irréversible. En effet, Nous considérons cette transition vers la modernisation démocratique comme un chantier permanent qui nous a permis d'enregistrer des acquis significatifs, notamment par l'organisation d'élections libres et crédibles, l'élargissement du champ de la participation et des libertés publiques, la modernisation de la Justice et le renforcement de son indépendance, la promotion de la condition de la femme, l'adoption d'un Code avant-gardiste de la famille, outre les autres réformes institutionnelles profondes.

Persuadé que la réussite de toute réforme est tributaire de la mise à niveau des institutions et des acteurs concernés, il convient de s'atteler, dans un esprit de concertation, à l'élaboration d'une loi sur les partis politiques de manière à leur permettre de remplir, pleinement, leur mission constitutionnelle en matière de représentation et d'encadrement des citoyens, et de formation d'élites aptes à participer aux institutions démocratiques et à servir l'intérêt général. Ce faisant, les partis politiques se doivent de constituer un solide relais entre l'Etat et les citoyens dans des actions complémentaires aux initiatives de proximité des organisations de la société civile.

Nous sommes, à cet effet, déterminé à renforcer les formations politiques et à réhabiliter l'action partisane sérieuse, de manière à permettre l'émergence d'un paysage politique fondé sur de puissants pôles aux visions différenciées et claires. A cet égard, force est de se demander: allons-nous devoir attendre la veille de l'échéance électorale de 2007 pour rechercher un consensus superficiel et improvisé qui ne fera qu'accentuer la balkanisation de la carte politique du pays? Assurément non! Aussi, appelons-Nous la classe politique à assumer ses responsabilités pour faire des élections de 2007 un véritable tournant, donnant ainsi une forte impulsion qualitative au processus démocratique en cours, pour l'avènement d'un nouveau paysage politique, avec une majorité homogène et une opposition constructive, qui rivalisent et alternent selon le verdict des urnes, et grâce à des élites en phase avec leur époque, qui ne se définissent pas selon des idéologies de gauche ou de droite, mais plutôt en termes de bonne gouvernance de la chose publique, véritable épreuve à l'aune de laquelle se mesurent la noblesse et la pertinence de l'action politique.

Et comme la réforme du champ politique resterait incomplète sans le parachèvement de la réforme globale du paysage médiatique, eu égard à leur intime interdépendance dans l'œuvre de démocratisation de l'Etat et de la société, Nous sommes déterminé à poursuivre les réformes fondamentales du paysage médiatique national, y compris par l'élaboration d'une législation régissant les sondages d'opinion. A cet égard, Nous attendons du Gouvernement qu'il favorise l'émergence d'entreprises de médias professionnels, libres et crédibles. Il devra, également, permettre à la presse écrite de se doter, en concertation avec les différents acteurs concernés et dans un cadre contractuel, d'un Ordre professionnel qui tiendrait lieu d'organe de représentation et de régulation, et qui veillerait au respect de la déontologie de la profession, afin de la prémunir contre toute pratique susceptible de porter atteinte à la noblesse de sa mission.

Notre vision en matière de réforme institutionnelle a pour finalité la modernisation des institutions dans le but de renforcer les fondements de l'Etat moderne, d'enraciner la culture de citoyenneté, où les Droits de l'Homme sont indissociables de ses devoirs, avec des organismes permettant d'en assurer la protection contre toute pratique incompatible avec la loi. Cependant, il ne saurait y avoir de citoyenneté engagée et agissante sans une bonne formation fondée sur les trois piliers complémentaires que sont une foi tolérante, une culture ouverte et une Education saine.

Si nous avons ouvert des chantiers importants et enregistré des progrès indéniables, à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie nationale de l'Education et de la Formation, un domaine certes difficile, il est nécessaire, désormais, de consacrer les cinq années qui restent à rattraper tout retard enregistré dans cette réforme vitale, en mobilisant toutes les énergies pour assurer le parachèvement de la réforme de notre système éducatif dans son aspect qualitatif et non seulement quantitatif, et donner ainsi à l'école la place qui lui échoit au sein de la société.

A cet effet, Nous avons décidé de mettre en place le Conseil Supérieur de l'Enseignement, en tant qu'institution constitutionnelle, dans une composition qui allie représentation et spécialisation, à même de lui permettre d'assumer les fonctions qui sont les siennes, et servir de force de proposition et d'outil permanent et objectif d'évaluation de la réforme soutenue et profonde du système éducatif. Nous tenons, à cet égard, à rendre hommage à la Commission Spéciale d'Education Formation (COSEF) pour l'action pionnière qu'elle a

menée dans ce domaine vital, avec patriotisme, clairvoyance et détermination. Il appartient, à présent, au Conseil de poursuivre cette action louable, de donner une nouvelle dynamique à la mise en œuvre de cette réforme décisive, de la mettre sur la bonne voie et de lui permettre de prendre sa vitesse de croisière.

Nous sommes, également, déterminé à assurer une mise en œuvre optimale de la réforme du champ religieux, afin de consolider les valeurs de notre religion généreuse et tolérante et de préserver l'unicité du Rite Malékite, à travers un effort d'Ijtihad ouvert, en phase avec les exigences de notre temps, pour prémunir notre jeunesse contre les courants exogènes destructeurs. La réforme du champ religieux ne doit pas être abordée uniquement dans une optique de complémentarité avec les domaines éducatif et culturel, elle appelle, également, une réforme de la sphère politique, domaine par excellence de l'expression démocratique des différences d'opinions. C'est pour cela qu'une nette séparation doit être faite entre le religieux et le politique, eu égard à la sacralité des dogmes véhiculés par la religion, et qui doivent, de ce fait, être à l'abri de toute discorde ou dissension, d'où la nécessité de parer à toute instrumentalisation de la religion à des fins politiques.

En effet, sous la Monarchie constitutionnelle Marocaine, religion et politique ne sont réunies qu'au niveau de la personne du Roi, Commandeur des Croyants. Aussi veillerons-Nous, conformément à la mission sacrée dont Nous avons la charge, à ce que l'exercice de la politique se fasse au sein des instances, des institutions et des espaces qui lui sont propres. Nous nous assurerons, également, que les questions religieuses soient traitées au sein des Conseils des Oulémas et des autres instances habilitées, et que les actes de dévotion se déroulent dans les mosquées et les autres lieux de culte appropriés, dans le plein respect de la liberté du culte, dont Nous sommes le garant.

Parallèlement, il importe de réserver à la culture, dans son acception civilisationnelle, la place qui doit être la sienne, compte tenu du fait qu'elle constitue l'un des fondements essentiels de Notre vision stratégique tendant à doter le Maroc d'un projet culturel constructif, dans un climat de liberté, propice à la création, à l'innovation, à la diversité et à l'interaction positive entre les cultures, aux plans régional, national et universel.

Dans un monde où stabilité et démocratie ont un effet déterminant sur le flux des investissements, il nous incombe de tirer profit de nos acquis dans ce domaine afin d'assurer une croissance forte et soutenue. A cet égard, Notre souci de préserver les équilibres macroéconomiques pour conforter la crédibilité du Maroc et le capital de confiance dont il jouit au sein des institutions financières internationales et auprès des investisseurs, dans une conjoncture internationale particulièrement difficile, n'a d'égal que l'intérêt particulier que Nous accordons à la dimension sociale et à la nécessité de mobiliser nos ressources nationales pour le financement des projets de développement, à l'instar de l'action du Fonds Hassan II pour le Développement, et de mettre en exergue le cadre incitatif et les avantages offerts par le Maroc aux entreprises en quête d'un environnement propice à l'investissement.

Conscient que la mise en place d'un système économique moderne requiert des infrastructures de base, levier essentiel de la modernisation et du décollage économique, et fondement d'un partenariat productif, du libre-échange et de l'interaction entre les civilisations, la concrétisation de notre grand dessein nécessite une nouvelle dynamique en vue d'accélérer la réalisation des infrastructures, en particulier le réseau routier, notamment pour le désenclavement du monde rural, et l'ambitieux programme autoroutier national, en particulier les axes Nord-Sud, reliant Tanger et Agadir, via Marrakech, et Nord-Ouest/Nord-Est, reliant Fès et Oujda, en passant par Taza.

Nous nous félicitons, à cet égard, de l'avancement satisfaisant des travaux du grand projet Tanger-Méditerranée que Nous considérons, à juste titre, comme un modèle du genre. Notre objectif est que l'ensemble des régions du Royaume puissent exploiter au mieux les grandes potentialités dont elles disposent en matière de développement régional et partant, assurer leur intégration optimale dans le tissu économique national, de manière à renforcer l'ancrage euro-méditerranéen du Maroc et son intégration dans son environnement maghrébin, africain et arabe, pour en faire un carrefour des échanges internationaux et un acteur agissant, parfaitement intégré à l'économie mondiale.

Telle est, en effet, la voie que Nous nous sommes tracés pour édifier une économie génératrice de richesses et d'emplois pour nos jeunes, faisant de nos atouts naturels et de la richesse de notre civilisation un puissant levier pour le développement du secteur du tourisme, en tant que facteur essentiel de développement et d'ouverture.

Conscient que le monde rural souffre le plus du déficit social, Nous estimons que la mise à niveau globale de notre économie passe nécessairement par une stratégie efficace de développement rural, à même de permettre la transformation du secteur agricole traditionnel en une agriculture moderne et productive. Cela appelle une nouvelle politique agricole, fondée sur la consolidation des acquis et une valorisation optimale des particularités du sol dans chaque région, le but étant d'accroître la productivité agricole et de promouvoir une agro-industrie parfaitement adaptée aux potentialités et richesses naturelles de chaque région, prenant en considération les contraintes de l'environnement, de la rareté des ressources en eau et de la désertification.

La réforme du secteur public restera l'une de Nos préoccupations majeures car, malgré les progrès enregistrés, ce secteur ne répond pas encore pleinement aux attentes des citoyens et ne tire pas le meilleur parti des potentialités dont regorge notre pays. Il convient donc de réformer la gestion du secteur public, de moderniser les organes de l'Etat et veiller à leur déconcentration en adoptant un plan alliant l'audace à l'ambition en vue de la modernisation du secteur public et la mise en place d'une administration dotée de ressources humaines qualifiées, répondant aux seuls critères du mérite, de la motivation et de la compétence, en ayant, par ailleurs, en vue la rationalisation des dépenses publiques et la moralisation de la vie publique.

Le développement économique ne peut atteindre sa vitesse de croisière en l'absence d'un climat social favorable à l'investissement et à l'emploi. C'est pour cela que Nous lançons un appel pour un nouveau contrat social, qui soit le fruit de concertations et d'accords entre le Gouvernement et les partenaires sociaux. Elaboré sous forme de pacte, ce contrat social devra reposer sur un ensemble de mesures globales et complémentaires, comportant un engagement à observer une paix sociale, la consolidation de la réforme du Code de travail par la réglementation du droit de grève, afin de mettre fin à l'utilisation non réglementaire de ce droit et sortir l'économie nationale de la spirale des grèves sauvages qui engendrent une autre grève, celle de l'investissement.

Il importe, également, d'élargir la protection sociale et l'assurance maladie, de lutter contre la pauvreté et toute forme d'exclusion, de renforcer la solidarité sociale entre les générations en prenant des mesures urgentes pour sauver les systèmes de retraite avant qu'il ne soit trop tard. Il est tout aussi important de réunir les conditions nécessaires qui permettent une vie dans la dignité, en garantissant un logement décent aux citoyens et en éradiquant les bidonvilles et l'habitat insalubre, conformément aux instructions que Nous avons données.

Vu que la réalisation de Notre grand dessein d'édification d'un Maroc prospère s'adresse à tous les citoyens où qu'ils puissent être, notamment aux Marocains Résidant à l'Etranger, Nous avons prôné, depuis Notre Accession au Trône, une nouvelle politique dans le domaine de l'émigration, en phase avec les mutations structurelles rapides que connaît la communauté marocaine à l'étranger, et qui réponde aux aspirations de ses différentes générations, lui donnant ainsi l'occasion de contribuer au développement du Maroc, à sa modernisation et à son rayonnement international. Cette politique globale et multidimensionnelle, institutionnelle, diplomatique, économique, sociale et culturelle est fondée sur l'action complémentaire et homogène des institutions qui en ont la charge, et offre différents modes de participation à notre Communauté résidant à l'étranger, dans les divers domaines de la vie nationale.

Nous nous penchons, à cette fin, sur l'étude des meilleurs voies et moyens pour assurer une participation efficiente et crédible de cette communauté dans toutes les institutions et instances vouées à l'édification d'une société démocratique et prospère. Nous veillerons à ce qu'un tel objectif soit réalisé dans le cadre d'une fructueuse concertation et Nous poursuivrons, à cet égard, Notre action en vue de l'amélioration des conditions de vie de cette composante de Notre Peuple, qui Nous est très chère, par une approche globale, visant à renforcer la solidarité entre tous les citoyens, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, afin que chacun puisse servir sa Patrie, laquelle a besoin de l'apport de tous ses enfants, pour demeurer un modèle d'attachement aux valeurs islamiques et universelles de fraternité, de tolérance et de modération. Nous sommes convaincu que les Marocains Résidant à l'Etranger continueront à donner le meilleur exemple d'une interaction positive entre les différentes cultures et civilisations.

Cher Peuple,

Il n'est de meilleur moyen pour la réalisation de notre grand dessein que la bonne gouvernance, où la politique intérieure, fondée sur la mobilisation de l'ensemble des ressources endogènes, se conjugue à une politique extérieure capable de faire face aux mutations rapides qui caractérisent la scène internationale.

Il incombe, à cet égard, de tirer le meilleur parti des acquis du Maroc en matière de démocratie, et de son patrimoine civilisationnel ainsi que de sa position géostratégique privilégiée, autant d'atouts qui font de notre pays un partenaire crédible au plan international et un pôle régional attaché aux relations de bon voisinage et à la promotion des valeurs de modération et de tolérance. C'est la raison pour laquelle Nous nous employons à cristalliser Notre conception en une diplomatie efficiente, officielle autant que parallèle, ayant en vue la dimension économique et la sécurité globale et s'exprimant à travers les trois cercles concentriques que sont le voisinage, la solidarité et le partenariat.

Il s'agit, en effet, d'une diplomatie aux structures rénovées, fermement attachée au dialogue et à la légalité internationale, en tant qu'instruments efficients dans la lutte contre la haine, l'extrémisme, le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, où qu'ils puissent se trouver. Notre diplomatie a, également, vocation à soutenir la lutte des pays du Sud pour la réalisation de leur développement durable dans un cadre d'intégration régionale. Elle œuvre aussi pour une participation active à une mondialisation à visage humain, et pour l'émergence d'un nouvel ordre mondial, plus équilibré et plus équitable.

Ainsi, s'agissant de nos relations avec notre voisinage immédiat, Nous tenons à réitérer Notre détermination sincère à leur donner une nouvelle impulsion, notamment avec l'Algérie sœur, en veillant à leur relance et à leur assainissement, afin de répondre aux attentes de nos deux Peuples, qui aspirent à bâtir un avenir de solidarité et de fraternité. Nous sommes tout aussi résolu à intensifier nos relations privilégiées avec la Mauritanie sœur, auxquelles Nous accordons un intérêt particulier.

C'est avec la même détermination que Nous poursuivrons aussi Notre action, de concert avec la Tunisie et la Libye sœurs, pour donner un nouvel élan à l'édification de l'Union du Maghreb, dans la clarté, l'engagement, l'intérêt mutuel et le respect de la souveraineté des Etats membres et de leur intégrité territoriale. En effet, un tel cadre est de nature à faire de cette Union un espace de démocratie, de progrès, de stabilité et de prospérité, et une puissance stratégique de négociation, que ce soit dans son entourage euro-méditerranéen ou dans ses relations avec les blocs régionaux et internationaux.

Avec une égale détermination, Nous tenons à ce que le Continent africain demeure au cœur de notre politique étrangère, veillant à renforcer nos relations avec l'ensemble des pays africains frères, notamment, avec les moins avancés d'entre eux, à faire aboutir l'initiative du NEPAD, et à participer aux opérations onusiennes pour le maintien de la paix et la préservation de la sécurité et de la stabilité dans la région du Sahel et à travers tout notre Continent africain.

La région d'Afrique de l'Ouest et du Sahel revêt une importance particulière dans Notre vision stratégique, dans la mesure où elle constitue le prolongement naturel du voisinage du Maroc. Nous avons tenu à le souligner lors de la visite que Nous avons effectuée récemment à cinq Etats de cette région, compte tenu des liens civilisationnels séculaires qui nous lient à ces pays, et que Nous nous employons à développer davantage, en renforçant notre coopération et notre complémentarité économique, et en rehaussant notre solidarité agissante pour pallier les risques qui menacent la sécurité et la stabilité de la région.

Sur un autre plan, il Nous plaît d'exprimer Notre satisfaction de l'évolution des relations stratégiques multiformes qui nous lient aux pays européens voisins. A cet égard, Nous nous réjouissons des relations de partenariat solide, exemplaire et rénové que nous avons avec la France. Nous sommes, également, déterminé à ouvrir une nouvelle page dans nos relations avec le Royaume d'Espagne, avec lequel nous partageons un riche patrimoine historique et civilisationnel, qui laisse entrevoir des perspectives fort prometteuses de relations stratégiques privilégiées entre deux pays unis par les liens du partenariat et du bon voisinage.

Nous nous réjouissons, également, de l'évolution qualitative des relations entre le Maroc et les autres pays européens, conformément à une politique de proximité géographique et d'affinités historiques avec les pays de l'Union Européenne, avec lesquels nous partageons les mêmes préoccupations en matière de préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que le même objectif de co-développement. Cependant, pour que les concepts de voisinage et de communauté du destin aient une teneur concrète, il incombe d'élever notre partenariat au niveau d'un statut avancé conforme à la politique de l'Union Européenne et rendant Justice au Maroc pour les efforts consentis en matière de réforme économique et de raffermissement de la démocratie.

De même, que ce soit dans nos relations avec l'Europe ou avec nos autres partenaires, la dimension humaine et civilisationnelle doit être prise en considération, eu égard, notamment, à la présence d'une communauté marocaine à l'étranger, communauté que Nous entourons de Notre affection et de toute Notre sollicitude.

Le Maroc continuera, par ailleurs, à jouer, pleinement, le rôle qui est le sien dans la défense des causes et des intérêts supérieurs du monde arabo-islamique, préférant à la logique de la confrontation et de la violence, les vertus du dialogue et de la négociation. Pour autant, un retrait israélien de tous les territoires arabes occupés est indispensable, tout comme est nécessaire l'application immédiate de la feuille de route, dans la perspective d'une paix juste, définitive et globale, garantissant le droit de tous les Peuples de la région -y compris le Peuple irakien frère- à la souveraineté, à la liberté, à la stabilité et à la prospérité, ainsi que l'établissement d'un Etat palestinien viable, avec pour capitale Al-Qods Al-Charif, vivant côte à côte avec Israël.

En Notre qualité de Président du Comité Al-Qods, Nous poursuivrons Notre action inlassable en vue de préserver l'identité de cette ville meurtrie, berceau des civilisations et symbole de coexistence et de tolérance entre les adeptes des religions célestes. Nous ne soulignerons jamais assez la nécessité de renforcer la solidarité arabo-islamique, de moderniser et de rénover les structures et les mécanismes et l'action arabo-islamique commune, afin qu'elle puisse contribuer à promouvoir la démocratie et l'intégration économique que nous appelons tous de nos vœux.

Participant de l'ouverture du Maroc sur la mondialisation, Notre politique, fondée sur le partenariat, le libre-échange et la conclusion d'accords préférentiels, a pour objet d'assurer la mise à niveau de notre économie et de confirmer les options stratégiques du pays. Autant Nous nous réjouissons de la consolidation de nos relations de partenariat stratégique avec les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Européenne, autant Nous sommes déterminé à les développer, à les élargir et à les diversifier afin qu'elles englobent, outre nos partenaires de la Déclaration d'Agadir, d'autres pays amis, tels que la Russie, la Chine, l'Inde, le Canada et le Japon, avec lesquels nous avons toujours eu des liens privilégiés, fondés sur le respect mutuel et des intérêts communs.

Tout comme ton pays a toujours su franchir les tournants décisifs, Nous avons la conviction que tu sauras, cher Peuple, comment mobiliser tes forces vives pour relever les défis et affronter les importants enjeux de l'heure, dans une parfaite symbiose avec ton guide pour poursuivre ta marche sur la voie sage et éclairée tracée par Nos Regrettés Grand-Père et Père, Leurs Majestés les Rois Mohammed V et Hassan II, que Dieu sanctifie Leurs âmes, Les entoure de Sa miséricorde et Les bénisse pour l'action louable qu'ils n'ont cessé de déployer pour l'édification d'un Maroc libre, démocratique, uni et prospère.

Nous prions pour le repos de l'âme de nos valeureux martyrs, qui ont sacrifié leur vie pour la liberté, l'unité et la souveraineté de leur Patrie. Nous voudrions, également, rendre hommage aux Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté Nationale, aux Forces Auxiliaires et à la Protection Civile, et notamment aux unités mobilisées dans nos provinces du Sud, qui veillent, sous Notre conduite, sur l'intégrité territoriale du pays. Nous réaffirmons Notre ferme détermination à doter nos forces de sécurité des moyens matériels, humains et légaux, à même de leur permettre de s'acquitter au mieux de leur mission de préservation de la sécurité et de la stabilité, dans le plein respect de la loi.

Ton Premier Serviteur s'engage, devant Dieu et devant Toi, de continuer à veiller à la sauvegarde des valeurs fondatrices sacrées de la Nation. Animé d'une foi inébranlable en notre pays et d'une ferme détermination à construire notre propre avenir, Nous continuerons à œuvrer sans relâche à la réalisation du Grand dessein de la Nation et des objectifs stratégiques que Nous nous sommes fixés.

Nous estimons, à cet égard, que la transition démocratique constitue la voie la plus efficiente, à même de permettre au développement économique du pays d'atteindre sa vitesse de croisière, conforté par une croissance forte et soutenue, dans une société équilibrée et solidaire, où toutes les couches sociales -et plus particulièrement la classe moyenne- sont appelées à jouer le rôle qui leur revient, et à encourager l'esprit d'initiative, de créativité et les valeurs d'une citoyenneté engagée. Puisse le Très-Haut Nous prêter la force et la sagesse pour te conduire et t'accompagner sur cette voie longue, avec clairvoyance et détermination.

« Dis-leur: voici mon sentier; je vous appelle à Dieu par des preuves évidentes; moi et ceux qui me suivront ». Véridique est la parole de Dieu Tout-Puissant.

Que la Prière, la Miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône 30 Juillet 2005

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher Peuple,

La Fête du Trône que nous célébrons cette année revêt un caractère très particulier d'autant plus qu'elle coïncide avec la commémoration du cinquantenaire de l'indépendance. Aussi, et à l'occasion de cette fête qui marque le sixième anniversaire de Mon intronisation pour présider aux destinées de la Nation, ai-Je jugé utile de faire du présent discours le moment de marquer une pause collective pour méditer ensemble sur la ferveur de la fibre patriotique à laquelle le Maroc doit d'avoir recouvré sa souveraineté, et aussi raffermir et ancrer les valeurs de citoyenneté responsable.

En effet, la concrétisation de ces idéaux constitue une finalité en soi, mais aussi le moyen idoine pour donner leur plein essor aux grands chantiers mis en route dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, que Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre en vertu d'un pacte scellé entre nous par une unanimité sans faille autour des valeurs immuables et des grands choix de la Nation.

Et c'est dans la parfaite symbiose qui a toujours prévalu entre le Trône et les Marocains, que nous puisons la force sans cesse renouvelée qui nous anime, ainsi que les ressorts nécessaires pour édifier le Maroc de l'unité, de la démocratie et du progrès. Tel est le défi majeur que Nous nous efforçons résolument de relever en engageant une série de réformes profondes. Si tout édifice solidement bâti et stable à ses fondations, toute religion ses fondements, et tout Etat fort ses propres piliers nationaux, la citoyenneté pleine et entière, que Nous souhaitons pour l'ensemble des Marocains, repose, elle aussi, sur ses référentiels religieux et nationaux historiques, à savoir l'Islam, la Monarchie, l'intégrité territoriale et la démocratie.

En effet, l'Islam sunnite malékite, modéré et ouvert que la Commanderie des Croyants a toujours veillé à protéger et dont elle s'est attachée à préserver la pureté des préceptes de tolérance qu'il prône, tout en garantissant la liberté des pratiques cultuelles, a fourni depuis toujours le réceptacle et le creuset où s'est opéré, avec bonheur, le brassage de toutes les composantes constitutives de l'identité nationale, dans son unité, la richesse et la diversité de ses divers et multiples affluents civilisationnels. Tout en demeurant attaché à la spécificité qui distingue la Monarchie Marocaine dans ce qu'elle a d'essentiel, à savoir sa légitimité religieuse et constitutionnelle, sa fibre populaire et son patriotisme historique, Nous l'avons hissée au rang de Monarchie citoyenne, à travers les progrès démocratiques accomplis, l'action menée en matière de développement et le travail de mobilisation et de proximité réalisé sur le terrain. Monarchie citoyenne et agissante qui incarne les spécificités de l'Identité Marocaine, elle est aussi en phase avec la volonté populaire et au diapason des nouvelles exigences de la bonne gouvernance. Elle sait à quel point il importe de préserver l'unité, la confiance et la stabilité, qui sont autant de préalables pour la réalisation des projets structurants et la concrétisation des grands choix nationaux, avec tout ce que cela suppose en termes de mobilisation et d'efforts inscrits dans la durée, nonobstant la succession des mandats dévolus aux institutions constitutionnelles.

Par ailleurs, l'attachement à l'intégrité territoriale de ton pays, dont tu as, cher Peuple, fait preuve de génération en génération, relève intrinsèquement de ton patriotisme séculaire, et représente en même temps une valeur fondamentale de la citoyenneté moderne et agissante. C'est dire que ton attachement permanent et indéfectible à la marocanité de ton Sahara se pose en termes d'existence et non de frontières et de distance.

A cet égard, Nous te rendons hommage, cher Peuple, pour l'unanimité et la mobilisation dont tu as donné une nouvelle illustration récemment. Nous saluons, également, l'élan patriotique sincère manifesté par Notre fidèle communauté résidant à l'étranger, ainsi que la vigilance, la fermeté, le sang-froid et l'attachement à la primauté de la loi, que les pouvoirs publics, civils et militaires, les forces de sécurité, la Gendarmerie Royale et les Forces Auxiliaires, ont montrés face aux manœuvres lamentables visant les symboles de ta souveraineté et cherchant à te provoquer et à porter atteinte à ton sentiment national.

Par ailleurs, Nous saluons ton engagement ferme, ton opposition intraitable et ton refus catégorique du mercantilisme politicien, effrontément opportuniste voué à une exploitation vile et abjecte de la situation dramatique imposée aux prisonniers marocains détenus sur le territoire algérien, en violation flagrante des règles les plus élémentaires du droit humanitaire international.

Le Maroc, sincèrement attaché aux pactes et conventions afférents à ce droit, dans leur globalité, n'entend, aucunement, abandonner à son sort l'un quelconque de ses citoyens. Il ne cessera pas d'exhorter la communauté internationale à assumer ses responsabilités pleines et entières dans cette affaire. En effet, ce dossier ne saurait être clos de façon effective et équitable sans que soit levé le voile sur le sort de tous les disparus et que les personnes libérées soient dédommagées des préjudices subis. Cela exige, aussi, de lever le siège qui frappe les déportés dont la situation représente une aberration inédite dans le monde.

En effet, ces personnes ne sont pas traitées comme des réfugiés, soit parce que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés est empêché de superviser leurs camps, de les recenser et de s'assurer de leur identité, soit parce qu'ils sont privés du droit du retour librement consenti à leur Mère-Patrie, le Maroc.

A cette occasion, Nous en appelons à tous Nos fidèles sujets, qui sont attachés à leur marocanité et qui souffrent du siège injuste qui leur est imposé à Tindouf, pour qu'ils retournent dans leurs familles et auprès des leurs. En effet, la Patrie, clémente et miséricordieuse, accueille à bras ouverts tous ses fils repentis qui rentrent dans son giron magnanime et protecteur, leur offrant toutes les conditions requises pour jouir d'une citoyenneté pleine et entière et vivre dans la liberté et la dignité.

Confirmant, par ailleurs, l'attachement du Maroc à la légalité internationale, Nous réitérons qu'il est toujours disposé à engager des négociations sérieuses pour trouver une solution politique consensuelle et définitive au conflit artificiel créé autour de la marocanité de son Sahara, une solution mutuellement acceptable qui recueille l'appui des Nations Unies et confère une autonomie à nos provinces du Sud, dans le cadre de la souveraineté du Royaume, de son unité nationale et de son intégrité territoriale.

L'attachement du Maroc à cette position réaliste et équitable se fonde sur une stratégie multidimensionnelle. Outre le fait qu'elle incarne l'orientation résolument démocratique prise par notre pays, cette position traduit aussi notre volonté de réaliser une intégration maghrébine sur des bases saines et solides. Elle tient, aussi, compte de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité des Peuples du Bassin méditerranéen, ainsi que des pays du Sahel, frères et amis. Elle a, également, pour ambition d'empêcher cette région sensible de l'Afrique de se faire happer par l'engrenage du terrorisme et de la balkanisation, dont nul ne peut prétendre être à l'abri de leurs graves menaces et du chaos qu'ils recèlent.

S'attachant à impliquer les différentes forces vives de nos provinces du Sud dans la gestion de leurs affaires, Nous avons décidé une restructuration du Conseil Royal Consultatif pour les Affaires du Sahara, permettant d'y assurer une représentativité équilibrée et crédible à même d'en faire une force de proposition et une institution agissante et efficiente œuvrant pour l'essor de ces provinces, qui Nous sont si chères, et pour la défense de leur marocanité.

Nous sommes convaincus que la démocratie est une exigence fondamentale pour l'émergence d'une citoyenneté authentique. Aussi, Nous sommes-nous employé à en développer les institutions et à en impulser les mécanismes. Nous avons ainsi doté la société marocaine d'un Code avancé et pionnier de la famille, considérée, du reste, comme la première pépinière où se cultivent et s'inculquent les valeurs de citoyenneté.

Soucieux de toujours répondre aux préoccupations réelles et aux aspirations légitimes et raisonnables de tous les citoyens -qu'ils résident au Royaume ou à l'étranger- Nous avons décidé, en Notre qualité de Roi-Commandeur des Croyants (Amir Al-Mouminine), de conférer à l'enfant le droit d'obtenir la Nationalité Marocaine de sa mère.

Ainsi, Nous confirmons Notre ferme volonté de conforter et consolider les avancées majeures couronnées par le Code de la Famille qui a consacré des droits et des obligations fondés non seulement sur le principe d'égalité entre l'homme et la femme, mais également, et essentiellement, sur la volonté de garantir les droits de l'enfant, de préserver la cohésion de la famille et de protéger son identité nationale authentique.

Et parce que Nous tenons à une mise en œuvre démocratique et exhaustive de cette réforme puisée dans la vertu et la justice, et dictée par la volonté de raffermir les liens familiaux, Nous donnons Nos instructions au Gouvernement pour qu'il procède diligemment au parachèvement de la procédure de traitement et d'approbation des demandes d'obtention de la Nationalité Marocaine, qui remplissent toutes les conditions juridiques requises. Nous le chargeons, également, de soumettre à Notre Haute Appréciation des propositions rationnelles pour amender la législation relative à la Nationalité et l'harmoniser avec le Code de la Famille. Cette révision se doit de répondre aux nobles objectifs précités que la Nation, dans toutes ses composantes, appelle de ses vœux, et de tenir compte de la nécessité d'éduquer les jeunes en leur inculquant les valeurs de la citoyenneté marocaine responsable.

Nous sommes conscient de la mission vitale que remplit l'école, en synergie avec la famille, pour édifier la société de solidarité, d'Equité et d'égalité des chances dont Nous nous efforçons de consolider les piliers. Nous mesurons aussi l'importance du rôle qu'elle joue pour préparer les générations montantes à exercer leurs droits, à assumer leurs obligations et à intégrer le monde de l'information et de la communication. Aussi, avons-Nous placé en tête des réformes globales et profondes que Nous conduisons, l'adoption d'une Charte Nationale pour l'Education et la Formation.

Dans le souci constant qui Nous anime d'en assurer une mise en œuvre optimale et de développer de la sorte nos ressources humaines -qui constituent notre vraie richesse- Nous procéderons à l'installation du Conseil Supérieur de l'Enseignement, dont Nous avons élaboré le Dahir, pour qu'il remplisse la mission qui lui est dévolue en tant qu'institution constitutionnelle représentative ayant vocation de donner des avis, de faire des propositions constructives, d'établir des prévisions et d'assurer une évaluation objective d'un chantier aussi vital.

Nous sommes, également, déterminé à renforcer les instances chargées de l'encadrement et de la représentation des citoyens. Il s'agit en l'occurrence des partis politiques qui assument leur mission démocratique consistant à favoriser l'émergence d'élites aptes à assurer une bonne gestion des affaires publiques. Notre but ultime en la matière est de doter notre pays d'institutions représentatives crédibles, issues d'élections libres à même de faire émerger un paysage politique rationnel. Fondé, d'une part, sur une majorité homogène et

s'entendant sur un programme gouvernemental commun, et, d'autre part, sur une opposition constructive, ce paysage politique devrait s'articuler sur deux pôles concurrentiels et complémentaires pour servir les intérêts supérieurs de la Nation et des citoyens.

De même, Nous attendons des organisations syndicales et des chambres professionnelles qu'elles jouent activement leur rôle dans la dynamisation des entreprises, dont elles sont des partenaires contribuant à leur réussite et à leur pérennisation. Nous rendons, également, hommage aux acteurs de la société civile pour les efforts qu'ils déploient généreusement en vue de promouvoir les valeurs de citoyenneté et développer l'économie sociale qui contribue à créer les conditions d'une vie digne.

Les médias constituent, à leur tour, un partenaire clef pour ancrer et consacrer les valeurs de citoyenneté positive. Aussi tenons-Nous sincèrement à les voir s'acquitter au mieux de leur noble mission en matière d'information et de sensibilisation de l'opinion publique et d'affermissement de la démocratie. Cet attachement n'a d'égal que Notre souci de les voir s'astreindre à des normes juridiques, déontologiques et professionnelles, conciliant ainsi entre liberté, responsabilité et respect de l'ordre public, dans le cadre de la suprématie de la loi et de l'autorité de la Justice.

A cet égard, Nous appelons instamment le Gouvernement et l'ensemble des acteurs concernés à plus de diligence dans la mise en place d'un nouveau dispositif juridique permettant d'assurer la réforme et la mise à niveau de la presse, de sorte qu'elle puisse remplir sa mission dans la consolidation du principe de la citoyenneté responsable, à l'instar de celle qu'elle a remplie naguère pour attiser et entretenir la flamme du nationalisme et du patriotisme.

Aussi, attendons-Nous de tous les acteurs du champ politique et médiatique qu'ils s'attachent à constituer une force de proposition apte à exprimer, avec objectivité et honnêteté, les véritables préoccupations de l'opinion publique, et qu'ils s'emploient à la sensibiliser et à la mobiliser davantage autour des exigences du combat majeur que le Maroc doit remporter. C'est un combat qui ne saurait être réduit aux joutes des saisons électorales, ni faire l'objet de calculs étriqués ou de conjectures vaseuses et illusoires.

Il s'agit plutôt du vrai combat qui doit être livré pour donner son plein essor au développement humain, qui se décline en trois volets selon une conception stratégique que Nous avons cru bon de partager avec Toi.

Les progrès enregistrés dans le premier volet pour assurer la modernisation de l'Etat-Nation et conforter l'attachement à son identité unique et aux symboles de sa souveraineté, constituent, certes, un motif de grande fierté pour Nous. Ils ne devraient pas, néanmoins, occulter pour nous le fait que l'édification de l'Etat des institutions passe nécessairement par le respect de l'inviolabilité de ces mêmes institutions, et que l'Etat de droit n'est pas viable sans la protection des droits de l'Etat.

A cet effet, nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli ensemble pour atteindre les nobles desseins de la réconciliation dont Nous avons déclenché le processus avant-gardiste. Le premier objectif étant de réconcilier les Marocains avec leur histoire séculaire, notamment à travers la réhabilitation de l'Amazighité. A cet égard, Nous réaffirmons Notre ferme intention d'en poursuivre le développement, d'autant plus qu'il s'agit d'une composante authentique de l'Identité Marocaine unie.

Outre le passé, l'autre ambition est de réconcilier les Marocains avec leur histoire contemporaine. Et c'est dans cette perspective qu'a été prise l'initiative courageuse de créer l'Instance Equité et Réconciliation, laquelle n'a ménagé aucun effort pour remplir la mission qui lui a été confiée. Nous avons, également, conféré à cette réconciliation une portée sociale et territoriale, comme Nous lui avons assigné des objectifs de développement, notamment en accordant un intérêt prioritaire aux régions déshéritées et marginalisées.

Toutefois, Notre volonté de donner une portée globale à ce processus courageux et de le placer sous le signe de la citoyenneté agissante, ne saurait s'accomplir, pleinement, que si les Marocains renouent avec l'esprit d'initiative et d'entreprise, la création de richesses et l'effort productif. Cela est d'autant plus accessible pour nous que nous disposons d'un patrimoine national que nous avons engrangé à partir du choix avant-gardiste que nous avons opéré, celui du libéralisme et de l'économie du marché, et grâce aussi aux réalisations accomplies par notre pays en matière d'infrastructures et d'équipements de base, notamment la construction de barrages, la généralisation de l'approvisionnement en eau potable, et l'électrification du monde rural.

Autres facteurs positifs, l'investissement judicieux des recettes de la privatisation par le biais du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social, les progrès considérables enregistrés en matière de maîtrise et d'exploitation des nouvelles technologies de l'information et de

la communication, ainsi que le rayonnement international du Maroc et la crédibilité qui lui est reconnue à l'échelle mondiale.

Nous comptons, également, poursuivre l'action visant à faire du tourisme une locomotive du développement, un pôle d'attraction des investissements, un vecteur de modernité, une passerelle propice à l'interaction civilisationnelle et un modèle des secteurs où nous disposons d'une stratégie claire et bien cernée. Parallèlement, Nous sommes déterminé à poursuivre la réalisation des méga-programmes d'habitat salubre.

A ce propos, Nous insistons pour que cette action s'inscrive dans le cadre de plans d'urbanisation, de sorte que chaque village et chaque bourgade devienne un centre d'activités économiques génératrices d'emplois et de revenus stables et favorisant le sentiment d'attachement à la terre.

Nous soulignons, également, la nécessité de dynamiser le rôle des agences urbaines pour faire de nos villes un espace propice à la cohabitation dans la dignité, la concorde et la convivialité, plutôt que des conglomérats où s'amoncèlent des constructions sans âme. Nous avons ainsi opté pour une démarche globale, appuyée par une ferme détermination d'approfondir et de rationaliser le processus de régionalisation dans le but de créer des zones intégrées et cohérentes aux plans géographique, économique, social et culturel.

Animé de la même volonté, Nous irons de l'avant dans la concrétisation des grands projets structurants Tanger-Med, l'extension du réseau autoroutier, l'amélioration des conditions et de l'environnement de l'investissement productif, ainsi que l'enracinement de la culture de solidarité et le renforcement du rôle de la société civile.

Cher Peuple,

Quelles que soient l'importance des acquis engrangés et l'ampleur de l'ambition qui Nous anime de mener à bon port le processus de réformes et les chantiers prometteurs mis en route à cet effet, nous devons, avec courage et en toute responsabilité, nous rendre à l'évidence et reconnaître que la citoyenneté authentique restera incomplète et de pure forme, fragile et parcellaire, tant qu'elle n'aura pas été étayée par un contenu économique et social, consolidée par une charge culturelle et protégée par la morale et l'éthique. Voilà pourquoi Nous avons lancé l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, qui

se distingue par sa profondeur stratégique, sa portée régionale intégrée et sa vocation comme ferment de solidarité, vouée à la lutte contre le déficit social et les disparités territoriales.

Nous avons déjà entamé sa mise en œuvre par la mobilisation de hautes compétences humaines, de ressources financières pérennes et de moyens d'action efficaces. Aussi, attendons-Nous de la part de la classe politique et des forces vives de la Nation, dont Nous saluons l'adhésion unanime à cette Initiative, des actes autrement plus importants, à savoir une implication effective dans sa matérialisation sous forme de programmes tangibles menés sur le terrain.

Toutefois, le développement global ne peut se réaliser sans la mise à niveau et la modernisation de notre économie et sans gagner les paris de l'intégration au sein de l'économie mondiale et du libre-échange. Cette exigence est incontournable si l'on veut accélérer le rythme de la croissance, améliorer la compétitivité, accroître la productivité et créer les richesses génératrices d'emplois.

A cet égard, Nous réaffirmons que Nous plaçons la création d'emplois pour les jeunes en tête de Nos préoccupations, d'autant que la réalisation d'un tel objectif permettra de mettre à profit des potentialités intellectuelles et physiques dont notre pays a grandement besoin. Nous appelons donc le Gouvernement à poursuivre son action faisant de l'emploi des jeunes la priorité des priorités, comme Nous convions tous les intervenants à garder à l'esprit que la résolution de ce problème passe nécessairement par la conjugaison de leurs efforts.

A ce propos, Nous estimons qu'ils ne devraient pas appréhender les prochaines assises nationales sur l'emploi comme une simple rencontre occasionnelle entre protagonistes cantonnés dans des positions étriquées, figées et condamnées à déboucher sur l'impasse. Il faudrait plutôt que ces assises constituent une rupture avec les approches traditionnelles réductrices, qui ont fait la preuve de leur inanité. En termes plus explicites, Nous voulons que ces assises marquent un tournant décisif dans les rapports entre des partenaires solidaires, unis par la communauté de destin et ouverts au dialogue constructif, à l'innovation créatrice et à l'initiative individuelle et collective. Le but est de mettre au point des solutions efficaces et d'explorer les perspectives prometteuses sans perdre de vue les contraintes objectives.

C'est faire preuve de citoyenneté responsable que de reconnaître et faire admettre la limite des moyens disponibles, et l'accroissement parallèle des besoins pressants, outre les charges financières exceptionnelles et écrasantes occasionnées par le renchérissement de la facture pétrolière et par les aléas et les catastrophes naturelles imprévisibles.

Pour relever ces défis, il incombe à chacun d'assumer, pleinement, ses responsabilités, à commencer par l'Etat. Celui-ci doit, en effet, jouer, pleinement, son rôle stratégique en matière de régulation, de réglementation, de prévision, d'incitation, de rationalisation des dépenses, de libéralisation du secteur public et de restructuration des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services.

De son côté, le secteur privé se doit de s'investir avec force dans les chantiers de développement, que ce soit à travers ses entreprises citoyennes, dont Nous saluons les efforts, ou à travers celles -surtout petites et moyennes- qui sont confrontées à des difficultés objectives et qui méritent d'être soutenues. Il importe enfin de mettre un terme à l'économie de rente, tant au niveau de l'entreprise que dans le secteur bancaire.

Le succès que Nous escomptons sur ces trois volets, et même dans toutes les réformes réalisées, reste tributaire de l'usage que nous ferons de la bonne gouvernance, qui représente, du reste, le mécanisme idoine pour favoriser l'émergence de la citoyenneté dans son acception la plus parfaite. A cet effet, il faut surtout poursuivre la Réforme de la Justice, en toute responsabilité et avec toute la rigueur requise, tant il est vrai qu'une Justice indépendante et intègre est un facteur clef pour instaurer la confiance et la primauté de la loi, conditions sine qua non pour stimuler l'investissement et le développement.

Il importe aussi d'accélérer le processus de modernisation de l'administration pour que celle-ci gagne en efficacité et fasse du service public et de la proximité du citoyen sa préoccupation majeure. Dans ce cadre, Nous insistons sur la nécessité de moraliser la vie publique en veillant à combattre toutes les formes de corruption et de détournement des richesses du pays et des deniers publics.

Nous considérons aussi que tout abus de pouvoir ou trafic d'influence est un crime contre la Patrie, non moins répréhensible qu'une atteinte à ses valeurs sacrées. Aussi insistons-Nous sur le sens du devoir et la nécessité de transparence, de contrôle et d'évaluation, ainsi que sur l'obligation de rendre

des comptes, et ce, dans le cadre de la suprématie de la loi et sous l'autorité d'une Justice indépendante, intègre et efficiente.

Telle est la voie à suivre pour donner corps à une citoyenneté marocaine constructive et bien l'outiller pour opérer son insertion dans le système de valeurs universelles, surtout dans un monde réduit à la taille d'un petit village planétaire, caractérisé par la multiplication des acteurs qui influent sur le rythme d'évolution des orientations et des courants qui le traversent.

Aussi, et pour nous assurer une présence et un rôle agissant dans ce tumulte planétaire, sommes-nous appelés à suivre, de façon encore plus percutante, la stratégie offensive que nous avons adoptée, en puisant dans les ressorts de la diplomatie parallèle, parlementaire, partisane, économique, culturelle, médiatique et associative. Cela se fera dans le cadre d'un plan intégré et cohérent s'appuyant sur l'élargissement déjà entamé des trois cercles concentriques que sont le bon voisinage, la solidarité agissante et le partenariat stratégique. Cette politique doit s'attacher à approfondir l'action visant à faire connaître en permanence la justesse et la sacralité de la question de notre intégrité territoriale et à privilégier le règlement pacifique des différends et l'intégration économique régionale. Il importe, en outre, d'œuvrer pour une interaction fructueuse avec les pays du Nord, pour l'avènement d'un système mondial plus sûr, plus équilibré, plus équitable et plus fermement attaché à la légalité internationale et aux idéaux universels.

De même que s'impose la consolidation de la coopération Sud-Sud, à travers la mise en œuvre de projets tangibles qui répondent aux besoins pressants des populations les plus démunies et les plus éprouvées. En réaffirmant, à ce propos, notre soutien constant, concret et efficient en faveur du développement humain durable des pays d'Afrique, Nous saluons, en particulier, le dévouement dont ont fait preuve les cadres médicaux de nos Forces Armées Royales, pour donner une illustration concrète de la noblesse de notre solidarité humaine et fraternelle avec les Peuples africains frères.

Si nous sommes fiers des acquis engrangés par le processus politique de consolidation de l'Etat moderne, fort de la démocratie et de la suprématie de la loi, il nous incombe de veiller à protéger cet Etat et à en raffermir l'ancrage.

Nous nous devons, avec la même détermination, de redoubler d'efforts dans le second volet portant sur la réalisation des réformes et des projets structurants, pour les faire passer de l'étape de décollage, à celle de la vitesse

de croisière et du stade de l'accumulation des résultats quantitatifs à celui du progrès qualitatif, de sorte qu'ils puissent rejoindre le train des secteurs les plus avancés.

Quant au volet essentiel que représentent le développement humain et la bonne gouvernance institutionnelle et économique, il exige de nous une forte mobilisation pour gagner les paris décisifs y afférents. Cet objectif requiert un usage judicieux de notre riche patrimoine national, dans une parfaite symbiose entre le Trône et le Peuple.

Il importe aussi de tirer le meilleur parti du potentiel sans cesse renouvelé que symbolise notre choix démocratique authentique, tant il est vrai que ce sont là les meilleures armes pour remporter le combat du développement global. Nous poursuivrons, par la volonté de Dieu, notre marche vers le progrès et les réformes.

Notre ultime objectif est de t'assurer, cher Peuple, la grandeur et la prospérité auxquelles tu aspires. Nous resterons fidèles en cela à la voie tracée par Nos Ancêtres bénis, notamment Notre Grand-Père et Notre Père Vénérés, Leurs Majestés les Rois Mohammed V, Libérateur du Maroc, et Hassan II, Bâtisseur de son Etat moderne - Puisse le Très-Haut perpétuer et sanctifier leur mémoire. Nous savons que Dieu tiendra Sa promesse sincère de rétribuer tous ceux qui œuvrent avec foi et loyauté, comme le rappelle ce verset du Saint Coran: «*Si Dieu sait la bienveillance de vos cœurs, Il saura vous combler de Ses bienfaits*». Avérée est la Parole de Dieu.

Que la Prière, la Miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône 30 Juillet 2012

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher Peuple,

Nous commémorons, aujourd'hui, le treizième anniversaire de Notre Accession au Trône, une occasion renouvelée qui traduit la profondeur et la pérennité des liens symbiotiques d'allégeance qui t'unissent indéfectiblement au Trône

C'est, aussi, l'occasion idoine de réaffirmer les choix fondamentaux de notre pays, tels que consacrés par la nouvelle Constitution du Royaume, laquelle représente pour la Nation unanime un pacte d'exception, tant sont vastes les perspectives d'une participation effective et efficiente qu'elle ouvre devant Toi, cher Peuple. Autant dire la responsabilité qui nous incombe à tous d'œuvrer de concert pour le parachèvement du modèle singulier que Nous nous sommes choisis pour consolider la construction d'un Etat Marocain moderne, empreint des valeurs d'unité, de progrès, d'Equité et de solidarité sociale, et fidèle à notre identité séculaire.

Notre pays est entré dans une nouvelle étape qui n'est ni le fait du hasard, ni le produit de circonstances. Elle est, plutôt, le fruit d'une politique mûrement réfléchie et d'une stratégie graduelle, que Nous suivons depuis Notre Accession au Trône. C'est une démarche qui participe d'une volonté pleinement souveraine, parfaitement en phase avec les aspirations légitimes qui sont les tiennes.

En tête de Nos préoccupations figurait, donc, tout naturellement, la nécessité de conforter et raffermir la cohésion de la société marocaine, en réalisant la réconciliation des Marocains avec eux-mêmes et avec leur histoire,

à travers le travail de la Commission Equité et Réconciliation, et en veillant à la réhabilitation de l'Amazighité en tant que composante de l'identité nationale et patrimoine commun à tous les Marocains.

Nous avons, dans le même esprit, élargi l'espace des libertés et des droits humains, en conférant à la femme, dans le cadre du Code de la Famille, un statut qui lui préserve sa dignité et lui assure Justice et équité, tout en la dotant des moyens de participation à la vie publique.

Nous avons, également, engagé des réformes économiques profondes pour renforcer les infrastructures et améliorer le paysage des villes marocaines, et pour désenclaver le monde rural en le dotant des équipements nécessaires. Parallèlement, Nous nous sommes employé à créer les conditions propices pour stimuler l'investissement, tout en mettant en œuvre une politique de mise à niveau sociale.

C'est ainsi que Nous avons consolidé les chantiers des actions sociales et en matière de développement, en lançant, en 2005, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, et en l'inscrivant dans une vision globale de lutte contre l'exclusion, la marginalisation et la pauvreté.

En Notre qualité d'Amir Al-Mouminine, Nous nous sommes constamment attaché, en vertu de la Beïa sacrée dont Nous assumons la charge suprême, à ce que le Royaume du Maroc demeure un modèle d'attachement à l'Islam sunnite prônant le juste milieu et la tolérance et proscrivant l'extrémisme, le fanatisme et l'ostracisme.

Nous avons, également, érigé le Conseil Supérieur des Oulémas en institution constitutionnelle remplissant les missions qui lui incombent en termes de Fatwa et de présentation d'avis consultatifs à Notre Majesté pour tout ce qui concerne les affaires religieuses.

En nous investissant résolument dans ces réformes, et en empruntant une démarche participative, Nous avons pu ouvrir le chantier de la révision constitutionnelle. Pour autant, le lancement de ce processus ambitieux n'était nullement une fin en soi. C'était plutôt le moyen de parachever la construction de l'Etat de droit et des institutions et de réaliser les objectifs de développement global, à charge pour chacun d'assumer sa part de cet engagement responsable. Gouvernement, représentants de la Nation, élus

locaux, partis politiques, syndicats, opérateurs économiques et société civile, sont tous interpellés à cet égard, au nom du pacte scellé par la Nation, entière à travers l'adoption de la nouvelle Constitution.

Et tel que tu connais ton Premier Serviteur, cher Peuple, Je resterai toujours réceptif aux préoccupations des citoyens, ayant à cœur de s'enquérir de leurs conditions de vie sur le terrain et d'être en phase avec leurs attentes, toutes catégories sociales confondues. Dans le même ordre d'idées, Nous demeurons constamment à l'écoute de ce que ressent notre communauté résidant à l'étranger, dont chaque membre est l'objet d'une attention particulière de Notre part. Nous tenons, à cette occasion, à saluer leur solide attachement à leur pays, leur fidélité sans faille à leur identité, et le rôle constructif qu'ils jouent en faveur du développement de la Mère-Patrie. Face à cette conjoncture difficile que traversent certains de leurs pays d'accueil, Nous ne pouvons qu'exprimer Notre soutien et Notre solidarité avec ceux qui en pâtissent aujourd'hui.

Cher Peuple,

La concrétisation de nos choix exige de fixer les priorités et de les hiérarchiser, selon une approche se déclinant en étapes et en échéanciers bien définis. Nous avons, donc, fait de cette démarche une véritable feuille de route pour la mise en œuvre des réformes à venir. Partant du principe que l'Etat de droit est source de tout progrès, Nous avons inscrit la Justice en tête de nos chantiers de réformes.

Etant donné que la nouvelle Constitution place la Réforme de la Justice au cœur de son dispositif, les conditions sont désormais réunies pour assurer le succès de ce grand chantier. Nous attendons donc de la Haute Instance pour la Réforme de la Justice qu'elle travaille en toute indépendance, et selon une approche participative ouverte, pour mettre au point dans les meilleurs délais, des recommandations pratiques et concrètes, accompagnées des mécanismes et des dispositifs de mise en œuvre.

La régionalisation avancée que Nous avons impulsée et qui a été consacrée par la nouvelle Constitution est un chantier majeur qui doit être mené avec mesure et discernement, si l'on veut que sa mise en œuvre se traduise par un changement substantiel et graduel, dans l'organisation des structures de l'Etat, et l'articulation des rapports entre le centre et les collectivités territoriales. Pour relever les défis de ce processus, nous devons ouvrir

l'espace au renouvellement des élites et à la participation massive des femmes et des jeunes. Pour cela, il faut ouvrir les horizons et les perspectives devant les citoyennes et les citoyens compétents, responsables et intègres.

De même, Nous engageons le Gouvernement à mettre en marche la réforme de l'administration publique, pour la mettre en phase avec les exigences de la nouvelle vision territoriale. Ce qui pose la question de la déconcentration que Nous appelons de Nos vœux depuis plus de dix ans.

Il appartient, donc, au Gouvernement d'adopter une Charte de déconcentration qui permettra à l'administration de se redéployer, de répondre au mieux aux besoins des services déconcentrés, et d'assurer une responsabilisation véritable de ces instances en matière d'élaboration et de gestion judicieuse des projets.

Parallèlement, le Gouvernement se doit de se pencher sur l'immense chantier des réformes nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale, dans le cadre d'une bonne gouvernance qui place le développement humain au cœur de ses préoccupations. En effet, relever les défis d'une bonne gouvernance territoriale passe, nécessairement, par la réalisation d'un développement humain juste et équitable, capable de remédier tant aux déficits du monde rural qu'aux carences qui obèrent la croissance en milieu urbain.

Si la Justice, la régionalisation et la gouvernance territoriale figurent en tête de nos priorités, il n'en demeure pas moins qu'un intérêt particulier doit être réservé à la mise en place effective des institutions prévues dans la nouvelle Constitution, ayant trait à la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption, et au développement économique et social en général.

Cher Peuple,

Le marasme économique que connaît le monde depuis 2008, et les changements qu'il a entrainés dans les relations internationales du fait de la mondialisation, ainsi que les mutations sociales et politiques qui sont à l'œuvre dans notre environnement régional, sont autant de facteurs qui nous incitent à poursuivre les réformes, et nous confortent dans notre conviction quant à la pertinence des choix socio-économiques qui sont les nôtres depuis longtemps. Ces choix nous ont permis de lancer de grands chantiers de nature à renforcer les infrastructures et les équipements de base dont a besoin notre

pays, et ce, dans le cadre de stratégies sectorielles qui ont été mises au point selon des paramètres efficients, afin de concrétiser les objectifs escomptés.

A cet égard, Nous avons orienté nos efforts vers la promotion de différents domaines industriels et des nouvelles technologies par l'aménagement de pôles et d'espaces économiques intégrés propres à favoriser les perspectives d'investissement et à améliorer la compétitivité de nos entreprises.

Eu égard à l'intérêt tout particulier que Nous accordons au secteur agricole, il faudra apporter une attention accrue au Plan Maroc Vert qui représente un facteur fondamental du développement agricole. Il est impératif d'en intensifier les activités, afin d'accroître le rendement, la productivité et la diversité du produit marocain. Parallèlement, il faut renforcer les capacités des petits agriculteurs dans le cadre de programmes solidaires qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations du monde rural, surtout dans la conjoncture climatique difficile que le Maroc a connue l'année dernière.

Nous réitérons, donc, Notre appel au Gouvernement pour qu'il assure les conditions de convergence entre les différentes stratégies sectorielles, et qu'il se dote d'outils de veille et d'instruments de suivi et d'évaluation pour assurer leur cohérence et mesurer leur efficacité et l'efficience de l'utilisation des fonds qui leur sont affectés. De même, il lui appartient de faire preuve de créativité dans la recherche d'alternatives de financement susceptibles d'imprimer une forte impulsion à de telles stratégies.

Nous insistons, à cet égard, sur la nécessité de développer les mécanismes de contractualisation et de partenariat public-privé, dans le but d'optimiser les investissements.

Mesurant l'importance de ce partenariat, nous avons adopté une approche novatrice, avec la création de l'Autorité Marocaine d'Investissement qui regroupe les fonds d'investissement sectoriels nationaux. Cette Autorité a pour vocation de renforcer l'investissement dans les différents secteurs productifs, et de stimuler les partenariats avec les institutions internationales. Car Notre objectif est de faire bénéficier notre pays des opportunités de financement qu'offrent les fonds souverains étrangers, et particulièrement ceux des Etats frères du Golfe, dont Nous saluons l'apport efficient pour soutenir les projets de développement dans notre pays.

Il convient de rappeler, à ce propos, que le secteur touristique représente un puissant levier de promotion de l'emploi et de développement de la richesse nationale, compte tenu de la diversité des atouts naturels que recèle le Maroc, ainsi que de la richesse et la singularité de sa civilisation et de son patrimoine.

Aussi avons-Nous adopté, dès 2001, une stratégie globale comportant des programmes bien définis qui ont contribué à la promotion et au développement de ce secteur. C'est pourquoi Nous nous employons à le soutenir dans le cadre de la Vision 2020, qui est adossée au Fonds Wissal d'Investissement Touristique, et qui repose, essentiellement, sur le développement durable. Et c'est pourquoi, aussi, le Maroc représente, aujourd'hui, une destination privilégiée dans l'espace méditerranéen.

Cher Peuple,

Nous avons veillé à faire de l'élément humain, surtout notre jeunesse prometteuse, le centre et la finalité fondamentale des initiatives de développement. Nous nous efforçons toujours de concrétiser ce dessein dans les différents projets et programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

Vu les résultats positifs enregistrés par l'INDH en faveur des populations démunies, Nous avons décidé le renforcement de ses actions, surtout les activités génératrices de revenus, ainsi que l'élargissement de ses domaines d'intervention. Ainsi, Nous avons lancé, à cet effet, le cinquième programme destiné à pallier les déficits dans les régions les plus fragiles, qui manquent d'équipements de base. Nous appelons, donc, le Gouvernement à assurer les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de ce programme.

Fortement attaché à la concrétisation du principe d'Equité et à la nécessité de venir en aide aux personnes les plus démunies, Nous avons veillé à la mise en œuvre d'un Régime d'Assistance Médicale à leur profit. Ce régime est le fruit d'une préparation de longue haleine, dans laquelle le Maroc s'est investi depuis dix ans, en vue de venir en aide aux populations démunies. Le Gouvernement est, donc, invité à tout mettre en œuvre pour assurer à ce programme le maximum de chances de réussite par un ciblage conséquent des populations concernées et une prise en charge appropriée des prestations convenues.

Pour que ce régime puisse préserver sa vocation humanitaire, il faut veiller à ce qu'il ne soit pas instrumentalisé par des tendances politiciennes de nature à le dévier de sa noble trajectoire, avec tous les dysfonctionnements que cela risque d'occasionner en la matière et dans bien d'autres domaines sociaux.

Nous l'engageons, par ailleurs, à répondre de manière judicieuse aux besoins sociaux des citoyens, sans se départir d'une bonne gouvernance de la politique financière de notre pays pour préserver son potentiel de développement et sauvegarder notre crédibilité au niveau international.

Convaincu de la nécessité de préserver l'avenir des générations futures, Nous n'avons de cesse d'insister sur la concomitance des exigences de développement avec l'impératif d'assurer la protection de notre environnement, afin de garantir, à terme, les conditions d'un développement durable pour notre pays. Nous agissons, donc, avec détermination pour assurer la préservation, la gestion judicieuse et la valorisation de nos ressources naturelles au service de l'économie nationale. Dans la même démarche s'inscrit le programme ambitieux que Nous avons lancé pour la production d'énergies renouvelables, éolienne et solaire, en vue de réduire nos importations en énergies conventionnelles et d'alléger le fardeau qu'elles représentent pour l'économie nationale.

Cher Peuple,

La diplomatie marocaine restera fidèle aux principes fondamentaux séculaires structurant l'interaction du Royaume avec le monde extérieur, en l'occurrence la confiance en soi, le respect de la légalité internationale, l'attachement à tout ce qui est de nature à conforter la paix et la sécurité internationales, l'engagement en faveur des causes justes et la volonté de raffermir les liens de coopération internationale dans tous les domaines.

S'agissant de notre environnement maghrébin immédiat, les transformations majeures que connaît la région nous offrent une opportunité historique de sortir l'Union Maghrébine de l'immobilisme, pour lui imprimer une dynamique porteuse d'un développement durable et intégré.

Nous avions déjà appelé à l'émergence d'un nouvel ordre maghrébin pour transcender l'état de dispersion qui prévaut dans la région et remédier à la faiblesse des échanges entre ses pays, en vue d'édifier un espace maghrébin fort et ouvert.

En attendant la concrétisation de cet objectif stratégique, le Maroc poursuivra ses efforts en vue de renforcer ses relations bilatérales avec l'ensemble des partenaires maghrébins, y compris l'Algérie voisine, répondant ainsi aux aspirations pressantes et légitimes des Peuples de la région, notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services.

A cet effet, le Royaume du Maroc réaffirme sa détermination à continuer à s'investir de bonne foi dans le processus de négociation visant à trouver une solution définitive au différend régional artificiel autour du Sahara Marocain, sur la base de la proposition marocaine d'autonomie, dont le sérieux et la crédibilité sont reconnus par la communauté internationale, et dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc.

L'adhésion du Maroc à ce processus n'a d'égale que sa détermination à s'opposer avec la fermeté requise à toute tentative visant à porter atteinte à ses intérêts supérieurs ou à transgresser les paramètres fondamentaux des négociations.

En attendant de parvenir à une solution politique durable dans le cadre des Nations Unies, le Maroc, fort de sa légitimité historique et de la pertinence de sa position juridique, s'est attelé à la mise en œuvre de la régionalisation avancée au Sahara Marocain et à la poursuite de la réalisation des chantiers de développement socio-économique dans cette région qui Nous est si chère, et que tous les Marocains portent dans leur cœur.

Concernant le monde arabe, la réalité politique actuelle requiert plus que jamais le développement de l'action arabe commune en vue de répondre aux aspirations de ses Peuples. Cet objectif devrait être poursuivi dans un esprit de solidarité agissante et d'adhésion réciproque aux impératifs de construction de l'avenir de la Nation arabe, notamment la nécessité de consolider les fondements d'une coopération fructueuse entre ses pays et de mise en commun des intérêts supérieurs de ses fils.

A cet égard, Nous nous félicitons des décisions qui ont été adoptées pour donner corps au partenariat stratégique entre le Maroc et les Etats du Conseil de Coopération du Golfe, et réaffirmons Notre engagement ferme à approfondir nos relations avec ces pays frères et à les consolider dans tous les domaines.

Toutefois, les développements en cours ne devraient en aucune manière occulter la nécessité de se pencher, au niveau international, de façon efficace et concrète sur la question palestinienne fondamentale. Il faudra, désormais, reconsidérer le traitement réservé par la communauté internationale à cette problématique, étant entendu que l'objectif incontournable à atteindre est l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, souverain et viable, à l'intérieur des frontières de 1967, ayant Jérusalem-Est comme capitale.

La région du Sahel et du Sahara, quant à elle, est confrontée à des risques multiples qui menacent l'unité nationale et l'intégrité territoriale de ses pays. Face à cette situation, la communauté internationale se doit de prêter une attention diligente à cette zone et d'entreprendre des actions fermes à cet effet.

Concernant les pays d'Afrique subsaharienne, le Royaume du Maroc demeure engagé dans les projets de coopération efficiente avec eux, en vue de soutenir les programmes de développement humain initiés, localement, dans les secteurs prioritaires.

S'agissant de l'Europe, la relation Maroc-Union Européenne est entrée dans une nouvelle phase qui, pensons-Nous, offre un cadre référentiel pour une approche géopolitique prometteuse visant une refondation de l'espace euro-méditerranéen sur la base de la communauté d'intérêts et d'actions conjointes.

Le temps est, donc, venu pour imprimer une impulsion et une orientation nouvelles à l'Union pour la Méditerranée, de sorte à en faire un véritable catalyseur et une force motrice pour réaliser la prospérité partagée sur les deux rives de la Méditerranée.

Dans le contexte des rapports évolués avec l'ensemble des pays de l'Union Européenne, Nous nous félicitons des profondes relations historiques qui existent entre le Maroc et l'Espagne voisine, ainsi que des larges perspectives qui s'ouvrent pour les deux pays, confortées par les liens solides qui Nous unissent à Sa Majesté le Roi Juan Carlos 1ER, et les rapports historiques liant les deux Familles Royales dans les deux pays voisins.

Dans la difficile conjoncture actuelle, Nous réitérons notre engagement à favoriser l'émergence de nouvelles conditions économiques propices à la création de richesses conjointes, donnant ainsi un contenu concret aux liens profonds de solidarité agissante unissant nos deux pays.

A cet égard, Nous avons donné Nos Hautes Instructions au Gouvernement pour traduire cette résolution dans les faits, en faisant preuve de l'intérêt et de la rapidité d'exécution requis à cet effet.

Outre les relations avec les pays du voisinage, le Royaume poursuit ses efforts visant à renforcer et diversifier ses partenariats prometteurs avec les autres régions du monde, en mettant l'accent sur le volet développement durable, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud concrète avec nos partenaires parmi les pays en développement.

Le Maroc poursuivra, également, les efforts soutenus qu'il déploie au sein des organisations internationales, réaffirmant ainsi son attachement à la défense de la coopération multilatérale, en accord avec les nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Cher Peuple,

En cette occasion nationale mémorable, où nous passons en revue et évaluons les réalisations accomplies dans le cadre des réformes engagées, autant que les initiatives vouées au développement, où nous scrutons les perspectives d'avenir prometteuses, et où nous amorçons la mise en œuvre de la Constitution, nous sommes animés par une pensée révérencieuse de totale fidélité à la mémoire immaculée des deux Leaders de la libération du Maroc et Bâtisseurs de son Etat moderne, Notre Auguste Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, et Notre Vénéré Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu Les ait en Sa Sainte Miséricorde, ainsi qu'à celle de tous les valeureux martyrs tombés pour la liberté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays, et par fidélité au serment fait devant Dieu. Fasse-t-Il qu'ils soient rétribués de la plus belle récompense pour leurs sacrifices au nom de leur Patrie et de leur Oumma.

Nous exprimons, également, toute Notre considération et rendons hommage à Nos Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté Nationale, à l'administration territoriale, aux Forces Auxiliaires et à la Protection Civile pour leur constante mobilisation, ainsi que pour les efforts qu'elles ne cessent de déployer sous Notre commandement, en vue de défendre l'intégrité territoriale du Maroc, sa souveraineté, sa sécurité et sa stabilité.

Nous prions en ces jours bénis du mois sacré de Ramadan, où le Très-Haut exauce les prières, pour qu'Il guide Nos pas et ceux de tous ceux qui veillent aux intérêts de la Nation et œuvrent au service de l'intérêt général. Puisse-t-Il nous accorder plein succès dans l'action que nous menons en vue de consolider l'Etat de droit et des institutions, et de promouvoir la citoyenneté dans la dignité, la coexistence et la concorde, et dans le cadre de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale.

«*Si Dieu voit de la droiture dans vos cœurs, il vous donnera des richesses*». Véridique est la parole de Dieu Tout-Puissant.

Que la Prière, la Miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône 30 Juillet 2019

«Louange à Dieu, Prière et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Cher Peuple,

Vingt ans se sont écoulés depuis que M'est échue la charge de présider à ta destinée. La mission est, à l'aune de la responsabilité qu'elle sous-tend, immense.

Devant toi et devant Dieu Tout-Puissant, J'ai fait le serment de l'accomplir avec un dévouement sincère.

Dieu est témoin de la persévérance avec laquelle J'ai défendu tes intérêts supérieurs et tes Causes justes.

Il est, également, témoin de la préoccupation absolue qui a toujours été la Mienne: te servir en veillant à ce que tous les Marocains, où qu'ils se trouvent, jouissent, équitablement et librement, de conditions de vie dignes.

Nous rendons grâce au Seigneur pour les bienfaits qu'Il nous a si généreusement prodigués, en cimentant, dans l'unité et la symbiose, le pacte d'allégeance mutuelle qui lie le Trône au Peuple, en tissant entre toi et Moi des liens d'affection et de fidélité que le temps raffermit et fortifie.

Nous chantons Ses louanges pour l'unanimité nationale qui rassemble tous les Marocains autour des constantes et des symboles sacrés de la Nation, autour des choix majeurs du pays:

• **Au premier rang:** la Monarchie patriotique et citoyenne qui se veut proche des citoyens, en faisant siennes leurs préoccupations et leurs aspirations et en s'efforçant de les satisfaire;

• **En deuxième lieu**: la poursuite résolue de l'œuvre de consolidation démocratique et de quête du développement.

• **Troisièmement:** les réformes profondes engagées, les réconciliations menées à bonne fin et les projets d'envergure réalisés.

Grâce à la conjonction de ces choix essentiels, Dieu soit loué, Nous poursuivons l'édification du Maroc moderne, en nous employant à aplanir les difficultés rencontrées en chemin.

Nous remercions, également, le Très-Haut d'avoir couronné de succès les initiatives et les actions que Nous avons entreprises au service de Notre Peuple et de Notre patrie.

Certes, il ne nous a pas toujours été donné de réaliser tout ce à quoi nous aspirons. Mais, aujourd'hui, Nous sommes plus déterminé à maintenir le cap, en capitalisant les acquis obtenus, en parachevant la dynamique de réformes en cours, en corrigeant les dysfonctionnements observés sur le terrain.

Cher Peuple,

Nous avons accompli un bond qualitatif en matière d'infrastructures: autoroutes, train à grande vitesse, grands ports, énergies renouvelables, réhabilitations urbaines.

Nous avons, également, franchi des étapes importantes dans le renforcement et la consolidation des droits et des libertés, pour un ancrage solide et sain de la pratique démocratique.

Néanmoins, Nous savons que les infrastructures et les réformes institutionnelles, si importantes soient-elles, ne sont pas suffisantes.

Le devoir de clarté et d'objectivité impose de nuancer ce bilan positif dans la mesure où les progrès et les réalisations, d'ores et déjà accomplis, n'ont, malheureusement, pas encore eu des répercussions suffisantes sur l'ensemble de la société marocaine.

Certains citoyens perçoivent sans doute mal les retombées de ces réalisations sur leurs conditions de vie, notamment en termes de satisfaction de leurs besoins quotidiens et singulièrement en ce qui concerne la fourniture de services sociaux de base, la réduction des inégalités sociales, le renforcement de la classe moyenne.

Dieu sait à quel point Je suis peiné de voir que des citoyens marocains, ne représenteraient-ils que 1% de la population, continuent à vivre dans la précarité et le dénuement matériel.

C'est pourquoi Nous avons attaché une importance particulière aux programmes de développement humain, à la promotion des politiques sociales pour parvenir, in fine, à la satisfaction des attentes pressantes des Marocains.

Comme Je l'ai souligné dans le Discours de l'année dernière, Je n'aurai de répit que lorsque tous les obstacles auront été éliminés, que des solutions appropriées auront été apportées aux problèmes de développement et aux questions sociales.

Cet objectif suppose une vision globale et des projets menées à bonne fin grâce à des ressources qualifiées et des conditions favorables.

Cher Peuple,

Les dernières années ont révélé l'incapacité de notre modèle de développement à satisfaire les besoins croissants d'une partie de Nos citoyens, à réduire les inégalités sociales et les disparités spatiales. C'est la raison pour laquelle Nous avons appelé à sa réévaluation et à sa réactualisation.

En fait, J'émets des réserves sur la pertinence de la création de commissions spéciales, car certains trouvent dans ce procédé le meilleur moyen d'enterrer des dossiers et de passer sous silence les problèmes qui s'y rattachent.

Néanmoins, Nous avons pris l'initiative d'en créer certaines auxquelles Nous avons confié la mission d'examiner des questions d'intérêt national comme la Régionalisation et la Constitution, le Code de la Famille, les affaires liées à l'Instance Equité et Réconciliation. Notre suivi personnel de leurs travaux a permis d'atteindre des résultats concluants et positifs.

A cet égard, Nous avons décidé de mettre en place la Commission spéciale chargée du modèle de développement. Nous procéderons à son installation à la rentrée prochaine.

Nous avons veillé à ce que cette Commission, par sa composition, regroupe différentes disciplines académiques et diverses sensibilités intellectuelles, en y faisant siéger des compétences nationales issues du public et du privé. Outre de l'expérience et une exigence d'impartialité, ces profils doivent être

suffisamment outillés pour comprendre les dynamiques à l'œuvre au sein de la société et aller au-devant de ses attentes, sans jamais perdre de vue l'intérêt supérieur de la Nation.

A ce propos, Je tiens à souligner que cette commission ne tiendra lieu ni de second Gouvernement, ni d'institution officielle parallèle. Elle jouera le rôle d'organe consultatif investi d'une mission limitée dans le temps.

Au cours de ses travaux, elle devra prendre en considération les grandes orientations des réformes engagées ou en passe de l'être, dans des secteurs comme l'enseignement, la santé, l'agriculture, l'investissement, le système fiscal. Ses propositions devront viser leur perfectionnement et l'accroissement de leur efficacité.

Nous attendons de cette Commission qu'elle remplisse son mandat avec impartialité et objectivité en portant à Notre connaissance un constat exact de l'état des lieux, aussi douloureux et pénible puisse-t-il être. Elle devra, aussi, être dotée de l'audace et du génie nécessaires pour proposer des solutions adaptées.

Plutôt que de s'inscrire dans une logique de rupture avec le passé, il s'agit de poser un nouveau jalon dans notre processus de développement.

Il importe, avant toute chose, de faire preuve d'audace, d'esprit d'initiative, d'un sens élevé des responsabilités, lors de la mise en œuvre des conclusions judicieuses et des recommandations pertinentes qui seront adoptées, seraient-elles difficiles ou coûteuses.

Je reviendrai sur le sujet dans un futur proche.

En parallèle, le travail doit se poursuivre avec un sens accru de l'engagement et des responsabilités, pour assurer une meilleure gestion des affaires publiques et pour répondre efficacement aux préoccupations des citoyens.

L'accent doit notamment être mis sur l'amélioration des prestations sociales de base et le rehaussement de la performance des services publics.

En outre, Nous invitons le Gouvernement à commencer la préparation d'une nouvelle génération de grands plans sectoriels, cohérents et harmonieux, susceptibles de servir de pilier au modèle de développement dans sa nouvelle version.

Cher Peuple,

La rénovation du modèle de développement national n'est pas une fin en soi; elle est le préalable à l'émergence d'une étape nouvelle dans laquelle Nous souhaitons, avec l'aide de Dieu, engager le Maroc.

Une étape nouvelle dont les maîtres mots sont «Responsabilité» et «Essor».

Cette étape nouvelle est, d'autant plus, prometteuse que le Maroc recèle bien des énergies et des potentialités qui lui permettent de créer des conditions favorables d'impulsion et de développement. Nous disposons, assurément, d'atouts indispensables.

Notre ultime souhait est que le Maroc accède au club des nations avancées.

Par ailleurs, la nouvelle étape que nous nous préparons à franchir abonde en en enjeux et en défis, internes et externes, qu'il convient de remporter:

• **Premièrement:** l'enjeu de consolidation de la confiance et des acquis: confiance entre les citoyens, confiance dans les institutions nationales qui les rassemblent, confiance et foi dans un avenir meilleur. C'est la clef de la réussite et la condition sine qua non pour que se concrétise notre ambition collective;

• **Deuxièmement:** le défi de l'ouverture et le refus du repli sur soi, particulièrement, dans des domaines liés aux expériences et aux expertises internationales. L'ouverture est, d'autant plus, fondamentale pour le développement économique qu'elle offre aux entreprises et aux opérateurs marocains nombre d'opportunités de rehausser leur compétitivité.

Elle est porteuse d'un véritable potentiel pour drainer des investissements, des connaissances et du savoir-faire de l'étranger. Elle constitue un levier pour améliorer la qualité des services et le rendement des organisations, pour rehausser le niveau des formations dispensées, et pour créer, in fine, plus d'emplois.

Certes, l'Etat, le secteur public, les organisations professionnelles nationales ont déployé de grands efforts pour remplir leurs missions et améliorer la qualité de leur travail.

Mais, certaines filières et professions libérales ont besoin, aujourd'hui, de s'ouvrir aux expertises et compétences mondiales, au secteur privé, national et étranger.

Par ailleurs, de nombreuses institutions et sociétés internationales ont exprimé le souhait d'investir et de s'installer au Maroc.

Véritable motif de satisfaction, cet engouement pour notre pays témoigne de la confiance qui lui est reconnue. Mais les freins imposés par certaines législations nationales, la frilosité et l'indécision prépondérantes chez certains responsables cantonnent, parfois, le Maroc et le placent dans une posture négative d'enfermement et de réserve.

Ceux qui s'opposent à l'ouverture de certains secteurs -sans vouloir dire lesquels- sous prétexte que cela induirait des pertes d'emplois, ne se soucient guère des Marocains, et cherchent avant tout à préserver leurs propres intérêts.

A l'inverse de cette logique, l'investissement étranger dans ces secteurs est susceptible de consolider les efforts de l'Etat en termes de création de nouveaux emplois; il peut favoriser une formation de qualité et attirer les savoir-faire, les expériences réussies;

• **Troisièmement:** le défi de l'accélération économique et de l'efficacité institutionnelle. L'enjeu est, ainsi, de rebâtir une économie forte et compétitive, en encourageant l'initiative privée, en lançant de nouveaux programmes d'investissement productif et en créant de nouvelles opportunités d'emploi.

Dans la même perspective, il convient de renforcer l'efficacité des institutions et de faire évoluer les mentalités des responsables.

En effet, le secteur public doit, sans tarder, opérer un triple sursaut en termes de simplification, d'efficacité et de moralisation.

D'ailleurs, J'ai d'ores et déjà appelé à la nécessité de moderniser les méthodes de travail, de faire preuve d'ardeur créative et d'innovation dans la gestion de la chose publique;

• **Quatrièmement:** le défi de la justice sociale et spatiale pour parachever l'édification d'un Maroc, porteur d'espoir et d'égalité pour tous.

Un Maroc où s'estompent les disparités criantes et les comportements générateurs de frustration, où disparaissent les formes de rente existantes et les situations induisant des déperditions de temps et d'énergie.

Il faut, donc, en finir avec les agissements et les aspects négatifs, en faisant triompher les valeurs de travail, d'engagement responsable, de mérite, d'égalité des chances.

Cher Peuple,

La réussite de cette nouvelle étape passe par l'implication des institutions et des instances nationales concernées, par un ferme engagement qui donnera un élan nouveau à la dynamique de développement socio-économique dans notre pays.

Elle exige, également, que tous se mobilisent afin que le principe selon lequel «les intérêts de la Nation et des citoyens doivent passer avant tout», ne soit plus une formule, mais qu'il retrouve toute sa substance.

Outre le rôle primordial des différentes institutions nationales, J'insiste sur la nécessaire implication du citoyen marocain en tant qu'acteur principal dans l'aboutissement de cette nouvelle étape.

Aussi, J'invite tous les Marocains à apporter leur pierre à l'édifice, mus par un esprit de citoyenneté agissante, car les résultats auxquels Nous aspirons, les projets et les initiatives que Nous entreprenons, visent un seul objectif: améliorer les conditions de vie de tous les citoyens.

Par la volonté de Dieu, cette nouvelle étape sera marquée par le lancement d'une nouvelle génération de projets. Elle nécessite, par conséquent, de nouvelles compétences aux différents postes et niveaux de responsabilité. Du sang neuf doit, donc, être apporté au sein des institutions et des instances politiques, économiques et administratives, y compris le Gouvernement.

A cette fin, à l'horizon de la rentrée prochaine, Nous chargeons le Chef du Gouvernement de soumettre à Notre Appréciation, des propositions visant à renouveler et enrichir les postes de responsabilité, tant au sein du Gouvernement que dans l'administration, en les pourvoyant de profils de haut niveau, choisis selon les critères de compétence et de mérite.

Cela ne signifie évidemment pas que le Gouvernement et les structures publiques ne comptent pas de compétences en leur sein.

Mais, Nous souhaitons mettre à contribution des profils dotés d'une nouvelle mentalité, à même de hisser l'action à des niveaux supérieurs, pour réunir les conditions de réussite de cette nouvelle étape, pour accomplir, in fine, la mutation profonde que Nous appelons de Nos vœux.

Cher Peuple,

La célébration de la Glorieuse Fête du Trône est l'expression la plus éloquente de notre attachement indéfectible à la marocanité de notre Sahara, à notre unité nationale et à notre intégrité territoriale. Elle est, aussi, l'affirmation solennelle de notre souveraineté pleine et entière sur l'ensemble du territoire du Royaume.

Les acquis engrangés par notre pays aux plans onusien, africain et européen sont, pour Nous, un motif de fierté. Toutefois, Nous appelons à une mobilisation constante à tous les niveaux, pour que soient consolidés ces acquis et contrecarrées les manœuvres des ennemis.

Le Maroc maintient son adhésion sincère au processus politique mené sous l'égide exclusive des Nations Unies.

Sa position de principe est claire: la souveraineté pleine et entière du Maroc, dans le cadre de l'Initiative d'Autonomie, est la seule et unique voie envisageable pour parvenir au règlement souhaité.

Par ailleurs, aucun pays ne peut, à lui seul, relever les défis sécuritaires et de développement auxquels nous sommes confrontés.

Aussi, nous réaffirmons notre engagement sincère à garder la main tendue en direction de nos frères en Algérie, fidèles en cela aux liens de fraternité, de religion, de langue et de bon voisinage, qui unissent depuis toujours nos deux Peuples frères.

La dernière illustration en date de cette proximité remonte à la Coupe d'Afrique des Nations, organisée, récemment, dans le pays frère d'Egypte, au cours de laquelle le Roi et le Peuple du Maroc, dans un élan spontané et sincère, ont témoigné leur sympathie et leur soutien enthousiastes à la sélection algérienne. Ils se sont joints au Peuple algérien pour partager sa fierté, à la suite du sacre mérité lors de cette compétition, car, cette victoire, ils l'ont ressentie comme étant, aussi, la leur.

Cette foi profonde dans la communauté de destin, sous-tendue par une histoire et une civilisation commune, nous incite à œuvrer, avec espoir et optimisme, à la réalisation des aspirations à l'unité, à la complémentarité et à l'intégration, portée par nos Peuples maghrébins frères.

Cher Peuple,

Le Maroc appartient à tous les Marocains, car il est notre maison commune. Voilà pourquoi, chacun de nous, se doit, à son niveau, de contribuer à son édification, à son essor, à la préservation de son unité, de sa sécurité et de sa stabilité.

Un Maroc qui accueille tous ses enfants, qui leur accorde, sans exception ou discrimination, la jouissance des mêmes droits et libertés et qui les soumet, dans le respect de la dignité humaine, aux mêmes devoirs.

Nous sommes saisi, en ce moment, d'une pensée émue et déférente pour la mémoire de tous les Marocains épris de liberté, qui ont consenti d'énormes sacrifices pour la liberté et l'indépendance, et ont concouru à l'édification d'un Maroc moderne, où règnent en maîtres-mots: «développement», «démocratie» et «progrès».

Nous songeons, plus particulièrement, à Notre Auguste Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V et Notre Illustre Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu Les ait en Sa Sainte Miséricorde.

Nous saisissons cette opportunité pour rendre un vibrant hommage aux Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, aux Forces Auxiliaires, à la Sûreté Nationale et à la Protection Civile, toutes composantes confondues, pour leur mobilisation constante, sous Notre commandement, afin de défendre l'unité nationale et de préserver la sécurité et la stabilité du pays.

«*Allah a promis à ceux d'entre vous qui croient et font de bonnes œuvres, qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés*». Véridique est la parole de Dieu Tout-Puissant.

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône 30 Juillet 2022

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher Peuple,

La Glorieuse Fête du Trône est, toujours, célébrée dans un esprit de renouvellement du Pacte d'allégeance mutuel qui unit le Trône et le Peuple.

En cette année particulière, elle coïncide avec l'avènement du nouvel an de l'Hégire. Nous rendons, grâce à Dieu, de nous avoir gratifiés d'une si forte symbiose qui transcende les vicissitudes de l'Histoire et nous maintient indéfectiblement soudés, dans les heurs comme dans les malheurs.

Les Marocains fêtent cet anniversaire si cher à leurs cœurs, dans un contexte agité où la crise due à la pandémie Covid-19 et les transformations de l'environnement international continuent à se répercuter sur l'économie nationale et mondiale.

A l'évidence, nous ne pourrons relever les défis internes et externes que si nous allions esprit d'initiative et résilience. Il nous sera, ainsi, possible de consolider la stabilité sociale, d'améliorer la condition de la femme et de la famille, de renforcer les capacités de l'économie nationale.

Cher Peuple,

Notre ambition est de poursuivre l'édification d'un Maroc avancé et fort de sa dignité. Aussi, est-il indispensable que tous les Marocains, hommes et femmes, prennent une part active à la dynamique de développement.

C'est pourquoi Nous insistons une fois encore sur la nécessité que la Femme marocaine apporte son plein concours dans tous les domaines.

De fait, depuis Notre Accession au Trône, Nous avons veillé à la promotion de la condition de la femme, en lui offrant toutes les possibilités d'épanouissement et en lui accordant la place qui lui revient de droit.

Ainsi, parmi les réformes majeures engagées sous Notre impulsion, figurent la promulgation du Code de la Famille et l'adoption de la Constitution de 2011 qui consacre l'égalité homme-femme en droits et en obligations et, par conséquent, érige le principe de parité en objectif que l'Etat doit chercher à atteindre.

L'esprit de la réforme ne consiste pas à octroyer à la femme des privilèges gracieux, mais, bien plus précisément, à lui assurer la pleine jouissance des droits légitimes que lui confère la loi. Dans le Maroc d'aujourd'hui, il n'est en effet plus possible qu'elle en soit privée.

A cet égard, Nous appelons à l'opérationnalisation des institutions constitutionnelles concernées par les droits de la famille et de la femme, et Nous demandons que soient mis à jour les dispositifs et les législations nationales dédiés à la promotion de ces droits.

Dans un premier temps, le Code de la Famille a représenté un véritable bond en avant; désormais, il ne suffit plus en tant que tel. L'expérience a, en effet, mis en évidence certains obstacles qui empêchent de parfaire la réforme initiée et d'atteindre les objectifs escomptés.

Au nombre de ces écueils, figure l'application incorrecte du Code en raison de divers facteurs sociologiques. L'un d'eux tient, notamment, à la propension tenace d'une catégorie de fonctionnaires et d'hommes de Justice à considérer que le Code est réservé aux femmes.

La réalité est autre: le Code n'est spécifique ni aux hommes, ni aux femmes: il est dédié à la famille entière. Fondé sur la notion d'équilibre, il donne aux hommes et aux femmes les droits qui leur échoient respectivement, et il tient compte de l'intérêt des enfants.

Aussi, Nous soulignons la nécessité que tous, unanimement, s'attachent à l'application, pleine et judicieuse, des dispositions légales du Code.

Il convient, aussi, de dépasser les défaillances et les aspects négatifs révélés par l'expérience menée sur le terrain et, le cas échéant, de refondre certaines dispositions qui ont été détournées de leur destination première.

En qualité d'Amir Al-Mouminine, et comme Je l'ai affirmé en 2003 dans le discours de présentation du Code devant le Parlement, Je ne peux autoriser ce que Dieu a prohibé, ni interdire ce que le Très-Haut a autorisé, en particulier, sur les points encadrés par des textes coraniques formels.

A cet égard, Nous nous attachons à ce que cet élan réformateur soit mené en parfaite concordance avec les desseins ultimes de la Loi Islamique «Chari'a» et les spécificités de la société marocaine. Nous veillons, aussi, à ce qu'il soit empreint de modération, d'ouverture d'esprit dans l'interprétation des textes, de volonté de concertation et de dialogue, et qu'il puisse compter sur le concours de l'ensemble des institutions et des acteurs concernés.

Dans le même cadre, Nous appelons à ce que les tribunaux de la famille soient généralisés à l'échelle des régions du pays, qu'ils soient dotés de ressources humaines qualifiées et que leur soient affectés les moyens matériels nécessaires à l'accomplissement efficace de leur mission.

Par ailleurs, rappelons une vérité essentielle: quand les femmes accèdent, pleinement, à leurs droits, elles ne portent aucun préjudice aux hommes, pas plus qu'elles ne se font tort.

De fait, la condition sine qua non pour que le Maroc continue de progresser est qu'elles occupent la place qui leur échoit et qu'elles apportent leur concours efficient à toutes les filières de développement.

Cher Peuple,

Ainsi que tu le sais, le contexte général de ces dernières années a été marqué par les effets de la crise de la Covid-19 qui se sont fait sentir dans tous les secteurs économiques et sociaux.

Par ailleurs, de larges franges de la population, notamment pauvres ou en situation de précarité ont été fortement touchées socialement et économiquement.

Mais par la grâce de Dieu, et à la faveur d'efforts conjoints des citoyens et des autorités, nous avons surmonté cette conjoncture difficile par une gestion singulière.

En effet, au prix d'un effort considérable, l'Etat a supporté le coût exorbitant de la lutte contre la pandémie en accordant des aides matérielles directes aux familles nécessiteuses et en apportant du soutien aux secteurs touchés.

Il a, également, assuré un approvisionnement régulier et suffisant en denrées de première nécessité dans toutes les régions du pays.

Nonobstant le coût onéreux du vaccin, le Maroc a été, de l'avis de tous, l'un des premiers pays à prendre la judicieuse initiative de se le procurer et de le mettre, gratuitement, à la disposition des citoyens et des étrangers résidant au Maroc.

Dans le même contexte, Nous avons entrepris la mise en œuvre du grand projet de généralisation de la protection sociale et de mise à niveau du système de santé.

Nous avons, également, lancé plusieurs projets qui visent à atteindre la souveraineté sanitaire et à assurer la sécurité et la sûreté des citoyens.

Ainsi, en moins d'une année, le nombre des travailleurs non-salariés et l'effectif de leurs familles bénéficiant de l'AMO ont franchi la barre des six millions d'adhérents.

De plus, à la fin de l'année en cours, le chantier de la couverture sanitaire obligatoire sera parachevé, s'élargissant aux bénéficiaires du RAMED.

Par ailleurs, à la fin de 2023, et avec l'aide de Dieu, Nous sommes résolu à mettre en œuvre le projet de généralisation graduelle des allocations familiales, conformément au planning arrêté.

Ce projet solidaire d'intérêt national bénéficiera à environ sept millions d'enfants, en particulier à ceux qui appartiennent à des familles pauvres ou en situation de précarité et à trois millions de ménages n'ayant pas d'enfants en âge de scolarité.

A cette fin, Nous appelons à l'opérationnalisation diligente du Registre Social Unifié, considéré comme le principal mécanisme pour l'octroi d'un soutien efficace.

Cher Peuple,

Les efforts concertés de l'Etat et des secteurs public et privé ont permis à l'économie nationale de résister aux crises et aux soubresauts et de réaliser, ainsi, des résultats concluants dans les différentes filières de production. Mais, cette embellie a été éphémère en raison de la conjoncture internationale.

Outre une modeste campagne agricole, des facteurs exogènes ont entraîné une envolée des prix de certains produits de première nécessité. C'est, d'ailleurs, un problème auquel aucun pays n'a échappé.

Conscient des retombées de cette situation sur les conditions de vie de nombreux groupes de citoyens, Nous avons lancé un programme national pour atténuer l'impact de la sécheresse sur les agriculteurs et sur la population rurale.

Nous avons, également, orienté le Gouvernement pour qu'il alloue des crédits importants à la subvention de certains produits de base et pour qu'il assure l'approvisionnement des marchés en ces produits.

C'est bien peu, au regard de ce que méritent vraiment les Marocains.

Dans ce cadre, le budget alloué en 2022 à la caisse de compensation a été doublé, excédant, ainsi, les 32 milliards de dirhams.

Parallèlement, Nous appelons à la consolidation des mécanismes de solidarité nationale, à la lutte déterminée et responsable contre les spéculations et la manipulation des prix.

En dépit d'une conjoncture internationale fluctuante, nous devons, néanmoins, rester optimistes et nous focaliser sur nos atouts.

Nous devons, aussi, tirer le meilleur parti des opportunités et des perspectives ouvertes par ces mutations pour drainer plus d'investissements, stimuler les exportations, promouvoir le produit national.

A cet égard, Nous engageons le Gouvernement, ainsi que les sphères politique et économique à offrir plus de facilités aux investissements étrangers qui, en cette conjoncture internationale, choisissent notre pays, en éliminant tout obstacle qu'ils peuvent rencontrer.

De fait, le plus grand péril pour le développement du pays et pour la promotion des investissements réside dans les entraves dressées à dessein par certains, pour préserver leurs propres intérêts et réaliser des profits personnels. Ces agissements doivent être combattus.

Cher Peuple,

Notre ferme engagement à améliorer la situation socio-économique de notre pays n'a d'égal que Notre souci constant de gérer les priorités qui sont les siennes, aux niveaux régional et international.

A ce propos, Je souligne, une fois de plus, que les frontières qui séparent le Peuple marocain et le Peuple algérien frères ne seront jamais des barrières empêchant leur interaction et leur entente.

Notre souhait est que ces frontières se muent en passerelles permettant au Maroc et à l'Algérie d'accéder à un avenir meilleur, et d'offrir un bel exemple de concorde aux autres Peuples maghrébins.

A cette occasion, J'exhorte les Marocains à préserver l'esprit de fraternité, de solidarité et de bon voisinage qui les anime à l'égard de nos frères algériens. D'ailleurs, Nous assurons ces derniers qu'en toute circonstance, le Maroc et les Marocains se tiendront toujours à leurs côtés.

Les allégations selon lesquelles les Marocains insulteraient l'Algérie et les Algériens sont le fait d'individus irresponsables qui s'évertuent à semer la zizanie entre les deux Peuples frères.

Ces médisances sur les relations maroco-algériennes sont totalement insensées et sincèrement consternantes. En ce qui Nous concerne, jamais Nous n'avons permis, ni ne permettrons à quiconque de porter atteinte à nos frères et voisins.

Par ailleurs, Nous assurons le Peuple marocain de Notre ferme volonté de trouver une issue à la situation actuelle et de favoriser le rapprochement, la communication et la compréhension entre les deux Peuples.

Nous aspirons à œuvrer avec la présidence algérienne pour que le Maroc et l'Algérie puissent travailler, main dans la main, à l'établissement de relations normales entre deux Peuples frères, unis par l'Histoire, les attaches humaines et la communauté de destin.

Cher Peuple,

L'Histoire du Maroc abonde en leçons et en réalisations, confirmant que nous avons toujours surmonté les épreuves, à la faveur de l'indéfectible symbiose qui unit le Trône et le Peuple et des efforts consentis par les Marocains épris de liberté.

Aujourd'hui, Je tiens, cher Peuple, à t'adresser Mes remerciements et l'expression de Ma considération pour ton patriotisme immuable, ton souci constant de préserver la sécurité nationale et l'intégrité territoriale de ton pays et ton engagement à défendre ses valeurs et ses symboles sacrés.

Cette glorieuse célébration est l'occasion, pour Moi, de rendre un vibrant hommage aux Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté Nationale, aux Forces Auxiliaires et à la Protection Civile, toutes composantes confondues, pour leur mobilisation constante, sous Notre commandement, à défendre l'unité nationale et préserver la sécurité et la stabilité du pays.

A cet égard, Nous saluons, avec déférence, la mémoire immaculée des valeureux martyrs de la Nation, au premier rang desquels Notre Auguste Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V et Notre Illustre Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu Les ait en Sa Sainte Miséricorde.

Pour conclure, il n'y a rien de mieux que des versets du Saint-Coran où Dieu décrète: «*Certes, avec la peine vient le soulagement. Oui, avec la peine vient le soulagement. Quand tu auras accompli tes devoirs terrestres, lève-toi pour la prière et recherche Ton Seigneur avec empressement*». Véridique est la parole de Dieu Tout-Puissant.

Que la Prière, la Miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous».

2. Discours Royaux à l'occasion de la Commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple

Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple 20 Août 1999

«Louange à Dieu,

Que la Paix et la Bénédiction soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher Peuple,

Dans ce climat de tristesse et de chagrin dont l'impact est toujours aussi profond en nous tous, à la suite de la disparition du Père de la Nation, Notre Auguste Père Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu L'ait en Sa Sainte Miséricorde, intervient l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, cette Révolution qui a été menée de concert, dans un après combat pour la libération du Maroc et le recouvrement de son indépendance, par Notre Aïeul Feu Mohammed V, que Dieu bénisse Sa mémoire.

Il a conduit, sur Lui la bénédiction divine, un combat remarquable sur des fronts divers et complémentaires et en premier lieu sur le front politique, combat qui s'est concrétisé par les positions héroïques qu'Il a adoptées en affrontant les plus grands défis de cette étape.

Face à ces positions qui ne faisaient que raffermir la ténacité et raviver le courage à chaque fois que la crise s'intensifie, le colonisateur a été acculé à la conspiration contre la légitimité allant jusqu'à sommer le symbole de la Nation d'abdiquer ou d'encourir l'exil hors du pays.

Avec une foi inébranlable, Il a, que Dieu ait Son âme, catégoriquement écarté l'idée de renoncer au Trône, action qu'Il a assimilée à la trahison de la mission dont Il a été investi par Son fidèle Peuple et a préféré l'exil.

C'est ainsi qu'Il a été conduit en compagnie de Sa noble Famille, en Corse puis à Madagascar du 20 Août 1953 au 16 Novembre 1955. Sincère et loyal, le Peuple marocain a été, tout au long de cette période, imbu de l'esprit du combat sacré mené par Mohammed V, rejetant unanimement ce que le colonisateur a tenté de lui imposer, et optant avec fermeté pour la poursuite de son combat et de ses sacrifices, jusqu'au retour de son Roi qui incarnait toutes les valeurs religieuses et les idéaux de la Nation.

La communion qui était si profonde entre la Nation et son leader exilé, a conforté cette dernière dans sa détermination à faire face aux tentatives du colonisateur de conférer une quelconque légitimité à sa conspiration.

Les Marocains avaient la conviction intime que Mohammed V, même dans Son lointain exil, avait en fait Son Trône dans leur cœur.

Cher Peuple,

C'est avec cet esprit que la lutte s'est poursuivie jusqu'au retour du Roi héros, auréole de la victoire, apportant la bonne nouvelle de la fin de la période du protectorat et de l'avènement de l'indépendance et de la liberté, pour continuer le combat en vue du raffermissement de cette indépendance.

Si, comme l'a voulu la volonté divine, il a été prématurément rappelé à Dieu, avant de réaliser pour le Maroc ce à quoi il aspirait, le Très-Haut qui a entouré ce pays de Sa divine bénédiction, a confié la succession à celui qui allait assumer la mission au mieux, Son digne successeur et compagnon de lutte, Notre Auguste et Regretté Père, Sa Majesté Hassan II.

Il a scrupuleusement respecté les jalons qui ont été posés par Notre Vénéré Aïeul et en a consolidé les fondements, pour se lancer dans des œuvres d'édification et d'unification qui ont conféré au Maroc, une position remarquable eu égard à la renaissance générale qu'il a initiée, plaçant le Maroc sur la voie d'un combat continu pour faire face à toutes les crises et à tous les défis, pour trouver des solutions aux divers problèmes, et en premier lieu la question de l'intégrité territoriale qu'Il a traitée avec sagesse et pondération, respectant les résolutions des Nations Unies et apportant un soutien total pour la réussite du referendum confirmatif dans nos provinces du Sud.

Il a couronné, que Dieu ait Son âme, cette position remarquable du Maroc, par sa pensée politique moderne et novatrice, matérialisée par l'institution d'une Monarchie constitutionnelle prônant la concertation avec la Nation, et

l'association de celle-ci à l'exercice des responsabilités à travers des conseils élus, et par le biais d'une décentralisation régionale tout en étant parfaitement conscient des droits et des devoirs des uns et des autres.

Si Sa Majesté Hassan II a été rappelé à Dieu, qu'Il L'ait en Sa Sainte Miséricorde, Nous Mohammed VI, Lui succédons pour être à ton service, cher Peuple, et au service du Maroc.

Nous demeurerons fidèle à la voie hassanienne, attaché à la Beïa qui nous engage et qui t'engage, Beïa qui s'inscrit en droite ligne de celles qui l'ont précédée durant plus de douze siècles, qui puise sa substance dans le livre saint et la tradition du prophète, et qui est intimement liée à la Constitution marocaine qui stipule que le Roi, Amir Al-Mouminine, est le représentant suprême de la Nation, le symbole de son unité, le garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat, de la sauvegarde de la religion, de la Patrie et de l'unité du Royaume à l'intérieur de ses frontières authentiques, celui qui veille au respect de la Constitution, qui assure la défense des droits et libertés des citoyens et dont la personne est sacrée et inviolable.

Compte tenu de ces lourdes responsabilités que Nous impose la mission suprême dont Nous sommes investi, de Notre attachement aux valeurs sacrées, religieuses et nationales, et de Notre souci d'asseoir les institutions sur des fondements solides, Nous invitons tout un chacun avec vigueur et fermeté, sans relâchement ni répit, au respect des dispositions de l'Etat de droit dans le cadre des libertés que garantit la Constitution aux individus et aux organisations, des procédures qui régissent l'exercice de ces libertés et la jouissance des divers droits, et dont la violation ou le non-respect expose à l'application des lois en vigueur.

Cher Peuple,

Le Maroc a réalisé sous le règne prospère hassanien et par la volonté de Notre Auguste Père de précieux acquis dans le domaine des droits, qui se réfèrent aux préceptes islamiques lesquels honorent l'être humain, et qui incitent à l'adhésion à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et des chartes internationales qui en découlent.

Il a œuvré, que Dieu bénisse Son âme, au raffermissement de ces droits et à l'élargissement de leur champ d'application aussi bien sur le plan organisationnel que sur celui de la mise en place des institutions, ainsi qu'au

niveau des textes qui les sauvegardent, des mesures qui ont été prises en leur faveur et bien d'autres actions qu'il serait laborieux d'énumérer. Ce sont la autant d'initiatives qui ont permis au Maroc d'occuper une place de choix dans le concert des pays avancés dans ce domaine.

C'est dans cette optique que Nous avons créé une instance d'arbitrage indépendante auprès du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme en vue de déterminer l'indemnisation des victimes et ayants droit des déclarés disparus et ceux ayant fait l'objet de détention arbitraire, et avons donné Nos instructions pour que cette Commission entame ses travaux.

Soucieux d'œuvrer activement à la préservation de ce précieux acquis et à sa consolidation, et mu par une volonté spontanée et une foi profonde et inébranlable quant à la nécessité de garantir à toutes les catégories de Notre Peuple, les droits qui leur assurent une vie digne et décente, Nous avons accordé Notre intérêt, alors que Nous étions encore Prince Héritier, aux questions sociales intéressant l'ensemble des citoyens, civils et militaires, avec une sollicitude particulière envers les catégories démunies ou défavorisées.

La réflexion sur cette réalité, Nous amène à Nous interroger avec peine et commisération: comment réaliser le développement global alors que notre monde rural se débat dans des problèmes qui contraignent ses habitants à abandonner la terre dont Dieu a fait une source de subsistance pour venir s'installer dans les villes, en l'absence d'une stratégie de développement intégrée, fondée sur l'organisation des activités agricoles et autres, en l'absence de l'intérêt qu'il faut accorder à l'habitat et à l'enseignement, de l'amélioration des équipements de base, de la limitation de l'exode par la mise en place d'un plan tenant compte de la promotion des communes rurales, de la création de nouveaux pôles de développement dans les centres situés autour des villes et de la gestion des aléas tels que la sécheresse et autres?

Comment atteindre le progrès scientifique et être en phase avec le monde évolué, alors que des contingents de nos jeunes, instruits et qualifiés, sont au chômage et trouvent les portes fermées devant eux, les empêchant de gagner leur vie à défaut d'une formation adéquate permettant de mettre en valeur leur vocation et leurs compétences et de leur assurer la maîtrise du savoir dont le Prophète -sur Lui prière et bénédiction- a recommandé l'utilité et l'ouverture sur la vie active, et en l'absence d'un plan qui appelle pour son application la conjugaison des efforts des entreprises et de l'ensemble des opérateurs économiques?

Comment espérer atteindre le progrès et la prospérité alors que les femmes, qui constituent la moitié de la société, voient leurs intérêts bafoués, sans tenir compte des droits par lesquels notre sainte religion les a mises sur un pied d'égalité avec les hommes, des droits qui correspondent à leur noble mission, leur rendant justice contre toute iniquité ou violence dont elles pourraient être victimes, alors même qu'elles ont atteint un niveau qui leur permet de rivaliser avec les hommes, que ce soit dans le domaine de la science ou de l'emploi?

Comment assurer une égalité des chances pour tous, si les handicapés physiques sont marginalisés et écartés des domaines pour lesquels ils sont formés et préparés, alors que l'Islam, la religion de l'entraide et de la solidarité, appelle à prendre soin des faibles, à les aider à s'insérer dans la société pour en devenir des membres actifs et productifs?

Nous ne détenons pas une baguette magique par laquelle nous prétendons résoudre tous ces problèmes et bien d'autres, mais nous sommes fermement déterminés à leur faire face, par la grâce de Dieu et dans les plus brefs délais, avec les moyens dont nous disposons, le potentiel moral dans lequel nous puisons, la mobilisation, la solidarité et le sacrifice nécessaires, la sincérité, le dévouement et la conscience éveillée qui doivent être les nôtres, autant de conditions sans lesquelles la vraie citoyenneté ne peut s'exprimer, le progrès ne peut être réalisé, et la foi même ferait défaut.

A cet égard, et comme Nous l'avons promis dans le discours du Trône, Nous nous pencherons sur le dossier de l'enseignement, à la lumière du projet de la Charte élaborée par la Commission royale spéciale chargée de l'éducation et de la formation, avec l'intérêt qu'il mérite, de par son importance dans la préparation et la qualification des générations futures.

C'est avec un intérêt aussi soutenu que Nous suivrons la politique de Notre Regretté Père, que Dieu L'ait en Sa Sainte Miséricorde, en ce qui concerne la question de notre intégrité territoriale, réitérant Notre engagement vis-à-vis des résolutions des Nations Unies, Notre soutien à la Minurso et au Haut-Commissariat aux Réfugiés, et Notre contribution au succès du referendum confirmatif dans nos provinces du Sud.

Cher Peuple,

Au terme de ce discours que Nous t'adressons à l'occasion du quarante sixième anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, Nous voudrions te réitérer ainsi qu'à Nos Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, aux Forces Auxiliaires, aux forces de la Sûreté et aux éléments de la Protection Civile, l'expression de Nos remerciements pour la loyauté et le soutien sincère exprimés lors de la douloureuse épreuve qui Nous a affecté ainsi que la Nation tout entière du fait de la disparition de Notre Vénéré Père à tous, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme.

Eu égard à Notre engagement vis-à-vis du pacte de militantisme que Nous a légué Notre Père et dont Il a hérité de Notre Grand-Père, que Dieu Les ait en Sa Sainte Miséricorde, à Notre souci de poursuivre la construction du grandiose édifice qu'Ils ont bâti, à Notre attachement aux liens solides qui nous unissent, nous célébrons ce glorieux anniversaire national et nous continuerons par la grâce de Dieu, à le célébrer. Il constitue une date mémorable pour toute la Nation, qui nous appelle impérativement à l'évocation permanente de la mémoire de tous les résistants, pour nous inspirer du combat qu'ils ont mené avec abnégation et nous remémorer les grands sacrifices qu'ils ont consentis dans les différentes provinces et sur tous les fronts. Un hommage particulier doit être rendu aux Oulémas, aux penseurs, aux hommes politiques et à la catégorie des travailleurs et des agriculteurs dont il sied de louer le grand rôle dans la libération du pays, en accordant davantage d'intérêt à leurs familles, en Nous inclinant devant les vaillants martyrs parmi eux, et en implorant le Très- Haut de les avoir aux côtés de Notre Père et de Notre Grand-Père «avec ceux que le Très-Haut a comblés parmi les prophètes, les apôtres, les martyrs et les saints. Quels meilleurs compagnons».

Que la Paix, la Miséricorde et les Bienfaits de Dieu soient sur vous».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple 20 Août 2003

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher Peuple,

De cette salle du Trône, pétrie d'histoire, partit, voici cinquante ans, la Révolution que Notre Vénéré Grand-Père, le Roi Mohammed V, que Dieu sanctifie Son âme, venait de déclencher en défiant la puissance tyrannique coloniale, choisissant, pour que le Maroc soit indépendant, de sacrifier son Trône et de se résoudre à l'exil avec Son Auguste Famille. C'est alors que jaillit l'étincelle de la révolution d'un Peuple prêt à tous les sacrifices pour son Roi légitime, symbole de sa souveraineté.

Au terme de deux années, cette révolution triomphante mit un terme au joug de la tutelle et du protectorat, et marqua l'avènement de l'ère de la liberté et de l'indépendance. De fait, elle s'est inscrite au registre de la pérennité, non en tant que simple péripétie historique, mais en tant que doctrine globale pour la récupération de la souveraineté nationale, l'ancrage de la Monarchie constitutionnelle Démocratique, et l'éradication du sous-développement, de l'ignorance et de l'ostracisme.

La rencontre, sur la voie tracée par cette glorieuse révolution, des volontés de la Nation et de Nos Vénérés Grand-Père et Père, Leurs Majestés les Rois Mohammed V et Hassan II, que Dieu ait Leurs âmes en Sa Sainte Miséricorde, a permis de poser les jalons de l'Etat moderne dont Nous consolidons aujourd'hui les fondements socio-économiques.

Œuvre des artisans de la Révolution du 20 Août 1953, cette épopée historique a, également, constitué une école de Nationalisme Marocain authentique, au service de la défense de l'unité nationale et du Rite Malékite, et de l'intégrité territoriale de cette Nation. Elle s'est appuyée, pour cela, sur la symbiose qui unit le Peuple et le Trône et qui a toujours constitué un rempart inexpugnable contre toutes les conspirations, et un puissant levier pour relever tous les défis.

Un demi-siècle durant, cette révolution s'est poursuivie sans relâche, grâce aux apports de toutes les Marocaines et de tous les Marocains qui, par leur labeur quotidien, chacun dans sa famille, son école, sa profession ou son association, ont prêté leur concours à l'édification d'un Etat moderne et unifié.

Le progrès des nations ne se mesure pas à l'aune d'événements conjoncturels éphémères, mais au vu d'étapes historiques successives où chaque génération lègue à la génération suivante ce qu'elle a de mieux. D'où l'interrogation suivante: Est-ce que chacun de nous a fait tout ce qui devait être fait pour que la jeunesse dont nous célébrons aujourd'hui la fête, soit imprégnée de l'esprit de la Révolution du Roi et du Peuple, et ce qu'il représente comme sacrifice, non pas de la Patrie, mais pour la Patrie? Est-ce que chacun de nous s'interroge, en son âme et conscience, en tout temps et à tout moment: qu'ai-je apporté à ma Patrie? Au lieu de se lamenter avec égoïsme, en se demandant: Combien ai-je reçu de ma Patrie?

Pour que notre jeunesse ne réduise pas le souvenir des héros de la résistance à de simples noms d'avenues des centres-villes, il faut que tous les Marocains restent fidèles à l'esprit de la Révolution du 20 Août, et demeurent attachés aux valeurs de patriotisme, en veillant à inculquer à leurs enfants l'amour de la Patrie, sentiment assimilé par notre religion a un acte de foi.

Mais nous n'atteindrons cet objectif qu'en traduisant le nationalisme en citoyenneté et en faisant passer la conscience nationale du simple amour pour la Patrie, à un engagement effectif pour contribuer à l'édification d'un Maroc, qui soit l'objet de la fierté de tous les Marocains.

La Révolution du Roi et du Peuple a permis au Maroc d'accéder à l'indépendance et de se doter d'un Etat moderne. Mais la préservation de notre intégrité territoriale demeure pour Nous un devoir impérieux qui impose une mobilisation totale, une vigilance de tous les instants, et des actions efficientes, afin de clore, définitivement, le dossier d'un conflit créé de toutes pièces par les adversaires de la marocanité du Sahara, qui persistent

à contrarier ce droit avec hargne et animosité. En effet, ils ont fini par laisser tomber le masque pour se dévoiler comme le véritable adversaire. L'ambition qui les anime d'établir, par le biais de pions séparatistes, une hégémonie totale sur toutes nos provinces du Sud, les a amenés jusqu'à soulever la question de la partition qui conduirait, inéluctablement, à la balkanisation de la région tout entière, au lieu de s'atteler sincèrement à édifier, sur des bases saines, une Union Maghrébine forte.

Face à cette attitude d'hostilité qui ne cesse de contrarier toutes les solutions consensuelles négociées et équitables, et qui prône, à la place, des solutions sournoises et insidieuses, le Maroc qui se trouve sur le territoire de son Sahara, fort de son unanimité sacrée autour de sa cause, est fier de l'appui de pays frères et amis qui ont conscience de la justesse de sa cause. Il tient, par la voix de ton Premier Serviteur, Petit-Fils de Mohammed V, Héros de la libération, et Héritier du credo de Hassan II, Artisan de la Marche Verte, que Dieu bénisse Leur mémoire, à réaffirmer que, animés par toute la symbolique dont ce jour mémorable est porteur, et qui incarne la symbiose entre le Trône et le Peuple, nous sommes, tous, mobilisés pour défendre notre intégrité territoriale, quels que soient les sacrifices à consentir et les complots et les manœuvres à déjouer.

A Mon cher Peuple, Je réaffirme que la vraie bataille n'est pas celle qui met aux prises des particuliers, des groupes, des partis ou des associations, et que les différends concernant la gestion des affaires publiques ne doivent pas nous faire oublier notre combat décisif et salutaire qui est de défendre, avec toute la ténacité requise, notre intégrité territoriale, pour repousser les menaces et les dangers et déjouer les complots visant à y porter atteinte.

Aux adversaires de notre intégrité territoriale, J'affirme, en ton nom, Peuple valeureux, que la démocratie pour laquelle nous avons opté comme moyen de gestion civilisée de nos affaires nationales est, contrairement à ce qu'imaginent ces adversaires, un puissant pilier qui consolide notre front intérieur et renforce l'unité de nos rangs. Elle constitue la meilleure option pour en finir avec ce problème artificiel. Le Maroc demeure, du reste, ouvert à tout dialogue constructif et franc pour le régler dans le cadre de la préservation de notre intégrité territoriale et notre souveraineté nationale, à propos desquelles nous n'accepterons jamais, Je dis bien jamais, aucun marchandage.

Avec les mêmes conviction et détermination, ton Premier Serviteur t'exhorte, Peuple fidèle, à t'engager activement dans une nouvelle Révolution du Roi et du Peuple, en te fondant, pour cela, sur les référentiels et les objectifs ambitieux définis dans le discours du Trône. La finalité suprême est d'édifier un Etat démocratique efficient, prémuni contre toute sorte d'anathème religieux et d'exclusion politique, de bâtir une économie libérale génératrice de richesses et d'emplois, de construire une société solidaire, et de favoriser une renaissance culturelle, en phase avec le temps, respectueuse de l'Identité Marocaine.

Nous avons estimé qu'en ce jubilé de la Révolution du Roi et du Peuple, la meilleure expression de fidélité à son esprit et le plus solide gage de sa pérennité, résident dans la concrétisation de Notre ferme volonté de rendre justice à la Femme Marocaine. Car, à moins de l'honorer dignement et de l'affranchir de toutes les formes d'injustice qui pèsent sur elle, la démocratie et les droits humains risquent d'être dénués de toute consistance.

Aussi avons-Nous donné Nos Hautes Instructions à la Commission chargée de la Révision de la Moudawana (Code du Statut Personnel), pour qu'elle achève ses travaux et en soumette le bilan à Notre Majesté, dans le courant de Septembre prochain.

En Notre qualité d'Amir Al-Mouminine et de Représentant Suprême de la Nation, Nous t'annoncerons, cher Peuple, dans une proche occasion, la Décision Royale que Nous aurons arrêtée au sujet du projet de révision globale pour un nouveau Code de la Famille.

A l'heure où la civilisation mondiale se trouve dans un tournant, où les certitudes sont ébranlées, et où les repères et les références se perdent, une bataille ardue contre nous-mêmes nous attend afin de nous prémunir contre la tentation de la facilité, privilégiant les réponses aisées aux questions difficiles, et prenant le parti de la surenchère démagogique. Notre vraie bataille tient à la mobilisation pour la concrétisation de projets de réformes ardues, dans un esprit imaginatif et évolutif.

Ceci exige que nous demeurions attachés aux constantes immuables de la Nation, dans lesquelles l'Identité Marocaine puise sa force et sa spécificité. Nous sommes, au même titre, tenus d'approfondir l'esprit d'initiative

productif et d'affronter avec vigueur et lucidité, ceux qui recourent à la zizanie, la duplicité et l'ostracisme pour confisquer l'avenir de la Nation et hypothéquer son essor.

Si nous avons pu, en vertu de l'évolution démocratique que connaît notre pays, boucler le processus de redressement de l'image du Maroc à l'étranger, il nous appartient, aujourd'hui, de nous employer avec la même détermination, à corriger l'image que se fait le Marocain de son propre pays. Il faudra, pour ce faire, ancrer en lui la culture de la citoyenneté, de sorte qu'il soit fier des réalisations de sa Nation et disposé à œuvrer pour remédier aux dysfonctionnements et aux carences qu'il relève, au moyen de projets de réformes concrètes, au lieu de s'évertuer à semer le scepticisme et le nihilisme.

Dans ce contexte, outre les programmes d'éducation sur les droits et les devoirs de l'Homme, Nous avons donné Nos Hautes Instructions au Gouvernement de Notre Majesté, en particulier les Ministres de l'Education pour veiller à ce que ces programmes s'attachent, essentiellement, à inviter nos enfants et nos jeunes à l'éducation civique et éthique, telle que celle dont notre génération s'est imprégnée, notamment pour ce qui est de l'attachement aux institutions sacrées de la Patrie, et la ferme volonté de défendre sa réputation.

Les vingt-sept mois passés en exil par Notre Vénéré Grand-Père et les membres de l'Auguste Famille Royale, ont constitué l'apogée de la symbiose régnant entre le Trône et le Peuple, et le summum du sacrifice consenti pour affranchir le Maroc et préserver sa souveraineté et son unité. Faisons, donc, du même intervalle de temps qui nous sépare de la célébration du cinquantième anniversaire de l'indépendance, une période riche en actions vigoureuses et en efforts soutenus de mobilisation de la jeunesse. Il y va, en effet, de la défense de notre intégrité territoriale et de nos acquis démocratiques. Il s'agit, également, de rattraper le retard enregistré dans la réalisation de certains de nos projets de développement et de conforter la position du Maroc dans son environnement régional et international.

Il nous appartient de faire du jubilé de l'indépendance un moment historique privilégié, et de marquer une pause pour évaluer les étapes franchies par notre pays, durant un demi-siècle, en matière de développement humain, en faisant le point des succès, des difficultés et des ambitions, et en tirant les enseignements des choix opérés durant cette période historique, et des grands tournants qui l'ont marquée. Notre objectif est de consolider nos choix

et orientations d'avenir, clairement et en toute confiance, en soulignant, au passage, en toute objectivité et en toute équité, les efforts extraordinaires qui ont été consentis pour mettre le Maroc sur la voie de l'édification de l'Etat moderne.

Telle est la plus belle manière d'être fidèle à la mémoire éternelle des artisans de l'indépendance de la Patrie. C'est le plus grand stimulus qui incite à redoubler d'efforts pour poursuivre l'œuvre d'édification d'un Maroc fort, un défi qui ne saurait entamer la volonté de notre jeunesse imprégnée de l'esprit du nationalisme historique et acquise aux valeurs de citoyenneté démocratique.

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple 20 Août 2012

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Cher Peuple,

Nous commémorons, aujourd'hui, l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, en même temps que la Fête de la Jeunesse. C'est une occasion nationale privilégiée pour donner la pleine mesure des liens symbiotiques unissant le Trône et le Peuple et souligner l'étroite corrélation entre les grandes réalisations accomplies au Maroc et les forces vives de la Nation, dont et au premier chef, les jeunes.

L'épopée de la Révolution du Roi et du Peuple évoque pour Nous les valeurs d'héroïsme, d'altruisme, de sacrifice et de loyauté ayant présidé au recouvrement par le Maroc de sa liberté, son unité et sa souveraineté.

A travers la Fête de la Jeunesse, Nous mettons en exergue le rôle qui incombe à la jeunesse marocaine prometteuse dans la construction d'un avenir digne des gloires et de la grandeur du passé.

En effet, les grands chantiers que Nous avons lancés pour parachever l'aménagement du modèle singulier qui a été conçu pour une société marocaine attachée à son identité et fondée sur la solidarité entre l'ensemble de ses composantes, ne peuvent atteindre leurs objectifs qu'en s'appuyant sur la force et la créativité de la jeunesse marocaine, et en tirant parti des potentialités dont elle est porteuse.

Jeunes du Maroc, vous êtes la vraie richesse de la Nation, compte tenu du rôle que vous assumez en tant que partie prenante dans le processus d'évolution sociale de votre pays. Vous jouissez de la citoyenneté pleine et entière, avec les droits et les obligations qui en découlent, et la nécessité de

vous investir de manière constructive dans les transformations que connaît la société, tout en demeurant attachés aux constantes de l'identité nationale et ouverts aux idéaux universels.

Voilà pourquoi Nous n'avons eu de cesse d'être à l'écoute de vos préoccupations spécifiques et réceptifs à vos attentes légitimes, où que vous soyez et quelles que soient vos appartenances.

Cher Peuple,

Parler des jeunes, c'est évoquer les défis du présent et aborder les perspectives d'avenir. Et pour parler d'avenir, il faut, outre une grande probité intellectuelle pour scruter les horizons futurs, que soient élaborées des stratégies propres à préparer nos jeunes pour des lendemains meilleurs.

La nouvelle Constitution du Royaume accorde une importance capitale à la démocratie représentative et participative impliquant tous les citoyens, et prévoit, à cet égard, la création des différents mécanismes favorisant leur participation efficiente à la vie publique du pays.

Nul doute que l'adhésion des jeunes à ce choix stratégique reste tributaire de leur niveau de qualification et de la manière avec laquelle ils sont préparés pour l'avenir. Ceci nous renvoie, ipso facto, au système d'éducation et à sa capacité à former les générations montantes et à les préparer à s'investir, pleinement, dans le processus de développement et de progrès démocratique de la société.

Il est, donc, impératif de se pencher avec sérieux et résolution sur ce système que Nous plaçons, d'ailleurs, en tête de nos priorités nationales. Car ce système qui nous interpelle aujourd'hui se doit, non seulement, d'assurer l'accès égal et équitable à l'école et à l'université pour tous nos enfants, mais également, de leur garantir le droit à un enseignement de qualité, doté d'une forte attractivité et adapté à la vie qui les attend.

Par ailleurs, ce système doit, également, permettre aux jeunes d'affûter leurs talents, de valoriser leur créativité et de s'épanouir pleinement, pour qu'ils puissent remplir les obligations de citoyenneté qui sont les leurs, dans un climat de dignité et d'égalité des chances, et pour qu'ils apportent leur concours au développement économique, social et culturel du pays. C'est là, du reste, que réside le défi majeur du moment.

A cette fin, nous devons mettre en œuvre ce qui a été recommandé ces dernières années et rendre effective l'éducation moderne de qualité, voulue par la nouvelle Constitution.

A cet égard, nous devons revoir notre approche et les méthodes en vigueur à l'école pour passer d'une logique d'enseignement centrée sur l'enseignant et sa performance et limitée à la transmission des connaissances aux apprenants, à une autre logique fondée sur la réactivité des apprenants et axée sur le renforcement de leurs compétences propres et la possibilité qui leur est donnée de déployer leur créativité et leur inventivité, d'acquérir des savoir-faire et de s'imprégner des règles du vivre-ensemble dans le respect de la liberté, de l'égalité, de la diversité et de la différence.

Dans l'esprit de la réforme escomptée, il ne s'agit pas d'un changement de programme ou de cursus, pas plus qu'il n'est question d'une discipline à ajouter ou à retrancher. En effet, le but recherché consiste à opérer un changement au niveau du dispositif de formation et des objectifs qui lui sont assignés, en conférant un nouveau sens au travail de l'enseignant, lui permettant ainsi de s'acquitter de la noble mission qui est la sienne. Il s'agit, aussi, de faire passer l'école d'un espace organisé autour d'une logique axée, essentiellement, sur le stockage en mémoire et l'accumulation des connaissances, à un lieu où prévaut une logique vouée à la formation de l'esprit critique et la stimulation de l'intelligence, pour une insertion assurée au sein de la société de l'information et de la communication.

A cet égard, Nous invitons le Gouvernement à œuvrer dans ce sens en mettant l'accent sur la nécessaire réhabilitation de l'école publique et la mise à niveau de l'enseignement privé dans un esprit de synergie et de complémentarité.

Pour donner une impulsion au secteur de l'éducation et de l'enseignement, avec ce que cela implique en termes de partenariat et d'engagement responsable, il faut activer la mise en œuvre des dispositions de la Constitution, relatives au nouveau Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique. Cette instance se doit d'apporter son concours pour pouvoir aborder avec succès ce tournant essentiel et décisif, non seulement, pour l'avenir des jeunes, mais aussi pour le devenir du Maroc en tant que pays et en tant que nation.

Je sais les efforts considérables que les familles consacrent au bien-être et à l'éducation de leurs enfants. Cette solidarité entre générations doit être maintenue et sauvegardée. Mais les questions de la jeunesse ne relèvent pas seulement de la sphère privée et familiale ou du champ de l'éducation, la formation et l'apprentissage. C'est l'affaire de toute la société, et des solutions doivent être trouvées à tous les problèmes que connaît la jeunesse.

Cher Peuple,

Nos jeunes souhaitent l'émergence des conditions optimales à leur plein épanouissement et leur aptitude à prendre en charge les responsabilités. Ils ambitionnent, légitimement, une meilleure insertion sociale et professionnelle, notamment par un accès privilégié à l'emploi.

Parallèlement, il faudra créer un environnement favorable à l'accès au logement, à la santé et aux différentes structures de proximité, espaces de sports et de loisirs, centres d'insertion et espaces dédiés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Si notre jeunesse est animée par l'ambition légitime de jouer un rôle significatif dans la vie politique, économique et sociale, elle souhaite, au même titre, s'insérer utilement dans la création culturelle et artistique, dont les espaces demeurent in, également, répartis entre les différentes régions du Maroc.

La culture constitue de nos jours un levier fondamental pour la création, l'innovation, le ressourcement spirituel et l'affirmation de la personnalité nationale. Elle est le catalyseur qui dynamise notre société, une société aussi fière de ses affluents pluriels et de sa civilisation séculaire, qu'elle est attachée à sa diversité et à son ouverture sur le monde.

Dans tous ces domaines, le Maroc a, assurément, déployé d'énormes efforts pour garantir aux jeunes l'accès aux multiples services et diverses prestations auxquels ils ont droit et qui les destinent à s'émanciper, à s'assumer et à participer, activement, au développement de leur pays.

Des budgets considérables ont été investis et un nombre impressionnant d'initiatives et de programmes ont été lancés, ce qui a permis d'enregistrer des résultats significatifs et louables.

Néanmoins, les performances atteintes ne sont pas à la hauteur des ambitions et des attentes des jeunes. Des lacunes et des difficultés subsistent et trop de jeunes, d'horizons divers, demeurent confrontés à certaines contraintes dans leur vécu ou dans leurs perspectives d'avenir.

Il serait, donc, inacceptable de considérer la jeunesse comme une charge pour la société. Elle doit, au contraire, être traitée comme une force de dynamisation du développement. Il est donc impératif de mettre au point une stratégie globale qui mettrait fin à la dispersion des prestations fournies, actuellement, à notre jeunesse, et d'adopter une politique intégrée qui associe, dans une synergie et une convergence, les différentes actions menées en faveur des jeunes.

A cet égard, le Conseil Consultatif de la Jeunesse et de l'Action Associative devra, une fois mis en place, contribuer à l'élaboration des axes stratégiques, et adopter, avec la participation des jeunes, une politique prenant en compte la pleine citoyenneté des jeunes.

Cher Peuple,

On ne peut évoquer, aujourd'hui, la jeunesse marocaine sans s'adresser, également, à sa composante représentant nos jeunes compatriotes issus de l'émigration et établis à l'étranger. Leur solide attachement à leur pays qui entretient avec eux des relations de grande proximité, reflète leur pleine adhésion aux orientations que Nous avons tracées et aux chantiers de développement que Nous avons lancés.

Vous savez que chaque fois que nous entreprenons des réformes structurantes et profondes, nos compatriotes établis à l'étranger sont toujours au centre de nos préoccupations, nos réflexions et nos projections. Tel a été le cas lorsque nous avons réalisé les emblématiques Code de la Famille et Droit de la Nationalité.

Tel a été aussi le cas lorsque nous avons opéré la révision de la Constitution qui comporte des dispositions novatrices consacrées aux droits des Marocains Résidant à l'Etranger, auxquels Je M'adresse à cette occasion pour leur dire: Vous n'avez, de votre côté, ménagé aucun effort pour préserver vos attaches, et vous n'avez de cesse de mettre le Maroc au cœur de vos préoccupations quotidiennes, défendant ses causes nationales, contribuant à son développement et veillant au renforcement de ses relations avec vos pays

de résidence. Attachés aux vertus de l'interaction culturelle et aux valeurs universelles, vous n'avez de cesse de combattre les clichés et les préjugés contre l'Islam et les Musulmans.

Cette relation particulière n'est pas le fait du hasard. Elle a été construite et façonnée par des années d'efforts et de sacrifices réciproques.

Nous allons, donc, continuer à creuser ce sillon, préservant votre identité et protégeant vos droits et vos intérêts, surtout dans le contexte actuel de crise économique en Europe.

De plus, nous veillerons à donner pleine effectivité aux dispositions de la Constitution qui vous assurent une participation, aussi étendue que possible, à la construction du Maroc de demain, et une présence active dans les instances dirigeantes d'institutions nouvelles.

Nous veillerons, également, et toujours à soutenir vos efforts d'intégration dans les sociétés d'établissement, en travaillant avec les autorités des pays d'accueil à rendre effectif le droit de vote des étrangers aux élections locales sur la base de la réciprocité.

Cher Peuple,

En ces jours du mois béni de Ramadan, que nous vivons pleinement dans la piété et le recueillement, Nous implorons le Très Haut pour couvrir de Sa Sainte Miséricorde l'âme des martyrs de la Révolution du Roi et du Peuple. Puisse-t-Il rétribuer de la meilleure des récompenses, le Héros de la libération et Son compagnon de lutte, Notre Révéré Grand-Père, feu Sa Majesté le Roi Mohammed V, et Notre Vénéré Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II.

Nous implorons, également, Son aide et Son assistance dans la poursuite de l'épopée éternelle et constamment renouvelée de la Révolution du Roi et du Peuple, dédiée au parachèvement de la construction d'un Maroc nanti de la plénitude de son unité, de son intégrité et de sa souveraineté, un Maroc assurant à tous ses enfants les conditions d'une citoyenneté digne et d'un épanouissement total, dans le cadre de la solidarité sociale, de la Justice et de l'équité.

Cher Peuple,

Suite à l'épreuve cruelle qui vient de frapper Notre Famille Royale, en emportant Notre honorable tante, Son Altesse Royale, la Princesse Lalla Amina, qui a été rappelée à Dieu en ces jours bénis, Nous avons décidé d'annuler toutes les cérémonies de célébration de Notre anniversaire. Ceci tient à la place particulière que la défunte occupait auprès de nous tous, ainsi qu'au symbole qu'elle incarne dans ta conscience, où sa naissance est associée à l'exil de Notre Vénéré Grand-Père, Sa Majesté le Roi Mohammed V -que Dieu illumine Sa tombe- engagé à l'époque dans le combat de la Révolution du Roi et du Peuple.

A l'occasion de l'Aïd Al-Fitr, Nous implorons le Tout-Puissant d'agréer notre jeûne et nos prières, et t'exprimons, cher Peuple, Nos sincères félicitations et Nos meilleurs vœux.

Que la Paix, la Bénédiction et la Miséricorde de Dieu soient sur vous».

3. Discours Royaux à l'occasion de l'Ouverture des Premières Sessions du Parlement

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2003-2004 10 Octobre 2003

(Ce discours est classé dans la première partie relative aux discours consacrés exclusivement à la réforme du Code de la Famille)

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2005-2006 14 Octobre 2005

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs les honorables Parlementaires,

C'est une grande émotion et autant de déférence que Nous éprouvons en ouvrant cette année législative dans la foulée de la commémoration par le Peuple marocain, le dix du mois béni du Ramadan, de l'anniversaire de la disparition du Libérateur de la Nation, Notre Vénéré Grand-Père Sa Majesté le Roi Mohammed V.

L'illustre défunt, que Dieu L'agrée en Sa Sainte Miséricorde, fut un véritable pionnier dans la mise en place des fondements de la démocratie.

Nous lui devons, à cet égard, des réalisations historiques, notamment la promulgation, en 1958, de la Charte Royale avant-gardiste des libertés publiques, consacrant le pluralisme politique, avant que Notre Auguste Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu sanctifie Son âme, n'en assure la constitutionnalisation dans le cadre d'une démarche empreinte de sagesse et de sagacité.

L'adoption, au début de cette session, d'une nouvelle législation sur les partis à l'élaboration de laquelle Nous avons appelé, sera la meilleure expression de fidélité à Leur Vénérée mémoire.

Plus que tout autre facteur, cette législation fondatrice incitera à opérer un saut qualitatif apte à permettre aux partis politiques de jouer, comme Nous le souhaitons, un rôle majeur dans l'édification d'une société démocratique et pleinement épanouie.

Par ailleurs, cette session se réunit dans une conjoncture chargée de projets structurants et de réformes prometteuses, d'échéances contraignantes dans divers domaines et de chantiers de développement ouverts dans l'ensemble des régions du Royaume.

Pour que les programmes ambitieux y afférents puissent voir le jour et pour faire face aux contraintes, aux enjeux et aux défis qui s'y rattachent, il est impératif de faire preuve de mobilisation, d'ardeur à l'ouvrage, d'assurance et d'optimisme.

Si, en entamant la réalisation de la première tranche de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), Nous avons pu Nous enquérir, personnellement, de l'ampleur du déficit, des disparités et des besoins existants, il Nous a, également, été donné de prendre la mesure in situ de la forte adhésion à cette Initiative de toutes les franges de la population, mues par les ressorts de la citoyenneté positive.

Celle-ci requiert que chacun assume ses responsabilités et participe à imaginer des solutions, aussi ingénieuses que réalistes, aux difficultés économiques et sociales, lesquelles ne peuvent être subordonnées aux échéances électorales, ni rester hypothéquées par elles.

A cet égard, Nous soulignons la nécessité de sensibiliser chaque Marocain au fait que son devenir reste tributaire des initiatives qu'il prend et de sa volonté de s'impliquer dans l'action collective, elle-même subordonnée à l'encadrement qu'assurent au citoyen les instances qui en ont la vocation, plus particulièrement les partis politiques qui constituent, à Nos yeux, autant d'écoles du nationalisme et de la citoyenneté authentique.

Mieux encore, Nous les considérons comme étant l'instrument idoine pour initier tous les Marocains à une bonne implication dans la gestion des affaires publiques et la pratique de l'action politique dans son sens le plus noble.

Telle est la démarche judicieuse que Nous nous employons, assidûment, à renforcer et à consolider, soulignant et réaffirmant, du haut de cette tribune, la nécessité de réhabiliter les partis politiques, tant Nous sommes convaincu qu'il ne pourrait y avoir de démocratie effective et concrète sans organisations politiques fortes et responsables.

Voilà qui explique Notre attachement à renforcer les partis politiques, à travers la mise en place d'un cadre législatif avancé, leur permettant de se constituer, de s'organiser et de fonctionner de façon démocratique, ainsi que la garantie d'un soutien matériel régulier et transparent, en fonction de leur capacité d'encadrement et de représentation.

Notre objectif ultime demeure, en effet, de doter les partis nationaux des antidotes nécessaires et de prémunir le paysage partisan contre les risques de balkanisation susceptibles d'empêcher ces formations de jouer, convenablement, leur rôle constitutionnel.

Or, quelle que soit sa crédibilité, ce texte fondateur ne sera rien de plus qu'un cadre législatif, tant que les acteurs politiques ne s'avisent pas de lui imprimer l'impulsion nécessaire, en veillant à la mise en œuvre, effective et judicieuse, de ses dispositions et en s'inspirant de l'esprit qui le sous-tend, pour favoriser l'émergence d'une nouvelle culture politique qui conforte la confiance dans les formations politiques et les assemblées élues.

Nous sommes convaincu que nos partis politiques, animés par leur fibre patriotique, s'empresseront d'illustrer de manière tangible leur adhésion à la nouvelle législation, en réduisant les délais d'harmonisation formelle et d'amendement de leurs statuts à la lumière des nouvelles dispositions.

Il leur appartient, surtout, d'approfondir cette mise en adéquation, de façon suffisamment extensive, pour qu'elle reflète concrètement l'esprit de cette loi.

Ceci vaut aussi bien pour l'action des partis politiques, qui deviendra une entreprise pérenne d'encadrement, que pour l'intégration des nouvelles élites composées, notamment, de jeunes et de femmes.

C'est ainsi que s'opérera la rupture avec une certaine propension à réduire cette action à une simple activité électorale conjoncturelle.

Nous les appelons, aussi, à consacrer l'essentiel de leur travail de terrain à enraciner les valeurs de citoyenneté agissante, à initier les générations montantes aux principes de la participation démocratique et à protéger celle-ci contre les méfaits du vide politique et les fâcheuses retombées qui pourraient en découler.

Aussi importante qu'elle puisse être, Nous considérons que la loi sur les partis n'est pas en soi l'ultime aboutissement du parcours.

Considérée, plutôt, comme un premier jalon essentiel dans un processus fondateur, cette loi ne vise pas, uniquement, la réorganisation interne des partis pour leur permettre de réaliser leur aspiration, somme toute naturelle, à remporter les échéances électorales en toute légitimité. Elle est destinée, également, à favoriser l'émergence d'un paysage politique rationalisé, reposant sur des alliances fortes et des pôles se distinguant entre eux, non pas par la multiplicité des colorations politiques, mais par leur émulation autour de projets de développement bien définis.

Le parachèvement et le renforcement de la mise à niveau des partis, dans sa dimension législative, resteront tributaires d'un système électoral efficient et approprié.

Aussi avons-Nous donné Nos instructions au Gouvernement pour qu'il œuvre, dans le cadre d'une large concertation et d'un consensus constructif, à ce que le Code électoral soit adopté et connu de tous, une année avant l'échéance du prochain scrutin.

Cela devrait se traduire par une meilleure visibilité et une moralisation de la compétition qui doit être loyale, régulière et apte à garantir le déroulement d'élections libres et pluralistes.

Telle est la voie judicieuse à emprunter pour réaliser l'ambition qui Nous anime de voir émerger une majorité gouvernementale cohérente et une opposition parlementaire constructive.

La modernisation du cadre normatif régissant les partis politiques et du Code électoral ne pourra porter, pleinement, ses fruits que si elle s'accompagne d'une mise à niveau politique plus globale et plus à même de conforter la confiance du citoyen et de l'inciter à participer à ses institutions représentatives, partisanes et associatives.

A cet égard, il est du devoir de l'institution parlementaire de jouer un rôle important dans cette impérieuse entreprise, en donnant une forte impulsion à l'animation de l'action parlementaire à tous les niveaux.

Cette dynamisation doit s'opérer aussi bien par le biais d'une législation réformatrice que par l'exercice d'un contrôle responsable et la pratique d'un encadrement sur le terrain.

Elle requiert, également, le déploiement d'une diplomatie parallèle offensive visant à mettre le développement démocratique de Notre pays au service de la défense de la marocanité de notre Sahara.

Aussi, engageons-Nous l'ensemble des acteurs à se mobiliser et à conjuguer leurs efforts afin de parer aux campagnes pernicieuses orchestrées contre notre pays par les adversaires de notre intégrité territoriale.

Nous les exhortons à s'y opposer énergiquement au sein de toutes les instances, pour démasquer leurs méthodes et leurs man œuvres méprisables.

Mesdames et Messieurs les honorables Parlementaires.

Pour illustrer la place particulière que Nous accordons à votre honorable institution, et partant de Notre attachement à l'élargissement effectif et concret du champ de la pratique démocratique, Nous avons décidé que le Parlement, à l'instar de ce qu'il a fait pour le Code de la Famille, se prononce sur la réforme de la législation concernant la Nationalité, à partir d'une vision globale de la citoyenneté responsable et imprégnée des constantes nationales sacrées.

Nous souhaitons, à travers cette mise à niveau politique globale, baliser le chemin pour une réforme institutionnelle profonde visant à consolider les assises d'un Etat fort de sa Monarchie constitutionnelle et citoyenne et de ses institutions démocratiques responsables et efficientes, et s'appuyant sur un développement humain durable et sur les règles de bonne gouvernance.

La réforme institutionnelle à laquelle Nous sommes attaché ne devrait pas occulter pour nous le risque qu'elle encourt de rester purement formelle sans développement humain, ou de n'être qu'une sorte de luxe politique aux yeux des masses populaires, dont la préoccupation majeure est de disposer d'un travail qui leur assure le minimum requis pour mener une vie digne, et d'un revenu licite, adéquat et honorablement acquis.

Aussi, est-il indispensable de stimuler et d'accélérer le rythme de la croissance économique en faisant preuve d'un engagement ferme et d'un effort inlassable pour créer les richesses à coups d'initiatives privées et à force de labeur.

Il ne s'agit donc pas d'un slogan creux, galvaudé par tous et brandi comme un mot d'ordre pour faire aboutir une revendication syndicale. En effet, la croissance économique ne se décrète pas.

Si notre pays connaît une croissance économique significative, il n'a pas, pour autant, mobilisé toutes ses énergies pour lui imprimer la vitesse optimale requise.

Afin d'évoluer résolument vers cette finalité primordiale, il est indispensable de conduire simultanément et d'une manière équilibrée, développement et démocratie.

De même, la synergie et la complémentarité doivent être renforcées entre un secteur public dûment rationalisé et le secteur privé qui doit être encouragé à assumer, pleinement, son rôle de locomotive du développement.

En fait, le problème qui se pose ne tient pas tant au fait d'être en butte à une difficulté de taille, mais plutôt d'en faire supporter le fardeau uniquement à l'Etat, et sans une franche implication des autres acteurs.

Aussi, et pour mettre un terme à cette démarche bancale, incombe-t-il à tous de s'employer à y remédier opportunément par des solutions efficientes et par des décisions audacieuses et efficaces.

Il importe aussi de mettre en œuvre une organisation rationnelle et rigoureuse, fruit d'une Education saine et d'une initiation socio-politique participative.

Voilà pourquoi Nous insistons sur le développement de la culture d'une citoyenneté responsable, avec son corollaire qui est le passage à la mentalité du citoyen acteur-entrepreneur, partenaire-producteur.

Cette mentalité doit, en effet, supplanter le négativisme et la culture de l'assistanat et de l'attentisme. C'est là une entreprise de longue haleine où le progrès du citoyen reste tributaire de son aptitude à être un citoyen du progrès.

En effet, le Maroc ne peut connaître le développement souhaité que si chacun s'y investit corps et âme et que les citoyens se résolvent à opérer en eux-mêmes les changements qui s'imposent. A cet égard, aucun pays ne peut réussir sa mue sans l'engagement vertueux de ses citoyens.

Dans cette ambiance de ferveur spirituelle que répand le mois béni du Ramadan, mois où fut révélé le saint Coran pour guider l'humanité vers le bien, Nous implorons le Très-Haut de nous compter au nombre de «*ceux qui écoutent la Parole et qui agissent selon ce qu'elle contient de meilleur. Voilà ceux que Dieu dirige. Voilà ceux qui sont bien avisés*». Véridique est la parole de Dieu Tout-Puissant.

Que la Prière, la Miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2014-2015 10 Octobre 2014

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames, Messieurs les honorables Parlementaires,

L'année législative que Nous ouvrons, aujourd'hui, s'inscrit dans un contexte particulier. Elle intervient à deux années de la fin de la législature actuelle, délai fixé par la Constitution pour l'adoption de toutes les lois organiques.

C'est aussi l'année de parachèvement de la construction politique et institutionnelle qui consolide les acquis économiques et sociaux que le Maroc a réalisés dans différents domaines, et que J'ai évoqués dans Mon discours du Trône et celui du 20 Août.

Comme Je l'ai dit précédemment, nous savons qui nous sommes et où nous allons. De même, nous connaissons nos potentialités et avons conscience des difficultés et des défis à affronter.

Le Maroc a atteint, aujourd'hui, grâce à dieu, un niveau remarquable dans la marche vers le progrès. Désormais, la vision est claire, les institutions sont fortes de leurs compétences respectives dans le cadre de l'Etat de droit.

C'est un motif de fierté pour nous tous. Les Marocains, où qu'ils soient, individuellement et collectivement, sont tous en droit d'être fiers de leur appartenance à cette Patrie qui est la nôtre.

Comme Marocain, le sentiment qui M'est le plus cher dans la vie, c'est celui d'être fier de Ma marocanité.

Il vous appartient, à vous aussi, d'exprimer votre fierté patriotique. Vous devez l'illustrer concrètement chaque jour et à chaque instant, dans votre travail, dans vos relations, dans vos discours, dans vos foyers et dans l'exercice de vos responsabilités.

A celui qui ne saisit pas le sens de l'amour de la Patrie, et ne rend pas grâces à Dieu pour ce que ce pays lui a donné, Je dis: suivez ce qui se passe dans nombre de pays de la région. Il y a tant d'enseignements à en tirer, si l'on veut bien s'y arrêter. Quant à lui, le Maroc poursuit imperturbablement et avec confiance sa marche pour rejoindre le peloton des pays émergents.

Cette fierté d'appartenance au Maroc, c'est un sentiment patriotique sincère que chaque Marocain devrait éprouver.

C'est un sentiment qui ne se vend pas, ne s'achète pas et ne tombe pas du ciel non plus. C'est plutôt une sensation noble qui jaillit du fond du cœur et se nourrit d'une bonne initiation aux valeurs de patriotisme et aux vertus de l'éthique et de la morale. C'est une sensation qui grandit avec le citoyen, approfondit sa foi et renforce son attachement à la Patrie.

Mais la fierté ne signifie ni le repli sur soi, ni la condescendance à l'égard de l'autre. Car les Marocains sont connus pour être ouverts et en interactivité positive avec les différents Peuples et civilisations.

Mais le renforcement et la préservation de cette sensation exigent beaucoup d'efforts et des actions soutenues. Car il s'agit d'assurer les conditions d'une vie digne à tous les citoyens et leur permettre le plein exercice des droits inhérents à la citoyenneté; à charge pour eux d'assumer, également, les devoirs qui s'y attachent.

Ici Je M'adresse à vous, Mesdames et Messieurs les politiciens, pour dire: vous êtes responsables, d'abord, et avant tout de la préservation, voire du renforcement de cette fierté. Il vous appartient, pour ce faire, de consolider la confiance du citoyen dans les institutions administratives et les institutions élues, et ce, en étayant leur crédibilité et leur efficacité, de sorte que le citoyen sente qu'elles sont effectivement à son service.

A tous les citoyens Je dis: vous êtes la source et la finalité de cette fierté, et la Patrie n'a d'existence que par et pour vous. Il vous incombe donc d'en faire la démonstration, en vous impliquant dans tous les domaines de l'action

nationale, notamment en votant dans les élections. Car, en effet, le vote est considéré à la fois comme un droit et un devoir national, destinés à choisir les personnes appelées à gérer les affaires publiques.

Mesdames, Messieurs les honorables Parlementaires,

Notre pays jouit de considération, de respect, de confiance et de crédibilité, aux niveaux régional et international. Nous bénéficions, de surcroît, d'une image positive auprès des Peuples du monde.

Mais il faut que nous sachions tous qu'il existe, en revanche, des parties qui jalousent le Maroc pour son parcours politique, sa marche vers le développement, sa sécurité, sa stabilité et son capital historique et civilisationnel. Elles sont envieuses de la fierté qui anime les Marocains à l'égard de leur Patrie.

Il Me vient à l'esprit ces paroles de Mon Aïeul, le Prophète Sidna Mohammed -Paix et Salut sur Lui-: «*que Dieu multiplie les jaloux qui nous envient*». Car, en effet, la multiplication des envieux signifie la multiplication des réalisations et des ressources. En revanche, celui qui ne possède rien n'a rien à se faire envier.

Mais malgré les manigances des envieux, nous restons attachés au respect de l'exercice des droits et des libertés. Parallèlement, la citoyenneté induit, entre autres devoirs, l'engagement de respecter les institutions de l'Etat dont la protection est l'affaire des autorités gouvernementales et judiciaires compétentes, des institutions des Droits de l'Homme et des instances de régulation et de gouvernance, chacune pour ce qui la concerne.

Nous ne sommes pas contre la liberté d'expression et la critique constructive, mais plutôt contre le nihilisme et le reniement de la Patrie. Car le Maroc restera toujours le pays des libertés, qui sont garanties par la Constitution.

En outre, le Maroc a besoin de tous ses fils, de toutes les forces vives et influentes, surtout les ONG de la société civile, dont Nous ne cessons d'encourager les initiatives sérieuses, compte tenu de leur rôle positif en tant que contre-pouvoir et force de proposition qui contribue à la critique constructive et à l'équilibre des pouvoirs.

Mesdames, Messieurs les honorables Parlementaires,

L'année législative en cours est une année décisive dans le processus politique de notre pays, compte tenu des échéances qui y sont prévues.

Je voudrais ici souligner que le choix démocratique, qui est voulu par tous les Marocains est un choix constant et irréversible, dont Nous nous attachons à poursuivre la consolidation.

Mais la question qui s'impose, aujourd'hui, avec force est celle-ci: y-a-il un accompagnement de ce progrès de la part de tous les acteurs politiques, aux niveaux du discours et de la pratique? Le discours politique commande la sincérité à l'égard du citoyen, l'objectivité dans l'analyse ainsi que le respect entre tous les acteurs concernés, de sorte qu'ils soient tous au service de la Patrie et non des protagonistes politiques, divisés par leurs intérêts étriqués.

Or, l'observateur de la scène politique nationale en général, et parlementaire en particulier, constate que le discours politique ne se hisse pas toujours au niveau des aspirations du citoyen, précisément parce qu'il est fortement arrimé à des calculs partisans ou politiciens.

S'il est du droit de tout parti politique ou de tout parlementaire de penser à son avenir politique et à gagner la confiance des électeurs, cela ne devrait pas être au détriment des grandes causes nationales et des préoccupations réelles des citoyens.

Quant à la pratique de la chose politique, elle devrait reposer, en particulier, sur la quête permanente de la proximité interactive avec le citoyen. Elle induit aussi la nécessité de s'astreindre aux lois et aux règles de déontologie, contrairement aux agissements et aux comportements de certains élus, qui sont préjudiciables à eux-mêmes, à leurs partis respectifs et à leur Patrie, ainsi qu'à l'action politique, dans le sens noble du terme.

Cela implique qu'une véritable Charte éthique de l'action politique soit adoptée de manière générale, sans se limiter à certains articles prévus dans les règlements intérieurs des deux chambres du Parlement.

Par ailleurs, cela nécessite avant tout de se pencher avec le sérieux nécessaire sur les priorités nationales, tout en faisant prévaloir l'esprit de consensus positif, notamment lors de l'adoption des lois organiques relatives aux institutions constitutionnelles et aux grandes réformes.

Dans ce cadre, la priorité doit être donnée à l'adoption des textes relatifs à la Réforme de la Justice, notamment ceux portant sur la mise en place du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire et l'approbation du statut des magistrats.

En effet, la Justice est le principe garant de la sûreté et de la sécurité des citoyens et de la protection de leurs biens. Elle est, également, le pilier de la sécurité judiciaire, considérée comme un catalyseur du développement et de l'investissement.

S'agissant de la Justice constitutionnelle, nous procéderons prochainement, par la grâce de Dieu, à l'installation de la Cour constitutionnelle, dotée de larges compétences. A cet égard, nous appelons les deux chambres du Parlement à faire preuve de responsabilité et de patriotisme en respectant les critères de savoir-faire, de compétence et d'intégrité dans le choix des membres du Conseil qu'elles sont habilitées à élire en vertu de la Constitution.

Il importe aussi de parachever, conformément aux nouvelles dispositions, la mise en place des institutions de la démocratie participative et de la bonne gouvernance. A cet égard, Nous appelons le Gouvernement et le Parlement à se prévaloir davantage des avis et des expertises dont disposent ces institutions.

Ainsi que vous le savez, cette année sera foisonnante d'importantes échéances, avec, au premier chef, la mise en place de la régionalisation avancée.

A moins d'une année des élections locales et régionales, Je M'adresse à tous les acteurs politiques: Quelles élites et quels programmes avez-vous préparés pour assurer la gestion des affaires publiques? Le grand défi auquel le Maroc fait face, aujourd'hui, ne concerne pas que la répartition des pouvoirs entre le Centre, les régions et les collectivités locales. Il porte plutôt sur le bon exercice de ces pouvoirs et l'impératif de les mettre au service du citoyen.

Partant, les prochaines élections ne doivent pas être une fin en soi. Elles doivent plutôt constituer un espace de compétition politique entre les programmes et les élites, et non une arène où se livrent surenchères et luttes politiciennes.

Nous estimons qu'il n'y a pas qu'un gagnant et un perdant dans les combats électoraux, car tout le monde est gagnant. En fait, le grand vainqueur, c'est le Maroc, car même ceux qui ne gagnent pas la confiance de la majorité des citoyens, contribuent par leur participation à renforcer le dynamisme des institutions élues.

Ils doivent, également, former l'Opposition constructive et proposer les alternatives réalistes leur permettant d'assurer l'alternance dans la gestion de la chose publique.

Le grand perdant, quant à lui, est incarné par ceux qui considèrent que leurs sièges sont une rente ou un héritage acquis ad vitam aeternam. Tant et si bien que, lorsqu'ils ne remportent pas les élections, ils prétendent qu'elles sont truquées. Mais quand ils gagnent, ils se taisent, profitant ainsi de la régularité des scrutins pour accéder à la gestion des affaires publiques.

Il est vrai que les élections, comme c'est le cas dans tous les pays, connaissent certains abus, sur lesquels statuer revient à la Justice et au Conseil constitutionnel, lequel a décidé d'annuler certains sièges lors des dernières élections.

Aussi, Nous appelons tout le monde à bien préparer ces échéances et à faire preuve d'un patriotisme sincère en respectant la volonté des électeurs. Vous n'ignorez pas ce qu'exige de vous le devoir de défendre en permanence l'intégrité territoriale du pays.

A cet égard, Nous saluons les efforts sincères que vous déployez dans le cadre de la diplomatie parlementaire et partisane. Et s'il est de Mon devoir, en tant que Roi, de signaler les dysfonctionnements et de veiller à les corriger, il M'incombe aussi de rendre à chacun son dû.

Depuis le discours que J'ai prononcé devant vous l'année dernière, les parlementaires ont consenti des efforts considérables, notamment pour faire face aux tentatives visant à instrumentaliser la question des Droits de l'Homme dans nos provinces du Sud, et durant les négociations avec l'Union Européenne sur l'accord de pêche.

Nous vous engageons, donc, à rester mobilisés et vigilants pour contrecarrer les adversaires du Maroc.

Mesdames, Messieurs les honorables Parlementaires,

Nous estimons que le capital humain est notre atout majeur dans toutes nos réalisations économiques, sociales, politiques et en matière de Droits de l'Homme. C'est, également, notre arme pour relever les défis du développement et intégrer la société du savoir et de la communication.

Aussi, Nous avons constamment attaché la plus haute importance à la formation et à la qualification d'un citoyen fier de son identité et ouvert aux valeurs universelles, notamment à travers la poursuite de la réforme du système d'éducation et de formation.

Dans ce cadre, Nous appelons le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche scientifique à reconsidérer la vision et le contenu de la réforme, ainsi que les approches suivies en la matière, notamment en se penchant sur les questions substantielles que Nous avons définies dans le discours du 20 Août de l'année dernière.

Nous en citons plus particulièrement la recherche d'une solution à la problématique des langues d'enseignement, le dépassement des divergences idéologiques qui entravent la réforme et l'adoption de programmes et de curriculums adaptés aux exigences du développement et du marché de l'emploi.

Il convient aussi d'attacher toute l'attention requise à la formation professionnelle et à la maîtrise des langues étrangères pour permettre aux lauréats d'être au diapason du progrès technique et d'intégrer les nouveaux métiers du Maroc.

Nous avons bon espoir de voir le travail mené par le Conseil pour l'Evaluation de la Charte de l'Education et de la Formation, le vaste dialogue national et les rencontres régionales couronnés par la formulation de recommandations propres à réformer l'école marocaine et à en accroître le rendement.

Dans la perspective de l'élaboration par le Conseil d'une feuille de route claire, les Départements concernés doivent poursuivre leurs programmes de réforme, sans interruption ou temporisation.

Pour conclure, Nous tenons à saisir l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la Femme, fêtée le 10 Octobre, qui coïncide avec la date à laquelle Nous avons annoncé, en 2003, le Code de la Famille, pour exprimer Notre estime à la Femme Marocaine, où qu'elle se trouve, et indépendamment des différentes positions qu'elle occupe et de toutes les catégories dont elle est issue, à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc, et ce, en reconnaissance de son concours efficient au développement du pays.

Mesdames, Messieurs les honorables Parlementaires,

Vous abordez une année législative décisive, qu'il s'agisse du parachèvement de la mise en place des institutions, de la mise en œuvre de la régionalisation avancée ou de la réforme du Système d'éducation et de formation.

Soyez donc, que Dieu vous garde, à la hauteur de ces échéances et donnez le bon exemple, par l'acte et par la parole, au citoyen fier de son appartenance à sa Patrie.

«Tenez vos engagements, car les hommes seront interrogés sur leurs engagements». Véridique est la parole de Dieu Tout-Puissant.

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2015-2016 09 Octobre 2015

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs les honorables Parlementaires,

Nous sommes heureux d'inaugurer la cinquième année de la présente législature. Cet évènement annuel est pour Nous l'occasion de Nous adresser aux représentants de la Nation, pour aborder diverses questions nationales.

La présente année législative revêt une importance particulière, d'autant plus qu'il s'agit de la dernière année de la législature actuelle, et qu'il en découle la nécessité de parachever la mise en place des institutions constitutionnelles.

Elle intervient, également, après les premières élections locales et régionales organisées sous la nouvelle Constitution, et la mise en place de la Chambre des Conseillers, dans sa nouvelle configuration. Nous souhaitons, à cet égard, féliciter pour la confiance placée en eux, les membres de la Chambre des Conseillers, les présidents des Conseils régionaux et locaux et l'ensemble des élus. Nous prions pour que le Très-Haut vous aide tous à mener à bien et avec succès le mandat dont vous avez la charge.

Pour autant, nous ne saurions considérer que le processus a atteint son terme. Car, en effet, les élections ne sont pas une fin en soi. Elles marquent, plutôt, le commencement effectif d'un long parcours, dont le point de départ consiste à mettre en place les institutions et à leur conférer la légalité requise.

Plus encore! La représentation des citoyens est une charge éminemment importante qu'il appartient aux élus et aux partis politiques d'assumer, soit en honorant leurs promesses envers les électeurs, soit en s'employant à répondre aux préoccupations pressantes qui sont les leurs.

Il s'agit, donc, d'une responsabilité nationale qui exige de chacun de se hisser à la hauteur de ce moment historique dans la vie de notre pays.

Nous n'avons d'autre choix que de mettre en place des institutions régionales efficientes, pour que le Maroc ne manque pas ce rendez-vous important avec l'histoire.

Mais il faut bien admettre que la vie politique ne devrait pas reposer sur les personnes, mais, plutôt, sur les institutions. En effet, les personnes, quelles qu'elles soient, sont nécessairement appelées à s'en aller, alors que les institutions sont là, pérennes et pour toujours. Et c'est cette continuité qui est la véritable garantie des droits des citoyens et des services dont ils ont besoin, et que Nous ne saurions accepter de laisser au gré d'humeurs et de caprices personnels.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Les citoyens ont déjà dit leur mot. Mais Je veux, de cette tribune, adresser un message à ceux qui n'ont pas eu de chance dans ces élections: Ils ne doivent pas perdre espoir, ils devraient, au contraire, garder la tête haute pour les services qu'ils ont rendus à la Patrie et aux citoyens. Ils doivent se rendre compte que les Marocains sont devenus plus matures dans leur attitude à l'égard des élections, et plus exigeants en réclamant des comptes à leurs élus sur le bilan de leur action.

Il faut qu'ils se livrent à une autocritique constructive, pour corriger les erreurs, redresser les dysfonctionnements et poursuivre, dès maintenant, leur action, sérieusement et résolument, sans faiblir ou faillir, en vue de gagner la confiance des électeurs dans les prochaines échéances.

C'est bien cela la démocratie authentique. Elle prévoit l'alternance dans l'exercice du pouvoir et la gestion de la chose publique. Qui ne l'emporte pas, aujourd'hui, pourrait être le gagnant de demain.

Mais Nous refusons les lamentations a posteriori, comme Nous rejetons les accusations infondées portées contre les autorités chargées de l'organisation des élections. Les garanties qui ont été fournies, valent bien celles que l'on trouve dans les plus grandes démocraties dans le monde. Mieux encore! On ne trouve de telles garanties que dans une minorité de pays.

Il va sans dire que quiconque s'estime lésé en raison de certains dépassements, somme toute isolés, que connaît d'habitude la pratique démocratique, garde la latitude de saisir la Justice.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Nous avons noté avec une immense fierté la participation massive des habitants de nos provinces du Sud dans les dernières élections. C'est là une preuve démocratique supplémentaire de l'attachement des populations du Sahara à l'intégrité territoriale et au système politique de leur pays. Cela traduit, également, leur volonté d'insertion efficace dans les institutions nationales.

A cet égard, Nous affirmons que la légitimité populaire et démocratique acquise par les élus, qui ont été choisis en toute liberté, fait de ceux-ci les véritables représentants des populations du Sahara Marocain, contrairement à une minorité qui réside hors-Patrie et tente illusoirement et sans le moindre fondement juridique de s'autoproclamer représentant de ces populations.

Mesdames et Messieurs les honorables Parlementaires,

La Constitution a donné à la Chambre des Conseillers une place particulière dans l'édifice institutionnel national, dans un esprit de complémentarité et d'équilibre avec la Chambre des Représentants. En effet, la Chambre des Conseillers se distingue par une composition variée, aux spécialités multiples, d'autant qu'elle rassemble en son sein un groupe de compétence et d'expertises locales, professionnelles, économiques et sociales. Elle doit être un espace de débat constructif, d'expertise, de pondération et d'objectivité et rester à l'écart de toute considération politique.

En outre, il faudrait que cette complémentarité entre les deux Chambres du Parlement soit mise à profit pour rehausser son niveau de performance et la qualité des législations qu'il adopte.

Malgré tous les efforts déployés, l'image qui reste dans l'esprit de nombreux citoyens, est celle d'antagonismes et de surenchères entre la majorité et l'opposition, parfois à l'intérieur du Parlement, et dans certains rassemblements partisans et même dans les médias.

Il M'a déjà été donné de vous dire de cette tribune que le discours politique ne s'élève pas toujours au niveau des aspirations du citoyen. Là, J'attire l'attention sur le fait que la tendance aux luttes marginales se fait toujours au détriment des questions pressantes et des préoccupations réelles des citoyens. Cela suscite le mécontentement populaire concernant l'action politique en général et amène le citoyen à se désintéresser du véritable rôle du Parlement.

En effet, le Parlement doit être un miroir qui reflète les préoccupations des citoyens et un espace pour le dialogue sérieux et responsable autour de toutes les grandes questions nationales.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Le travail qui vous attend pendant cette année pour parachever la mise en place des institutions ne peut tolérer la perte de temps occasionnée par les conflits marginaux.

En effet, les projets de textes juridiques qui vous seront soumis, sont d'une importance capitale et d'une extrême sensibilité. Aussi, Nous avons jugé nécessaire de rappeler au Gouvernement et au Parlement la nécessité de se conformer aux dispositions de l'Article 86 de la Constitution, qui fixe le terme de cette législature comme dernier délai pour soumettre les projets de lois organiques à l'approbation du Parlement.

Nous rappelons ici, à titre d'exemple, les projets des lois organiques relatives à la mise en œuvre du caractère officiel de la langue Amazighe, au Conseil National des Langues et de la Culture Marocaine, à l'exercice du droit de grève et au Conseil de régence.

Ces questions nationales majeures exigent de vous tous, majorité et opposition, Gouvernement et Parlement, de faire prévaloir l'esprit de consensus constructif et de vous écarter des surenchères politiques.

Concernant les étapes de mise en œuvre du caractère officiel de la langue Amazighe pour que, à l'avenir, celle-ci puisse remplir sa fonction, il faut garder à l'esprit que la langue arabe et la langue Amazighe ont toujours été un facteur d'unité, et qu'elles ne seront jamais un motif d'antagonisme ou de division.

Pour le Conseil National des Langues et de la Culture Marocaine, il s'agit de mettre en place un conseil comprenant en son sein toutes les institutions concernées par ces domaines, et non de mettre au point un organigramme général pour des institutions indépendantes.

Par ailleurs, l'élaboration du projet de loi organique sur la grève nécessite d'engager de larges consultations et de faire preuve d'un esprit de consensus constructif, de sorte à garantir les droits des travailleurs, les intérêts du patronat et l'intérêt de la Nation.

S'agissant des textes soumis au Parlement, Nous appelons à l'accélération de l'adoption des projets des lois organiques relatives au Pouvoir Judiciaire, outre le projet de loi relatif à l'Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes les Formes de Discrimination.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

L'important pour Nous n'est pas uniquement l'adoption des lois et leur publication au Bulletin Officiel, mais, aussi, la mise en œuvre de ces législations et l'installation des institutions.

En effet, la valeur des institutions se mesure à leur capacité à remplir leurs missions et à servir les intérêts des citoyens.

Dans ce cadre, Nous appelons de nouveau à l'accélération de l'élection des membres de la Cour constitutionnelle devant être nommés par les deux chambres du Parlement en vertu du pouvoir que leur confère la Constitution en la matière. Il sera, ainsi, procédé à l'installation de la Cour dans les plus brefs délais, comme Nous y avons déjà appelé dans le discours de l'année dernière.

Il convient, aussi, de mettre en œuvre les textes juridiques relatifs au Conseil de la Concurrence et de l'Instance Nationale de la Probité et de la Prévention de la Corruption.

Cependant, une question reste posée: pourquoi les lois d'un nombre d'institutions n'ont pas été mises à jour, alors que quatre années se sont écoulées depuis l'adoption de la Constitution? Qu'attendons-nous pour mettre en place les nouvelles institutions créées par la Constitution?

Nous citons, notamment certaines institutions de défense des Droits de l'Homme et de contrôle, le Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance et le Conseil consultatif de la Jeunesse et de l'Action associative.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

L'année législative que Nous ouvrons, aujourd'hui, est en butte à de nombreux défis et nécessite un travail sérieux et un patriotisme sincère pour parachever la mise en place des institutions nationales.

Car, les institutions ne concernent pas que la majorité ou l'opposition, elles doivent, plutôt, être au service des citoyens, en dehors de toute autre considération.

Aussi, Nous appelons au consensus constructif concernant toutes les grandes questions de la Nation. Toutefois, Nous refusons les arrangements négatifs par lesquels on cherche à satisfaire les envies personnelles et les objectifs catégoriels, au détriment des intérêts de la Nation et des citoyens. En effet, la Patrie doit rester au-dessus de tous.

Soyez, que Dieu vous garde, à la hauteur de la responsabilité qui vous incombe et agissez au mieux des intérêts de notre chère Patrie.

«Si Dieu reconnaît un bien en vos cœurs, Il vous accordera de meilleures choses». Véridique est la parole de Dieu Tout-Puissant.

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2016-2017 14 Octobre 2016

«Louange à Dieu,

Que la Prière et la Paix soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

L'ouverture de l'année législative n'est pas une simple occasion constitutionnelle, pour s'adresser aux membres du Parlement. C'est plutôt une tribune à partir de laquelle Je M'adresse, en même temps, au gouvernement, aux partis, aux différents organes et institutions et aux citoyens.

Ce n'est pas, non plus, uniquement une opportunité pour présenter des orientations, parfois adresser des critiques, au sujet de l'action représentative et législative. Il s'agit plutôt d'une tribune à travers laquelle Je Me mets à l'écoute de la voix du citoyen, que vous représentez.

Il Nous est donc agréable, tout d'abord, de présenter Nos félicitations aux membres de la Chambre des Représentants, pour la confiance placée en eux par les citoyens, en vue de les représenter au sein de l'institution législative.

Nous tenons également à exprimer Notre appréciation de l'engagement et de l'esprit de responsabilité patriotique, dont les pouvoirs publics ont fait preuve à toutes les étapes électorales.

En vertu de la charge qui Nous incombe de veiller à la protection du choix démocratique, Nous réaffirmons notre attachement au multipartisme, dont les fondations ont été posées par Notre Auguste Grand-père Sa Majesté le Roi Mohammed V, et qui a été consolidé par Notre Vénéré père, Sa Majesté le Roi Hassan II -bénie soit leur âme-, multipartisme pour lequel ont milité les générations précédentes.

La première législature s'est achevée après la promulgation de la Constitution de 2011. C'était une législature fondatrice, marquée par l'adoption des lois relatives à la mise en place des institutions.

C'est dire que l'étape que nous abordons est autrement plus importante que les précédentes. Elle induit la nécessité de se pencher sérieusement, sur les questions et les préoccupations réelles des citoyens, d'impulser l'action de service public de l'administration et d'améliorer la qualité de ses prestations.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

L'objectif qui doit être recherché par toutes les institutions, c'est d'être au service du citoyen. Si elles ne remplissaient pas cette mission, ces institutions seraient inutiles et n'auraient même pas de raison d'être.

J'ai jugé bon de M'adresser à vous aujourd'hui, et à travers vous à toutes les instances concernées, et aux citoyens en général, pour évoquer un sujet primordial, qui est l'essence même de l'action des institutions.

Ce que je vise par-là, c'est la relation entre le citoyen et l'administration, qu'il s'agisse des services centraux et de l'administration territoriale, ou des Conseils élus et des services régionaux des départements ministériels.

Je songe également aux différents services concernés par l'investissement, ayant vocation à encourager les entreprises et à répondre aux besoins simples et de toutes sortes, du citoyen.

Tous ces services ont pour finalité de permettre au citoyen de régler ses affaires, dans les meilleures conditions et les plus brefs délais possibles, et aussi de simplifier les procédures et de rendre les services et les prestations de base plus proches du citoyen.

Mais s'il fallait que tous les dossiers soient traités au niveau de l'administration centrale à Rabat, quelle serait alors l'utilité de la décentralisation, de la régionalisation et de la déconcentration administrative que nous nous employons à consolider depuis les années 80 du siècle dernier ?

Gérer les affaires des citoyens et faire aboutir leurs démarches est une responsabilité nationale et une charge considérable qui ne souffrent ni laisser-aller ni procrastination.

Or, il est navrant de constater que certains exploitent le mandat qui leur est délégué par le citoyen, pour gérer les affaires publiques, et en profitent pour régler leurs affaires personnelles ou partisanes, au lieu de servir l'intérêt général, motivés en cela par des calculs électoralistes.

Ce faisant, ils feignent d'ignorer que le plus important dans un scrutin, c'est le citoyen lui-même et non le candidat ou le parti, et renient les valeurs de l'action politique noble.

S'ils ne veulent pas faire leur travail, et si régler les affaires des citoyens, au niveau local ou régional ou même national, ne les intéresse pas, alors pourquoi se dirigent-ils vers l'action politique?

Le véritable engagement partisan et politique commande de placer le citoyen au-dessus de toute considération. Il exige de tenir les promesses qui lui sont faites, de se dévouer à son service et de hisser ce devoir au-dessus des intérêts partisans et personnels.

Dans la mesure où l'efficacité administrative est un critère à l'aune duquel se mesure le progrès des nations, et tant que la relation entre l'administration et le citoyen ne s'est pas améliorée, le classement du Maroc, dans ce domaine, restera dans la catégorie des Etats du Tiers Monde, voire du quart-monde et même du cinquième monde.

Honorables membres du Parlement,

Beaucoup de choses se disent sur les citoyens allant à la rencontre de leur Roi, sollicitant son assistance pour régler de multiples problèmes ou surmonter des difficultés.

Si certains ne comprennent pas que des citoyens s'adressent à leur Roi pour régler des problèmes et des questions simples, c'est qu'il y a maldonne quelque part.

Je suis évidemment fier de traiter directement avec Mon peuple et de régler ses problèmes simples.

Je continuerai à le faire, toujours à leur service. Mais est-ce que les citoyens Me demanderaient d'intervenir si l'administration faisait son devoir?

Il est certain qu'ils y ont recours précisément parce qu'ils se trouvent face à des portes fermées, ou parce que l'administration fait preuve de négligence dans les prestations qu'elle leur fournit, ou encore pour se plaindre d'une injustice qu'ils ont subie.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Les administrations et les services publics accusent de nombreuses carences relatives à la faible performance et à la qualité des prestations qu'ils fournissent aux citoyens. Ils pâtissent également de la pléthore des effectifs, du manque de compétence et de l'absence du sens des responsabilités chez de nombreux fonctionnaires.

L'administration souffre essentiellement d'une culture ancienne chez la majorité des Marocains.

Elle représente, pour beaucoup d'entre eux, un abri qui leur garantit un salaire mensuel, sans avoir à rendre compte de leur performance.

Mais la responsabilité requiert de la part du fonctionnaire qui accomplit une mission ou exerce une autorité publique mettant entre ses mains les affaires des gens, qu'il s'acquitte au moins de son devoir à leur service, et qu'il s'emploie à leur prêter assistance.

De plus, la fonction publique ne peut intégrer tous les Marocains.

De même que l'accès à la fonction publique doit être basé sur la compétence, le mérite et l'égalité des chances.

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Les difficultés que rencontre le citoyen dans son rapport avec l'administration sont aussi nombreuses que variées, commençant par l'accueil et passant par la communication, jusqu'au traitement des dossiers et des documents. Tant et si bien que ces difficultés s'apparentent désormais dans son esprit à un véritable parcours du combattant.

Il n'est pas raisonnable, en effet, que le citoyen supporte les désagréments et les coûts des déplacements vers n'importe quelle administration, qu'il s'agisse d'un consulat, ou d'une préfecture, d'une commune territoriale ou d'une délégation régionale, surtout si le citoyen habite loin de cette administration et ne trouve personne pour l'accueillir ou le prendre en charge.

Il est tout aussi inacceptable que l'administration ne réponde pas aux plaintes et aux interrogations des gens, comme si le citoyen ne valait rien, ou comme s'il s'agissait d'un simple élément dans la configuration générale de l'espace de l'administration.

Or, sans citoyen, point d'administration. Le citoyen a le droit de recevoir des réponses à ses requêtes et des solutions aux problèmes qu'il lui expose. L'administration est tenue d'expliquer les choses aux gens et de motiver ses décisions, qui doivent être prises sur la base de la loi.

Ainsi, par exemple, de nombreux citoyens se plaignent des affaires d'expropriation, soit parce que l'Etat ne les a pas indemnisés pour leurs biens, soit parce que l'opération d'indemnisation traine pendant de longues années au préjudice de leurs intérêts, ou encore parce que le montant de l'indemnisation est en deçà des prix de vente en vigueur, et bien d'autres raisons encore.

L'expropriation doit être effectuée en cas d'extrême nécessité d'intérêt général et l'indemnisation doit se faire conformément aux tarifs en vigueur à la date d'exécution de ladite opération, avec une simplification des procédures d'obtention de ladite indemnisation.

Le statut du terrain exproprié ne devrait pas être modifié par son affectation à des usages commerciaux ou sa cession à des fins de spéculation immobilière.

Le citoyen se plaint beaucoup de la lenteur et de la complexité des procédures judiciaires et de la non-exécution des jugements, notamment face à l'administration.

Il est incompréhensible que l'administration dépossède le citoyen de ses droits alors qu'elle a l'obligation de les préserver et de les défendre. Et comment un responsable peut-il empêcher que celui-là accède à ses droits alors qu'un jugement définitif a été rendu à cet effet?

Il est tout aussi inconcevable que l'administration ne rembourse même pas les dettes qu'elle a contractées auprès des petites et moyennes entreprises, alors qu'elle est censée les soutenir et les encourager eu égard à leur rôle important dans le développement et l'emploi.

Par ailleurs, les citoyens font aussi grief de l'abus d'autorité et de pouvoir observé au niveau des différentes administrations, ainsi que de la lourdeur des procédures et de la longueur des délais de délivrance de certains documents administratifs.

Il n'est pas raisonnable que le citoyen qui voyage pour réclamer un document et soumet, cet effet, toutes les pièces requises, attende des jours voire des semaines pour l'obtenir.

En effet, dans de nombreux consulats par exemple, les citoyens ne sont pas avisés des erreurs commises dans les documents, en raison de l'absence d'un dispositif de suivi des dossiers, outre les lourdeurs administratives induites par la correction d'une erreur quelconque.

Cela implique un effort de la part du citoyen et des frais de déplacement au Maroc pour rapporter les pièces justificatives nécessaires pour corriger ladite erreur. A cela s'ajoute le défaut de coordination entre les administrations concernées, qui occasionne du retard dans le processus de délivrance des documents.

Parmi les questions administratives les plus courantes, figurent celles ayant trait à l'application du Code de la Famille, avec leur lot de problèmes familiaux et sociaux.

En effet, plus de 12 années après le lancement de cette réforme sociétale, il y a, jusqu'à présent, des personnes qui ne connaissent pas le contenu de cette Loi, et ignorent, par conséquent, les droits qui sont les leurs et les obligations qui leur incombent. Ceci se remarque plus particulièrement dans les milieux des Marocains de l'étranger.

Aussi, Nous invitons le gouvernement et l'ensemble des institutions concernées, administratives et judiciaires, à assurer la bonne mise en œuvre de cette loi, à poursuivre la sensibilisation à ses contenus et à l'accompagner par les réformes et mises à jour nécessaires, de sorte à dépasser les problèmes révélés par l'expérience et la pratique.

Mesdames et Messieurs les honorables membres du parlement,

Les problèmes qui se posent au citoyen dans l'administration, sont clairement illustrés à travers les obstacles qui entravent l'investissement, nonobstant la création des Centres régionaux et l'utilisation du guichet unique pour simplifier les procédures et accélérer le processus décisionnel.

Il est vrai que certains investisseurs, dans certains cas, soumettent des dossiers incomplets. Mais au lieu que le guichet leur vienne en aide en leur présentant une liste de solutions pour les motiver, on constate que les choses sont rendues encore plus compliquées pour eux, en les astreignant à une série de restrictions et de contraintes.

Avec cette mentalité et la poursuite obstinée de tels comportements, le guichet unique restera vain et inutile.

J'ai insisté plus d'une fois sur la nécessité de régler les problèmes et de traiter les dossiers sur place. J'ai également donné Mes instructions au gouvernement et l'ai engagé à prendre les mesures administratives nécessaires à cet effet.

A quoi sert la lettre que J'ai adressée en 2002, dans ce sens, au Premier Ministre? Quelle est aussi l'utilité de la régionalisation, de la décentralisation et de la déconcentration si la situation d'antan persiste, et que les problèmes précédents sévissent encore?

Cette situation est inacceptable et elle ne saurait perdurer. Car, lorsque l'investisseur ne reçoit pas de réponse, et si le problème qu'il affronte n'est pas réglé, il restitue son argent à la banque, et ce, dans le cas où il réside au Maroc.

Toutefois, s'il fait partie de la Communauté expatriée, et qu'il préfère investir dans son pays, il se voit forcé de rentrer avec son argent à l'étranger.

De ce fait, le pays se trouve privé d'opportunités d'investissement et de développement, avec la perte d'emplois potentiels que cela implique pour les citoyens.

Le guichet unique n'est qu'un chantier parmi d'autres pour aplanir les obstacles qui entravent l'investissement.

Si, après toutes ces années, des solutions efficaces n'ont pas été trouvées, qu'en sera-t-il de l'application des autres points importants figurant dans Notre lettre au premier ministre et portant sur la relation du citoyen avec l'administration, la simplification des procédures et l'incitation à l'investissement?

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

Nonobstant les inconvénients et les carences dont souffrent certains services publics, cela ne signifie pas que le tableau est noir, et que l'administration ne remplit pas sa mission. En effet, celle-ci dispose de hautes compétences professionnelles et techniques et connait une amélioration significative.

La meilleure preuve en est les grands chantiers qui sont réalisés et les politiques sectorielles nationales réussies, qui ont changé la physionomie du Maroc, et qui jouent un rôle majeur dans la réalisation de progrès tangibles observés dans différents domaines.

Toutefois, Notre ambition est plus grande que cela et les aspirations du citoyen dépassent les prestations actuelles de l'administration. De plus, le progrès que connaît le Maroc nécessite d'en rehausser la productivité.

Nous sommes convaincu que l'efficience administrative contribue à promouvoir le développement, à attirer l'investissement national et étranger et à renforcer la confiance dont jouit le Maroc.

Aussi, Nous engageons tout le monde, gouvernement et parlement, partis et syndicats, associations et fonctionnaires, à faire preuve de patriotisme et de responsabilité pour mettre au point des solutions réelles, permettant de rehausser le travail des services administratifs et d'améliorer la qualité des prestations offertes aux citoyens.

La réforme de l'administration requiert un changement dans les comportements et les mentalités et des législations de qualité pour obtenir un service administratif public efficace au service du citoyen.

En effet, la situation actuelle nécessite de porter un intérêt particulier à la formation et la mise à niveau des fonctionnaires, qui forment le maillon essentiel dans la relation du citoyen avec l'administration. Elle requiert aussi de leur offrir un environnement de travail convenable et de mettre en œuvre les dispositifs d'incitation, de reddition de comptes et de sanction.

Par ailleurs, l'administration électronique doit être généralisée selon une approche intégrée permettant aux différents départements et aux divers services un accès commun aux informations.

De fait, l'utilisation des nouvelles technologies contribue à faciliter l'accès, dans les plus brefs délais, du citoyen aux prestations, sans qu'il soit nécessaire de se déplacer souvent à l'administration et de s'y frotter, car c'est là la cause principale de l'extension du phénomène de corruption et du trafic d'influence.

Nous avons déjà insisté sur la nécessité de lutter contre ce phénomène dans la définition de Notre concept d'autorité.

La régionalisation avancée, devenue une réalité tangible, constitue la pierre angulaire sur laquelle l'administration doit s'appuyer pour rapprocher le citoyen des prestations et des services et du centre de décision.

Dans le même ordre d'idées, Nous mettons l'accent sur la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre une Charte avancée de la déconcentration administrative propre à répondre aux exigences du moment.

Il appartient, donc, à tout un chacun de se mettre au diapason de l'évolution en cours et d'adhérer à la dynamique institutionnelle et développementale que Nous conduisons dans notre pays.

Tout le monde est responsable de l'efficacité de l'administration publique, dont les prestations doivent être de meilleure qualité, d'autant plus qu'elle est le pilier de toute réforme et le fondement essentiel de la dynamique de développement et de progrès que Nous voulons pour Notre peuple fidèle.

«*Je veux seulement réformer autant que Je peux. Le secours ne Me vient que de Dieu. Je Me confie à Lui et Je reviens repentant vers Lui*». Véridique est la parole de Dieu.

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous».

Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de la Première Session de l'Année Législative 2023-2024
13 Octobre 2023

«Louange à Dieu,

Que la Paix et la Bénédiction soient sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons,

Mesdames et Messieurs les honorables parlementaires,

C'est par la volonté du Très-Haut qu'un épouvantable séisme a secoué notre pays, faisant des milliers de martyrs et de nombreux blessés pour le rétablissement desquels nous élevons de ferventes prières.

L'épreuve a été terrible et la douleur incommensurable. De Tanger à Lagouira, d'Est en Ouest, nous tous, Roi et peuple, en avons été profondément meurtris. De fait, Dieu a statué dans Son Livre Saint : «Rien ne nous atteindra en dehors de ce que Allah a prescrit pour nous». Véridique est la parole du Seigneur.

Nous en appelons donc au Très-Haut pour que la terre ne se remette plus à trembler sous les pieds de Ses créatures sans défense, qui implorent humblement Son infinie miséricorde.

Si tout tremblement de terre entraîne inéluctablement son lot de destruction, nous sommes animés par la ferme volonté d'agir pour reconstruire.

Par conséquent, Nous insistons sur la nécessité de continuer d'apporter aide et assistance aux familles sinistrées, d'entreprendre avec célérité la mise à niveau et la reconstruction des zones touchées, de leur assurer les services de base.

Nonobstant l'ampleur du désastre, le chagrin et la douleur ont fait place au réconfort et à la fierté de voir la sincérité et la spontanéité avec lesquelles tous les Marocains, d'ici et d'ailleurs, ainsi que les acteurs de la société civile ont manifesté de mille façons l'esprit d'entraide et de solidarité qui les anime à l'endroit de leurs compatriotes sinistrés.

Nous saluons, également, les Forces Armées Royales, les différentes Forces de sécurité, les départements gouvernementaux et l'Administration territoriale pour leurs sacrifices afin de porter secours et assistance aux populations des zones affectées.

Nous saisissons aussi l'occasion pour remercier à nouveau les pays frères et amis qui, en cette pénible épreuve, se sont montrés solidaires et secourables à l'égard du peuple marocain.

Mesdames, Messieurs,

Ce drame livre un enseignement précieux : les valeurs authentiques de l'âme marocaine ont prévalu, celles-là mêmes qui ont toujours permis à notre pays de surmonter crises et adversités et qui nous confortent sans cesse dans notre détermination à poursuivre notre marche avec assurance et optimisme.

Ce bel esprit et cet idéal noble nous habitent tous car ils représentent, pour Nous, les ferments de l'unité et de la cohésion de la société marocaine.

Consacrées dans la Constitution, ces valeurs nationales fédèrent tous les éléments constitutifs de l'identité marocaine authentique et tissent un lien d'ouverture et d'harmonie avec les idéaux universels.

Nous soulignons plus spécifiquement les valeurs fondatrices de l'identité nationale unifiée :

-Premièrement : les valeurs religieuses et spirituelles. Au premier chef de celles-ci figurent les fondements du rite sunnite malékite qui prend essentiellement appui sur la notion de Commanderie des croyants et qui prône le juste milieu, la modération et l'ouverture sur l'Autre, la tolérance et la coexistence interreligieuse et intercivilisationnelle.

Fort de cette référence, le Maroc s'affirme aujourd'hui comme un modèle réussi de vivre-ensemble, où les Marocains, musulmans et juifs, cultivent l'entente cordiale et le respect envers les autres religions et cultures.

-Deuxièmement : les valeurs nationales qui forment le socle de la Nation marocaine et dont la Monarchie est la clé de voûte. En effet, à la faveur de l'adhésion unanime des Marocains, l'institution monarchique a toujours eu la vocation première d'unifier et de rassembler toutes les composantes du peuple marocain. De fait, elle puise son essence dans la forte symbiose et les liens d'allégeance mutuelle qui unissent le Trône et le peuple.

En outre, la Nation marocaine s'est irréversiblement forgée autour de l'amour de la patrie et de l'attachement unanime à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale du pays. Ces valeurs immuables rassemblent les Marocains et agrègent dans une même matrice tous les affluents de l'identité nationale, unifiée et riche de sa diversité.

-Troisièmement : les valeurs de solidarité et de cohésion sociale inter-catégorielle, intergénérationnelle et interrégionale, celles-là mêmes au nom desquelles les Marocains sont indissolublement soudés par un remarquable esprit de corps.

Nous appelons donc à ce que toutes et tous restent fermement attachés à ces valeurs qui concourent à la consolidation de l'unité nationale et de la cohésion familiale, à la préservation de la dignité humaine, au renforcement de la justice sociale.

Nous y tenons d'autant plus fortement que le monde subit aujourd'hui des mutations profondes et accélérées ayant conduit à un repli significatif des systèmes de valeurs et des référentiels, et parfois même à leur abandon pur et simple.

Mesdames, Messieurs,

La lettre que Nous avons adressée au chef du gouvernement pour engager la révision du Code de la Famille (la Moudawana), s'inspire de ces valeurs nationales qui inscrivent la famille et les liens familiaux dans la sphère du sacré.

La famille étant la cellule de base de la société selon les termes de la Constitution, Nous veillons toujours à réunir les conditions favorables pour en fortifier la cohésion.

En effet, une société saine s'érige sur le socle d'une famille saine et équilibrée. Corrélativement, si la famille se désagrège, la société perd inévitablement la boussole.

Voilà pourquoi Nous avons toujours tenu à sanctuariser la famille, en mettant en chantier de grands projets et des réformes majeures en sa faveur.

Citons notamment le chantier de généralisation de la protection sociale qui constitue, pour Nous, un pilier essentiel de notre modèle sociétal et de développement.

Par ailleurs, avec l'aide de Dieu, Nous procéderons en fin d'année à l'opérationnalisation du programme d'aide sociale directe.

Concrétisant les valeurs de solidarité sociale que les Marocains portent dans leur ADN, Nous avons décidé de ne pas limiter ce dispositif aux seules allocations familiales, en veillant à en faire bénéficier également certaines franges nécessiteuses de la société.

Ce programme de soutien est destiné aux enfants en âge de scolarité, aux enfants en situation de handicap et aux nouveau-nés. En outre, il est dédié aux familles pauvres et en situation de précarité, sans enfants en âge de scolarité, plus particulièrement aux ménages ayant à charge des personnes âgées.

Grâce à son impact direct sur les familles ciblées, ce programme permettra de rehausser leur niveau de vie, de combattre la pauvreté et la précarité et, in-fine, d'améliorer les indicateurs de développement social et humain.

De fait, la société devient plus productive et plus entreprenante lorsqu'elle est plus solidaire et mieux protégée face aux urgences et aux fluctuations conjoncturelles.

A cet égard, Nous avons orienté le gouvernement pour que ce programme soit mis en œuvre selon une vision globale et conformément aux dispositions de la loi-cadre relative à la protection sociale, approuvée par le Parlement.

Son opérationnalisation doit se faire graduellement, en tenant compte de l'évolution des crédits alloués et en fixant le niveau optimal de couverture, les montants des transferts financiers ainsi que les modalités de leur gestion.

La mise en œuvre de ce programme doit être un modèle de réussite et devra, de ce fait, être adossée au système de ciblage du Registre Social Unifié (RSU) et tirer pleinement profit de l'efficacité des nouvelles technologies.

Dans ce cadre, Nous insistons sur le strict respect des principes de solidarité, de transparence et d'équité dans l'attribution de l'aide, notamment au profit de celles et de ceux qui le méritent.

En outre, Nous appelons le gouvernement à donner la priorité à la rationalisation des programmes d'aide sociale existants et à la garantie de leur efficacité ainsi qu'à la pérennisation des ressources de financement.

Nous insistons également pour que soit assurée une bonne gouvernance de ce projet, abordé dan

s toutes ses dimensions. Pour cela, il convient de mettre en place un mécanisme ad-hoc de suivi et d'évaluation, afin que lui soient garanties les meilleures conditions d'évolution et d'ajustement continu.

Ainsi que vous le savez, Mesdames, Messieurs, le Parlement a un rôle à jouer dans la diffusion et la concrétisation de ces valeurs ancestrales et dans la réalisation des projets et des réformes d'envergure.

Pour cela, vous devez rester constamment vigilants et mobilisés afin de défendre les Causes de la Nation et ses intérêts supérieurs.

Pour conclure, il n'y a rien de mieux qu'un verset du Saint-Coran où Dieu décrète : «Et ils diront : Louange à Allah qui a écarté de nous l'affliction. Notre Seigneur est certes Généreux dans le pardon et Reconnaissant». Véridique est la parole de Dieu.

Que la Paix, la Miséricorde et la Bénédiction de Dieu soient sur vous».

Troisième partie :

Extraits de Discours et Messages Royaux à l'occasion d'événements nationaux, ayant trait à la Famille

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'ouverture de l'Année Judiciaire 29 Janvier 2003

«…

Il Nous plaît de Nous prévaloir de l'ouverture de l'Année Judiciaire et en faire l'occasion de poser de nouveaux jalons au processus engagé pour la réforme de l'appareil judiciaire, tant il est vrai qu'une Justice indépendante, intègre et efficiente conforte la suprématie de la loi et assure confiance et sécurité pour les personnes et les biens. Si elle favorise le développement et incite à l'investissement, elle apporte aussi la garantie du renforcement de la stabilité et de la démocratie, que Nous plaçons au-dessus de toute autre considération.

…

Toujours dans le cadre de cette démarche moderniste, Nous avons donné Nos Hautes Instructions à Notre Ministre de la Justice pour assurer l'ouverture de sections de la Justice de la Famille dans les principaux tribunaux, et veiller ultérieurement à la généralisation de ces structures à toutes les régions du Royaume et à l'accélération de la formation de juges de famille spécialisés. Car, en effet, les juridictions actuellement en charge des questions de statut personnel ne sont pas aptes à assurer l'application du Code de la Famille, projet à la réalisation duquel Nous sommes particulièrement attaché, afin de consolider la cohésion de la famille dans un esprit d'équilibre et d'équité.

Ainsi, au lieu de créer une caisse de pension alimentaire, qui pourrait être perçue à tort comme une incitation à ce qui constitue pour Dieu le plus détestable des actes licites, et aboutit à l'éclatement de la famille, Nous donnons Nos instructions à Notre Gouvernement pour étudier minutieusement la mise en place d'un Fonds d'entraide familiale, qui serait

alimenté, partiellement, à partir du produit de timbres à valeur symbolique apposés sur les actes relatifs au statut personnel et familial, Fonds dont les prestations seraient allouées selon des critères rigoureux, l'objectif étant de garantir les droits de la mère démunie et de protéger les enfants qui risquent d'être livrés à l'abandon à la suite du divorce de leurs parents.

…».

Message de SM le Roi Mohammed VI aux participants à la 10ème édition du congrès national des droits de l'enfant
25 Mai 2004

«…

Nous Nous félicitons de l'approche réaliste qui a présidé à votre action depuis la création de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant, sous la présidence de Notre sœur, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem. Vouée aux questions de l'enfance, cette institution nationale, au sein de laquelle se conjuguent les efforts des différents départements concernés et de la société civile, est à même, Nous en sommes convaincu, de relever les défis. Ceci passe par un dialogue engagé et constructif, pour mettre en place un plan national qui illustre l'intérêt tout particulier que Nous portons à l'amélioration de la condition des enfants de notre pays, qui sont, du reste, l'objet de Notre haute sollicitude. Ce plan est appelé à être intégré dans Notre projet global d'édification d'une société démocratique et moderne, projet dont la réalisation Nous tient particulièrement à cœur, car porteur des aspirations profondes de toute une nation

La consolidation de la justice en faveur de la femme, la protection des droits de l'enfant, et la préservation de la dignité de l'homme, par le biais du nouveau Code pour une famille plus soudée, sont à la fois des moyens et des objectifs essentiels de ce projet.

Nonobstant les avancées notoires réalisées par notre pays dans les domaines de protection de l'enfance et d'amélioration de sa situation, que ce soit en matière d'éducation et d'enseignement ou de sensibilisation aux risques potentiels de violence, d'exploitation ou de mauvais traitement, il n'en demeure pas moins que nous devons tous redoubler d'efforts, à tous les niveaux, afin de dispenser à nos enfants et aux générations à venir une éducation saine, qui puisse leur garantir une vie dans la dignité, et leur permettre de faire face aux défis de leur temps.

…»

Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion du lancement de « l'Initiative Nationale pour le Développement Humain »
18 Mai 2005

«…

Cette initiative s'inscrit dans la vision d'ensemble qui constitue la matrice de notre projet sociétal, modèle bâti sur les principes de démocratie politique, d'efficacité économique, de cohésion sociale et de travail, mais aussi sur la possibilité donnée à tout un chacun de s'épanouir en déployant, pleinement, ses potentialités et ses aptitudes.

C'est dans cette vision équilibrée et portée vers l'avenir, que s'inscrivent, du reste, les réformes fondamentales et les projets structurants que Nous avons engagés, ainsi que les progrès et les acquis aujourd'hui engrangés, notamment dans les domaines de la consolidation de l'Etat de droit, de l'élargissement de l'espace des libertés, de la promotion des droits de la femme, de l'enfance et des catégories sociales démunies et fragiles.

…».

Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie
au Parlement de l'Enfant
15 Novembre 2008

«…

Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage de nouveau à Notre Sœur, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, pour les efforts qu'elle déploie en faveur de l'enfance et dans l'intérêt bien compris de l'enfant.

Nous saluons, en outre, les importantes réalisations de Son Altesse dans ce domaine particulier et dans bien d'autres, là où il faut veiller à la préservation de la dignité humaine et à la promotion des droits de l'Homme, dans le respect de l'égalité entre hommes et femmes. Tout ceci a été rendu possible grâce à l'engagement fort de Son Altesse et à Sa supervision personnelle de nombreuses organisations, notamment l'Observatoire national des droits de l'enfant et le Parlement de l'enfant.

…».

Discours de S.M le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de l'annonce du Projet de la Nouvelle Constitution 17 Juin 2011

«…

Je M'adresse à toi pour renouveler notre pacte par une nouvelle Constitution qui représente un tournant historique et déterminant dans le processus de parachèvement de la construction de l'Etat de droit et des institutions démocratiques. Il s'agit, en l'occurrence, de consacrer les principes et les mécanismes de bonne gouvernance, et de réunir les conditions d'une citoyenneté digne et d'une justice sociale équitable.

…

Ont été constitutionnalisées à cet égard, la prééminence des conventions internationales telles que ratifiées par le Maroc, par rapport aux législations nationales, ainsi que l'égalité de l'homme et de la femme pour ce qui concerne les droits civils, et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution ainsi que des lois inspirées de la religion musulmane. Sont consacrées, au même titre, l'égalité entre l'homme et la femme, dans tous les droits politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, ainsi que la création d'un mécanisme de promotion de la parité entre l'homme et la femme.

…».

Quatrième partie :

Extraits de Discours et Messages Royaux à l'occasion d'événements Internationaux, ayant trait à la Famille

1. Extraits de Discours et Messages Royaux à l'occasion de la tenue de sommets et de Congrès Internationaux

Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à la séance d'ouverture de la Commission Nationale chargée de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU consacrée à l'Enfant
05 Janvier 2001

«...

Nous n'avons cessé, depuis Notre Accession au Trône, de déployer des efforts inlassables pour continuer cette marche sociale selon une stratégie nouvelle, partant de notre conviction que le fait d'accorder un intérêt particulier à l'enfance est au cœur de l'investissement véritable dans nos ressources humaines afin de les préparer à relever les défis de l'avenir à travers l'accélération du programme de scolarisation du plus grand nombre d'enfants, la réduction sensible du taux de mortalité infantile en développant le programme de santé de la mère et de l'enfant, et l'insistance sur la conjugaison des efforts du Gouvernement et de la société civile dans ce domaine. Nous avons consolidé Notre politique par des mécanismes et des institutions à même d'assurer la continuité et l'efficience sur la juste voie que nous avons tracée. **Nous avons créé, pour ce faire, le ministère chargé de la situation de la femme, de la protection de l'enfance, de la famille et de l'intégration des handicapés,** comme Nous avons érigé l'observatoire national des droits de l'enfant en espace de rencontre où associations, secteurs gouvernementaux et experts se concertent sur le suivi de l'application de la convention des Nations Unies dans ce domaine.

...

Pour ce faire, Nous invitons votre commission nationale à définir ses objectifs, à fixer ses priorités et à mobiliser tous les moyens disponibles pour sa dynamisation effective, en plaçant au cœur de ses préoccupations,

la protection de la famille en tant que noyau essentiel et naturel du développement de l'enfant, le renforcement du rôle de l'école dans la formation d'une enfance qualifiée capable de relever les défis de la société du savoir et de la communication.

...».

Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion du Sommet Global des Femmes 28 Juin 2003

«...

Votre présence ici, traduit par ailleurs votre intérêt pour la politique que nous menons pour la promotion de la femme marocaine.

Le développement global pour lequel Nous œuvrons et la promotion du pays dans tous les domaines, politique, économique, social et culturel ne peuvent être efficients en l'absence de la participation de la femme et sans que l'ensemble des composantes de la société puissent bénéficier des fruits du progrès.

Depuis que Nous présidons aux destinées de Notre Peuple, Nous n'avons cessé d'œuvrer pour la promotion des femmes marocaines et la préservation de leurs droits par lesquels notre sainte religion les a mises sur un pied d'égalité avec les hommes poursuivant en cela la politique éclairée de Nos ancêtres.

De par sa conviction que l'indépendance ne peut être effective que par la préparation de tous les Marocains à exercer leurs droits et devoirs et à contribuer au progrès économique et social de leur pays, Notre Vénéré Grand-Père le libérateur de la Nation, Feu Sa Majesté Mohammed V, que Dieu ait Son âme, a ouvert aux Marocains, les portes de l'école et partant, du savoir.

Notre Auguste Père, Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu L'ait en Sa Sainte Miséricorde, a poursuivi cette œuvre d'édification du Maroc moderne en permettant aux femmes d'accéder à tous les échelons de l'éducation, à tous les secteurs d'activité, en libérant leurs énergies et en les nommant aux plus hautes fonctions de responsabilité dans l'Administration, la magistrature, les entreprises publiques et en leur confiant des portefeuilles au sein du Gouvernement, mettant toujours en exergue leur capacité, leur rigueur et leur intégrité.

Conscient de la nécessité fondamentale de la mobilisation et de la participation des femmes pour la concrétisation des objectifs que Nous nous sommes fixé en vue de réaliser la croissance et le développement durable de notre pays, Nous nous sommes engagé à améliorer le Statut de la femme en consolidant ses acquis et en veillant à lui assurer ses droits humains, économiques et politiques. L'entrée de 35 femmes dans le Parlement actuel conforte Notre combat pour la démocratie et la modernité.

...

Nous nous employons, également, à affranchir la femme de toutes les formes d'injustice qu'elle subit et à faire évoluer la règle de droit pour tenir compte de la prise de conscience qu'elle manifeste à l'égard de ses droits et obligations et des progrès réalisés par le Maroc à tous les niveaux.

Dans ce contexte et en Notre qualité de Amir Al-Mouminine, défenseur de la religion et de la communauté de ses adeptes, Nous avons institué une Commission spéciale à laquelle Nous avons donné Nos Hautes Instructions pour prêter l'écoute et examiner toutes les doléances des associations féminines et l'ensemble des forces vives de la Nation et Nous proposer les mécanismes et procédures propres à garantir la bonne application de la Moudawana et les amendements à y introduire dans le respect de notre identité et les prescriptions de notre religion en privilégiant la cohésion de la famille et la concorde sociale.

...».

Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la tenue du Sommet Arabe de Tunis 22 Mai 2004

«…

Si les générations précédentes ont fait reposer les fondations historiques de la Nation sur le socle de l'unité cultuelle, linguistique et culturelle, il nous appartient, aujourd'hui, d'asseoir cette unité sur son support moderne, à savoir l'intégration économique sans laquelle notre nation ne saurait se prévaloir d'une communauté de destin.

Telle est, en tout cas, la voie que le Royaume du Maroc a empruntée pour édifier un Etat moderne de droit et des institutions, conforter les acquis démocratiques qu'il a inscrits à son actif et consolider la culture et la pratique des Droits de l'Homme et les valeurs de citoyenneté responsable.

…».

Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la tenue du 49ème Congrès de l'Union Internationale des Avocats
31 Août 2005

«…

Bénéficiant d'un consensus et d'une symbiose exemplaires, le Maroc poursuit sa marche soutenue et rationnelle sur la voie de la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, en termes de droits et d'obligations, et de la préservation de l'équilibre et de la stabilité familiale, à travers la promulgation -par la grâce de Dieu- d'un nouveau Code de la Famille qui allie la protection de l'authenticité nationale à l'ouverture sur l'esprit du temps, l'équité envers la femme à la protection des droits de l'enfant.

Dans le même sens, et pour donner une portée plus grande à l'égalité entre l'homme et la femme, Nous avons décidé d'octroyer aux enfants nés d'une mère marocaine et d'un père étranger le droit d'obtenir la Nationalité marocaine, soucieux que Nous sommes de préserver la cohésion de la famille marocaine et de sensibiliser davantage nos enfants aux valeurs de citoyenneté responsable. D'autre part, et pour permettre au Maroc d'atteindre le rythme accéléré de progrès et de développement que Nous lui souhaitons, Nous avons adopté l'approche globale de développement humain qui vise à consolider les importantes réalisations accomplies en matière de droits politiques, en accordant un intérêt prioritaire à la promotion des droits économiques, sociaux et culturels.

…».

Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux participants au 61ème Congrès des Femmes Chefs d'Entreprises du Monde
27 Septembre 2013

«…

Le Maroc poursuit sa marche soutenue et rationnelle sur la voie de la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes, en termes de droits et d'obligations, à travers notamment une mise en œuvre optimale des dispositions du Code de la Famille qui a doté la femme d'un statut qui préserve sa dignité et lui assure justice et équité. Il en est de même du Code de la nationalité qui a été révisé, notamment pour permettre à la femme de transmettre sa nationalité marocaine à ses enfants nés d'un père étranger.

Persévérant dans cette voie, Nous avons tenu à conférer à l'égalité entre l'homme et la femme une consécration constitutionnelle dans la réforme de la loi fondamentale massivement adoptée par le peuple marocain en juillet 2011.

A cet égard, toutes les dispositions de la Constitution relatives aux droits et libertés fondamentaux du citoyen confèrent à la femme, les mêmes droits et obligations que l'homme, lui ouvrant ainsi la voie à une participation pleine et entière à la vie publique.

Le texte constitutionnel a également prévu la création d'une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination , de même qu'il a institué, dans le cadre de la promotion de la démocratie participative, un Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance.

Cette réforme met le cadre légal et institutionnel national relatif au statut de la femme, au diapason des normes internationales auxquelles le Maroc a pleinement souscrit pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

…

Nous espérons encore davantage dans ce domaine, étant convaincu que le processus engagé par le Royaume pour concrétiser substantiellement l'égalité entre les femmes et les hommes favorisera une plus grande implication de la femme dans le développement socio-économique et la création de richesse et d'entreprises performantes, génératrices d'emplois.

L'éducation et la formation doivent jouer un rôle primordial à ce niveau, en s'employant à développer chez les jeunes, filles et garçons, l'esprit d'initiative et la faculté d'entreprendre pour en faire les entrepreneurs de demain. Il est, à ce titre, essentiel d'inclure la culture entrepreneuriale dans les processus d'acquisition du savoir.

La politique que Nous avons tracée pour l'amélioration de la condition de la femme et les efforts que Nous ne cessons de consentir pour la faire bénéficier des moyens d'une égale capacité d'agir pour le progrès commun, sont autant d'atouts que nous nous devons de consolider afin que la femme marocaine puisse occuper la place qui lui sied au sein de la société, notamment par un plus grand accès à l'éducation et à la formation.

…».

Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux participants à la 5ème Conférence Islamique des Ministres chargés de l'Enfance 21 Février 2018

«...

...Nous veillons à assurer le suivi et l'évaluation du Plan national de l'Enfance, que les intervenants concernés avaient adopté au cours du douzième Congrès national des droits de l'enfant.

Nous nous sommes également employé à consolider la cohésion de la cellule familiale à travers l'adoption d'un Code de la Famille avancé, consacrant le principe de respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et assurant, en toutes circonstances, la protection de ses droits. A cet égard, Nous lançons un appel pour que l'application de ce Code soit accompagnée d'une évaluation propre à corriger les insuffisances révélées par la pratique.

Pour conforter cette orientation visant à assurer sécurité et protection aux enfants, nous avons procédé à la promulgation d'une série de lois pertinentes. Citons, à titre illustratif, la modification de loi attribuant la nationalité marocaine à un enfant né d'une femme marocaine et d'un père étranger. Il y a aussi la loi interdisant l'emploi des mineurs et celle portant sur la création et l'administration des établissements de protection sociale.

Intrinsèquement constructifs, ces chantiers et ces initiatives ont permis la mise en place d'un dispositif intégré et cohérent pour mieux protéger les enfants et les familles. Il s'agit d'une réponse nationale aux multiples problématiques liées à la protection de l'enfance.

Nous avons conscience que la protection des enfants et la préservation de leurs droits ne peuvent être assurées en dehors du giron familial. Voilà pourquoi nous avons adopté des mesures d'accompagnement visant à leur offrir un meilleur environnement familial et social.

A cette fin, Nous avons donné Nos instructions pour que le Fonds d'entraide familiale fasse aussi bénéficier de ses prestations les mères nécessiteuses et celles qui, suite à une rupture du lien conjugal, se trouvent exposées avec leurs enfants à la négligence et à la pauvreté, ainsi que les veuves sujettes à la précarité et à l'exclusion.

A la mise en service du Fonds d'appui à la Cohésion sociale s'ajoute la création de cellules spécialisées dans la prise en charge des femmes et des enfants au sein des juridictions et des hôpitaux publics, ainsi que l'assistance psychologique aux enfants.

…»

Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux participants à la 2ème édition du sommet annuel de l'initiative «Women in Africa» 27 Septembre 2018

«…

Nous avons bon espoir que cette importante manifestation, forte de son programme riche et varié et à la faveur d'une approche novatrice et inclusive, puisse formuler des réponses appropriées aux problèmes majeurs qui entravent les efforts de développement en Afrique. En la matière, et c'est là Notre conviction, l'affirmation du principe d'égalité des femmes et des hommes est le moyen adéquat pour atteindre une prospérité profitable à toutes et à tous.

…

De ce fait, les mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes doivent constituer le fondement de toute stratégie efficace de développement durable.

Cette conviction est au cœur du programme phare de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, plus particulièrement de ses 17 Objectifs de Développement Durable.

Elle est, aussi, au centre des préoccupations des pays Africains. De fait, l'égalité des genres au sein de l'Union Africaine fait l'objet d'un engagement constant confirmé par le Sommet de l'UA de janvier 2018, lequel a inscrit la parité hommes-femmes comme objectif à atteindre à tous les niveaux, à l'horizon 2025.

…

Dieu a honoré le genre humain, dont les femmes et les hommes ont été proclamés égaux par l'Islam, en les assujettissant aux mêmes obligations. Ce principe égalitaire constitue aussi une valeur universelle consacrée dans les traités internationaux, où est proscrite toute discrimination fondée sur le genre.

Dans cette optique, Nous nous attachons à assurer les conditions d'une vie digne à tous les Marocains. Nous œuvrons aussi, depuis plusieurs années pour que le Maroc s'engage plus avant sur la voie de l'égalité entre les hommes et les femmes: une finalité considérée comme un droit humain fondamental, un impératif juridique, une exigence socio-économique.

En la matière, la Constitution de 2011 a représenté un tournant fondamental, en consacrant sans équivoque l'égalité entre l'homme et la femme en termes de droits et de libertés et en soulignant la nécessité d'instaurer le principe de parité.

Et afin de conforter cette dynamique, Nous avons initié de nombreux programmes en faveur de l'indépendance économique des femmes et de l'entreprenariat féminin, au niveau national. Nous avons également procédé à la réforme du Code de la Famille et du Code pénal pour lutter contre les violences faites aux femmes. De même qu'a été institué un quota pour la représentation des femmes au sein du Parlement.

Dans la même veine, Nous avons créé le Prix TAMAYUZ qui vise à encourager les contributions remarquables de femmes marocaines en faveur de la consécration des principes d'équité et d'égalité.

Par ailleurs, une série d'initiatives ont été lancées pour intégrer le principe d'égalité lors de la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques publiques.

En outre, la budgétisation sensible au genre est un outil essentiel pour garantir aux femmes l'accès à leurs droits et leur permettre de prendre une part active dans les différents secteurs de la vie publique. A cet égard, le Maroc est disposé à partager avec les pays africains frères son expérience en matière de facilitation de l'institutionnalisation budgétaire de l'égalité. La femme africaine pourra ainsi concourir efficacement à l'accélération du rythme des changements dont l'effet multiplicateur affectera positivement l'ensemble de nos sociétés, dans toutes leurs composantes.

…».

2.Extraits de Discours et Messages Royaux à l'occasion de la tenue de Rencontres et de Conférences Internationales

Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux participants au Colloque tenu sous le thème: « Le Monde Arabe et l'Afrique: défis du présent et de l'avenir »
15 Octobre 2003

«…

S'agissant de notre monde arabo-africain, les questions de la démocratie, du développement, du poids de la dette, de la santé, de l'environnement, de l'identité culturelle, les questions de l'éducation et de l'enseignement ainsi que la situation de la femme, des enfants et autres questions pressantes de par leur caractère sensible et prioritaire, ne supportent plus d'être renvoyées ou mises en attente.

…».

Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale de l'ONU
15 Septembre 2005

«…

La Déclaration du Millénaire, que nous avons adoptée il y a de cela cinq ans, a montré à quel point la communauté internationale était consciente de la nécessité d'œuvrer pour éradiquer la pauvreté absolue et la famine, généraliser l'accès à l'enseignement primaire, renforcer l'égalité entre l'homme et la femme, améliorer la couverture médicale, et lutter contre le VIH/Sida et les autres maladies et pandémies.

…

Pour notre part, et conformément aux engagements internationaux du Royaume du Maroc, nous avons pris l'initiative d'adopter un Code de la Famille qui consacre l'égalité entre l'homme et la femme, garantit les droits de l'enfant, met un terme à toutes les formes d'injustice à l'égard des femmes, préserve leur dignité, protège l'unité et la cohésion de la famille, tout en veillant à ce que la femme soit véritablement intégrée dans le processus de développement national.

…».

Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la célébration du 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme 10 Décembre 2008

«…

C'est de cette Déclaration, en effet, que sont issus tant de conventions internationales et régionales qui ont érigé les droits de l'Homme en un patrimoine commun de l'humanité entière. Ce patrimoine a pour vocation d'aider à la construction d'un monde où règnent la fraternité, la paix, la justice, la dignité et l'égalité.

…

C'est un capital si riche et varié que l'on ne saurait l'exposer dans le détail dans le cadre de ce Message. Aussi, Nous contenterons-nous d'en dégager quelques éléments parmi les plus saillants.

Il s'agit tout d'abord de la consolidation des droits politiques et civiques, et au premier chef, du renforcement de l'égalité entre l'homme et la femme. Le Code de la Famille qui en est l'illustration concrète, continue à faire office de pionnier en la matière et ne cesse de porter ses fruits.

Nous réaffirmons, en outre, Notre volonté de conforter et d'élargir l'espace de la liberté d'expression et d'opinion dans toute sa diversité et dans le respect de la loi.

…

En effet, c'est en se prévalant de ces acquis en matière de droits de l'Homme que notre pays est parvenu, grâces en soient rendues à Dieu, à harmoniser les législations nationales avec les conventions internationales en la matière.

Aussi et, pour conforter ce parcours, annonçons-Nous, aujourd'hui, la levée par le Royaume du Maroc des réserves enregistrées au sujet de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, réserves devenues caduques du fait des législations avancées qui ont été adoptées par notre pays.

…».

Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion de la tenue de la réunion biennale des Droits de l'Homme des Académie et Sociétés Savantes
21 Mai 2009

«…

Dans le même esprit, le Maroc a œuvré pour la protection et la promotion des droits humains et pour la consolidation de l'Etat de droit. Les vastes chantiers que Nous avons lancés en la matière visent tant la préservation des libertés individuelles et collectives que la sauvegarde de la dignité humaine et des droits de Nos citoyens, notamment les femmes, les enfants et les catégories sociales ayant des besoins spécifiques. L'intérêt porté à ces questions s'est, également, manifesté à travers l'adoption, par le Maroc, d'un Code avancé de la Famille, fondé sur l'affirmation de l'égalité entre la femme et l'homme et la préservation de l'intérêt suprême de l'enfant.

…».

Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux participants au 2ème Forum Mondial des Droits de l'Homme 27 Novembre 2014

«…

Ces échéances sont très nombreuses. Nous souhaitons partager avec la communauté des défenseurs des droits de l'Homme ici rassemblée Nos réflexions sur trois problématiques.

Le premier enjeu concerne les questions de l'égalité et de la parité, inscrites comme des objectifs à caractère constitutionnel dans notre Texte fondamental depuis la réforme constitutionnelle de juillet 2011.

Il y a vingt ans en effet, en 1995, 189 Etats membres de l'ONU adoptaient la Déclaration et la Plateforme d'Action de Pékin pour l'intégration du genre dans les politiques, stratégies et programmes de tous les pays. La Déclaration invitait les Etats membres à promouvoir les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes, en réaffirmant que les droits fondamentaux des femmes et des fillettes font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie des droits humains universels.

…

A cet égard, Nous nous félicitons que le Forum de Marrakech ait choisi la question de l'égalité et de la parité comme un des thèmes principaux des débats. Nous sommes Convaincus que vos échanges à l'occasion de ce Forum constitueront un apport important au processus international en cours.

Notre pays a fait de cette question un des axes principaux de ses politiques publiques, notamment en développant la budgétisation sensible au genre, reconnue par les Nations unies comme une démarche pionnière. Nous savons cependant, qu'il nous reste beaucoup à faire. Une loi sur le travail domestique qui concerne principalement les jeunes filles est actuellement

en discussion au Parlement et le gouvernement travaille à l'élaboration d'une loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. De même, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination, organe constitutionnel, devrait être installée prochainement.

Le deuxième enjeu concerne les Objectifs du développement post-2015.

…

Le troisième enjeu concerne les migrations internationales et les demandeurs d'asile.

…».

Discours de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à l'occasion du 60ème anniversaire des accords de la Celle-Saint Cloud 10 Novembre 2015

«…

Cette trajectoire démocratique a permis au Maroc de consolider, dans le cadre de la Constitution de 2011, des évolutions de grande portée, comme la Parité; la Justice transitionnelle; la promotion des Droits de l'Homme; une nouvelle gouvernance territoriale; la reconnaissance des spécificités régionales et le respect des diversités culturelles...

…».

Message de S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux participants au Symposium international organisé à l'occasion du 75ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme 07 Décembre 2023

«...

C'est dans cet esprit que le Maroc a inauguré il y a quelque temps, une étape nouvelle marquée par des réformes structurelles, que Nous avons jugé opportun de placer en tête des priorités de nos politiques publiques. C'est le cas notamment du chantier de généralisation de la couverture sanitaire, de la protection sociale et de soutien aux catégories vulnérables.

…

Par ailleurs, afin de réviser le Code de la Famille, deux décennies après son adoption, Nous avons appelé au lancement de larges consultations auprès des différentes composantes de la société, de manière à sauvegarder les droits de la femme et de l'enfant et à préserver l'intérêt de la famille, considérée comme le noyau de la société. Dans cette réforme, seront pris en considération les valeurs et les principes de justice, d'égalité, de solidarité et d'harmonie puisés dans la religion musulmane, tout comme sera mis en œuvre le mécanisme d'Ijtihad (effort d'interprétation des textes religieux) dans ce qu'il a de constructif, afin d'assurer une mise en adéquation avec les nouveautés en matière des droits de l'Homme et des valeurs universelles y afférentes.

…».

Cinquième partie :

Extraits d'Interviews accordées par SM le Roi à certains Organes de Presse, ayant trait à la Famille

Interviews accordées par S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie aux revues libanaises «Al Hawadith», «La Revue du Liban», «Monday Morning» et «Al Bairak» à la veille de la réunion du Sommet arabe de Beyrouth
21 Mars 2002

«...

• **Question:**

Le Royaume du Maroc a connu d'intenses débats concernant l'amendement du code de statut personnel (Moudouwana) en vue d'améliorer la situation de la femme et son statut dans la société marocaine. Vous avez, Majesté, constitué à cet égard une commission chargée de cette question. Comment peut-on, selon Votre Majesté, concilier entre les ambitions de la femme marocaine et ses aspirations à un devenir meilleur dans le cadre des enseignements de la Chari'a?

• **Réponse de S.M. le Roi:**

Œuvrer à rendre justice à la femme, à lever toutes les formes de discrimination qu'elle endure, a été parmi mes premières initiatives, convaincu en cela qu'une société qui marginalise la moitié de sa population que sont les femmes, ne peut escompter aucun développement.

Outre ces initiatives prises pour que la femme soit investie de hautes responsabilités dans les domaines politique, économique et culturel, j'ai pris sur moi, en ma qualité d'Amir Al-Mouminine, de donner suite à un mémorandum qui m'avait été adressé par l'ensemble des organisations féminines marocaines, tous courants politiques, culturels et régionaux.

Et puisque l'objectif de rendre justice à la femme est d'une telle noblesse, qu'il doit être placé au-dessus de toute exploitation électoraliste et politicienne étroite, j'ai constitué une commission consultative, pluridisciplinaire, pour l'examen d'un projet de réforme fondamentale et globale du code de statut personnel.

Toutefois, que ce soit lors de l'installation de cette commission ou à l'occasion des différentes séances de travail que j'ai présidées aux fins de suivi et d'évaluation, j'ai tenu à ce qu'elle fasse son travail dans la célérité mais sans précipitation. Nous étions devant deux choix: ou bien réaliser une réforme partielle de la Moudouwana, ce qui allait nécessiter un temps court, certes, mais qui devait nous amener à entreprendre une autre réforme après quelques mois ou quelques années, ou bien d'élaborer une nouvelle Moudouwana, dans le fond et dans la forme, ce qui a été retenu, mais cela nécessitera un peu de temps qui, dans les cas extrêmes, ne devra pas dépasser l'année en cours.

En outre, étant convaincu de l'utilité d'une action en profondeur, car un travail superficiel et précipité me rebute, particulièrement sur des sujets qui constituent un facteur déterminant dans un projet de société démocratique et moderniste, que je m'attache à édifier pierre par pierre, j'ai opté pour la seconde voie.

En ma qualité d'Amir Al-Mouminine, je suis convaincu que la Chari'a et la tradition du Prophète, mon Aïeul, que le salut soit sur lui, qui rend hommage à la femme, peut, par les temps présents, à travers l'ouverture de la voie à l'Ijtihad et à la jurisprudence, et en rejetant tout repli sur soi, toute étroitesse d'esprit, nous permettre de rendre justice à la femme dans le cadre de la Chari'a et en conformité avec ses nobles finalités. Ceci ne doit pas nous empêcher, pour autant, de procéder à une mise à niveau de notre système judiciaire par la création de tribunaux spécifiques à la famille qui seront installés graduellement».

Interview accordée par S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie à la revue «Paris Match»
13 Mai 2004

«L'hebdomadaire français «Paris Match» publie une interview exclusive de S.M. le Roi Mohammed VI, dans laquelle le Souverain souligne les grandes avancées démocratiques réalisées au Maroc, notamment la réforme de la Moudawana.

«Parmi les grandes avancées dont je suis assez fier, il y a la nouvelle Moudawana», déclare S.M. le Roi Mohammed VI, en évoquant les grandes avancées démocratiques qu'a connues le Royaume. «Ce Code est fait pour consolider les valeurs familiales auxquelles je suis très attaché», affirme S.M. le Roi dans cet entretien à «Paris Match» qui consacre sa couverture au Souverain en compagnie de S.A.R. le Prince Héritier Moulay El Hassan.

S.M. le Roi souligne que «l'important n'est pas d'avoir réformé la Moudawana mais que les dispositions suivent concrètement sur le terrain». «Nous avons déjà des tribunaux de la famille, d'autres sont en train d'être mis en place, tout cela relayé par des campagnes de sensibilisation et d'information. Il reste néanmoins plusieurs outils à mettre en œuvre», fait observer le Souverain.

S.M. le Roi Mohammed VI affirme que «ce dossier sera clos lorsque toutes les conditions pour l'application de la Moudawana seront remplies», précisant qu'«il ne s'agit pas seulement du Code de la femme mais du Code de la Famille, dont la femme fait partie intégrante».

«Si nous avions créé uniquement un Code de la femme, nous aurions exclu la gent masculine. Certes, il apporte à celle-ci beaucoup de liberté, de sécurité et c'est un premier pas en avant, mais il concerne aussi le mari et les enfants», ajoute le Souverain.

A propos de la stricte égalité entre homme et femme, S.M. le Roi Mohammed VI estime qu'«il y a des domaines dans lesquels la femme est plus présente que l'homme, et d'autres où c'est l'inverse». «En France et dans d'autres pays occidentaux, vous avez aussi un débat sur la parité»,

relève le Souverain.

«Je ne pense pas que l'égalité absolue puisse exister un jour. D'ailleurs, que veut véritablement dire «égalité»? Il s'agit en fait de préserver les identités féminine et masculine en donnant à la femme et à l'homme leur dignité respective», souligne S.M. le Roi.

«Le plus dur est fait», note S.M. le Roi. «La marche a été longue, c'est vrai, pour atteindre ce résultat, mais aujourd'hui je crois que les femmes marocaines se tournent vers l'avenir avec beaucoup d'optimisme.

...».

Interview accordée par S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie au quotidien espagnol «El Pais»
16 Janvier 2005

«…

• **Question:**

Après cinq ans de règne, il est encore tôt pour dresser un bilan. Toutefois, la presse internationale a inscrit à votre actif l'adoption d'un nouveau Code de la Famille qui contribue à instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes.

• **Réponse de S.M. le Roi:**

Les médias étrangers ont accordé de l'importance au nouveau Code de la Famille car c'était un sujet d'actualité qui a été bien accueilli par certains milieux occidentaux. Cependant, ce n'est pas l'unique réforme que J'ai entreprise. Les reformes ont porté aussi bien sur le code électoral que celui du travail en passant par la réhabilitation de la culture amazigh ou encore la restructuration du champs religieux... Vous savez Je ne passe pas mon temps à énumérer les réformes que J'ai menées. Elles sont nombreuses. Je crois qu'une réforme doit être entreprise au moment opportun.

Il est vrai que le Code de la Famille revêt une importance particulière. Lorsque Je me suis adressé pour la première fois à la nation, en tant que Roi du Maroc, J'avais parlé de la question de la femme. J'avais dit qu'il était aberrant que les femmes, qui constituent un peu plus de la moitié de la population, soient marginalisées dans la société. Vous voyez c'est une tâche à laquelle Je me suis attelé dès le début.

Son accomplissement a pris un certain temps car il était important de parvenir à un consensus sur le nouveau code. S'il y avait eu un quelconque blocage nous n'en serions pas là aujourd'hui. Je suis heureux que vous ayez parlé du Code de la Famille et non du code de la femme, car il ne faut pas mettre la femme d'un côté et l'homme de l'autre. Au sein de la famille, ils sont tous les deux responsables.

…»

Interview accordée par S.M. le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie au quotidien économique japonais Nihon Kezaï Shimbun 25 Novembre 2005

« …

• **Question:**

Comme vous avez commencé à l'aborder Majesté, le Maroc a entrepris de vastes réformes aux plans politique, économique et social. En cette fin d'année 2005, quel regard votre Majesté porte sur les résultats obtenus et quels développements nouveaux faut-il en attendre pour le futur?

• **Réponse de S.M. le Roi:**

Vous savez, lorsque J'ai accédé au Trône, toutes les questions étaient pour moi prioritaires. Mon père SM Hassan II, que Dieu l'ait en Sa Sainte Miséricorde, a ouvert une grande partie des chantiers du Maroc indépendant et moderne. Lorsque Je vois le travail considérable qu'il a mené, J'éprouve beaucoup d'admiration et une immense fierté comme tous les Marocains, Je lui rends hommage.

Je travaille non seulement à la consolidation des dossiers qu'il a ouverts comme celui du respect des droits de l'homme avec notamment la création de l'Instance Equité et Réconciliation pour tourner définitivement la page sur les violations commises par le passé, mais aussi à la concrétisation rapide de nouveaux chantiers ouverts ces dernières années: alphabétisation, réforme du champs religieux, assurance maladie obligatoire, réforme de la justice, scolarisation des petites filles, création de l'institut royal pour la culture Amazigh, sans parler de tous ces grands projets structurants comme le port de Tanger-Med ou celui du Bouregreg à Rabat, ou encore les grandes zones touristiques qui vont créer des centaines de milliers d'emplois.

Il y a la réforme de la «Moudawana», le Code de la Famille. C'est une réforme à laquelle Je suis très attaché car elle fait, aujourd'hui, des Marocaines, des citoyennes à part entière. Toutes les composantes de la société marocaine l'ont favorablement accueillie. C'est justice rendue aux femmes que de l'avoir entreprise et J'avoue que c'est pour moi une grande source de satisfaction.

… »

Indexation par thème

Indexation par thème

Réforme du Code du Statut Personnel	
Engagement Royal en faveur de la Réforme du Code du Statut Personnel	
Annonce de la Décision Royale arrêtée au sujet du projet de révision du Code de la Famille par Amir Al-Mouminine et Représentant Suprême de la Nation	156
Attachement Royal à la consolidation des éléments fondateurs d'une famille marocaine fidèle à ses valeurs et à son authenticité	30
Attachement royal à la réforme du Code de la Famille qui fait des Marocaines des citoyennes à part entière	243
Consignes Royales aux membres de la Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana : Préservation des desseins de la Charia islamique et appréciation rigoureuse de ses textes	16/17
Consignes Royales aux membres de la Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana : être équitables et bienveillants à l'égard de la femme	16
Contribution d'Amir Al- Mouminine pour corriger l'image erronée que certains se font, injustement, de l'Islam	31
Dispositions (Les) à caractère religieux du Code de la Famille relèvent du ressort exclusif d'Amir Al-Mouminine	15/ 21 /25 /26 /31 /34 /35/ 36/ 111/ 142/ 156/ 216/ 237/ 238/ 215
Engagement du Roi, Amir Al-Mouminine, de donner suite au mémorandum adressé par l'ensemble des organisations féminines marocaines	237
Engagement Royal à sanctuariser la famille, en mettant en chantier de grands projets et des réformes majeures en sa faveur	200
Engagement Royal constant en faveur des valeurs fondatrices du Code de la Famille	31
Estime Royal à la Femme Marocaine en reconnaissance de son concours efficient au développement du pays	180
Ferme volonté Royale de rendre justice à la Femme Marocaine	156/238

Instructions royales pour examiner toutes les doléances des associations féminines	215
Promouvoir un Code moderne de la famille: l'un des premiers objectifs de de la politique royale	31
Promulgation du Code de la Famille : parmi les réformes majeures engagées sous l'impulsion de S.M le Roi	141/239
Réforme de la Moudawana : Parmi les grandes avancées, et source de fierté pour S.M le Roi	239
Révision du Code de la Famille : un grand chantier de réforme supervisé par Sa Majesté le Roi	35
Volonté Royale à veiller toujours à réunir les conditions favorables pour fortifier la cohésion familiale	199/200
Historique de la réforme du Code du Statut Personnel	
Amendement du Code de 1957 en 1993 au cours d'une période constitutionnelle transitoire	26
Amendements apportés à la Moudawana de 1957, du temps de Notre Auguste Père - que Dieu L'ait en Sa Sainte Miséricorde, un acquis pour la femme marocaine	16
Code (Le) de 1957 : établi avant l'institution du Parlement	26
Mise à niveau du Code de la Famille en 2023	33/34/35/140/141/142/233
Réforme du Code du Statut Personnel/Révision de la Moudawana en 2003	15/ 16/ 17/ 18/ 29/ 52/ 156/ 199/ 237/ 238/ 239/ 241
Réforme substantielle de la Moudawana en 2003	21/22/23/ 24/ 25/ 26/ 27/ 29
Réforme/Révision du Code de la Famille en 2003	89/ 111/ 112/ 121/ 133/ 141/ 156/ 163/ 171/ 180/ 190/ 193/ 199/ 205/ 208/ 218/ 219/ 221/ 224/ 226/ 227/ 233/ 239/ 241/ 243

Installation de la Commission Consultative chargée de la révision du Code du Statut Personnel	
Commission consultative, pluridisciplinaire, chargée de la réforme fondamentale et globale du Code du Statut Personnel	237/238
Composition de la Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana : le volet jurisprudentiel, judiciaire et scientifique outre la présence de l'élément féminin	16
Composition de la Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana : membres hautement qualifiés, neutres, objectifs et expérimentés dans leurs domaines de compétence	16
Création de certaines commissions auxquelles Nous avons confié la mission d'examiner des questions d'intérêt national comme …le Code de la Famille	133
Driss Dahhak, Président de la Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana : Hautes qualités personnelles, probité intellectuelle et expérience dans le domaine judiciaire	16
Hommage aux efforts déployés par le Président de la Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana et tous ses membres	22
Installation de la Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana	15/ 16/ 17/ 18/ 21/ 22/ 29/ 52/ 67/ 133/ 156/ 216/ 237/ 238
Objectifs de la Réforme du Code du Statut Personnel	
• **Cohésion de la Famille**	
Code (Le) de la famille apporte beaucoup de liberté, de sécurité à la femme, mais il concerne aussi le mari et les enfants	239
Code (Le) de la famille n'est spécifique ni aux hommes, ni aux femmes, il est dédié à la famille entière	141
Code (Un) de la famille s'inspirant de valeurs nationales qui inscrivent la famille et les liens familiaux dans la sphère du sacré	199

Code (Un) qui protège l'unité et la cohésion de la famille	226
Code de la Famille : Consolidation de l'unité nationale et de la cohésion familiale	199
Code de la Famille : consolidation de la cohésion de la famille dans un esprit d'équilibre et d'équité	205
Code de la Famille : un acquis pour la femme et une consolidation d'une institution familiale marocaine équilibrée et moderne	32
Code de la Famille : un dispositif destiné à toute la famille, père, mère et enfants	25
Consolidation d'une institution familiale marocaine équilibrée et moderne, fondée sur l'égalité et la responsabilité partagée des deux conjoints	32
Consolider la cohésion de la cellule familiale à travers l'adoption d'un Code de la Famille avancé	221
Consolider les valeurs familiales «auxquelles je suis très attaché»	239
Divorce (Le) : le plus détestable des actes licites qui aboutit à l'éclatement de la famille	205
Famille (La) : boussole de la société	200
Famille (La) : cellule de base de la société selon les termes de la Constitution	199
Famille (La) : la première pépinière où se cultivent et s'inculquent les valeurs de citoyenneté	111
Famille (La) : noyau essentiel et naturel du développement de l'enfant	214
Il ne faut pas mettre la femme d'un côté et l'homme de l'autre, au sein de la famille, ils sont tous les deux responsables	241
Mise en œuvre démocratique et exhaustive de cette réforme dictée par la volonté de raffermir les liens familiaux	112
Préservation de l'équilibre et de la stabilité familiale/ préservation de la cohésion de la famille marocaine	218

Préserver la cohésion de la famille, unie et solidaire	15
Préserver les valeurs sacrées caractérisant la famille marocaine	17
Privilégier la cohésion de la famille et la concorde sociale	216
Promouvoir la condition de la femme, dans le cadre d'un foyer équilibré et homogène	217
Protection de la famille	213/214
Réforme en profondeur du Code de la Famille pour une famille unie dans l'harmonie	89
Révision de la Moudawana : garder à l'esprit les valeurs sacrées qui caractérisent la famille marocaine	17
S'inspirer des desseins de l'Islam tolérant qui prône la cohabitation harmonieuse	25
Sauvegarder les droits de la femme et de l'enfant et préserver l'intérêt de la famille	233/239
Société (Une) saine s'érige sur le socle d'une famille saine et équilibrée	200
• **Dignité de l'homme et de la femme**	
Ampleur de la mission de la commission royale chargée de la révision de la Moudawana : mener une réforme dans la dignité et dans un esprit d'égalité et d'équité	17/18
Code de famille : Equité assurée et Justice rendue à la femme, protection des droits de l'enfant et préservation de la dignité de l'homme	31
Code de famille : lever l'iniquité qui pèse sur les femmes, protéger les droits des enfants, et préserver la dignité de l'homme	25
Code de la Famille : préservation les identités féminine et masculine en donnant à la femme et à l'homme leur dignité respective	18/240
Code de la Famille : un statut qui préserve à la femme sa dignité et lui assure justice et équité	219/226

Élargissement de l'espace des libertés et des droits humains, en conférant à la femme un statut qui lui préserve sa dignité et lui assure Justice et équité	121
Nouveau Code de la Famille soudée : La consolidation de la justice en faveur de la femme, la protection des droits de l'enfant, et la préservation de la dignité de l'homme	207
Préservation de la dignité humaine et promotion des droits de l'Homme, dans le respect de l'égalité entre hommes et femmes	209
Réforme substantielle de la Moudawana : Adopter une formulation moderne, en lieu et place des concepts qui portent atteinte à la dignité et à l'humanisme de la femme	22
sauvegarde de la dignité des femmes	21/156/229
• **Egalité homme/femme**	
Code de la Famille : l'illustration concrète de l'égalité entre l'homme et la femme	227
Egalité entre hommes et femmes	15/ 18/ 24/ 25/ 30/ 31/ 32/ 33/ 34/ 111/ 151/ 209/ 210/ 215/ 218/ 219/ 220/ 223/ 224/ 226/ 227/ 229/ 230/ 233/ 240/ 241
Femme et homme : des partenaires dans les droits et les devoirs	32
Femmes (Les) sont assurément les sœurs des hommes dans les prescriptions	15-22-223
Garantir les droits des femmes au même titre que ceux des hommes	15
Prévaloir l'intérêt général des membres de la communauté, dans le strict équilibre entre les droits et les obligations	17
Principe de parité	141/ 186/ 210/ 219/ 223/ 224/ 230/ 231/ 232/ 240
S'inspirer des desseins de l'Islam tolérant qui prône la justice et l'égalité	25

• Justice et équité à la femme	
A moins d'affranchir la femme de toutes les formes d'injustice qui pèsent sur elle, la démocratie et les droits humains risquent d'être dénués de toute consistance	156
Affranchir la femme de toutes les formes d'injustice qu'elle subit	15/216/226/237
Code de la Famille : un statut qui préserve à la femme sa dignité et lui assure Justice et équité	21/ 25/ 30/ 31/ 112/ 121/ 142/ 151/ 218/ 219/ 233/ 243
Consignes royales aux membres de la Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana : être équitables et bienveillants à l'égard de la femme	16/18
Création le Prix TAMAYUZ qui vise à encourager les contributions remarquables de femmes marocaines en faveur de la consécration des principes d'équité et d'égalité	224
Elargissement du droit dont dispose la femme pour demander le divorce judiciaire : renforcement de l'égalité et l'équité entre les deux conjoints	24
Ferme volonté Royale de rendre justice à la femme Marocaine	156
Justice et équité à l'égard des femme	15/ 16/ 18/ 21/ 22/ 23/ 24/ 25/ 26/ 27/ 29/ 31/ 32/ 52/ 121/ 151/ 156/ 205/ 216/ 218/ 219/ 224/ 226/ 238/ 243
Levée par le Royaume du Maroc des réserves enregistrées au sujet de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme	228
Raffermir les valeurs de Justice et d'égalité entre l'homme et la femme	15
Réforme de la Moudawana : C'est justice rendue aux femmes que de l'avoir entreprise et J'avoue que c'est pour moi une grande source de satisfaction	243
Rendre justice à la femme : objectif noble, placé au-dessus de toute exploitation électoraliste et politicienne étroite	237

• **Promotion de la condition de la femme**	
Promotion de la condition de la Femme	15/ 21/ 33/ 52/ 67/ 97/ 208/ 209/ 210/ 213/ 215/ 216/ 217/ 220/ 225/ 226/ 229/ 230/ 231/ 237
• **Protection des droits de l'Enfant**	
Protection des droits et des intérêts de l'enfant	23/24/25/31/35/111/141/163/164/187/199/205/206/207/208/209/213/214/218/219/221/222/225/226/229/233/239
Référentiel de la Réforme : Islam et Universalité des Droits de l'Homme	
«Je ne peux, en Ma qualité d'Amir Al-Mouminine, autoriser ce que Dieu a prohibé, ni interdire ce que le Très-Haut a autorisé»	25/34/142
Code de la Famille : capacité de la raison et de la pensée islamiques à s'inscrire parfaitement dans la modernité et le progrès	31
Code de la Famille : œuvre pionnière par laquelle Amir Al-Mouminine a contribué à l'action que toute la Oumma islamique se doit d'entreprendre pour corriger l'image erronée que certains se font de l'Islam	31
Code de la Famille : Un cadre légal et institutionnel national relatif au statut de la femme au diapason des normes internationales	219
Code de la Famille : un élan réformateur mené en parfaite concordance avec les desseins ultimes de la Loi Islamique «Charia» et les spécificités de la société marocaine	33/34
Code de la Famille : une démonstration concrète de la complémentarité entre les référentiels de l'Islam et les principes de l'Universalité	31
Code de la Famille : une réforme qui s'inspire des desseins de l'Islam, de l'homogénéité du Rite Malékite et de l'Ijtihad	17/ 20/ 22/ 25/ 26/ 33/ 34/ 52/ 82/ 233/ 238
Conciliation entre l'attachement à notre identité islamique et l'adhésion pleine et entière à l'universalité des Droits de l'Homme	17/18/34/67/223/233

Garantir les droits des femmes au même titre que ceux des hommes sur la base de la Charia islamique fondée sur le juste milieu	15
Polygamie : nécessité de tenir compte des desseins de l'Islam tolérant qui est attaché à la notion de justice	22-23
Rappel des principes fondamentaux de la réforme du Code de la Famille à l'occasion du 75ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (07 décembre 2023)	233
Référentiel et soubassements du Code amendé : les valeurs de justice, d'égalité, de solidarité et de cohérence de la religion musulmane et les principes universels énoncés dans les conventions internationales ratifiées par le Maroc	34
Consensus national sur la Réforme	
Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana : divers profils et compétences pour une réforme substantielle de la Moudawana	21
Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana : Entre Oulémas, les divergences sont, plutôt, porteuses de bénédiction	22
Consensus national sur le nouveau Code de la Famille	241
Engagement de la Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana à emprunter la voie du dialogue de la modération et du consensus	17/18/52
Mise à niveau de la Moudawana : pensée et conçue avec le concours des institutions et des acteurs concernés	33
Réception par S.M le Roi des représentantes des formations politiques, des organisations et des associations féminines marocaines	15
Unanimité manifestée à propos du Code de la Famille par tous les Représentants de la Nation, ses forces vives et toutes ses composantes	32

Délai de la révision du Code du Statut Personnel	
Délai à la Commission chargée de faire des propositions pour un nouveau Code du Statut Personnel ne dépassant pas la fin de l'année en cours (2002)	67/238
Délai d'achèvement des travaux de la Commission Consultative chargée de la Révision de la Moudawana: Septembre 2003	156
Parlement : approbation du projet du Code du Statut Personnel	
Code de la Famille : Unanimité manifestée par tous les Représentants de la Nation	32
Parlement (Le) se prononce sur la réforme du Code de la Famille	171
Parlement (Le), saisi du projet de Code de la Famille, eu égard aux obligations civiles qu'il comporte	26
Réception Royal des Présidents des deux Chambres du Parlement à l'occasion de la remise du nouveau Code de la Famille	31/32
Nouveau Code de la Famille adopté en 2003	
Portée de la réforme	
• **Contenu de la réforme**	
1. Placer la famille sous la responsabilité conjointe des deux époux	22
2. Faire de la tutelle (wilaya) un droit de la femme majeure, qu'elle exerce selon son choix et ses intérêts	22
3. Assurer l'égalité entre l'homme et la femme pour ce qui concerne l'âge du mariage	22
4. Assortir la possibilité de polygamie d'une série de restrictions sévères	22/23
5. Simplifier la procédure de l'établissement des actes de mariage des marocains résidant à l'étranger	23
6. Faire du divorce un droit exercé et par l'époux et par l'épouse, sous contrôle judiciaire	23

7. Elargir le droit dont dispose la femme pour demander le divorce judiciaire	24
8. Préserver les droits de l'enfant en insérant dans le Code les dispositions pertinentes des conventions internationales ratifiées par le Maroc et	24
9. Garantir l'intérêt de l'enfant en matière de garde, laquelle devrait être confiée à la mère, puis au père, puis à la grand-mère maternelle	24
10. Protéger le droit de l'enfant à la reconnaissance de sa paternité au cas où le mariage ne serait pas formalisé par un acte, pour des raisons de force majeure	24
11. Conférer à la petite-fille et au petit-fils du côté de la mère, le droit d'hériter de leur grand-père, dans le legs obligatoire, au même titre que les petits-enfants du côté du fils	25
12. Retenir la règles de séparation des patrimoines respectifs des conjoints/et convenir du mode gestion des biens acquis en commun, dans un document séparé de l'acte de mariage	25
• **Entraide familiale et sociale**	
Caisse de pension alimentaire	205
Création de cellules spécialisées dans la prise en charge des femmes et des enfants au sein des juridictions et des hôpitaux publics	222
Mise en place d'un Fonds d'appui à la cohésion sociale	222
Mise en place d'un Fonds d'entraide familiale	27/205/206
• **Guide/référence unifiée pour les Juridictions de la Famille**	
Elaboration d'un guide pratique comportant les différents actes, dispositions et procédures concernant les Juridictions de la Famille	27/30

• Octroi de la Nationalité Marocaine aux enfants nés d'une mère Marocaine et d'un père étranger	
Attribution de la nationalité marocaine à un enfant né d'une femme marocaine et d'un père étranger	221
Décision du Roi, en sa qualité de Commandeur des Croyants (Amir Al-Mouminine), de conférer à l'enfant le droit d'obtenir la Nationalité Marocaine de sa mère	111
Emblématiques Code de la Famille et Droit de la Nationalité : nos compatriotes établis à l'étranger sont toujours au centre de nos préoccupations	163
Instructions Royales au Gouvernement pour l'amendement de la législation relative à la nationalité et l'harmonisation avec le Code de la Famille	112
Instructions Royales au Gouvernement pour le parachèvement de la procédure de traitement et d'approbation des demandes d'obtention de la nationalité Marocaine	112
Octroi de la nationalité marocaine aux enfants nés d'une mère Marocaine et d'un père étranger : protection de l'identité nationale authentique de l'enfant	111
Parlement (Le) se prononce sur la réforme de la législation concernant la nationalité	171
• Pension alimentaire/garde de l'enfant	
Caisse de pension alimentaire	205
Garantie de l'intérêt de l'enfant en matière de garde /Garantie d'un logement décent pour l'enfant objet de la garde	24
• Statut Personnel Hébraïque Marocain	
Réaffirmer l'application à l'égard des marocains de confession juives des dispositions du Statut Personnel Hébraïque Marocain	26

Caractéristiques de la réforme	
Code (Un) avant-gardiste de la famille	97
Code de la Famille : un jalon dans l'édification de notre société démocratique et moderniste	31
Code de la Famille : une œuvre pionnière	31
Code de la Famille : une réforme puisée dans la vertu et la justice	112
Code de la Famille : une réforme qui fera, désormais, date dans l'histoire du Maroc	31
Code moderne de la famille	31
Dotation de la société marocaine d'un Code avancé et pionnier de la famille	111/221/229
Réformes du Code de la Famille : des acquis au bénéfice de tous les Marocains	25/31
Conditions d'une mise en œuvre efficiente de la réforme du Code de la Famille	
• **Formation de cadres et de juges spécialisés**	
Accélération de la formation de juges de famille spécialisés	205
Application du Code de la Famille par une Justice qualifiée, indépendante, efficiente et équitable	32
Formation de cadres qualifiés de différents niveaux	27/29
• **Célérité rapidité et efficience en matière de Justice de la Famille**	
Création de Juridictions de la Famille équitables, modernes et efficientes	26/29/32
Garantir la célérité requise dans le traitement des dossiers et exécution des jugements	26/27/29
Réduire les délais prévus dans le C.P.C en vigueur, concernant l'exécution des décisions prises sur des questions afférentes au Code de la Famille	27
• **Mise en place de Juridictions de la Famille**	
Aménagement rapide, au sein des différents tribunaux du Royaume, des locaux convenables pour les Juridictions de la Famille	27/29

Création de Juridictions de la Famille	26/29/32
Création graduelle de Tribunaux spécifiques à la Famille	238/239
Justice qualifiée, indépendante, efficiente et équitable : pour une application parfaite du Code de la Famille	32
Message de S.M le Roi au Ministre de la Justice relatif à la nécessité d'aménager des locaux convenables pour les Juridictions de la Famille (octobre 2003)	26/27/29/30
Mise en place de Juridictions de la Famille qualifiées sur les plans matériel humain et de procédure	26/27/29
Mise en place des moyens matériels et humains et des mécanismes juridiques nécessaires	32
Ouverture de sections de la Justice de la Famille dans les principaux tribunaux, et généralisation de ces structures à toutes les régions du Royaume ultérieurement	205
• **Vulgarisation du Code de la Famille**	
Appel au gouvernement et à l'ensemble des institutions concernées, administratives et judiciaires, à poursuivre la sensibilisation au contenu du Code de la Famille	193
Dispositions devant suivre la réforme du Code de la Famille : des campagnes de sensibilisation et d'information	239
Importance accordée par les médias étrangers au nouveau Code de la Famille	241
Manque de sensibilisation au contenu du Code de la Famille plus particulièrement dans les milieux des Marocains de l'étranger	193
Mise à contribution des différents forums, institutions et organisations pour sensibiliser toutes les couches de la société à la portée civilisationnelle de cette réforme	32
Nécessité de lancer une large campagne médiatique, pour sensibiliser toutes les couches de la société quant à l'importance de cette réforme	27

Nécessité de réexaminer le Code de la Famille de 2003	
Ecueils empêchant de parfaire la réforme du Code de la Famille	
Absence de Juridictions de la Famille qualifiées à même de garantir la célérité requise dans le traitement des dossiers et l'exécution des jugements	26/27/29
Accompagnement du Code de la Famille d'une évaluation propre à corriger les insuffisances révélées par la pratique	221
Application du Code de la Famille : lot de problèmes familiaux et sociaux…et appel au gouvernement et à l'ensemble des institutions concernées à l'accompagner par les réformes et mises à jour nécessaires	193
Application incorrecte du Code de la Famille en raison de divers facteurs sociologiques	141
Inaptitude des juridictions, actuellement en charge des questions de Statut Personnel, à assurer l'application du Code de la Famille	205
Propension tenace d'une catégorie de fonctionnaires et d'hommes de Justice à considérer que le Code de la Famille est réservé aux femmes	141
Principes directeurs et les orientations clés devant présider le réexamen du Code de la Famille	
• **Principes directeurs définis dans le Discours du Trône du 30 Juillet 2022**	
Condition (La) sine qua non pour que le Maroc continue de progresser est que les femmes occupent la place qui leur échoit	142
Esprit (L') de la réforme ne consiste pas à octroyer à la femme des privilèges gracieux, mais à lui assurer la pleine jouissance des droits légitimes	141
Mise à jour des dispositifs et des législations nationales dédiés à la promotion des droits de la femme	141
Nécessité d'une application, pleine et judicieuse, des dispositions légales du Code de la Famille	141

Nécessité d'une réforme empreinte de modération, d'ouverture d'esprit, de volonté de concertation et de dialogue	142
Nécessité d'une réforme en parfaite concordance avec les desseins ultimes de la Loi Islamique «Charia» et les spécificités de la société marocaine	142
Nécessité de dépasser les défaillances et les aspects négatifs révélés par l'expérience menée sur le terrain	141
Nécessité de doter des Tribunaux de la Famille de ressources humaines qualifiées et de moyens matériels nécessaires	142
Nécessité de généraliser des Tribunaux de la Famille à l'échelle des régions du pays	142
Nécessité de refondre certaines dispositions qui ont été détournées de leur destination première	141
Nécessité que la Femme marocaine apporte son plein concours dans tous les domaines	140
Opérationnalisation des institutions constitutionnelles concernées par les droits de la famille et de la femme	141
Promotion de la condition de la femme et de la famille : l'un des fondements permettant de relever les défis internes et externes	140
Tous les Marocains, hommes et femmes, doivent prendre une part active à la dynamique de développement	140
• Orientations clés contenues dans la lettre Royale adressée au Chef de Gouvernement le 26 septembre 2023	
Améliorer la condition de la femme et de la famille	140
Code (Le) amendé devra garder le même référentiel et les mêmes soubassements de départ, en l'occurrence les valeurs de justice, d'égalité, de solidarité et de cohérence	34
Implication étroite des autres instances concernées : le Conseil Supérieur des Oulémas, le Conseil National des Droits de l'Homme et l'autorité gouvernementale chargée de la solidarité, de l'insertion sociale et de la famille	34

Mise à niveau Code de la Famille selon les valeurs de justice, d'égalité, de solidarité et de cohérence, prônées dans la religion musulmane et les principes universels	33/34
Mise à niveau Code de la Famille selon une approche marquée du sceau de la modération, de l'Ijtihad ouvert	33/34
Mise à niveau du Code de la Famille avec le concours des institutions et des acteurs concernés	33/34
Mise à niveau du Code de la Famille en total accord avec l'esprit de la Charia et les spécificités de la société marocaine	33/142
Nécessité de remédier aux défaillances que l'application judiciaire du Code de la Famille a mises en évidence sur près de vingt ans	33
Présentation des propositions d'amendement à la Haute Appréciation, d'Amir Al-Mouminine, dans un délai n'excédant pas six mois	35
Prise en considération des conclusions issues des séances d'audition tenues avec le tissu associatif et les autres professionnels du Droit de la Famille	34/35
Soumission du code amendé pour approbation au Parlement	35
Structures de pilotage de la révision du Code de la Famille : Ministère de la Justice, Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, Présidence du Ministère Public	34/35
Tous les Marocains, hommes et femmes doivent prendre une part active à la dynamique de développement	140
• Orientations ayant suivi la conclusion des travaux de la Commission chargée de la révision du Code de la Famille	
Soumission des propositions de l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille à la Haute Appréciation de S.M le Roi	36
Saisine par S.M Le Roi du Conseil Supérieur des Oulémas au sujet de certaines propositions, à caractère religieux, formulées par l'Instance chargée de la révision du Code de la Famille	36

Emission de l'avis légal du Conseil Supérieur des Oulémas	37
Arbitrage royal quant aux questions à propos desquelles l'Instance a émis plus d'un avis ou celles dont la révision a nécessité le recours à l'avis de la Charia	37
• Orientations royales ayant suivi l'émission de l'avis légal du Conseil Supérieur des Oulémas et la tenue de la séance de travail présidée par S.M le Roi le 23 décembre 2024	
Appel à la création d'un cadre approprié au sein de la structure du Conseil Supérieur des Oulémas, dédié à la réflexion continue et à l'Ijtihad constructif sur les questions familiales	38
Appel au gouvernement pour lancer l'initiative législative en vue de réviser le Code de la Famille dans des délais raisonnables	38
Communication avec l'opinion publique au sujet de la révision du Code de la Famille, en raison de son importance pour toutes les composantes de la société	38
Consolidation de l'expérience de la justice de la famille et révision des textes législatifs et réglementaires y afférents	39
Rappel des référentiels et fondements de base de la réforme : l'Islam et les valeurs universelles émanant des conventions internationales ratifiées par le Maroc	38
Révision du Code de la Famille à travers des règles juridiques claires et intelligibles, afin d'éviter les lectures judiciaires contradictoires et les cas de conflit dans leur interprétation	39

ROYAUME DU MAROC

CONSEIL SUPERIEUR DU POUVOIR JUDICIAIRE

Imprimerie du Conseil Superieur du Pouvoir Judiciaire

2024